

# Gazette officielle du Québec

Partie 1  
Avis  
juridiques

114<sup>e</sup> année  
27 février 1982  
No 9



Editeur officiel  
Québec



# **Gazette officielle du Québec**

## **Partie 1 Avis juridiques**

114<sup>e</sup> année  
27 février 1982  
No 9

## AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend ses décisions officielles. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

### Contenu:

La Partie I de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page sommaire de chaque édition.

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés dans la forme prescrite pour publication à la *Gazette officielle*. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, numéro de téléphone et le nombre de publications requis pour chaque avis.

### Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Dans les cas de publications urgentes (les ventes pour taxes de janvier sont traitées différemment) et des avis comportant des difficultés particulières au plan de la composition ou de la normalisation de la copie, les annonceurs sont priés de prendre arrangement en s'adressant par téléphone au numéro 418-643-5195 ou par écrit à l'adresse ci-dessous. À noter que nous ne pouvons réserver d'espace en vue d'une publication.

Pour les avis de ventes pour taxes devant être publiés deux fois en janvier, les textes doivent être reçus dans les cinq (5) premiers jours ouvrables de l'année pour en assurer la publication selon les exigences de la loi. Après cette date, ils seront retournés aux annonceurs.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés sous forme de mandat ou par chèque émis à l'ordre du ministre des Finances.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les intéressés sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication pour éviter des frais supplémentaires. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être reçues par écrit avant l'heure de tombée.

## Tarif des annonces et abonnements:

### 1<sup>o</sup> Tarif d'abonnement

Le prix de l'abonnement annuel de cette édition est de 45 \$ par année.

### 2<sup>o</sup> Tarifs spéciaux

L'abonnement annuel ne comprend pas la liste des titulaires de licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c. Q-1).

Ces publications font l'objet d'une vente au numéro séparé à un tarif maximal de 30 \$ l'exemplaire.

### 3<sup>o</sup> Tarif de vente au numéro séparé

Les numéros séparés de la *Gazette officielle du Québec*, sauf la publication mentionnée au paragraphe 2<sup>o</sup>, se vendent au prix de 4 \$ l'exemplaire.

### 4<sup>o</sup> Tarif de publication

a) Le tarif de publication est de 0,60 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

b) Malgré le paragraphe a), le tarif de publication des avis de ventes pour taxes, autre que la première parution, est de 0,40 \$ la ligne agate.

### 5<sup>o</sup> Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

### 6<sup>o</sup> Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Georges Lapiere  
Service de la Gazette officielle  
1283, boul. Charest ouest  
Québec G1N 2C9  
Téléphone: (418) 643-5195

Toute correspondance concernant les abonnements ou tirés-à-part doit être adressée à:

Direction générale des publications gouvernementales  
Service de la diffusion des publications  
1283, boul. Charest ouest  
Québec G1N 2C9  
Téléphone: (418) 643-5150

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

## AVIS JURIDIQUES

## Compagnies (Partie 1) — Loi sur les

## Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
ART STEEL PRODUCTS LTD. .... 1143-9114	OMNIMÉTAL INC. ....	58 06 23
ASSOCIATION DES SPÉCIALISTES DE LA MESURE EN ÉDUCATION A.S.M.E. .... 1625-8626	ASSOCIATION DES SPÉCIALISTES DE LA MESURE ET DE L'ÉVALUATION EN ÉDUCATION A.S.M.E.	78 11 06
L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR HANDICAPÉS DES LAURENTIDES-LANAUDIÈRE 1463-1444	ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DES LAURENTIDES	76 02 24
ATOMIC PRINTING COMPANY LIMITED ..... 1118-8828	IMPRIMERIE ATOMIC CIE LTÉE .....	57 09 03
BALMORAL INVESTMENTS LTD. .... 1235-9287	SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT BALMORAL LTÉE BALMORAL INVESTMENTS LTD.	59 11 14
BEACON BUILDING LTD. .... 1117-7342	CONSTRUCTIONS BEACON LTÉE ..... BEACON BUILDING LTD.	56 06 05
BOMAR DEPARTMENTAL STORES LTD. .... 1466-6630	LES ENTREPRISES A. DALFEN INC. .... A. DALFEN ENTERPRISES INC.	57 02 28
BROSPEC LIMITÉE ..... BROSPEC LIMITED 1208-0511	BROSPEC INC. ....	70 07 13
E. & L. BRUMER LTD. .... 1109-0289	E. & L. BRUMER LTÉE .....	59 12 14
BUTLER & PAULE REALTIES LTD. .... 1241-9420	IMMEUBLES BUTLER & PAULE LTÉE BUTLER & PAULE REALTIES LTD.	59 07 21
CENTRE DU MOTEUR C.F. INC. .... 1631-3520	CENTRE DU MOTEUR DRUMMOND INC.	78 11 15
CLUB CORSAIRE ..... 1634-3469	CLUB D'ATHLÉTISME CORSAIRE-CHAPARAL INC.	79 03 06
CLUB DE NAGE SYNCHRONISÉE DE RIMOUSKI 1510-8954	CLUB VIVELO DE RIMOUSKI .....	78 03 07

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
CLUB DE TIR AU PISTOLET D'ARVIDA INC. ... 1234-3414	CLUB DE TIR AU PISTOLET ARVIDA INC. ....	63 07 30
CLUB DES VÉTÉRANS ALLEN ..... ALLEN VETERANS CLUB 1504-7806	CLUB DES VÉTÉRANS DE MONTRÉAL INC. .... MONTRÉAL VETERANS CLUB INC.	76 08 27
LE CLUB SOCIAL D'ATLAS STEELS-TRACY ... ATLAS STEELS SOCIAL CLUB-TRACY 1234-7845	LE CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉES DES ACIERS ATLAS	67 12 05
COSMO ENTERPRISES LTD. .... 1249-4373	SOCIÉTÉ DE GESTION D'ENTREPRISES ROBY INC.	57 03 15
CRESCENT ENTERPRISES INC. .... 1104-9004	LES ENTREPRISES CRESCENT INC. .... CRESCENT ENTERPRISES INC.	58 03 26
CREST DEVELOPMENT CORP. .... 1291-6300	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CREST INC. .... CREST DEVELOPMENT INC.	58 03 07
LE DÉPANNEUR ÉLECTROMÉNAGER LTÉE .... 1638-3994.	CENTRE D'APPAREILS MÉNAGERS R. H. BEAULIEU (1981) INC.	79 08 23
DESMARAIS MARINE OUTBOARD SALES INC. 1193-0914	SOCIÉTÉ MARITIME DESMARAIS INC. ....	70 03 25
LES ENTREPRISES DUBOIS ET LÈVESQUE INC. 1502-8053	LES ENTREPRISES D. LÈVESQUE INC. ....	76 03 30
FISHBIEN BROS. INC. .... 1135-4339	FISHBIEN & FRÈRE INC. ....	56 10 31
LES FORAGES GROLEAU LTÉE ..... GROLEAU DIAMOND DRILLING LTD. 1100-2565	GESTION FRANCIS GROLEAU LTÉE .....	53 02 27
G.T.M. DIRECT INTERNATIONAL IMPORTING LTD. 1214-1453	SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'IMPORTATION G.T.M. LTÉE	71 01 27
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS L.N.S. INC. 1272-3177	INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS L.N.S. INC. ... L.N.S. DEVELOPMENT INC.	69 09 11
IRVING EKLOVE REALTY CORP. .... 1249-3011	IMMEUBLES IRVING EKLOVE INC. .... IRVING EKLOVE REALTIES INC.	65 04 07
JAY-N-JAY REALTY CO. LTD. .... 1292-9931	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE JAY-N-JAY LTÉE ..... JAY-N-JAY REALTY CO. LTD.	58 09 26
LA LIGUE DE HOCKEY FÉMININE DE GRANBY ET RÉGION INC. 1645-7871	LIGUE FÉMININE DE HOCKEY YAMASKA INC.	80 07 02
LORNE CRESCENT DEVELOPMENT INC. .... 1250-2597	DÉVELOPPEMENT LORNE CRESCENT INC. .... LORNE CRESCENT DEVELOPMENT INC.	63 05 10

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
MANUFACTURE D'HABITS LE ROI DU VÊTEMENT INC. 1223-8879	LE ROI DU VÊTEMENT INC. ....	68 07 16
F.H. McKOUGH & SON, LIMITED ..... 1259-2739	F.H. McKOUGH INC. ....	55 05 13
MERCERIES POUR HOMMES JEAN TALON INC. JEAN TALON MEN'S WEAR CENTER INC. 1103-3586	CONFECTIONS POUR HOMMES JEAN TALON LTÉE	53 03 27
MORRIS LUMBER LIMITED ..... 1105-3576	BOIS MORRIS LTÉE ..... MORRIS LUMBER LTD.	37 08 05
OCTA COMPANY LTD. .... 1111-1838	JOLIMARBRES .....	61 07 05
OLYMPIC ENTERPRISES INC. .... 1257-0669	CONSTRUCTION PIA INC. ....	64 12 09
ONTARIO 5¢ — \$1.00 STORE LTD. .... 1325-7852	MAGASIN ONTARIO 5C 1 00 LTÉE ..... ONTARIO 5C 1 00 STORE LTD.	57 11 07
THE PHOENIX NATUREL SCIENCE ASSOCIATION 1277-3578	SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES PHOENIX THE PHOENIX NATURAL SCIENCE ASSOCIATION	62 09 27
PLANNED RENOVATORS LIMITED ..... 1117-7201	RÉNOVAPLAN INC. .... RENOVAPLAN INC.	59 09 24
POINTE-CLAIRE CONSTRUCTION INC. .... 1289-6387	CONSTRUCTION POINTE CLAIRE INC. .... POINTE CLAIRE CONSTRUCTION INC.	68 07 05
PRONAO LUMIÈRE DE L'EST, ORDRE ROSICRUCIEN A.M.O.R.C. 1637-3417	CHAPITRE LUMIÈRE DE L'EST, ORDRE ROSICRUCIEN A.M.O.R.C.	79 06 28
PRONAO MAAT DE LAVAL, ORDRE ROSICRUCIEN A.M.O.R.C. 1646-4760	ORDRE ROSICRUCIEN A.M.O.R.C. CHAPITRE MAAT DE LAVAL	80 08 26
QUALITY KNITWEAR CO. LTD. .... 1114-8848	TRICOTS QUALITY INC. .... QUALITY KNITWEAR CO. LTD.	53 01 13
REVUE MELKITE TRAIT D'UNION ..... 1253-8062	REVUE TRAIT D'UNION ..... TRAIT D'UNION REVIEW	71 05 31
RIVERMONT CONSTRUCTION CO. LTD. .... 1148-9036	CONSTRUCTION RIVERMONT LTÉE ..... RIVERMONT CONSTRUCTION CO. LTD.	56 04 04
ROSARIO MINING EXPLORATIONS LTD. .... (No personal liability) 1258-3795	LES EXPLORATIONS MINIÈRES ROSARIO LTÉE (Libre de responsabilité personnelle) ROSARIO MINING EXPLORATIONS, LTD. (No personal liability)	57 11 13

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
F. ROSSY DEPARTMENT STORES LTD. .... 1104-9160	F. ROSSY LTÉE ..... <i>F. ROSSY LTD.</i>	64 10 19
ST. JOHNS KINSMEN CLUB INC. .... 1268-8487	CLUB KINSMEN DE SAINT-JEAN-SUR- RICHELIEU INC.	65 05 11
THE SALVATION ARMY CATHERINE BOOTH HOSPITAL 1154-6389	HÔPITAL CATHERINE BOOTH DE L'ARMÉE DU SALUT <i>THE SALVATION ARMY CATHERINE BOOTH HOSPITAL</i>	65 07 12
R.A. SAVAGE & SONS INC. .... 1180-0901	R.A. SAVAGE & FILS INC. .... <i>R.A. SAVAGE &amp; SONS INC.</i>	60 10 11
M. SHUCHAT FUR CO. LIMITED ..... 1115-9647	FOURRURES M. SHUCHAT LTÉE ..... <i>M. SHUCHAT FUR CO. LTD.</i>	46 12 23
SKI ET SPORT JACQUES TOUCHETTE INC. .... 1367-2597	SKI MAG INC. ....	74 03 19
SLEDNEM CORPORATION ..... 1284-4759	SLEDNEM INC. ....	62 05 10
SOCIÉTÉ CULTURELLE PRO-ORGANO ST-HYACINTHE INC. 1627-6974	SOCIÉTÉ CULTURELLE PRO ORGANO (SAINT-HYACINTHE) INC.	78 06 22
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION TRUMPF LTÉE .... 1109-5213	SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION TRUMPF LTÉE ..... <i>TRUMPF DISTRIBUTING CORP. LTD.</i>	56 12 21
SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC LABELLE INC. 1644-7773	SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC LAURENTIDES INC.	80 05 23
UNIC METAL WORKS INC. .... 1199-4209	MÉTAUX OUVRÉS UNIQUES INC. .... <i>UNIC METAL WORKS INC.</i>	69 03 21
W.K.K. ENTERPRISES LTD. .... 1229-6240	LES ENTREPRISES W.K.K. LTÉE ..... <i>W.K.K. ENTERPRISES LTD.</i>	68 11 20
WATIER QUÉBEC LTÉE ..... 1842-0869	PUBLICITÉ LÉO BURNETT LTÉE .....	80 12 30
WILLIAM SALES AGENCIES INC. .... 1200-8942	AGENCE DE VENTES WILLIAM INC. .... <i>WILLIAM SALES AGENCIES INC.</i>	70 04 27
WRIGHT FISH AND GAME CLUB ..... 1234-5047	CLUB DE PÊCHE ET CHASSE DE WRIGHT ..... <i>WRIGHT FISH AND GAME CLUB</i>	1898 05 02

**Changement de siège social (Article 87)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante :

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
CLUB DU LAC DES ROCHES INC. .... 1271-4028	49 08 25	776, Seigneuriale, Beauport
COMPAGNIE MINIÈRE GASPÉSIE LIMITÉE ..... (Libre de responsabilité personnelle) 1262-0951	63 08 01	515, Ste-Catherine ouest, bureau 625, Montréal
ENTRETIEN ET FABRICATION TOUPIN LTÉE ..... 1350-0608	73 12 07	1249 B, de Condé, Montréal
INVESTISSEMENTS ESSEE INC. .... 1257-6419	59 03 13	1303, avenue Greene, bureau 200, Westmount
M. CHARLES COHEN INC. .... 1245-2983	61 03 01	2045, avenue Grey, Montréal
ROYAUME BANDAG LTEE ..... 1169-0435	55 02 17	1175, rue Bersimis, Chicoutimi
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT KUPER LTÉE ..... 1270-2494	64 02 26	852, croissant Berwick, Mont-Royal

17484-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

**Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante :

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
AMEUBLEMENT HENault LTÉE ..... 1143-3174	57 06 27	5
LES ARTISANS DE ST-JEAN-PORT-JOLI INC. .... 1234-1939	71 12 14	7
COMPAGNIE MINIÈRE GASPÉSIE LIMITÉE ..... (Libre de responsabilité personnelle) 1262-0951	63 08 01	7
FENÊTRES MONTMAGNY INC. .... 1357-0767	74 06 05	4

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
LES IMMEUBLES DE TENNIS BEACONSFIELD INC. .... 1347-5066	73 11 16	3
LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES L. POIRIER LTÉE ..... 1267-3612	72 01 11	4
MENUISERIE ST-FRANCOIS INC. .... 1478-9663	77 06 29	4
L. POIRIER LTÉE ..... 1142-5121	66 09 20	4
TRANSPORT T.F. QUÉBEC LIMITÉE ..... 1473-7910	77 02 02	4
17484-o		

Le directeur,  
HUBERT GAUDRY.

### Correction des lettres patentes (Article 12)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes constituant en corporation :

Dénomination sociale	Date des lettres patentes	Date de correction	Modification
CONSEILS DES ÉCHANSONS DE FRANCE 1854-1193	82 01 13	82 02 08	Corrigeant sa dénomination sociale en celle de: CONSEIL DES ÉCHANSONS DE FRANCE
FONDATION DU PAVILLON FOSTER INC. <i>FOSTER PAVILION FOUNDATION INC.</i> 1852-3886	81 11 20	82 01 28	Corrigeant les objets et autres dispositions
LA MAISON DE L'ORGUIDEE INC. .... 1849-2926	81 08 20	82 01 22	La dénomination sociale en celle de LA MAISON DE L'ORCHIDEE INC.

17484-o

Le directeur,  
HUBERT GAUDRY.

**Correction des lettres patentes supplémentaires (Article 12)**

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes supplémentaires émises à la date indiquée ci-dessous à la corporation suivante :

Dénomination sociale	Date des lettres patentes supplémentaires	Date de correction	Modification
CENTRE D'ACCEUIL ST-RAYMOND INC. 1268-2845	81 06 15	82 01 22	De la dénomination en celle de: CENTRE D'ACCUEIL ST-RAYMOND INC.
17484-o			<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

**Dissolution (Article 28)**

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
AMERICAN HOTEL LTD. .... 1230-4119	61 12 14	82 02 27
LES ARTISANS DE BONSECOURS INC. .... 1475-6126	77 09 22	82 03 06
CAMPING PONT-ROUGE LIMITÉE ..... 1225-7580	72 05 18	82 02 27
CAPITOL STEEL PRODUCTS LIMITED ..... 1111-6720	68 02 21	82 02 13
COMPAGNIE IMMOBILIERE DU CONSEIL DU DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERES ET MENUISIERS D'AMERIQUE 1253-0747	44 04 28	82 02 27
LES ENTREPRISES O. C. INC. .... 1289-6577	67 06 12	82 02 27
ÉPICERIE LES COPAINS INC. .... 1632-5359	78 12 28	82 03 03
GAUDREAU LT & DORÉ INC. .... 1254-2338	68 08 29	82 03 05
GRIMARD ASSURANCES INC. .... 1264-3565	68 01 17	82 02 26
HERTHA'S KNITTING SHOP INC. .... 1103-8635	62 01 05	82 02 20

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
IMPRIMERIE TRANDEK LTÉE ..... 1367-2852	74 02 25	82 02 20
MIRAR DEVELOPMENT INC. .... 1276-0245	59 10 06	82 02 20
MODES INTERNATIONALES INC. .... 1111-3677	64 03 12	82 02 13
OCAMPO DEVELOPMENT INC. .... 1278-0771	59 10 06	82 02 26
V. OTTONI & SONS LTD. .... 1278-4872	68 03 22	82 02 13
LES PÉTROLES DU LAC ST-JEAN INC. .... 1231-5230	63 02 22	82 02 27
PIÈCES ET RÉPARATIONS M.G.C. INC. .... 1467-6639	76 06 09	82 02 13
PLOMBERIE ROBERVAL INC. .... 1473-6722	77 01 28	82 03 05
NOVASPORT LTÉE ..... 1175-9487	69 10 06	82 02 20
ROCKLAND CHESTERFIELD LTD. .... 1245-9442	64 01 24	82 03 06
ST-JEAN ROOFING INC. .... 1268-2944	62 12 27	82 02 20
LES SOIES PRINCESSE (QUÉBEC) LTÉE ..... 1349-0602	72 09 06	82 02 13
SÓNAX STE-FOY (1978) LTÉE ..... 1627-4102	78 06 13	82 02 26
VALEURS MOBILIÈRES C.M. LIMITÉE ..... 1336-0474	73 01 25	82 02 27
WEARBEST SHEET & PILLOWCASE OF CANADA MFG. CO. LTD. .... 1109-3820	61 06 02	82 02 13
WELTRO DEVELOPMENT INC. .... 1287-7239	59 10 06	82 01 20

**Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
ASSOCIATION DES TRANSFORMATEURS DE POMMES DE TERRE DU QUÉBEC 1847-8354	81 06 18	3400, Tour de la Bourse, place Victoria, Montréal
CLUB AEROBIC MONTCALM INC. .... 1229-6935	71 04 16	1325, rue Cousineau, Sherbrooke
LA COMPAGNIE DES DEUX CHAISES INC. .... 1241-7804	71 06 01	4235, avenue de l'Esplanade, Montréal
IMMO-CAPITAL INC. .... 1462-3813	75 10 06	2055, rue Peel, bureau 130, Montréal
JARDIN DES MOUSSAILLONS DES CÈDRES INC. .... 1504-7871	76 08 30	1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres
LA MAISON DE L'AMITIE DU CAP, INC. .... 1636-5439	79 05 28	239, rue des Érables, Cap-de-la-Madeleine
MÉCANIQUE VEGA INC. .... 1366-0865	75 07 07	491, rue Morrisson, Beloeil
MIADEL INC. .... 1275-5435	64 12 24	1010, rue Sherbrooke ouest, bureau 2109, Montréal
PHILIPPE VÉZINA INC. .... 1153-3882	68 09 24	491, rue Morrisson, Beloeil
17484-o		

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

**Lettres patentes supplémentaires**

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
ARTICLES DE SÉCURITÉ NASCO LTÉE .... NASCO SAFETY EQUIPMENT LTD. 1116-1833	68 03 01	81 12 17	De la dénomination sociale: NASCO INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
ASSOCIATION PROVINCIALE DE LOCATAIRES DES LOGEMENTS MUNICIPAUX DU QUÉBEC 1637-7798	79 10 15	81 10 05	1) Des objets; 2) de la valeur des biens immobiliers; 3) des dispositions.
CARREFOUR DU TRAVAIL DES LAURENTIDES INC. 1849-1621	81 07 24	82 02 02	Du nombre des administrateurs: 7
LA CLINIQUE DE RÉHABILITATION POUR ENFANTS HANDICAPÉS INC. THE CLINIC OF REHABILITATION FOR HANDICAPPED CHILDREN INC. 1256-6279	58 07 31	81 10 20	De la dénomination sociale: CLINIQUE DE RÉADAPTATION DE TROIS-RIVIÈRES INC.
LE CLUB OPTIMISTE DE ST-COLOMBAN-ST-CANUT 1643-4169	80 04 08	82 01 07	De la dénomination sociale: CLUB OPTIMISTE DE SAINT-COLOMBAN INC.
LA FONDATION JEAN LESAGE .....	81 02 04	82 01 29	1) Des objets; 2) des dispositions.
LES IMMEUBLES FRADET INC. ....	64 11 17	82 01 05	Du capital-actions
MARCHÉ FORTIER LTÉE .....	60 12 02	81 11 17	Du capital-actions
LES MINES DE CUIVRE ET DE NICKEL COMMANDER LTÉE (Libre de responsabilité personnelle) 1248-0562	71 05 07	82 01 06	Augmentant le capital-actions
LES PLACEMENTS PIERRE BRAULT INC. 1110-0328	47 09 17	81 11 16	Du capital-actions
QUÉBEC 1534-1984 .....	80 03 03	82 02 02	1) Des dispositions; 2) du nombre des administrateurs.
ST.PATRICK REALTY COMPANY LIMITED 1374-5005	20 08 05	82 01 26	De la dénomination sociale: CLUB DE GOLF DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.
SALON DE QUILLES DE JONQUIÈRE INC. 1629-8424	78 09 18	82 01 22	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES LANDRY ET LAROUCHE INC.
SERVICE DES LOISIRS DU BON PASTEUR 1239-9739	51 05 19	82 01 07	1) Des objets; 2) de la valeur des biens immobiliers.
SERVICE DES LOISIRS STE-MARTHE .....	66 04 01	82 01 19	Des objets

**Compagnies (Partie 1A) — Loi sur les****Délivrance d'un certificat de constitution**

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
ACCESSOIRES D'AUTO YVON MORRIS INC. .... 1854-4866	82 01 29	Roberval
AL-AZ INC. .... 1854-3132	82 02 02	Québec
ASSURANCES ALAIN DE ROY INC. .... 1854-5681	82 02 03	Montréal
L'AUBERGE D'INVERNESS INC. .... 1854-3116	82 02 02	Frontenac
MARCEL AUDISIO & ASSOCIÉS INC. .... 1854-5814	82 02 03	Québec
LES AUVENTS ORLÉANS INC. .... 1854-6283	82 02 03	Québec
BEAUMONT DUBÉ INC. .... 1854-5731	82 02 02	Québec
BUREAU D'EXPERTISE DENIS DUBOIS INC. .... 1854-5145	82 01 29	Saint-François
BYSBOIS (1982) INC. .... 1854-5137	82 01 29	Drummond
CARREFOUR PONTIAC BUICK (1982) INC. .... 1854-6457	82 02 04	Laval
LES CARROSSERIES FUTURIC INC. .... 1854-5608	82 02 02	Montréal
LES CARROSSERIES HAMMARRENGER INC. .... 1854-6291	82 02 03	Longueuil
LE CENTRE DU GOURMET DE L'ÎLE PERROT INC. .... 1854-5384	82 02 02	Beauharnois
LE CENTRE TOURISTIQUE MONT-LOYAL INC. .... 1854-5194	82 01 29	Joliette
COMMUNICATIONS VICOM INC. .... 1853-4693	81 12 17	Montréal
COMPAGNIE DE GESTION IMPERATOR INC. .... 1854-6275	82 02 03	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LA COMPAGNIE DE GESTION R.J. INC. .... 1853-8298	82 01 05	Trois-Rivières
COMPOSITION EXPRESS DE DORION INC. .... 1854-5590	82 02 02	Beauharnois
COMPTOIR HORTICOLE L.M. INC. .... 1854-6333	82 02 03	Montréal
LES CONSTRUCTIONS THIFFEAULT & BELLEMARE INC. .... 1854-5152	82 01 29	Saint-Maurice
LES CONSULTANTS DAT INC. .... 1853-5880	81 12 22	Gaspé
CORPORATION IMMOBILIÈRE PRODOBEC INC. .... 1854-4742	82 01 29	Hull
LES DÉMARREURS H.D.M. INC. .... 1854-3827	82 01 25	Longueuil
DÉPANNEUR F.L. INC. .... 1854-5400	82 02 02	Trois-Rivières
DÉPANNEUR PORT AU PERSIL INC. .... 1854-5749	82 02 02	Saguenay
LES DISTRIBUTEURS LES GOÉLANDS INC. .... 1854-5244	82 02 01	Rimouski
DOCTEUR PELOUSE INC. .... 1854-3819	82 01 25	Terrebonne
LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES POULIN & LACROIX LTÉE ..... 1854-4759	82 01 29	Beauce
LES ENTREPRISES EN PLOMBERIE LANGLOIS INC. .... 1854-6234	82 02 03	Saint-François
LES ENTREPRISES GER-PLO INC. .... 1854-4049	82 01 26	Trois-Rivières
LES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS RIVE-NORD INC. .... 1854-6259	82 02 03	Terrebonne
ESPACE CUIR LTÉE ..... 1854-5855	82 02 02	Montréal
EXTERMINATION (LE TUEUR À GAGE) INC. .... 1854-5111	82 01 29	St-Hyacinthe
FERBLANTERIE A. GARNEAU INC. .... 1854-5640	82 02 02	Terrebonne
FERME BONNETERRE INC. .... 1854-5236	82 01 29	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
FERME C., S. & Y. ST-PIERRE INC. .... 1854-6382	82 02 03	Montréal
LA FERME LUCIE ET BERNARD INC. .... 1854-5616	82 02 02	Montréal
LÉONARD FITZGÉRALD ET ASSOCIÉS INC. .... 1854-3181	82 02 04	Québec
FOISY AUTO ÉLECTRICITÉ INC. .... 1854-5293	82 02 02	Joliette
LES FOURNAISES NICO INC. .... 1854-3090	82 02 02	Québec
LE FRANC SOLAIRE ESTHÉTIQUE INC. .... 1854-6085	82 02 03	Québec
GARAGE SYLVAIN LABELLE INC. .... 1854-5699	82 02 03	Terrebonne
SERGE GAUTHIER INC. .... 1853-4586	81 12 16	Mingan
GÉNIE MODERNE LTÉE ..... 1854-5327	82 02 01	Montréal
GESTION CHARE INC. .... 1854-5301	82 02 01	Montréal
GESTION J.P. LÉVEILLÉE INC. .... 1854-5632	82 02 02	Montréal
GESTION N.O.P. LTÉE ..... 1854-6432	82 02 04	Montréal
GESTION SEPT-ÎLES INC. .... 1854-5491	82 02 02	Mingan
LES IMMEUBLES W.N.P. (1982) INC. .... 1854-2068	82 01 19	Gaspé
IMPRIFLEURI INC. .... 1854-4858	82 01 29	Montréal
LES JARDINS DU COEUR DU QUÉBEC INC. .... 1854-3124	82 02 02	Trois-Rivières
LABRECQUE & VILLENEUVE INC. .... 1854-6358	82 02 03	Chicoutimi
LARIVÉE MARINE INC. .... 1854-3165	82 02 04	Saint-Maurice
G. LESSARD & COUTURE INC. .... 1854-5202	82 01 29	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LIFTQUIP TOYOTA INC. .... 1854-5657	82 02 02	Longueuil
LOGE-HABITATION J.C. INC. .... 1854-4130	82 01 25	Montréal
LUNETTERIE AGMA INC. .... 1854-5228	82 01 29	Bedford
LA MAISON BARAKETT (LES RIVIÈRES) INC. .... 1854-5285	82 01 29	Trois-Rivières
MANTEAUX & VESTONS NICKIAE LTÉE ..... 1854-5574	82 02 02	Montréal
MAPAC INC. .... 1854-5392	82 02 02	Montréal
MARCHÉ MASSON & FILS INC. .... 1854-5335	82 01 29	Trois-Rivières
MATÉRIAUX DE PLOMBERIE R. ROBERGE & FILS INC. .... 1854-6267	82 02 03	Laval
L.-P. MCCOMBER & FILS INC. .... 1854-2704	82 01 21	Montréal
MERCERIE CAPRICE INC. .... 1854-5848	82 02 03	Joliette
1853-1632 QUÉBEC INC. .... 1853-1632	81 12 09	Roberval
1853-9114 QUÉBEC INC. .... 1853-9114	82 01 27	Montréal
1853-9122 QUÉBEC INC. .... 1853-9122	82 01 28	Laval
1853-9130 QUÉBEC INC. .... 1853-9130	82 01 28	Montréal
1853-9148 QUÉBEC INC. .... 1853-9148	82 01 28	Montréal
1853-9155 QUÉBEC INC. .... 1853-9155	82 01 29	Saint-Hyacinthe
1853-9163 QUÉBEC INC. .... 1853-9163	82 02 01	Montréal
1853-9171 QUÉBEC INC. .... 1853-9171	82 02 01	Saint-Hyacinthe
1854-5186 QUÉBEC INC. .... 1854-5186	82 01 29	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1854-5277 QUÉBEC INC. .... 1854-5277	82 01 29	Montréal
1854-5343 QUÉBEC INC. .... 1854-5343	82 02 02	Abitibi
1854-5350 QUÉBEC INC. .... 1854-5350	82 02 02	Abitibi
1854-5368 QUÉBEC INC. .... 1854-5368	82 02 02	Abitibi
1854-5434 QUÉBEC INC. .... 1854-5434	82 02 02	Montréal
1854-5442 QUÉBEC INC. .... 1854-5442	82 02 02	Montréal
1854-5459 QUÉBEC INC. .... 1854-5459	82 02 02	Montréal
1854-5467 QUÉBEC INC. .... 1854-5467	82 02 02	Montréal
1854-5525 QUÉBEC INC. .... 1854-5525	82 02 02	Beauharnois
1854-5582 QUÉBEC INC. .... 1854-5582	82 02 02	Montréal
1854-5624 QUÉBEC INC. .... 1854-5624	82 02 02	Joliette
1854-5756 QUÉBEC INC. .... 1854-5756	82 02 02	Joliette
1854-5764 QUÉBEC INC. .... 1854-5764	82 02 02	Longueuil
1854-5772 QUÉBEC INC. .... 1854-5772	82 02 02	Longueuil
1854-5780 QUÉBEC INC. .... 1854-5780	82 02 02	Longueuil
1854-5798 QUÉBEC INC. .... 1854-5798	82 02 02	Longueuil
1854-5806 QUÉBEC INC. .... 1854-5806	82 02 02	Longueuil
1854-6242 QUÉBEC INC. .... 1854-6242	82 02 03	Joliette
1854-6416 QUÉBEC INC. .... 1854-6416	82 02 04	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1854-6424 QUÉBEC INC. .... 1854-6424	82 02 04	Laval
MOBILIER 88 LTÉE ..... 1854-3140	82 02 02	Québec
MONALY INC. .... 1854-4874	82 01 29	Joliette
NETTOYEUR SOCIAL INC. .... SOCIAL CLEANER INC. .... 1854-6200	82 02 03	Montréal
PAQUETTE & GETIN LTÉE ..... 1854-6325	82 02 03	Montréal
PEINTURATOM INC. .... 1854-6309	82 02 03	Beauharnois
PIÈCES D'AUTO JEAN MARC FAUBERT INC. .... 1854-5418	82 02 02	Beauharnois
LES PIÈCES M.L. INC. .... 1854-6440	82 02 04	Laval
PLACEMENTS JACQUES VIGNEAULT LTÉE ..... 1853-9346	82 01 07	Québec
PLACEMENTS LÉO VALLIÈRES INC. .... 1854-5426	82 02 02	Drummond
PLOMBERIE ET CHAUFFAGE G. RENIÈRE INC. .... 1854-5376	82 02 02	Montréal
AU POINT COMMUNICATION INC. .... 1854-6317	82 02 03	Rimouski
PROFOBEC INC. .... 1854-6341	82 02 03	Joliette
LES PUBLICATIONS ST-DENIS INC. .... 1854-6374	82 02 03	Montréal
LE RANCH DE L'ARABE INC. .... 1854-5178	82 01 29	Chicoutimi
LES RÉNOVATIONS FLORIDA INC. .... 1854-5723	82 02 02	Montréal
RÉSIDENCE TRACY INC. .... 1854-5319	82 02 02	Richelieu
RESTAURANT TRATTORIA DEL BUON GUSTAIO INC. .... 1854-5830	82 02 03	Longueuil
LE ROI DES HABITS PAPINEAU INC. .... 1854-6226	82 02 03	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LE ROI DES HABITS ST-HUBERT INC. .... 1854-6218	82 02 03	Longueuil
JEAN-PIERRE ST-AMAND INC. .... 1854-5483	82 02 02	Rimouski
G. SANCHE ASSURANCE INC. .... G. SANCHE INSURANCE INC. 1854-3926	82 01 26	Montréal
LA SCIERIE MELBOURNE INC. .... 1854-5517	82 02 02	Saint-François
SERVICES DE POMPES S.P. INC. .... 1854-5475	82 02 02	Québec
SERVICES DE RÉDACTION ET DE PUBLICITÉ CIBLE INC. .... 1854-5665	82 02 03	Bedford
SOCIÉTÉ DE GESTION CLAUPIJEAN INC. .... 1853-6599	81 12 23	Montréal
LES SOUS-MARINS ELSEN INC. .... 1854-5160	82 01 29	Chicoutimi
SOUVENIR HÉRITAGE INC. .... 1854-5673	82 02 03	Québec
STATION SERVICE RIDGEWOOD INC. .... 1854-5509	82 02 02	Montréal
TAXI LOUIS INC. .... 1854-3173	82 02 04	Québec
TELESEGA INC. .... 1854-6390	82 02 04	Roberval
TOIT BEC INC. .... 1854-5566	82 02 02	Labelle
TOUSSAINT & FRÈRES INC. .... 1854-5129	82 01 29	Laval
TREMBLAY, LABRECQUE INC. .... 1854-3157	82 02 02	Québec
VARIÉTÉS, DÉPANNEUR CENTRE-VILLE DE ROUYN INC. .... 1854-5541	82 02 02	Rouyn-Noranda
LE VESTIAIRE POUR HOMME G.P. INC. .... 1854-4734	82 01 27	Labelle
LES VOÛTES ACTON INC. .... 1854-5822	82 02 03	St-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
VOYAGES Tournesol (Jonquière) Inc. .... 1854-6366	82 02 03	Chicoutimi
17484-o		

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

### Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
AGENCES AGRICOLES LA SARRE INC. .... 1468-3882	76 07 12	82 01 29	
LES ASSOCIÉS MORFIT INC. .... 1464-2474	76 01 19	82 02 02	
THÉO. AYOTTE & FILS INC. .... 1177-4510	54 05 14	82 02 02	
LE BAR-SALON ESPAGNOLA INC. .... 1510-2973	78 01 18	82 02 03	LES PLACEMENTS MIELE INC.
FRANÇOIS BÉDARD INC. .... 1352-7312	72 05 08	82 01 28	
MARCEL BÉDARD CONSTRUCTION INC. . 1333-7662	72 11 30	82 01 27	
BIPHIL INC. .... 1509-3123	77 12 08	82 01 11	
BOREALAIR LIMITÉE ..... 1220-3139	64 01 16	82 01 28	
BOUTIQUE LE CIRQUE ..... 1337-6959	73 07 17	82 01 07	BOUTIQUE LE CIRQUE INC.
BOUTIQUE NOUNOU INC. .... 1504-1106	76 07 02	82 01 29	
LAURENT CHARBONNEAU & FILS INC. .. 1349-2046	73 11 09	82 01 22	CONFECTIONS M.B. INC.
CHOINIÈRE & MARTEL INC. .... 1151-5335	65 11 23	82 01 28	PLACEMENTS R.C.E. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
CLINIQUE DE RADIOLOGIE DU SAGUENAY INC. 1471-7029	76 11 24	82 01 29	
LA COMPAGNIE DE RÉFRIGÉRATION RAY INC. 1623-7372	78 02 22	82 02 02	
CONSTRUCTION BEAULIEU & SAVARIA LTÉE 1630-1947	78 09 29	82 01 28	
CONSTRUCTION J.C. MORIN INC. ....	74 05 14	82 02 04	
1368-2679			
YVES DE KONINCK INC. ....	74 05 13	82 01 29	
1368-2612			
DESTEL INC. ....	73 12 18	82 01 28	
1350-7876			
LES DISTRIBUTEURS ALIMENTAIRES DE BROMONT INC. 1467-2935	76 05 25	82 02 02	1467-2935 QUÉBEC INC.
DOMAINE HÉRITAGE INC. ....	76 06 04	81 12 29	
1503-7377			
ÉCOLE DE CONDUITE UNIVERSELLE INC. 1467-2257	76 05 18	82 02 04	AUTO ÉCOLE UNIVERSELLE INC.
LES ENTREPRISES MICHEL LAPIERRE INC. 1639-1732	79 10 01	82 01 29	
ESCOSEPT INC. ....	74 09 30	82 01 25	
1369-8477			
LES FONDATIONS G.R. INC. ....	78 06 19	82 02 02	
1627-5232			
GARAGE PAQUETTE ET FILS LTÉE .....	75 11 21	82 01 28	
1481-0246			
GARAGE ROGER LACHAINE & FILS INC. 1475-8502	77 09 28	82 01 28	
GERIM INC. ....	77 06 06	81 09 29	
1478-4169			
IMMEUBLES BOURGEOIS LTÉE .....	67 08 03	82 02 02	
1240-3770			
LES IMMEUBLES STANSTEAD INC. ....	79 08 03	82 01 29	
1638-0206			

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
IMPRIMERIE BELLE FEUILLE INC. .... 1476-2397	77 04 04	82 02 02	
LES INDUSTRIES DESJARDINS LTÉE ..... 1630-7084	78 10 20	82 02 02	
LES INDUSTRIES L.D. INC. .... 1355-6303	74 02 05	82 01 28	INDUSTRIE L.D. INC.
LES INVESTISSEMENTS FOSCO INC. .... 1370-8326	74 12 27	82 01 18	
JOURDAIN SPORTS INC. .... 1216-8407	71 10 13	82 01 27	
LACBEC INC. .... 1470-9851	76 10 20	82 01 28	
MARCHÉ A. GABOURY ET FILS INC. .... 1263-8474	65 12 06	82 01 29	
MARCHÉ ED INC. .... 1623-8263	78 02 23	82 01 25	LES ENTREPRISES ST-DENIS & TROTTIER INC.
MARCHÉ GERTRUDE INC. .... 1468-4450	76 07 14	82 02 04	LA FROMAGERIE DU VILLAGE INC.
MARCHÉ TARTE & FILS INC. .... 1363-5586	75 05 16	82 02 02	LES ENTREPRISES ALIMENTAIRES TARTE & FRÈRE INC.
R. & M. MARTIN INC. .... 1363-3367	75 05 08	82 01 29	
EDGAR MARTINEAU ET FILS INC. .... 1269-4147	68 11 19	81 11 27	
MEUNERIE ST-MAURICE INC. .... 1366-8751	75 09 09	82 01 28	
CLAUDE MIVILLE INC. .... 1156-9043	68 10 16	82 02 04	
MOTO-NEIGE PIERRE MICHAUD INC. .... 1632-0046	78 12 07	82 01 28	LES ENTREPRISES PIERRE MICHAUD INC.
PALAIS HAWAIIEN INC. .... 1627-2361	78 06 05	82 01 28	
PARE-CHOCS B.L. INC. .... 1629-4985	78 08 31	82 01 28	
LE PHARE GASPÉSIEEN INC. .... 1509-4659	77 12 12	82 02 02	
LES PLACEMENTS EN AVIATION INC. .... 1235-4536	67 12 12	82 01 28	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
PLACEMENTS FLEURANT INC. .... 1506-8869	77 09 09	82 01 27	
POINTE LUMBER INC. .... 1145-0632	62 03 19	82 02 02	CENTRE DE RÉNOVATION POINTE LUMBER INC.
POIRIER ET TANGUAY INC. .... 1508-9998	77 11 30	82 02 03	PRIME SPORT INC.
POULIOT, GUÉRARD & ASSOCIÉS INC. ... 1264-5552	62 09 14	82 01 28	POULIOT, GUÉRARD INC.
LES PRODUCTIONS CINÉGRAPHE INC. ... 1465-1780	76 03 17	82 01 29	
RO-BAR STAMPS INC. .... 1236-3503	71 03 09	82 01 28	TIMBRES RO-BAR INC. RO-BAR STAMPS INC.
M. & S. ROY & FRÈRES INC. .... 1466-9105	76 05 07	82 02 02	S. ROY INC.
J.A. ST-GERMAIN (1974) INC. .... 1369-8238	74 09 27	82 02 01	
SÉCURIFORT INCORPORÉE ..... 1334-1979	73 04 02	82 01 27	
SERVICE EUROWA LTÉE ..... 1475-6951	77 09 23	82 01 28	
SHERBRO, INC. .... 1631-0617	78 11 06	82 01 28	
SOCROY INC. .... 1174-3499	67 06 30	82 01 29	
LES SOUDURES CHAGNON LIMITÉE ..... 1220-4418	71 10 29	82 01 29	
STOBEC INC. .... 1627-9515	78 07 04	82 02 02	
TESSIER TRANSPORT LTÉE ..... 1286-0144	66 03 22	82 01 28	
TRANSPORT PAUL DUBOIS INC. .... 1626-1752	78 05 05	82 02 02	
TRANSPORT SAMSON INC. .... 1350-1051	73 11 28	82 01 29	
MARCEL VACHON INC. .... 1635-9994	79 05 07	82 02 02	
VALIDOR INC. .... 1174-3978	60 05 16	82 02 02	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
VALLÉE AUTOMOBILE INC. .... 1174-6781	59 02 17	82 02 02	
VEL CONSTRUCTION (67) LTÉE ..... 1217-7762	60 08 12	82 02 02	
LES VÊTEMENTS DE SPORT TRIBAL INC. . 1191-2185	70 02 16	82 02 04	

17484-o

Le directeur,  
HUBERT GAUDRY.

### Délivrance d'un certificat de fusion

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
CHIFFONNERIE DU PETIT CHAMPLAIN INC. 1854-3108	CHIFFONNERIE DU PETIT CHAMPLAIN INC. LA CHIFFONNERIE MONTRÉAL INC.	82 02 02	Québec
LE DOMAINE DES ÎLES SISCOE (1982) INC. 1853-7589	LE DOMAINE DES ÎLES SISCOE INC. AMÉNAGEMENTS MÉRITE INC.	82 01 01	Abitibi
ÉLECTROMECC. DIVISION MARITIME INC. 1854-5251	ÉLECTROMECC. DIVISION MARITIME INC. LOCATION GESTEL INC.	82 01 31	Québec
G.B.L. SPORTS INC. .... 1854-6911	LES PROMOTIONS PUBLICITAIRES CHIBOUGAMAU (1977) INC. G.B.L. SPORTS INC.	82 02 05	Abitibi
GERCOTECH INC. .... 1854-5269	GERCOTECH INC. 1854-4213 QUÉBEC INC.	82 01 31	Québec
KORVEX INC. .... 1854-5020	KORVEX INC. COGEMAG INC.	82 02 01	Trois-Rivières
PHONO AUTOMATIQUE LTÉE ..... 1854-4619	PHONO AUTOMATIQUE LTÉE 1847-5855 QUÉBEC INC.	82 01 28	Abitibi
PLACEMENTS SIMKOVITS LTÉE .... SIMKOVITS HOLDINGS LTD. 1854-8586	PLACEMENTS SIMKOVITS LTÉE CORDIAL LAND AND HOUSING CO. LTD.	82 02 11	Montréal
PUBLICATIONS PPA INC. .... 1854-5012	LES PUBLICATIONS PLEIN-AIR INC. . GESTION LACFOR INC. 1641-9558 QUÉBEC INC.	82 02 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
RADIO TAXI UNION LTÉE ..... 1854-8289	LA COMPAGNIE DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE LA RIVE SUD LTÉE RADIO TAXI UNION LTÉE GREENFIELD PARK TAXI SERVICE LTÉE	82 02 09	Longueuil

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

17484-o

### Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
L'ARCHER & D'ANJOU INC. .... 1849-9640	81 09 01	82 01 11	De la dénomination sociale: ENTREPRENEUR PEINTRE GAÉTAN D'ANJOU INC.
ASSURANCES ROMA GOULET INC. .... 1842-1602	80 12 30	82 01 25	De la dénomination sociale: SUPERMARCHÉ SUZANNE INC.
AUGER, LAFRANCE ET SAMSON INC. .... 1848-4824	81 07 10	82 02 02	De la dénomination sociale: RÉJEAN LAFRANCE INC.
BOUTIQUE FRIPOUILLE INC. .... 1503-9902	76 06 23	82 02 03	Du district: Terrebonne
LA FERME BRISSETTE INC. .... 1848-0756	81 06 29	82 01 29	Du district: Longueuil
FERME CHAMP-MAY INC. .... 1634-6264	79 03 13	82 01 07	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
LA FERME LAURENT MARTEL & FILS INC. 1840-5100	80 11 10	82 01 29	Du capital-actions
GESTION DENIS REID INC. .... 1851-2764	81 10 13	82 01 29	Du capital-actions
GESTION VENAFRO INC. .... 1507-4545	77 10 11	81 12 07	Du district: Longueuil
GESTOFOR INC. .... 1841-2361	80 12 01	82 01 29	Du capital-actions
LES IMMEUBLES SENNEVILLE INC. .... 1852-5501	81 11 23	82 01 07	De la dénomination sociale: LES ALIMENTS SENNEVILLE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
MICO CONSOLIDATED LTD. .... 1248-7021	70 11 30	82 01 15	De la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS MICO LTÉE
1841-9028 QUÉBEC INC. .... 1841-9028	80 12 23	82 02 04	De la dénomination sociale: VICTORIAVILLE PHOTO INC.
1844-9264 QUÉBEC INC. .... 1844-9264	81 04 02	82 02 04	De la dénomination sociale: CONSOR INC.
1848-1663 QUÉBEC INC. .... 1848-1663	81 07 03	82 01 28	De la dénomination sociale: ÉPICERIE CENTRE-VILLE INC.
1850-3839 QUÉBEC INC. .... 1850-3839	81 09 16	82 01 29	De la dénomination sociale: TECHNI-DRO INC.
1852-0106 QUÉBEC INC. .... 1852-0106	81 11 09	82 02 02	1) De la dénomination sociale: COMPLEXE LE BARON INC. ; 2) du capital-actions.
1852-7234 QUÉBEC INC. .... 1852-7234	81 11 26	82 02 02	De la dénomination sociale: JALCAN INC.
1853-2127 QUÉBEC INC. .... 1853-2127	81 12 10	82 01 29	De la dénomination sociale: DÉMOLITION C.E. BOUCHARD INC.
LES PLACEMENTS B. & M. VEILLEUX INC. 1845-9008	81 04 28	82 01 21	Du capital-actions
PLACEMENTS LESPÉRANCE INC. .... 1356-2582	74 04 30	82 02 03	De la dénomination sociale: BOUTIQUE L'HABITUDE (1982) INC.
JEAN C. ET PIERRE PONTON INC. .... 1334-5525	72 12 28	82 02 01	1) Du capital-actions ; 2) des dispositions.
SERVICE DE SÉCURITÉ C.P.D. INC. .... 1332-0619	72 09 29	82 01 29	1) De la dénomination sociale: SÉCURITÉ DESJARDINS LTÉE ; 2) du capital-actions.
SOCIÉTÉ SANITAIRE LAVAL LTÉE ..... 1323-8183	61 04 26	82 01 28	Du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 5.
TAXI LAURIER STE-FOY INC. .... 1354-7153	74 01 31	82 02 02	De la dénomination sociale: LES TAXIS MARCEL HAMEL INC.
VERS MICHEL INC. .... 1854-2894	82 01 22	82 01 27	Du capital-actions

**Compagnies (Partie 3) — Loi sur les****Lettres patentes**

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ÂGE D'OR DE LA NATIVITÉ DE BEAUPORT ..... 1854-8057	82 02 09	727, avenue Royale, Beauport
LES ARGOULETS INC. .... 1854-1912	82 02 02	Montréal
ARTISTES ET ARTISANS DE SEPT-ÎLES ..... 1852-6905	82 02 02	608, Gamache, Sept-Îles
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE LES FAUCONS ST-ÉDOUARD INC. 1854-4999	82 01 29	259, Principale, Saint-Édouard
ASSOCIATION DE LOISIRS POUR HANDICAPÉS PHYSIQUES DU HAUT-RICHELIEU 1853-0782	81 12 10	Saint-Jean-sur-Richelieu
ASSOCIATION DES ANCIENS DU CLUB DE SOCCER F.C. ONZE DE TROIS-RIVIÈRES 1854-4916	82 01 29	3557, Rivard, ville de Laval
ASSOCIATION DES CORPS DE CLAIRONS LAVAL ..... 1853-8793	82 01 07	1701, rue Lucerne, Vimont, ville de Laval
ASSOCIATION DES ÉTUDES ARMÉNIENNES DU QUÉBEC 1852-6897	81 12 03	Montréal
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS HAÏTIENS DU COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT INC. 1854-4973	82 01 29	Longueuil
ASSOCIATION DES INFORMATIENS MUNICIPAUX DU QUÉBEC, INC. 1853-3562	81 12 17	777, boulevard Laurentien, Saint-Laurent
L'ASSOCIATION DES POLICIERS D'ACTON VALE INC. ... 1854-1086	82 01 29	Acton-Vale
L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE PLAISANCE INC. .... 1854-6069	82 02 03	281, rue Desjardins, Plaisance
ASSOCIATION DU RENOUVEAU DES HANDICAPÉS DE ST-HENRI ET PETITE BOURGOGNE INC. 1852-3423	82 01 08	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC DES TROIS MONTAGNES 1854-6101	82 02 04	La Conception
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES MARIONNETTISTES A.Q.M. 1852-6301	81 11 24	4365, rue St-André, Montréal
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA DÉFENSE DES RETRAITÉS ET PRÉ-RETRAITÉS, SECTION LOCALE DE GATINEAU INC. 1851-6146	81 10 27	Gatineau
ASSOCIATION SEPTILIENNE DES ARTS ET CULTURE (ASAC) INC. 1852-8323	81 11 30	500, rue Joliette, Sept-Îles
ASSOCIATION SPORTIVE DU LAC GULL INC. .... 1854-7430	82 02 08	Cap-de-la-Madeleine
ATELIER HABITAT DE QUÉBEC ..... 1854-3397	82 01 25	327, Archambault, Duberger
BLEUET MIGRATEUR INC. .... 1854-6135	82 02 05	Saint-Julien
CASER INC. .... 1853-3182	82 02 04	1195, Lavigerie, Sainte-Foy
LE CERCLE DE FERMÎÈRES DE L'ANSE-AUX-GASCONS INC. 1854-5913	82 02 02	Anse-aux-Gascons
CERCLE DE FERMÎÈRES DE SAINT-MAJORIQUE DE GRANTHAM INC. 1852-1484	81 11 10	1966, boulevard St-Joseph ouest, Saint-Majorique
CERCLE DES COMMUNICATEURS DE VAUDREUIL-SOULANGES INC. 1854-5905	82 02 02	66, rue Élie-Auclair, Saint-Polycarpe
CHASSEURS UNIS (QUÉBEC) INC. .... 1854-1672	82 01 19	Québec
LE CHEMIN DU DOMAINE ROCHON INC. .... 1853-3596	81 12 18	Saint-Jacques de Montcalm
CHOEUR DE BLAINVILLE ..... 1854-1896	82 01 20	1041, de la Bretagne, Blainville
CLUB DE BASEBALL JUNIOR-MAJEUR RIVE-SUD (ST-JEAN CHRYSOSTÔME) INC. 1854-3363	82 02 02	941, de Larivière, Saint-Jean-Chrysostome
CLUB DE BUDO DE BOIS DE BOULOGNE ..... 1852-8216	82 01 26	11976, rue Valmont, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CLUB DE SKI DE FOND DE SAINT-CONSTANT ..... 1853-8967	82 01 11	Saint-Constant
CLUB DE SOCCER MAISONNEUVE INC. .... 1854-3322	82 01 22	4820, rue Lafontaine, Montréal
CLUB DE TIR MATAN-ARC INC. .... 1854-1722	82 01 19	Matane
CLUB DES GAIS LURONS SPORTIFS INC. .... 1853-3745	81 12 21	Québec
CLUB OPTIMISTE DE COLERAINÉ, QUÉBEC ..... 1851-4331	81 10 19	88, rue St-Patrick, Coleraine
LE CLUB OPTIMISTE DE FERMONT INC. .... 1852-6202	81 11 24	Fermont
CLUB OPTIMISTE LA POCATIÈRE INC. .... 1854-1128	82 01 13	La Pocatière
LE CLUB OPTIMISTE QUYON INC. .... 1853-8082	82 01 05	Route rurale numéro 1, Quyon
CLUB OUTAMIS INC. .... 1853-3554	82 02 03	303, rue Lévis, Gatineau
CLUB ROTARY DE BEAUCEVILLE INC. .... 1849-5549	81 12 22	Beauceville
CLUB SOCIAL GAILURON ..... 1853-3687	81 12 21	553, avenue Royale, Beauport
COMITÉ D'AMITIÉ QUÉBEC-ITALIE ..... 1853-8652	82 01 30	Montréal
COMITÉ DES PÊCHEURS DE VIEUX-FORT ..... <i>OLD FORT FISHERMAN'S COMMITTEE</i> 1851-4000	81 10 09	Vieux-Fort, Basse-Côte-Nord- du-Golfe-Saint-Laurent
COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI RALLYE BOTTINES DE HAUTERIVE 1854-3520	82 01 25	1300, boulevard Blanche, Hauterive
COMMUNAUTÉ CAMBODGIENNE DE MAURICIE BOIS-FRANCS 1852-3514	81 11 17	Trois-Rivières
LA COMPAGNIE DE THÉÂTRE SAUVAGEAU INC. .... 1852-3449	81 11 16	114, chemin Lequin, Waterloo
CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS ET D'ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, CADEUS INC. 1854-6127	82 02 05	Sherbrooke

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CORPORATION TOURISTIQUE DU KAMOURASKA INC. ... 1853-3950	82 02 02	Route 132, La Pocatière
DESTINATION TERRE NOUVELLE ..... 1854-1748	82 01 19	4180, des Hironnelles, Orsainville
EAU SECOURS L'ÉPIPHANIE ..... 1853-8884	82 01 11	88, rue Rondeau, L'Épiphanie
ÉCOLE CHRÉTIENNE ET SERVICES PASTORAUX TIMOTHÉE INC. THE TIMOTHY CHRISTIAN SCHOOL & MINISTRIES INC. 1854-4601	82 01 29	New-Carlisle
ÉCOLE SECONDAIRE MONT SAINT-SACREMENT INC. ... 1854-5004	82 01 29	200, boulevard St-Sacrement, Saint-Gabriel-de-Valcartier
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE L'ART MARTIAL CORÉEN INC. 1853-3083	81 12 15	2773, chemin St-Louis, Sainte-Foy
LA FERME LE DINDON BLANC INC. .... 1853-3711	81 12 21	464, rue Daniel, app. 1, Québec
FONDATION GUILLAUME-LAHAISE ..... 1852-6731	81 12 01	Montréal
FONDATION ST-GEORGES ..... 1854-1359	82 02 03	Bécancour
LE GALA DU MÉRITE SPORTIF BEAUCERON INC. .... 1854-7372	82 02 08	Saint-Georges-Ouest
LES GARROTS-FEU INC. .... 1851-4802	81 10 23	23, Nottaway, Matagami
LE GROUPE D'ACTION CIVIQUE DE ST-PATRICE INC. ... 1854-6150	82 02 05	507, rue Principale, Saint-Patrice-de-Beaurivage
INSTITUT INTERNATIONAL DE PSYCHANALYSE SUPÉRIEURE 1853-0709	81 12 10	Communauté urbaine de Montréal
LA JEUNE RONDE INC. .... 1854-1888	82 01 20	Hull
LOISIRS BEAUPORT EST INC. .... 1852-6988	81 12 04	4054, boulevard Ste-Anne, Beauport
LES LOISIRS D'OR ST-PIERRE, ST-BERNARD INC. .... 1854-4981	82 02 02	253, 3 <sup>e</sup> Rue, Shawinigan
LES LOISIRS DU QUARTIER SUD DE MONTMAGNY INC. 1854-3538	82 01 25	Montmagny

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LOISIRS HANDICAPÉS PHYSIQUES ET VISUELS DE SAINT-LÉONARD 1853-3356	81 12 17	Saint-Léonard
LOISIRS RÉCRÉATIFS DE CHÉNIER, INC. .... 1854-6523	82 02 04	Chénier
MONTRÉAL SUPER 8 ..... 1852-8000	81 12 01	661, boulevard des Mille-Îles, ville de Laval
PARRAINAGE CIVIQUE DRUMMOND INC. .... 1854-6077	82 02 03	630, rue Haggerty, Drummondville
PIONNIERS DE FLEURIMONT INC. .... 1854-1680	82 01 19	1205, rue Apollo, Fleurimont
PRÉ-MATERNELLE LE SOLEIL D'ANJOU ..... 1848-3727	81 07 08	6951, des Ormeaux, Anjou
LES PRODUCTIONS RÉSISTANCES ..... 1853-8694	82 01 07	319, St-David, Jonquière
REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LA CÔTE SUD 1854-4395	82 01 26	Montmagny
REGROUPEMENT DES GARDERIES DE LA RÉGION 02 .... 1854-5863	82 02 02	Chicoutimi
RÉSEAU DES ORGANISATEURS DE SPECTACLES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE 1851-6518	81 10 30	145, rue Taschereau ouest, Rouyn
SERVICE DE RECHERCHES SUR L'ASIE DE L'EST ..... 1853-0451	81 12 08	Montréal
SOCIÉTÉ DE PHILOSOPHIE DE LA MAURICIE ET DES BOIS-FRANCS SPMBF 1851-0826	81 10 13	3500, rue de Courval, Trois-Rivières
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU GOLFE INC. .... 1853-3174	81 12 01	Sept-Îles
SOCIÉTÉ LAVALLOISE POUR LES ANIMAUX INC. .... 1853-0634	81 12 10	Ville de Laval
SPIRALE MAGAZINE CULTUREL ..... 1853-6714	81 12 29	788, avenue Antonine-Maillet, Montréal
LE THÉÂTRE DE LA HOULE ..... 1852-6277	81 11 24	Route rurale numéro 1, Vigneau, Havre-Aubert
LE THÉÂTRE LA MANIVELLE ENCHANTÉE ..... 1853-0444	81 12 08	143, chemin de l'Aéroport, La Baie

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LE TOUR DES CLOCHERS DE NICOLET INC. .... 1853-0493	81 12 09	1, rue Frère-Dominique, Nicolet
VÉLORENTIDES-CENTRE ..... 1854-1755	82 01 19	1250 A, rue Piché, Saint-Jovite
17484-o		<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

## Compagnies étrangères — Loi sur les

### Nouveau permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé aux corporations suivantes:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du nouveau permis
COMPAGNIE INTERNATIONALE BATESVILLE, INC. .... 1236-4915	82 01 25
** FILMS UNITED ARTISTS CORP. INC. .... 1468-0201	82 01 26
** PENNZOIL PÉTROLE LTÉE ..... 1310-3825	82 02 04
17484-o	<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

### Nouveau permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé à la corporation suivante:

Nom de la compagnie ou sa version	Date du nouveau permis
SERVICE MARITIME INTERNATIONAL SEA-LAND LTÉE ..... 1271-1511	82 01 22
17484-o	<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

**Permis**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé aux corporations suivantes:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
** CORPORATION D'OR RADISSON ..... 1985-3985	82 02 03	Me Michel Blouin, 630, rue Sherbrooke ouest, local 400, Montréal	630, rue Sherbrooke ouest, local 400, Montréal
** MINES D'OR QUEENSTON LTÉE ..... 1544-7428	82 01 26	M. Marc Rochefort, 1010, rue Sherbrooke ouest, bureau 2306, Montréal	1010, rue Sherbrooke ouest, bureau 2306, Montréal
** LES RESSOURCES BEAUCOUP LTÉE ..... 1851-6914	82 02 08	M. Georges Bodnar, jr 110, place Crémazie, local 731, Montréal	110, place Crémazie, local 731, Montréal
** SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION MINIÈRE HOMESTAKE INC. 1853-8819	82 01 25	Me Allan R. Hilton, 630, boulevard Dorchester ouest, 22 <sup>e</sup> étage, Montréal	630, boulevard Dorchester ouest, 22 <sup>e</sup> étage, Montréal

17484-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

**Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les****Avis de reprise d'existence**

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DE LOGEMENTS MUNICIPAUX DE QUÉBEC (F.A.L.L.M.Q.) 1463-4422	81 10 26	Aucune
ST. PATRICK'S ACADEMY « OLD BOYS » ASSOCIATION INCORPORATED 1228-3776	81 12 14	La dénomination sociale est chargée en celle de ASSOCIATION DES ANCIENS DE L'ÉCOLE ST-PATRICK INC. ST. PATRICK'S ACADEMY « OLD BOYS » ASSOCIATION INC.
SOCIÉTÉ CULTURELLE DE GUGLIONESE ..... 1331-3887	82 01 15	Aucune

17484-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

### Avis de dissolution éventuelle de corporations

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu des articles 4, 6 et suivants de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1228-1234	A. B. C. KNITTING MILLS LTD.	Montréal	66 11 16	1977 à 1981 incl.
1228-3784	ACADÉMIE NATIONALE DE BURLESQUE LTÉE NATIONAL BURLESQUE ACADEMY LTD.	259, rue St-Catherine est, app. 1, Montréal	68 01 10	1977 à 1981 incl.
1228-3727	ACADEMY DEVELOPMENT INC.	49, rue Aldred, Hampstead	67 02 27	1977 à 1981 incl.
1228-7488	ACE LINEN SUPPLY LTD.	5712, ch. Fleet, Hampstead	66 03 01	1977 à 1981 incl.
1229-4039	ADMINISTRATION D'IMMEUBLES ÉTOILE LTÉE	Montréal	70 07 16	1977 à 1981 incl.
1248-7401	ADMINISTRATION EIFFEL INC. EIFFEL-MANAGEMENT INC.	5810, ch. de la Côte-St-Luc, Montréal	71 07 30	1977 à 1981 incl.
1230-1735	AGRITEST INC.	12101, rue Poincaré, Montréal	63 10 04	1978 à 1981 incl.
1230-4291	AIMÉE INVESTMENTS CORPORATION	800, place Victoria, bureau 1103, Montréal	59 02 19	1977 à 1981 incl.
1231-3797	ALLIED CAPITAL AND MANAGEMENT LIMITED	1255, carré Phillips, bureau 1005, Montréal	71 05 06	1977 à 1981 incl.
1231-7590	ALUMNI REALTIES.	Montréal	19 10 18	1978 à 1981 incl.
1231-9380	AMBULANCE SÉCURITÉ INC. SECURITY AMBULANCE INC.	815, ch. Côte-Vertu, St-Laurent	68 08 22	1977 à 1981 incl.
1233-0049	ANTHONIAN MINING CORPORATION LTD. (No personal liability)	437, rue St-Jacques ouest, bureau 302, Montréal	50 09 28	1980 et 1981
1233-0445	ANTIROUILLE LAVAL INC. LAVAL RUSTPROOFING INC.	41, boul. St-Martin, ville de Laval	71 10 06	1978 à 1981 incl.
1233-0890	ANTON AGENCIES LTD.	Montréal	66 10 11	1977 à 1981 incl.
1233-6830	ARGEL INC.	Montréal	63 04 23	1977 à 1981 incl.
1233-7887	ARLEQUIN-AUX DEUX MASQUES, INC.	Montréal	57 08 19	1977 à 1981 incl.
1233-9511	ARRAS CONSTRUCTION INC.	Montréal	72 05 10	1977 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1234-4149	ASCAN OILS LIMITED .....	Montréal .....	71 10 18	1977 à 1981 incl.
1234-4990	ASSAMY INC. ....	7161, boul. Roi-René Anjou	72 03 03	1977 à 1981 incl.
1237-4385	LES ASSURANCES ROLAND BÉDARD INC.	Montréal .....	68 08 15	1977 à 1981 incl.
1240-9520	AUBERGE DU PONT INC. <i>THE BRIDGE INN INC.</i>	Montréal .....	66 12 05	1977 à 1981 incl.
1235-9261	BALMO LTD. ....	615, boul. Dorchester ouest, bureau 1010, Montréal	61 02 13	1977 à 1981 incl.
1236-0954	BARBACAN INC. ....	1155, rue Notre-Dame, Lachine	66 08 16	1978 à 1981 incl.
1236-2729	BOB BARNABÉ INC. ....	22, boul. Sauvé, St-Eustache (Deux-Montagnes)	66 05 12	1977 à 1981 incl.
1217-9966	BARZEL STEEL & PIPE LTD. ....	Montréal .....	72 01 19	1977 à 1981 incl.
1220-6629	BÉLAIR MOTORS INC. ....	1169, avenue Bernard ouest, Montréal	71 06 04	1977 à 1981 incl.
1237-5663	BÉLANGER CONSTRUCTION INC. ....	10836, rue Pelletier, Ste-Scholastique	62 07 11	1978 à 1981 incl.
1238-1406	G.D. BERGERON & ASSOCIÉS, INC. ....	3730, boul. Métropolitain est, bureau 402, Montréal	72 05 05	1978; 1980 et 1981
1238-2461	CLAUDE BERNARDIN LTÉE. ....	101, rue Glenbrooke, Dollard-des-Ormeaux	71 07 12	1977 à 1981 incl.
1238-4145	BERT MIGNAULT INC. ....	6550, rue Sherbrooke ouest, Montréal	59 02 03	1978 à 1981 incl.
1238-8799	BILTRITE CONSTRUCTION INC., ....	Montréal .....	51 05 25	1977 à 1981 incl.
1239-1421	YVON BLAIS INC. ....	527, 43 <sup>e</sup> Avenue, Lasalle ...	71 09 23	1977 à 1981 incl.
1239-6479	BOISCLAIR INVESTMENTS LTD. ....	Montréal .....	67 01 31	1977 à 1981 incl.
1239-9523	BONNEVILLE CONSTRUCTION INC. ....	1925, rue Gérard, Chomedey, ville de Laval	62 12 07	1977 à 1981 incl.
1236-5557	BOSTON BAY MINES LIMITED .....	50, place Crémazie, bureau 800, Montréal	71 11 08	1977 à 1981 incl.
1240-2368	BOUFFE EXPRESS INC. ....	1653 A, rue Ste-Catherine ouest, Montréal	68 02 05	1977 à 1981 incl.
1245-9087	BOUTIQUE CHÉRIE (PLAZA CÔTE DES NEIGES) LTÉE <i>BOUTIQUE CHERIE (PLAZA CÔTE DES NEIGES) LTD.</i>	Montréal .....	68 09 13	1977 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1240-6955	BRALL LIMITÉE ..... <i>BRALL LIMITED</i>	4149, rue Ste-Catherine ouest, Montréal	69 10 14	1978 à 1981 incl.
1240-8183	ÉMILE BRAZEAU INC. ....	Rouyn .....	61 11 09	1978 à 1981 incl.
1241-4009	LUCIEN BROUILLARD INC. ....	Montréal .....	67 07 10	1977 à 1981 incl.
1241-4280	BROWN SALES INTERNATIONAL INC. ..	1, Arvida, mart A, place Bonaventure, Montréal	69 02 27	1977 à 1981 incl.
1241-4637	GÉRARD BRUCHÉSI INC. ....	33, rue St-Jacques ouest, bureau 400, Montréal	71 12 22	1977 à 1981 incl.
1241-5859	BRUN SPORT INC. ....	Laval (Île-Jésus) .....	70 02 09	1977 à 1981 incl.
1228-1036	C.A.B. CONSTRUCTION INC. ....	2450, rue Athlone, app. 208, Mont-Royal	71 12 16	1977 à 1981 incl.
1242-0667	CABOTEURS UNIS DE QUÉBEC INC. .... <i>QUÉBEC UNITED COASTERS INC.</i>	107, rue Poitou, Boucherville	71 03 15	1977 à 1981 incl.
1242-3158	CAMEOR INC. ....	Terrebonne .....	66 06 01	1978 à 1981 incl.
1229-9087	CANADIAN AFRO TRAVELLERS COUNSELLOR CORPORATION	4602, boul. Décarie, app. 11, Montréal	64 08 13	1978 à 1981 incl.
1245-8295	CANADIAN TIRON CHEMICAL CORPORATION	11685, boul. Métropolitain est, Pointe-aux-Trembles	70 09 08	1977 à 1981 incl.
1231-9497	CAN-AM CONTRACT CONSULTANTS INC.	418, rue St-Sulpice, Montréal	70 07 02	1977 à 1981 incl.
1242-8678	CANYON REALTIES LTD. ....	1010, rue Ste-Catherine ouest, bureau 926, Montréal	62 08 07	1977 à 1981 incl.
1243-0781	CARAMINA RESOURCES LTD. ....	Montréal .....	72 05 25	1977 à 1981 incl.
1243-2118	CARIBE BAKERY LTD. ....	Montréal .....	72 03 21	1977 à 1981 incl.
1243-4221	CARR HOLDINGS LTD. ....	1216, rue Drummond, bureau 202, Montréal	58 11 27	1977 à 1981 incl.
1243-5335	CARTER, DENNIS & JENNENS LTD. ....	Montréal .....	60 12 19	1977 à 1981 incl.
1243-5723	CARTIER HOLDINGS INC. ....	800, carré Victoria, bureau 4104, Montréal	66 12 19	1977 à 1981 incl.
1236-3180	LE CASSE CROÛTE P'TIT PIERRE LTÉE. <i>THE P'TIT PIERRE SNACK BAR LTD.</i>	615, boul. Dorchester ouest, bureau 630, Montréal	66 01 21	1977 à 1981 incl.
1243-8123	CATACUMBAS INC. ....	8020, av. Vendéens, Anjou	66 11 04	1977 à 1981 incl.
1228-4535	S.S. & N.A. CAYNE INSURANCE AGENCIES LTD.	239, avenue Kensington bureau 604, Westmount	53 09 10	1980 et 1981

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1244-2067	CEDARS DRAGWAY (1967) LTD. ....	Montréal .....	67 05 08	1977 à 1981 incl.
1218-0386	CENTRE D'AMUSEMENT ST-GABRIEL DE BRANDON LTÉE	12115, boul. Lacordaire, bureau 5, Montréal-Nord	71 07 05	1977 à 1981 incl.
1244-6746	NAPOLÉON CHABOT & FILS INC. ....	Ste-Justine-de-Newton .....	68 03 29	1977 à 1981 incl.
1244-7660	CHAMARTOM LIMITED .....	Pointe-Claire .....	60 05 06	1978 à 1981 incl.
1245-2777	CHARKA CORPORATION .....	Montréal .....	68 10 25	1977 à 1981 incl.
1260-4716	LES CHAUSSURES MORROW INC. .... <i>MORROW FOOTWEAR INC.</i>	St-Césaire (Rouville) .....	54 07 30	1977 à 1981 incl.
1245-8592	CHEMTRAM LTD. ....	Montréal .....	61 03 07	1977 à 1981 incl.
1245-8782	GUY CHENEVERT (LAVAL) LTÉE .....	260, rue Deslauriers, St-Laurent	67 05 12	1977 à 1981 incl.
1245-8964	THE CHEQUERS CORPORATION .....	2025, rue Parthenais, Montréal	60 02 18	1978 à 1981 incl.
1245-9673	CHEVRIER & FRÈRES LIMITÉE .....	St-Lazare (Vaudeuil) .....	55 04 23	1977 à 1981 incl.
1245-9905	CHIB INVESTORS INC. ....	Chibougamau (Territoire-du-Nouveau-Québec)	65 04 28	1977 à 1981 incl.
1237-5804	LA CIE DE GESTION BÉLANGER INC. ....	5655, avenue Christophe-Colomb, Montréal	65 06 21	1977 à 1981 incl.
1249-0751	LA CIE NATIONALE DE CONTRÔLE DE FLOTTE INC. <i>NATIONAL FLEET CONTROL CO. INC.</i>	Montréal .....	68 08 30	1977 à 1981 incl.
1257-0081	CITY MERCHANTS ENTERPRISES LTD. .	2800, avenue Papineau, Longueuil	63 10 15	1978 à 1981 incl.
1247-1850	CLEARVIEW PAPER PRODUCTS LTD. ....	800, rue Salaberry, ville de Laval	69 11 21	1977 à 1981 incl.
1245-7552	CLOROBEN CHEMICALS LTD. ....	Montréal .....	62 04 06	1980 et 1981
1255-9522	CO. G.E.R. INC. ....	388, rue St-Jacques ouest, Montréal	67 11 17	1977 à 1981 incl.
1247-9986	COLUMN REALTY CORPORATION .....	Montréal .....	59 01 09	1977 à 1981 incl.
1253-4822	COMPAGNIE DE DISTRIBUTION MONROE LIMITÉE <i>MONROE DISTRIBUTING COMPANY LIMITED</i>	Montréal .....	52 07 18	1977 à 1981 incl.
1248-2378	COMPOSITE DEVELOPMENT LTD. ....	2045, rue Bonin, St-Laurent	68 09 10	1977 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1231-8366	CONSTRUCTION A. MASSARO INC. ....	Montréal .....	70 10 14	1977 à 1981 incl.
1248-4960	CONSTRUCTION CONDURA LTÉE .....	9925, boul. Gouin, Montréal	71 05 03	1977 à 1981 incl.
1255-2022	CONSTRUCTION DURHAM LTÉE .....	12360, rue Jubinville, Montréal-Nord	71 07 29	1977 à 1981 incl.
1246-8385	CONSTRUCTION J.O.C.T. LIMITÉE .....	Chicoutimi .....	68 05 21	1977 à 1981 incl.
1249-2955	CORD AND SHOE THREAD INC. ....	St-Hyacinthe .....	65 05 05	1978 à 1981 incl.
1252-7362	LA CORPORATION DE GESTION ET DE PLACEMENT DE LUXE <i>THE DE LUXE HOLDING AND INVESTMENT CORPORATION</i>	LaSalle .....	67 03 13	1977 à 1981 incl.
1229-3932	CORPORATION POGANY .....	7705, boul. de l'Acadie, bureau 1206, Montréal	63 05 06	1977 à 1981 incl.
1249-3870	CORSAIR INVESTMENTS LTD. ....	800, carré Victoria, bureau 612, Montréal	64 05 06	1978 à 1981 incl.
1249-8614	COURTIERS EN ALIMENTATION LAVAL LTÉE <i>LAVAL FOOD BROKERS LTD.</i>	110, boul. Crémazie, Montréal	70 04 07	1977 à 1981 incl.
1250-0864	CRAIGSCOTT MINING AND EXPLORATION LTD. (No personal liability)	Montréal .....	66 02 18	1977 à 1981 incl.
1250-1383	CRÉATIONS EUROPÉENNES INC. ....	6634, rue St-Hubert, Montréal	70 08 04	1977 à 1981 incl.
1250-7828	CRÉDIT GÉNÉRAL INC. ....	701, avenue du Mont-Royal est, Montréal	63 05 02	1977 à 1981 incl.
1250-7851	CRÉDIT-QUÉBEC INC. ....	Montréal .....	48 08 17	1977 à 1981 incl.
1250-5566	CUMBERLAND INVESTMENT CORP. ....	Montréal .....	59 05 01	1977 à 1981 incl.
1239-5547	CYR AUTO BODY (1960) LTD. ....	2325, rue Aladin, ville de Laval	60 08 31	1977 à 1981 incl.
1218-3679	D.B. PUTT INC. ....	11486, rue P.-M.-Favier, Montréal-Nord	71 09 16	1977, 1978, 1980 et 1981
1250-8685	DAIRY PRODUCTS TRANSPORT LIMITED	166, rue King, Montréal ....	61 02 16	1977 à 1981 incl.
1251-0327	DANMAR CONSTRUCTION CO. LTD. ....	3468, rue Drummond, Montréal	63 01 03	1977 à 1981 incl.
1252-9426	DIAL IMPORT CORPORATION LTD. ....	9228, boul. St-Laurent, Montréal	61 06 27	1977 à 1981 incl.
1252-9715	DICKENS INVESTMENT CORP. ....	Montréal .....	59 05 12	1977 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1253-2057	DIRECTIVES FINANCIÈRES INC. ....	614, rue St-Jacques ouest, bureau 400, Montréal	62 10 26	1978 à 1981 incl.
1219-9428	LES DISTRIBUTEURS DYNAMIQUES LTÉE <i>DYNAMIC DISTRIBUTORS LTD.</i>	4141, rue Sherbrooke ouest, bureau 200, Montréal	71 09 30	1977 à 1981 incl.
1253-4343	DISTRIBUTEURS LAFAYETTE INC. .... <i>LAFAYETTE DISTRIBUTORS INC.</i>	5517, rue Monsabre, Montréal	65 03 18	1977 à 1981 incl.
1220-9151	DOMINION RESTAURANT & BAR-B-Q. INC.	625, rue Notre-Dame, Lachine	72 02 11	1978 à 1981 incl.
1254-4011	DOUGALE INVESTMENTS LTD. ....	5675, boul. St-Laurent, Montréal	65 11 03	1977 à 1981 incl.
1254-9887	DUFRESNE, MCLAGAN, DAIGNAULT, INC.	630, boul. Dorchester ouest, bureau 2000, Montréal	56 02 25	1977 à 1981 incl.
1255-1636	DUPUIS MARINA LTÉE .....	3597, rue Hochelaga, Montréal	61 09 20	1978 à 1981 incl.
1255-2295	DUROY LIMITÉE .....	Montréal .....	34 02 23	1977 à 1981 incl.
1255-3699	DYNATECH INC. ....	Québec .....	70 11 06	1978 à 1981 incl.
1257-5866	E & S HOLDINGS INC. ....	Montréal .....	68 01 24	1977 à 1981 incl.
1258-4272	EASTERN EXPLORERS CORPORATION .. (No personal liability)	500, place d'Armes, bureau 2500, Montréal	59 07 21	1978 à 1981 incl.
1239-5448	ÉDITIONS BODERO INC. .... <i>BODERO EDITIONS INC.</i>	Montréal .....	68 08 22	1977 à 1981 incl.
1255-7427	LES ÉDITIONS MAISONNEUVE INC. ....	2739, boul. Édouard- Montpetit, bureau 2, Montréal	71 02 15	1977 à 1981 incl.
1255-8607	ÉDU-VOYAGES INC. .... <i>EDU-TRIP INC.</i>	Montréal .....	61 10 12	1977 à 1981 incl.
1256-1619	ELGO MINES LIMITED .....	Montréal .....	59 10 29	1977 à 1981 incl.
1239-7378	ELLIOTT & BOLDUC LIMITÉE .....	10235, boul. St-Vital, Montréal-Nord	68 06 04	1977 à 1981 incl.
1256-5263	EMPIRE MINERALS INC. .... (No personal liability)	800, place Victoria, bureau 804, Montréal	52 01 31	1977 à 1981 incl.
1256-5545	LES ENCADREMENTS LAVAL INC. .... <i>LAVAL PICTURE FRAME INC.</i>	Montréal .....	70 02 03	1977 à 1981 incl.
1258-0676	ENTREPRISES ASSOCIÉES DE PROTÉINES D.M. LTÉE <i>D.M. ASSOCIATED PROTEIN ENTERPRISES LTD.</i>	5822, place Plantagenet, Montréal	57 01 28	1978 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1246-8179	LES ENTREPRISES C. J. INC.	Montréal	68 11 22	1977 à 1981 incl.
1245-9715	LES ENTREPRISES CHEVRIER & LARIN INC.	4245, rue de la Roche, Montréal	64 06 03	1977 à 1981 incl.
1247-0621	LES ENTREPRISES CLAUDE LIMITÉE	6696 A, rue Cartier, Montréal	66 07 13	1977 à 1981 incl.
1249-1098	LES ENTREPRISES CONVENTO INC.	Montréal	67 02 17	1977 à 1981 incl.
1253-2222	LES ENTREPRISES DIROMOS INC.	Montréal	71 08 03	1977 à 1981 incl.
1240-3598	ENTREPRISES QUÉ-BOUR INC. <i>QUÉ-BOUR ENTERPRISES INC.</i>	Hull	61 06 27	1977 à 1981 incl.
1257-1436	ENTREPRISES TROIS SAISONS LTÉE <i>THREE SEASONS ENTERPRISES LTD.</i>	Montréal	70 12 10	1977 à 1981 incl.
1260-2272	LES ENTREPRISES YVES & GUY FOISY INC.	Roxton-Falls (Shefford)	72 05 15	1977, 1978 et 1981
1229-8360	ESTHÉTIQUE EN AFFAIRES INC. <i>ESTHETICS FOR BUSINESS INC.</i>	2100, Lamontagne, Montréal	63 03 15	1977 à 1981 incl.
1256-7673	ETCHEVERRY ENTERPRISES INC.	Montréal	71 01 07	1977 à 1981 incl.
1256-7681	EVANS ENTERPRISES LTD.	Montréal	57 12 03	1977 à 1981 incl.
1258-2201	EXCEL HOMES INC.	730, boul. Alexis-Nihon, St-Laurent	65 08 17	1977 à 1981 incl.
1249-2179	EXPLORATIONS ST-FABIEN INC. (Libre de responsabilité personnelle) <i>ST-FABIEN EXPLORATIONS INC.</i> (No personal liability)	758, rue Berri, Montréal	67 07 27	1980 et 1981
1258-5899	FABRIC IMPORTING LTD.	Montréal	65 03 23	1978 à 1981 incl.
1258-8158	FANTETTI CONSTRUCTION LTD.	4850, rue Forest, Montréal-Nord	68 01 10	1978 à 1981 incl.
1259-1921	FESGO CORP.	5705, ch. Côte-des-Neiges, Montréal	59 04 07	1977 à 1981 incl.
1219-4403	FILTRES INDUSTRIELS DU QUÉBEC INC. <i>QUÉBEC INDUSTRIAL FILTERS INC.</i>	St-Hyacinthe	71 11 18	1977 à 1981 incl.
1233-3233	FOAM APPLICATORS INC.	7445, rue Chambord, Montréal	62 06 07	1977 à 1981 incl.
1260-4823	FORBEC DÉVELOPPEMENT LTÉE <i>FORBEC DEVELOPMENT LTD.</i>	Montréal	65 04 05	1977 à 1981 incl.
1260-5937	FORGET & FORGET, LIMITÉE	Montréal	43 04 29	1977 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1260-8295	FOUR HUNDRED REALTY CORPORATION	Montréal .....	58 06 10	1977 à 1981 incl.
1248-2782	FUTEC COMPUTER CORPORATION LTD.	Montréal .....	71 02 10	1977 à 1981 incl.
1260-0706	GAGNIER, FLEURY & ASSOCIÉS INC.	1500, rue Stanley, Montréal	68 01 09	1977 à 1981 incl.
1261-9128	GARAGE MARC LTÉE ..... MARC GARAGE LTD.	Montréal .....	65 06 10	1977 à 1981 incl.
1229-2595	GARDEN AGENCIES INCORPORATED ...	Montréal .....	66 03 08	1978, 1980 et 1981
1262-0050	LUCIEN GARIÉPY ET ASSOCIÉS INC.	9270, avenue de Chateaubriand, Montréal	69 05 23	1977 à 1981 incl.
1262-0308	GARON AUTOMOBILES INC. ....	Lachute (Argenteuil) .....	66 04 27	1977 à 1981 incl.
1262-3013	HERBERT L. GEE INC. ....	254, rue du Jura, St-Lambert (Chambly)	72 04 10	1978 à 1981 incl.
1217-7911	GEE-KAY SALES LTD. ....	43, place Fabre, Dollard-des-Ormeaux	71 07 22	1977 à 1981 incl.
1262-3252	M. RICHARD GELFAND INC. ....	2325, rue St-Louis, St-Laurent	68 08 16	1977 à 1981 incl.
1262-3278	GELGRU CORP. ....	Montréal .....	56 11 24	1977 à 1981 incl.
1262-7048	GERIDEN INC. ....	Montréal .....	64 06 05	1979, 1980 et 1981
1253-6132	GESTION DIVERSIFIÉE GLENMORE INC. GLENMORE DIVERSIFIED HOLDINGS INC.	Montréal .....	69 10 16	1977 à 1981 incl.
1262-9093	GIARD CONSTRUCTION CO. LTD. ....	3990, rue Sherbrooke est, bureau 5, Montréal	57 03 25	1978 à 1981 incl.
1262-9259	GIBSON MINES LTD. .... (No personal liability)	621, rue Craig ouest, Montréal	57 11 08	1977 à 1981 incl.
1262-9796	GILBERT INVESTMENT CO. LTD. ....	1, place Laval, bureau 500, ville de Laval	63 04 01	1977 à 1981 incl.
1263-0661	GILMAR DRESS INC. ....	225, rue Chabanel ouest, Montréal	59 09 30	1977 à 1981 incl.
1263-1677	GIROTALE INC. ....	4008, boul. St-Martin, ville de Laval	66 04 06	1977 à 1981 incl.
1263-7781	GOTHAM INVESTMENT CORPORATION	Montréal .....	58 09 03	1977 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1264-0876	GRAND HOLDINGS CORPORATION LTD.	Montréal .....	71 11 18	1978 à 1981 incl.
1221-9036	GRAPHIE MÉDIA LIMITÉE .....	Laval (Île-Jésus) .....	72 03 22	1977 à 1981 incl.
1264-2377	S. GREENBERG & ASSOC. LTD. ....	Montréal .....	71 10 07	1977 à 1981 incl.
1264-3193	N. GRENIER CONSTRUCTION INC. ....	280, 90 <sup>e</sup> Avenue, Chomedey, ville de Laval	64 03 25	1977 à 1981 incl.
1264-3706	H. R. GRITTANI LTD. ....	5175, avenue Western, Montréal	65 10 01	1977 à 1981
1264-5362	GUARDIAN LEASEHOLDS LTD. ....	Montréal .....	62 10 09	1977 à 1981 incl.
1261-1265	FRANK GUZZO DIAMONDS INC. ....	Montréal .....	59 06 26	1977 à 1981 incl.
1251-3529	HABITAT NOTRE-DAME LTÉE .....	8, rue St-Paul est, Montréal	68 08 07	1977 à 1981 incl.
1244-9500	HAMELIN & FRÈRE, LIMITÉE. ....	Montréal .....	25 05 07	1977 à 1981 incl.
1243-8065	HOLIDAY CASUALS INC. ....	Montréal .....	63 07 23	1977 à 1981 incl.
1249-0074	I. J. CONTRACTING CORPORATION .....	9600, boul. St-Laurent, Montréal	70 12 07	1977 à 1981 incl.
1245-4666	ÎLE CHARRON PROPERTIES INC. ....	Montréal .....	67 05 02	1977 à 1981 incl.
1241-9628	IMMEUBLES BRUYÈRE INC. ....	2116, rue Jean-Talon est, Montréal	65 04 23	1977 à 1981 incl.
1255-6197	LES IMMEUBLES EDERY-LAJEUNESSE INC.	3953, avenue Van Horne, Montréal	71 05 06	1977 à 1981 incl.
1218-5740	LES IMPORTATIONS LAURA LTÉE .....	1470, rue Peel, bureau 105, Montréal	71 11 11	1978 à 1981 incl.
1261-4756	THE INCREDIBLE GRAND TRUNK FUNK CORPORATION	1, place Ville-Marie, bureau 930, Montréal	71 04 20	1980 et 1981
1233-3993	LES INDUSTRIES AQUA MÉDICAL INC. AQUA MEDICAL INDUSTRIES INC.	3800, rue Radisson, Montréal	71 04 26	1978 à 1981 incl.
1246-6447	INGRID'S INNER CIRCLE INC. ....	Montréal .....	68 02 28	1977 à 1981 incl.
1248-8292	INTAX MANAGEMENT CONSULTANTS LTD.	Montréal .....	69 06 25	1980 et 1981
1242-9528	LES INVESTISSEMENTS CAPITAL MULTIPLAN LIMITÉE. CAPITAL MULTIPLAN INVESTMENTS LIMITED.	4, place Ville-Marie, bureau 514, Montréal	69 01 27	1977 à 1981 incl.
1248-5322	LES INVESTISSEMENTS CONFIANCE LTÉE	Montréal .....	69 05 27	1977 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1262-8830	J.G.H. CONSTRUCTION INC. ....	Montréal .....	72 03 07	1978 à 1981 incl.
1219-9410	KNIGHTHOOD DISTRIBUTING CORP. ....	Montréal .....	71 06 04	1977 à 1981 incl.
1253-2545	KORVET SHOPPER'S DISCOUNT LTD. ...	6484, avenue Victoria, Montréal	68 02 09	1977 à 1981 incl.
1255-5280	L.M.G. ÉCLAIRAGE INC. ....	Ville de Laval .....	68 04 30	1977 à 1981 incl.
1247-1017	CLAUDE LACOSTE ET ASSOCIÉS INC.	Montréal .....	70 02 25	1977 à 1981 incl.
1261-9730	LAKESHORE GARDENING & MAINTENANCE LTD.	526, promenade Beaurepaire, Beaconsfield	68 02 28	1977 à 1981 incl.
1240-2871	LANGELIER BOULEVARD DEVELOPMENT CORP.	Montréal .....	65 04 22	1977 à 1981 incl.
1231-6873	L'ASSOMPTION ALUMINIUM CIE LTÉE .	L'Assomption .....	68 10 17	1978 à 1981 incl.
1261-3683	LÉONARD FRUIT (MONTRÉAL) CORP. ...	768, rue St-Paul ouest, Montréal	69 03 10	1977 à 1981 incl.
1238-5480	LINGERIE BETTY INC. ....	1450, rue Ontario est, Montréal	67 05 11	1977 à 1981 incl.
1263-9860	LOISIRS ET SPORT DE LA GRANDE-ÎLE INC.	473, boul. Grande-Île, Grande-Île (Beauharnois)	72 01 19	1978 à 1981 incl.
1247-4300	C.T. MACKENZIE LTD. ....	515, rue Francois, bureau 304, Verdun	66 11 18	1977 à 1981 incl.
1232-4380	MAISON ANBAR DE MONTRÉAL INC. ...	St-Pierre (Montréal) .....	71 01 21	1978 à 1981 incl.
1253-4616	MANHATTAN WHOLESALERS & DISTRIBUTORS LTD.	Montréal .....	59 09 11	1977 à 1981 incl.
1238-2834	MANOIR ROGER BERNARD LTÉE .....	565, boul. Alexis-Nihon, St-Laurent	71 06 21	1977 à 1981 incl.
1239-1975	MARGARINE BLANCHET INC. ....	Rock-Forest (Sherbrooke) ...	71 02 26	1977 à 1981 incl.
1234-1467	ARTHUR MARTIN INC. ....	Montréal .....	53 02 05	1977 à 1981 incl.
1243-8263	MAUZONE (FOOD) CATERERS LTD. ....	Montréal .....	60 01 18	1977 à 1981 incl.
1264-7632	MEDITERRANEAN GYRO'S INC. ....	212, rue Varry, St-Laurent	71 12 21	1977 à 1981 incl.
1241-2904	MEMORIAL BRONZE INC. ....	St-Lambert (Chambly) .....	58 10 08	1977 à 1981 incl.
1245-2835	MENUISERIE CHARLAND INC. ....	Montréal .....	69 09 12	1977 à 1981 incl.
1240-0529	LES MINES BORDUN (QUÉBEC) LIMITÉE (Libre de responsabilité personnelle) <i>BORDUN MINING (QUÉBEC) LIMITED</i> (No personal liability)	Montréal .....	70 12 01	1977 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1217-1252	MINI SUPERMARCHÉ LONGUEUIL INC.	1515, rue Ste-Hélène, Longueuil	71 09 22	1977 à 1981 incl.
1246-1620	MODERN CHILDREN'S WEAR CO. INC.	Montréal	58 12 31	1977 à 1981 incl.
1249-4399	MOGAU TITANE INC. (Libre de responsabilité personnelle) <i>MOGAU TITANIUM INC.</i> (No personal liability)	Montréal	71 12 22	1977 à 1981 incl.
1258-3878	MONTEAGLE EXPLORATIONS LIMITED	635, boul. Dorchester ouest, bureau 604, Montréal	71 09 21	1977 à 1981 incl.
1261-7312	MOTEL GAI INC.	Val-d'Or	68 07 05	1978 à 1981 incl.
1237-8220	MUSIQUE BELMONT INC. <i>BELMONT MUSIC INC.</i>	Montréal	68 08 28	1977 à 1981 incl.
1226-6060	NEW-CLAN FASHIONS INC.	4290, boul. Métropolitain, bureau 15, St-Léonard	72 03 06	1977 à 1981 incl.
1248-1214	NORYN MINES LIMITED (No personal liability)	Hull, partie Ouest (Gatineau)	45 05 01	1977 à 1981 incl.
1240-9793	O'BRIEN VARIETIES LIMITED	Montréal	59 11 13	1978 à 1981 incl.
1255-9803	ONE EIGHTY SIX INVESTMENT LTD.	Montréal	59 01 29	1978 à 1981 incl.
1254-3179	PAPILLON D'OR INC.	Montréal	68 10 15	1977 à 1981 incl.
1247-0704	PAVILLON CLAUDE INC.	176, rue Brian, Gatineau (Hull)	67 09 22	1977 à 1981 incl.
1240-4117	LES PLACEMENTS BOURGOIN LTÉE	Montréal	72 02 11	1977 à 1981 incl.
1261-8195	LES PLACEMENTS GALMA INC.	9B, rue du Collège, Vimont, ville de Laval	63 04 18	1977 à 1981 incl.
1261-8609	LES PLACEMENTS GAMMA INC. <i>GAMMA INVESTMENTS INC.</i>	219, rue Brookhaven, Dorval	57 11 11	1977 à 1981 incl.
1263-0760	LES PLACEMENTS GILSON LIMITÉE <i>GILSON INVESTMENTS LIMITED</i>	St-Lambert (Chambly)	60 06 08	1978 à 1981 incl.
1250-7315	LES PLACEMENTS H. P. CYRENNE LTÉE	26, rue Édouard, Victoriaville	69 10 17	1978 et 1981
1260-6927	LES PLACEMENTS M. & M. FORTIER LIMITÉE	820, rue Closse, St-Lambert (Chambly)	67 02 10	1977 à 1981 incl.
1246-9250	POINTE-CLAIRE PAVING LTD.	Kirkland	62 10 04	1978 à 1981 incl.
1262-8079	POLY-GESTA INC.	408, rue St-Sulpice, bureau 400, Montréal	70 10 15	1977 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1257-1055	RICHARDSON ENTERPRISES INC. ....	1010, rue Ste-Catherine ouest, Montréal	66 04 05	1977 à 1981 incl.
1217-6723	RIOUX ET SIMON INC. ....	Rivière-du-Loup .....	71 11 12	1977 à 1981 incl.
1261-3030	RONA-FROH LTD. ....	Montréal .....	68 07 22	1977 à 1981 incl.
1233-1500	ST. GEORGES APARTMENTS LIMITED ..	Montréal .....	64 06 16	1977 à 1981 incl.
1248-3293	SALON LA COMTESSE INC. ....	LaSalle .....	68 03 01	1977 à 1981 incl.
1247-5968	SALON LA DAME DE COEUR INCORPORÉE	Sept-Îles .....	71 08 12	1977 à 1981 incl.
1246-0176	SCOTT CHIBOUGAMAU MINES LIMITED (No personal liability)	621, rue Craig ouest, Montréal	36 10 05	1977 à 1981 incl.
1253-6025	SERVICE D'INVESTISSEMENTS DIVERSIFIÉS LTÉE <i>DIVERSIFIED INVESTMENT SERVICES LTD.</i>	1, place Ville-Marie, bureau 2221, Montréal	63 08 08	1977 à 1981 incl.
1244-3669	SERVICES DE RADIOLOGIE DE LA RIVE NORD INC. <i>NORTH SHORE RADIOLOGY SERVICES INC.</i>	Pierrefonds .....	68 06 26	1977 à 1981 incl.
1243-6424	SHOPPING CART MAINTENANCE LTD. .	8035, place Spaulding, Anjou	72 03 03	1977 à 1981 incl.
1216-7839	SHUCHAT FRANCHISES (DRUMMONDVILLE) INC.	625, avenue Président-Kennedy, Montréal	71 08 16	1980 et 1981
1257-1584	SICARD ENTERPRISES INC. ....	Montréal .....	54 07 15	1977 à 1981 incl.
1230-4390	AIMÉ SIGOUIN INC. ....	Montréal .....	55 06 09	1977 à 1981 incl.
1246-1133	LES SILICIUMS DE CHICOUTIMI LTÉE .. <i>CHICOUTIMI SILICON LTD.</i>	800, place Victoria, bureau 2401, Montréal	65 11 02	1977 à 1981 incl.
1245-0987	W. SMITH (CHANDLER) LTÉE .....	Chandler (Gaspé-Est) .....	66 07 07	1977 à 1981 incl.
1224-8985	SMOKE HOUSE DELLY PRODUCTS LTD.	360, rue St-Jacques ouest, bureau 1500, Montréal	70 11 19	1978 à 1981 incl.
1251-5722	LA SOCIÉTÉ D'ÉCOLOGIE DU NORD DU QUÉBEC	Montréal .....	71 06 21	1977 à 1981 incl.
1241-2771	SOCIÉTÉ MINIÈRE BROMPTON LTÉE .... (Libre de responsabilité personnelle) <i>BROMPTON MINES LTD.</i> (No personal liability)	500, place d'Armes, bureau 2500, Montréal	67 05 15	1978 à 1981 incl.
1224-2665	SONALL ENTERPRISES LIMITED .....	2925, avenue Louis-Paré, app. 206, Lachine	72 02 24	1977 à 1981 incl.
1222-7641	SPI-LO INC. ....	Montréal .....	72 02 11	1978 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1234-3034	STUC-ART INC.	122 A, boul. des Prairies, ville de Laval	65 02 22	1978 à 1981 incl.
1261-3014	SUZANNA FROCKS INC.	385, boul. Alexis-Nihon, Montréal	46 04 10	1978 à 1981 incl.
1241-1765	SYNDICATED BUSINESS BROKERS INC.	414, rue St-Jacques ouest, Montréal	58 09 22	1978 à 1981 incl.
1243-8545	SYSTÈMES MARITIMES INTÉGRÉS I.M.S. INC. INTEGRATED MARINE SYSTEMS I.M.S. INC.	800, place Victoria, bureau 2604, Montréal	57 02 22	1979, 1980 et 1981
1237-0862	TAXIS BEAUDRY INC. BEAUDRY TAXIS INC.	Pointe-aux-Trembles	66 07 18	1977 à 1981 incl.
1226-3455	TESSO ELECTRIC INC.	Montréal	71 12 16	1978 à 1981 incl.
1259-5625	TRANS OCEAN FINANCE CORPORATION	1315, boul. de Maisonneuve ouest, Montréal	69 05 27	1978 à 1981 incl.
1238-6603	TRICOTAGE G & B LIMITÉE	7231, rue St-Hubert, Montréal	66 02 24	1977 à 1981 incl.
1241-3860	TWO BROTHERS HOLDINGS INC.	11175, rue St-Réal, Bordeaux	61 12 12	1977 à 1981 incl.
1261-9383	URBAN GARAGES LIMITED	Montréal	54 06 22	1977 à 1981 incl.
1243-1573	LES VALEURS MOBILIÈRES CARDINAL INC. CARDINAL SECURITIES INC.	500, place d'Armes, 12 <sup>e</sup> étage, Montréal	71 09 23	1977 à 1981 incl.
1250-5541	VERITAS CULTURAL ASSOCIATION LTD.	Montréal	67 03 13	1978 à 1981 incl.
1257-2178	VOLKAT ENTERPRISES LTD.	Montréal	68 12 30	1978 à 1981 incl.
17484-o				<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

## Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

### Ville d'Iberville

Prenez avis que le Conseil municipal de cette ville a adopté, à sa séance régulière du 1<sup>er</sup> février 1982, la motion 82-02-041, pour prolonger le délai nécessaire à l'élaboration d'un plan d'urbanisme pour le territoire de la corporation municipale de la ville d'Iberville et ce, conformément à l'article 81 de la Loi 125, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Prenez également avis que ledit plan d'urbanisme sera adopté dans un délai de cent quatre-vingts (180) jours, à compter de la date de l'adoption de la motion 82-02-041, soit le 1<sup>er</sup> février 1982, suivant les dispositions de la Loi 125.

Iberville, le 8 février 1982.

17598-o *Le directeur général et greffier,*  
ANDRÉ L. FRÉCHETTE.

### Municipalité de Saint-Calixte

Avis est donné qu'en vertu de l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), le Conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté; en date du 8 janvier 1982, une résolution à l'effet d'entreprendre l'élaboration du plan d'urbanisme de cette municipalité.

Le Conseil municipal entend adopter le plan d'urbanisme au plus tard le 15 mai 1982.

17546-o *Le secrétaire-trésorier,*  
JULIEN CHARETTE.

### Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget

Avis est donné en vertu de l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a adopté en date du 4 février 1982 une résolution à l'effet d'entreprendre l'élaboration du plan d'urbanisme de cette municipalité.

Le Conseil entend adopter le plan d'urbanisme au plus tard en juillet 1982.

Saint-Charles-de-Bourget, le 8 février 1982.

17485-o *La secrétaire-trésorière,*  
COLOMBE BERGERON CÔTÉ.

## Associations coopératives — Loi sur les

### CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DE VILLERAY

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le règlement spécial adopté le 25 mars 1981, de l'association « CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DE VILLERAY », diminuant le montant de la part sociale de 25,00 \$ à 2,00 \$.

17612-o *Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

## Avis divers

### L'Assemblée spirituelle des Baha'is de Rimouski

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 18 septembre 1981, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses M. Paul Richard Aubut, journalier, 175, Saint-Joseph ouest, appartement 3, Rimouski, M. Réjean Blouin, cuisiner, 55, Saint-Joseph est, appartement 1, Rimouski, Mme Carole Harvey, étudiante, 399, place du Parc, appartement 3, Rimouski, M. Émilien Gagné, journalier, 55, Saint-Joseph est, appartement 8, Rimouski, Mme France N. Turbide, enseignante, et M. Damien Turbide, étudiant, tous deux du 98, place Robert-Joncas, Rimouski.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 500 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 98, place Robert-Joncas, Rimouski, district judiciaire de Rimouski.

17484-o *Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.  
1850-4548

### L'Association Des Pompiers Volontaires de Senneville

Avis est, par les présentes, donné que suite à une réunion dûment convoquée, soit le 29 avril 1981, les

membres ont décidé majoritairement de changer le nom de la corporation Association de la Police et des Pompiers de Senneville pour celui de « L'Association Des Pompiers Volontaires de Senneville ».

Senneville, le 29 avril 1981.

17574-o

*Le secrétaire,*  
RICHARD LAVIGNE.

### Municipalité de Bégin

Avis est, par les présentes, donné que par le Règlement no 82-100 de son Conseil, adopté le 2 février 1982, la municipalité de Bégin a modifié son Règlement no 79-77, adopté le 4 avril 1977, concernant l'imposition d'un droit sur les mutations immobilières, et ainsi abrogé en entier les dispositions dudit Règlement no 79-77 chargeant la corporation de comté de Chicoutimi de la perception des droits sur les mutations immobilières.

À compter de l'entrée en vigueur dudit Règlement no 82-100, le quinzième jour suivant la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*, son secrétaire-trésorier sera chargé de la perception de ces droits.

17534-o

*Le secrétaire-trésorier,*  
NORMAND BRASSARD.

### Municipalité de L'Anse-Saint-Jean

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 1<sup>er</sup> février 1982, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 66-1-82 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

L'Anse-Saint-Jean, le 2 février 1982.

17535-o

*Le secrétaire-trésorier,*  
GILLES LAMBERT.

### Paroisse de Notre-Dame-de-Laterrière

Avis est, par les présentes, donné que par le Règlement no 186 de son Conseil, adopté le 20 janvier 1982, la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-Laterrière a modifié son Règlement no 128, adopté le 5

avril 1977, concernant l'imposition d'un droit sur les mutations immobilières, et ainsi abrogé en entier les dispositions dudit Règlement no 128 chargeant la corporation de comté de Chicoutimi de la perception des droits sur les mutations immobilières.

À compter de l'entrée en vigueur dudit Règlement no 186, le quinzième jour suivant la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*, son secrétaire-trésorier sera chargé de la perception de ces droits.

17536-o

*Le secrétaire-trésorier,*  
NORMAND GIRARD.

### Municipalité de canton d'Orford

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39), lors d'une session spéciale tenue le vendredi 8 janvier 1982, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 289, intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

17507-o

*Le secrétaire-trésorier,*  
GERMAIN ARCHAMBAULT.

### Municipalité de canton Otis

Avis est, par les présentes, donné que par le Règlement no 83 de son Conseil, adopté le 1<sup>er</sup> février 1982, la municipalité de canton Otis a modifié son Règlement no 57, adopté le 2 mai 1977, concernant l'imposition d'un droit sur les mutations immobilières, et ainsi abrogé en entier les dispositions dudit Règlement no 57 chargeant la corporation de comté de Chicoutimi de la perception des droits sur les mutations immobilières.

À compter de l'entrée en vigueur dudit Règlement no 83, le quinzième jour suivant la publication du présent avis de la *Gazette officielle du Québec*, son secrétaire-trésorier sera chargé de la perception de ces droits.

17537-o

*Le secrétaire-trésorier,*  
BERTRAND BOUDREAU.

### Municipalité de Petit-Saguenay

Avis est, par les présentes, donné que par le Règlement no 66 de son Conseil, adopté le 1<sup>er</sup> février 1982, la municipalité de Petit-Saguenay a modifié son Règlement no 41 adopté le 18 mai 1977, concernant l'impo-

sition d'un droit sur les mutations immobilières, et ainsi abrogé en entier les dispositions dudit Règlement no 41 chargeant la corporation de comté de Chicoutimi de la perception des droits sur les mutations immobilières.

À compter de l'entrée en vigueur dudit Règlement no 66, le quinzième jour suivant la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*, son secrétaire-trésorier sera chargé de la perception de ces droits.

17538-o

*Le secrétaire-trésorier,*  
JEAN-MARC BELZILE.

### Ville de Rock-Island

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 7 décembre 1981, le Conseil de cette ville a adopté le Règlement no 142 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception des droits sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Rock-Island, le 1<sup>er</sup> février 1982.

17547-o

*Le secrétaire-trésorier,*  
RICHARD PRINCE, *notaire.*

### Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget

Avis est, par les présentes, donné que par le Règlement no 115-82 de son Conseil, adopté le 4 février 1982, la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a modifié son Règlement no 114-81, adopté le 12 novembre 1981, concernant l'imposition d'un droit sur les mutations immobilières, et ainsi abrogé en entier les dispositions dudit Règlement no 70-77 chargeant la corporation de comté de Chicoutimi de la perception des droits sur les mutations immobilières.

À compter de l'entrée en vigueur dudit Règlement no 115-82, le quinzième jour suivant la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*, son secrétaire-trésorier sera chargé de la perception de ces droits.

17539-o

*La secrétaire-trésorière,*  
COLOMBE BERGERON CÔTÉ.

### Municipalité de Shipshaw

Avis est, par les présentes, donné que par le Règlement no 194b-82 de son Conseil, adopté le 20 janvier 1982,

la municipalité de Shipshaw a modifié son Règlement no 132, adopté le 20 juin 1977, concernant l'imposition d'un droit sur les mutations immobilières, et ainsi abrogé en entier les dispositions dudit Règlement no 132 chargeant la corporation de comté de Chicoutimi de la perception des droits sur les mutations immobilières.

À compter de l'entrée en vigueur dudit Règlement no 194b-82, le quinzième jour suivant la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*, son secrétaire-trésorier sera chargé de la perception de ces droits.

17540-o

*La secrétaire-trésorière,*  
MARTINE GAGNON.

### Succession Fernand Dubé

Avis est, par les présentes, donné que dame Lisette Pelletier-Dubé, ménagère, demeurant au 3312, rue Donald, Fabreville, ville de Laval, veuve de feu Fernand Dubé, de son vivant chauffeur, demeurant au 3312, rue Donald, Fabreville, ville de Laval, où il est décédé le 8 août 1981 sans laisser de testament, en sa qualité de tutrice à ses deux enfants mineurs, soit Martin et Caroline, et dûment autorisée par jugement de la Cour supérieure du district de Montréal, rendu le 26 octobre 1981, sous le numéro 14-003645-819 des dossiers de ladite Cour, a accepté, pour lesdits enfants mineurs, la part de succession de feu Fernand Dubé leur revenant, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Daniel Théoret, notaire, 327, boulevard Labelle, Fabreville, ville de Laval, H7P 2P2, daté du 29 janvier 1982, et enregistré à Laval, sous le numéro 499997.

Un inventaire des biens du défunt a été fait le 29 janvier 1982, devant le notaire Daniel Théoret, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Laval, le 10 février 1982.

17548-o

*Le procureur,*  
DANIEL THÉORET, *notaire.*

### Succession Jean-Marie Cloutier

Avis est donné que Léonard Cloutier, Réjean Cloutier, Robert Lavoie, Léopold Lavoie et Denise Lavoie ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Jean-Marie Cloutier, en son vivant domicilié au 384, rue Saint-Luc, Québec, décédé le 18 juillet 1981

(numéro d'assurance sociale: 231-180-803) en vertu d'un acte reçu devant Henri Chrétien, notaire, le 21 décembre 1981, et enregistré à Québec le 22 décembre 1981 sous le numéro 1032381.

Charlesbourg, le 12 février 1982.

*Le procureur,*

17516-o

HENRI CHRÉTIEN, notaire.

### Succession Michel Larocque

Avis est, par les présentes, donné que Nicole Levac, demeurant au 29, rue Legault à Saint-André-Est, province de Québec, JOV 1X0, agissant en sa qualité de tutrice à ses deux enfants mineurs, Anik Larocque et Kim Larocque, seules héritières de leur père Michel Larocque, en son vivant journalier, domicilié au 29, rue Legault à Saint-André-Est, province de Québec, JOV 1X0 et décédé le 20 septembre 1981 sans testament, a accepté, pour et au nom de sesdits enfants, la succession dudit Michel Larocque, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Yves Sabourin, notaire, au 514, rue Principale, local 4, Lachute, daté du 18 janvier 1982 et enregistré à la division d'Argenteuil sous le numéro 196930.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Yves Sabourin, notaire, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, la bénéficiaire des qualités paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Lachute, le 22 janvier 1982.

*Le procureur,*

17517-o

YVES SABOURIN, notaire.

### Succession Raymond Lapierre

Avis est, par les présentes, donné que le vingt-six janvier mil neuf cent quatre-vingt-deux, à Ville-Marie, M. Réal Lapierre, en sa qualité de tuteur à Sylvie Lapierre, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Raymond Lapierre. Cette acceptation a été exécutée devant Roger Marcotte, notaire, pratiquant à Ville-Marie au 31 de la route 101, lequel acte a été enregistré au bureau d'enregistrement de Ville-Marie, district de Témiscamingue, le vingt-neuf janvier mil neuf cent quatre-vingt-deux, sous le numéro 94490.

Ville-Marie, le 1<sup>er</sup> février 1982.

*Le procureur,*

17561-o

ROGER MARCOTTE, notaire.

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-14-000917-80-7

Avis public est, par les présentes donné, que conformément à un jugement de la Cour supérieure, district de Montréal, rendu le vingt janvier mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982), il sera procédé, le quinze mars mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982), à 10 h, au bureau du notaire soussigné, au 65 de la rue Rabastalière ouest, en la ville de Saint-Bruno-de-Montarville (tél. 653-3693) à la vente à l'enchère et à l'adjudication publiques de l'immeuble appartenant à Frederick Klockars et Suzanne Klockars, mineurs et désignés comme suit, savoir:

Désignation

Un emplacement situé en la ville de Sainte-Julie, division d'enregistrement de Verchères, comme étant le lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro soixante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent dix-sept (317-67-2), avec maison dessus érigée, portant le numéro 1778 de la rue Comeau.

Pour les conditions, s'adresser au notaire soussigné.

Saint-Bruno-de-Montarville, le 5 février 1982.

*Le procureur,*

17575-o

GILBERT LEROUX, notaire.

## Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

### La Caisse Populaire de Saint-Jean-Baptiste

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le Règlement adopté le 26 mai 1981 par la Caisse Populaire de Saint-Jean-Baptiste modifiant son territoire qui est présentement « la paroisse de Saint-Jean-Baptiste » en celui de « cité de Joliette, municipalité de la paroisse Notre-Dame-des-Prairies, municipalité de paroisse de Saint-Charles-Borromée ».

Québec, le 16 février 1982.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

17484-o

### Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé la requête des fédérations de caisses d'épargne et de crédit « Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec » et « Fédération de Montréal des Caisses Desjardins », datée du 30 novembre 1981, demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux fédérations.

Le nom de la fédération résultant de cette fusion est « Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec ».

Le siège social de la fédération résultant de la fusion sera situé au no 1 du complexe Desjardins, à Montréal.

Le territoire dans lequel la fédération résultant de la fusion pourra recruter ses membres sera celui de la province de Québec.

La fédération résultant de la fusion sera affiliée à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec.

Québec, le 18 février 1982.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

17611-o

### Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

#### Accordés

#### Joseph Paul Normand Bétit

Par le certificat numéro 82-17 du 14 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Paul Normand Bêty, né le 12 novembre 1949, en celui de Joseph Paul Normand Bétit.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

#### Marie Ginette Bombardier

Par le certificat numéro 82-21 du 14 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Marie Ginette Daddario, née le 13 mars 1958, en celui de Marie Ginette Bombardier.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

#### Marie Clarisse Jeannine Boucher

Par le certificat numéro 82-29 du 21 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Clarise Jeannette Boucher, née le 6 avril 1928, en celui de Marie Clarisse Jeannine Boucher.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

#### Mary Ann Capobianco

Par le certificat numéro 82-18 du 14 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mary Ann Cappabianca, née le 20 novembre 1960, en celui de Mary Ann Capobianco.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

#### Johnny Courcy

Par le certificat numéro 82-20 du 14 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Damascène, né le 16 décembre 1927, en celui de Johnny Courcy.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

#### Marie Mérilda Rita De Sylva

Par le certificat numéro 82-30 du 21 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Mérilda De Sylva, née le 20 août 1916, en celui de Marie Mérilda Rita De Sylva.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Diane Desève**

Par le certificat numéro 82-15 du 14 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Alfred Marcel Desève, né le 7 juillet 1946, en celui de Diane Desève.

Sainte-Foy, le 10 février 1982.

17544-o

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Nada Thérèse Mahmoud Diab**

Par le certificat numéro 82-27 du 14 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Thérèse Marine, née le 23 octobre 1948, en celui de Nada Thérèse Mahmoud Diab.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Gloria Jeannine Dufresne**

Par le certificat numéro 82-16 du 14 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Terrence Jean-Marc Dufresne, né le 12 octobre 1955, en celui de Marie Gloria Jeannine Dufresne.

Sainte-Foy, le 10 février 1982.

17544-o

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Joseph Daniel-Laurent Frégeau**

Par le certificat numéro 82-31 du 21 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Ovila Daniel Frégeau, né le 5 juillet 1952, en celui de Joseph Daniel-Laurent Frégeau.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Arnold Gilbert**

Par le certificat numéro 82-23 du 14 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Arnold Gelbartowitch, né le 29 juin 1950, en celui de Arnold Gilbert.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Alice Grégoire**

Par le certificat numéro 82-35 du 21 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Alice, née le 17 mars 1916, en celui de Marie Alice Grégoire.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Joseph Armand Charles Hazel**

Par le certificat numéro 82-24 du 14 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Armand Charles, né le 14 mars 1938, en celui de Joseph Armand Charles Hazel.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Joseph Fortunat François Hébert**

Par le certificat numéro 82-11 du 14 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Fortuna Hébert, né le 4 avril 1953, en celui de Joseph Fortunat François Hébert.

Sainte-Foy, le 10 février 1982.

17544-o

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Vincent Joseph Impellezzeri**

Par le certificat numéro 82-25 du 14 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Antonio Ascenzo Impellezzeri, né le 2 janvier 1932, en celui de Vincent Joseph Impellezzeri.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Joseph Raynold Jauvin**

Par le certificat numéro 82-10 du 14 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Rénoald Jauvin, né le 17 septembre 1953, en celui de Joseph Raynold Jauvin.

Sainte-Foy, le 10 février 1982.

17544-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Exilda Diane Kenny**

Par le certificat numéro 82-32 du 21 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Exilda Kenny, née le 18 janvier 1938, en celui de Marie Exilda Diane Kenny.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Ihor Gregory Kulczycky**

Par le certificat numéro 82-37 du 21 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Grzegorz Kulczycki, né le 13 octobre 1939, en celui de Ihor Gregory Kulczycky.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Thérèse Rosy Lambert**

Par le certificat numéro 82-12 du 14 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Rosilda Lambert, née le 10 novembre 1947, en celui de Marie Thérèse Rosy Lambert.

Sainte-Foy, le 10 février 1982.

17544-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Marguerite Linda Marchand**

Par le certificat numéro 82-39 du 21 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Marie Marguerite Linda Rocheleau, née le 6 juin 1960, en celui de Marie Marguerite Linda Marchand.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**John Nisbet**

Par le certificat numéro 82-38 du 21 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de John Murray, né le 23 juillet 1922, en celui de John Nisbet.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Thérèse Marguerite Pelletier**

Par le certificat numéro 82-22 du 14 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Marguerite Gamache, née le 20 mai 1959, en celui de Marie Thérèse Marguerite Pelletier.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Irène Danielle Poirier**

Par le certificat numéro 82-19 du 14 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Irène Danielle Cloutier, née le 10 février 1957, en celui de Marie Irène Danielle Poirier.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Glen Joseph Raimondo**

Par le certificat numéro 82-26 du 14 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Glen Joseph Jones, né le 21 février 1962, en celui de Glen Joseph Raimondo.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Betty Maria Reis**

Par le certificat numéro 82-13 du 14 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Berta Maria Reis, née le 18 septembre 1958, en celui de Betty Maria Reis.

Sainte-Foy, le 10 février 1982.

17544-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Jean-Charles Robitaille**

Par le certificat numéro 82-33 du 21 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jean-Jacques Robitaille, né le 21 décembre 1922, en celui de Jean-Charles Robitaille.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Robert Sanlian**

Par le certificat numéro 82-40 du 21 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Rober Sanlioglu, né le 23 octobre 1943, en celui de Robert Sanlian.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Victor Pierre Smith**

Par le certificat numéro 82-36 du 21 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Victor Pierre Juskites, né le 16 janvier 1931, en celui de Victor Pierre Smith.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Martin Vu That Ton**

Par le certificat numéro 82-14 du 14 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de That Vu Ton, né le 1<sup>er</sup> juillet 1963, en celui de Martin Vu That Ton.

Sainte-Foy, le 10 février 1982.

17544-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Carole Chantal Truchon**

Par le certificat numéro 82-34 du 21 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Brigitte Carole Truchon, née le 9 mars 1961, en celui de Marie Carole Chantal Truchon.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Thérèse Michèle Whittaker**

Par le certificat numéro 82-28 du 14 janvier 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Micheline Wilson, née le 31 mai 1951, en celui de Marie Thérèse Michèle Whittaker.

Sainte-Foy, le 12 février 1982.

17544-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Demandes****Hanna Georges Basmadji**

Avis est, par les présentes, donné que Hanna Georges Basmadji, domicilié et résidant au 3282, avenue de la Pépinière à Montréal, dit district, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Shelby.

Montréal, le 11 février 1982.

17518-9-2-o *Les procureurs du requérant,*  
MES BOLDOC, LAVIGNE & MALOUIN.

**Richard Bélanger**

Avis est donné que Richard Bélanger, domicilié au 1, chemin Déry, Beauport, s'adressera au ministre de la

Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard Guay.

Québec, le 25 janvier 1982.

17362-8-2-0

*Le requérant,*  
RICHARD BÉLANGER.

### Joséphine Ann Bouchard

Avis est donné que Joséphine Ann Bouchard, employée, domiciliée au 4878, Pierre-de-Coubertin, appartement 2, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joanne Duncan.

Montréal, le 11 janvier 1982.

*Les procureurs de la requérante,*  
17599-9-2-0 MES LAMARCHE, FOURNIER & KEAN.

### Danielle Bousquet

Prenez avis que Danielle Bousquet, connue sous le nom de Danielle Hébert, domiciliée au 871, boulevard Curé-Poirier ouest, appartement 11 à Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Danielle Hébert.

Longueuil, le 4 février 1982.

*Les procureurs de la requérante,*  
17519-9-2-0 BÉNARD, LAPIERRE,  
LAMARRE, VILLAGGI.

### André Chillas

Avis est donné que André Chillas, peintre, domicilié au numéro 280, rue Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard, comté de Lotbinière, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de André Auger.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est son fils mineur non émancipé, Mario Chillas, domicilié à la même adresse que le requérant.

Saint-Pierre-les-Becquets, le 25 janvier 1982.

*Le procureur du requérant,*  
17520-9-2-0 ÉDOUARD VÉZINA, notaire.

### Réjent Cloutier

Avis est donné que Réjent Cloutier, employé de bureau, domicilié et résidant au 296, rue Saint-Joseph, C.P. 3084, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réjean Ouellet.

Québec, le 12 février 1982.

*Les procureurs du requérant,*  
17521-9-2-0 BHERER, BERNIER, CÔTÉ & ASSOCIÉS.

### Mayer Cohen

Avis est donné, par les présentes, que Mayer Cohen, dessinateur, domicilié et résidant au 3555 du chemin de la Côte-des-Neiges, appartement 1610, Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mayer Michael Cohen.

Montréal, le 1<sup>er</sup> février 1982.

*Le procureur du requérant,*  
17562-9-2-0 ABRAHAM COHEN.

### Maria Délima DeCoeur

Avis est donné que Maria Délima DeCoeur, domiciliée au numéro 298, rue Montréal, Rouyn, district de Rouyn-Noranda, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Maria Délima Pierret DeCoeur.

Le nom d'aucune autre personne ne s'en trouvera changé.

Rouyn, le 27 janvier 1982.

*Le procureur de la requérante,*  
17613-9-2-0 GUSTAVE TASCHEREAU, notaire.

### Gaston Desrosiers

Avis est donné, par la présente, que M. Gaston Desrosiers, domicilié et résidant au 5807 de la rue Haut-Bois à Saint-Léonard, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Georges Desrosiers.

Montréal, le 26 novembre 1981.

*Le procureur du requérant,*  
17522-9-2-0 JEAN-GUY BEAUSÉJOUR.

**Richère Dutremble**

Avis est, par les présentes, donné que Richère Dutremble, commis-comptable, résidant et domiciliée au 750, montée Cormier à L'Assomption, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Audrey Dutremble.

Charlemagne, le 11 janvier 1981.

17373-8-2-0 *Les procureurs de la requérante,*  
DUPONT & LANGLOIS, *avocats.*

**Floristine Gosselin**

Prenez avis que Floristine Gosselin, domiciliée et résidant au 79, rue Desjardins, Lévis, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Flore Gosselin.

Lévis, le 10 février 1982.

17420-8-2-0 *La requérante,*  
FLORISTINE GOSSELIN.

**Annette Guinard**

Prenez avis que madame Annette Guinard, résidant et domiciliée au 371, rue Bernard-Pilon, Beloeil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Annette Dufresne. Ce changement de nom n'affectera aucun enfant ni dépendant de la requérante.

Beloeil, le 10 février 1982.

17549-9-2-0 *Les procureurs de la requérante,*  
MES BASTIEN & WILLIAMS.

**Minnie Isenberg**

Avis est, par les présentes, donné que Mme Minnie Isenberg, ménagère, domiciliée et résidant au 6412, avenue Clanranald, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Machleh Isenberg.

Montréal, le 11 février 1982.

17580-9-2-0 *Les procureurs de la requérante,*  
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER.

**Arlette Lamoureux**

Avis est donné que Arlette Lamoureux, domiciliée et résidant au 3333, chemin Côte-Sainte-Catherine, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Arlette de Blois.

Montréal, le 21 janvier 1982.

17600-9-2-0 *Le procureur de la requérante,*  
MICHEL NAULT, *avocat.*

**Marie Jeanne Larrivée**

Avis est donné que Marie Jeanne Larrivée, ménagère, domiciliée et résidant au 34, rue Roy à Trois-Pistoles, district de Kamouraska, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Jeannette Larrivée.

Rivière-du-Loup, le 11 janvier 1982.

17374-8-2-0 *Les procureurs de la requérante,*  
CHASSE, LAFOREST & ASSOCIÉS.

**Tobias Mack, Jr. Jr.**

Avis est donné que Tobias Mack, Jr. Jr. domicilié et résidant au 4481, boulevard Talbot à Stoneham, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Tommy Mack.

Québec, le 11 février 1982.

17541-9-2-0 *Les procureurs du requérant,*  
BERNATCHEZ & ASSOCIÉS, *avocats.*

**Marie Rolande Gracia Danielle Mallette**

Prenez avis que Marie Rolande Gracia Danielle Mallette, domiciliée et résidant à route 113, Senneterre, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Rolande Gracia Danielle Ménard.

Val-d'Or, le 7 janvier 1982.

17427-8-2-0 *Les procureurs de la requérante,*  
LAVERGNE, BEAUDET,  
THERRIEN & LEDUC.

**Marie Alicia**

Avis est donné que Marie Alicia, domiciliée au 440, des Bouleaux est, appartement 3, Québec, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rita Lebel.

Québec, le 10 février 1982.

17505-9-2-0 *Les procureurs de la compagnie,*  
PICARD, MARTINEAU & ASSELIN.

**Joseph Albert Roger Morin**

Prenez avis que Joseph Albert Roger Morin s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Albert Roger Royer.

Québec, le 21 janvier 1982.

17486-9-2-0 *Les procureurs du requérant,*  
VACHON, MICHAUD,  
LAROUCHE ET WALLOT.

**Dalia Mouyal**

Avis est donné que Dalia Mouyal, étudiante, domiciliée et résidant au 814, avenue Dollard, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dalia Chauveau.

Montréal, le 10 février 1982.

17563-9-2-0 *Les procureurs de la requérante,*  
BORENSTEIN, DUQUETTE,  
BROTT & TSIMBERIS.

**Violette Mouyal**

Avis est donné que Violette Mouyal, étudiante, domiciliée et résidant au 814, avenue Dollard, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Violette Chauveau.

Montréal, le 10 février 1982.

17564-9-2-0 *Les procureurs de la requérante,*  
BORENSTEIN, DUQUETTE,  
BROTT & TSIMBERIS.

**Nestor Poisson**

Avis est donné que Nestor Poisson, commis, domicilié au numéro 1461, rue Chambly, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Claude-Étienne Poisson.

Le nom d'aucune autre personne n'est susceptible d'être changé à la suite de la requête.

Lorraine, le 26 janvier 1982.

17442-8-2-0 *Le procureur du requérant,*  
PAUL MARTINEAU, notaire.

**Irvin Samuel René Toutloff**

Avis est, par les présentes, donné que Irvin Samuel René Toutloff, présentement domicilié au 25, rue Guertin, secteur Pointe-Gatineau, ville de Gatineau, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ervin Samuel René Toutloff.

Gatineau, le 18 janvier 1982.

17436-8-2-0 *Les procureurs du requérant,*  
BABIN, GAUVREAU & DUPONT.

**Carmine Francesco Veltri**

Prenez avis que le requérant, Carmine Francesco Veltri, coiffeur, résidant et domicilié au 6295, Belherbe, Saint-Léonard, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Franco Veltri.

Cette requête en changement de nom n'est pas susceptible de changer le nom d'aucune autre personne que celui du requérant.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 3 février 1982.

17523-9-2-0 *Le procureur du requérant,*  
GUY FOURNIER.

## Compagnies — Loi sur les

### Demandes de dissolution

#### A.B.C. WATCH SERVICE INC.

Prenez avis que la compagnie « A.B.C. WATCH SERVICE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 janvier 1982.

17506-o

*La secrétaire,*  
COLETTE ROY.

#### CELEBRITY FORMALS, LTD

Avis est, par les présentes, donné que « CELEBRITY FORMALS, LTD », corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Sainte-Foy, district de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 9 février 1982.

17487-o

*Les procureurs de la compagnie,*  
VÉZINA, POULIOT, L'ÉCUYER, MORIN,  
PELLETIER & LAMBERT.

#### CHÂTEAU MACKAY INC.

Avis est, par les présentes, donné que « CHÂTEAU MACKAY INC. », corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 février 1982.

17488-o

*Les procureurs de la compagnie,*  
CHAIT, SALOMON, GELBER, REIS,  
BRONSTEIN, LITVACK,  
ECHENBERG & LIPPER.

#### LES COMMUNICATIONS ÉDITEL LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES COMMUNICATIONS ÉDITEL LIMITÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant

son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 février 1982.

17550-o

*Le secrétaire adjoint,*  
PAUL K. RYAN.

#### SERVICES ADMINISTRATIFS D.G.C. INC. D.G.C. ADMINISTRATIVE SERVICES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « SERVICES ADMINISTRATIFS D.G.C. INC. — D.G.C. ADMINISTRATIVE SERVICES INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 février 1982.

17490-o

*La secrétaire,*  
GILLA ZAMANZADEH.

#### DISTRIBUTEUR DE COUVRE PLANCHERS CITADELLE INC.

Prenez avis que la compagnie « DISTRIBUTEUR DE COUVRE PLANCHERS CITADELLE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 février 1982.

17551-o

*Les procureurs de la compagnie,*  
ST-PIERRE, DRAPEAU & ALARIE.

#### DRAPERIE L. J. INC.

Avis est, par les présentes, donné que « DRAPERIE L. J. INC. », corporation incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 février 1982.

17581-o

*Le secrétaire,*  
L. ZEITOUNE.

**LES ENTREPRISES P.V.S. INC.**

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES P.V.S. INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 février 1982.

17508-o

*Le secrétaire-trésorier,*  
RÉAL VOYER.

**TANDEM ENTERPRISES LTD.  
LES ENTREPRISES TANDEM LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « TANDEM ENTERPRISES LTD. — LES ENTREPRISES TANDEM LTÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 janvier 1982.

17542-o

*Le secrétaire,*  
HERMAN SARWI.

**ÉLIE GEVRY INC.**

Prenez avis que la compagnie « ÉLIE GEVRY INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 février 1982.

17509-o

*Le procureur de la compagnie,*  
LÉVIS GAGNON, notaire.

**JALAGA INC.**

Avis est donné que « JALAGA INC. », constituée le 9 avril 1969, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 16 février 1982.

17565-o

*Le secrétaire,*  
JULES-A. LAFLEUR.

**LAITERIE CITÉ LIMITÉE**

Avis est donné que la compagnie « LAITERIE CITÉ LIMITÉE », constituée d'après la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans le district de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 12 février 1982.

17524-o

*Les procureurs de la compagnie,*  
RIVARD, HICKSON.

**MONDRESS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que « MONDRESS INC. », ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 février 1982.

17552-o

*Les procureurs de la compagnie,*  
STEIN & STEIN.

**MOROZ ENTERPRISES INC.**

Avis est donné que « MOROZ ENTERPRISES INC. », compagnie constituée en corporation en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, par lettres patentes, ayant son siège social à Montréal, QC, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 janvier 1982.

17510-o

*Le procureur de la compagnie,*  
LARRY MOROZ, avocat.

**OLI-PRO-DONNACONA INC.**

Prenez avis que la compagnie « OLI-PRO-DONNACONA INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 30 décembre 1981.

17553-o

*Les procureurs de la compagnie,*  
AMYOT, LESAGE, BERNARD,  
DROLET & ASSOCIÉS.

**OLI-PRO GESTION INC.**

Prenez avis que la compagnie « OLI-PRO GESTION INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 30 décembre 1981.

*Les procureurs de la compagnie,*  
AMYOT, LESAGE, BERNARD,  
DROLET & ASSOCIÉS.

17554-o

**OLI-PRO-ST-NICOLAS INC.**

Prenez avis que la compagnie « OLI-PRO-ST-NICOLAS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 30 décembre 1981.

*Les procureurs de la compagnie,*  
AMYOT, LESAGE, BERNARD,  
DROLET & ASSOCIÉS.

17555-o

**PARAMOUNT INSURANCE AGENCIES (MONTRÉAL) INC.**

Avis est, par les présentes, donné que « PARAMOUNT INSURANCE AGENCIES (MONTRÉAL) INC. » corporation incorporée suivant la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 février 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*  
APPEL, GOLFMAN ET LEHRER.

17556-o

**JOSEPH PONTON INC.**

Prenez avis que la compagnie « JOSEPH PONTON INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1<sup>er</sup> février 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*  
BOUCHER, GARIÉPY & MOREAULT.

17525-o

**PREMIÈRE SOCIÉTÉ DE COMMERCE LTÉE  
PREMIER TRADING CO. LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « PREMIÈRE SOCIÉTÉ DE COMMERCE LTÉE — PREMIER TRADING CO. LTD. » constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, par lettres patentes datées du 29 septembre 1945, ayant son siège social dans Saint-Laurent, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 décembre 1981.

*Les procureurs de la compagnie,*  
ROBINSON, CUTLER, SHEPPARD,  
17557-o BORENSTEIN, SHAPIRO, LANGLOIS & FLAM.

**ST. LAWRENCE LEROYER LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que « ST. LAWRENCE LEROYER LIMITED », corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 novembre 1981.

*Les procureurs de la compagnie,*  
CHAIT, SALOMON, GELBER, REIS,  
17489-o BRONSTEIN, LITVACK,  
ECHENBERG & LIPPER.

**SUSAN DRESSES INC.**

Prenez avis que la compagnie « SUSAN DRESSES INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 février 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*  
17511-o MENDELSON, ROSENZVEIG, SHACTER.

**TEAN HONG CHINESE CAFÉ LTD**

Prenez avis que la compagnie « TEAN HONG CHINESE CAFÉ LTD » demandera au ministre des Institu-

tions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 février 1982.

*Le procureur de la compagnie,*  
BRAHM L. CAMPBELL.

17526-o

### THETFORD SPEEDWAY INC.

Prenez avis que la compagnie « THETFORD SPEEDWAY INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 février 1982.

*Le procureur de la compagnie,*  
LÉVIS GAGNON, notaire.

17512-o

## Curatelle publique — Loi sur la

### Succession Esmieziene Viola Palms

Succession de Esmieziene Viola Palms, en son vivant du 1924, rue Sainte-Catherine ouest, Montréal, QC, décédée le 29 juillet 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

17513-o

## Demande(s) à la Législature

### Ville d'Anjou

(Projet de loi no 203)

Avis est, par les présentes, donné que ville d'Anjou s'adressera à l'Assemblée nationale, à sa présente ou à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte, et notamment pour:

1. Faire abroger pour ville d'Anjou les dispositions de la Loi sur les clubs de récréation (L.R.Q., c. C-23):

2. Corriger certaines limites territoriales entre ville d'Anjou et la ville de Montréal;

3. Faire disparaître une clause restrictive s'appliquant à toute subdivision ou toute partie non subdivisée des lots originaux 424 et 435 du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe;

4. Être autorisée à faire procéder à la destruction des dossiers terminés depuis plus de cinq (5) ans relatifs à des infractions aux Lois du Québec, aux règlements municipaux, et à toutes autres législations en vigueur sur le territoire de la ville;

5. Obtenir un pouvoir spécial pour régler l'usage et l'utilisation des pistes cyclables dans la ville et pour permettre aux préposés de la ville à procéder à l'application de ce règlement;

6. Étendre la procédure du billet d'assignation et du paiement libératoire à toute infraction à tout règlement municipal et permettre aux préposés de la ville à procéder à l'application de ce règlement;

7. Obtenir des lettres patentes supplémentaires dans le but de modifier les lettres patentes originaires affectant la corporation connue et désignée de « Anjou 80 »;

8. Pour permettre à la corporation Anjou 80 de bénéficier de l'article 1658.22 du Code civil;

9. Permettre à la ville de réglementer ou prohiber le stationnement sur tout terrain ou dans un bâtiment destiné au stationnement après entente avec le propriétaire;

10. Modifier le paragraphe 2 de l'article 463 de la Loi sur les cités et villes pour que les frais encourus par la ville pour enlever ou faire enlever des nuisances constituent contre la propriété où elles étaient situées, une charge assimilée à la taxe foncière;

11. Astreindre à des règlements ceux qui gardent des chats et pour autoriser la destruction des chats trouvés et non réclamés;

12. Être autorisée à faire des règlements concernant les systèmes d'alarmes;

13. Obliger tout entrepreneur en construction exerçant dans la ville à être accrédité par un organisme provincial;

14. Être autorisée à procéder à la conclusion d'une convention d'entraide mutuelle relative à la protection-incendie avec les villes de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles et avec les sociétés pétrolières opérant sur le territoire de cesdites municipalités.

15. Détenir et posséder des actions et en disposer, dans le capital social de la Compagnie Falcon Promotions Ltd;

16. Autoriser la corporation « Anjou 80 » à acquérir, posséder et disposer d'un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Boniface-de-Shawinigan, comté de Saint-Maurice.

Et pour toutes autres fins.

Ville d'Anjou, le 1<sup>er</sup> février 1982.

17543-9-4-0

*Le greffier,*  
MAURICE LÉTOURNEAU.

### Ville de Montréal-Est

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Montréal-Est, comté de Lafontaine, s'adressera au cours de la prochaine session à l'Assemblée nationale du Québec, dans le but de faire modifier sa charte aux fins suivantes:

1. Pour être autorisée à acquérir de gré à gré ou par expropriation, tout immeuble dont l'acquisition est jugée appropriée;

2. Pour être autorisée à créer une corporation sans but lucratif pour l'acquisition d'immeubles pour réserve foncière ou d'habitation, et pour l'administration, l'aménagement et la construction pour fin d'habitation, loisirs, récréation de cesdits immeubles ou autres fins accessoires;

3. Et pour toute autre fin.

Montréal, le 20 janvier 1982.

*Les procureurs,*  
VILLENEUVE, PIGEON, CLÉMENT,  
17133-6-4-0 GUILBEAULT, LAURENDEAU & HERBERT.

### Ville de Vanier

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Vanier s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou prochaine séance, pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte:

1. Pour que le Conseil de ville se compose d'un maire et de six (6) conseillers au lieu d'un maire et de sept (7) conseillers et cela à compter de toute élection générale suivant l'entrée en vigueur de la loi.

2. Pour obtenir des pouvoirs accrus en ce qui concerne les jeux et arcades de jeux notamment pour:

a) permettre moyennant un permis, réglementer ou prohiber dans les limites de la municipalité, les jeux de boules, les jeux électroniques, les jeux de billard, poule, trou-madame, quilles, bagatelle, les salles de tir et les arcades de jeux.

b) imposer et prélever des droits et taxes par permis ou autrement sur chaque machine à boule, jeu électronique ou appareil de jeu opéré ou exploité dans les limites de la municipalité pour en tirer un revenu.

Ces droits ou taxes seront payables par le locateur, le locataire ou l'exploitant du jeu ou de son propriétaire et même de son acquéreur subséquent. Ils pourront être réclamés en entier de tout colocateur, colocataire, coexploitant ou associé, ou du copropriétaire.

Ces droits ou taxes seront annuels, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année et recouvrables avec dépens selon les articles 5.06 et suivants ou 5.09 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

3. Pour obtenir des pouvoirs accrus en ce qui concerne les chiens, chats et autres animaux notamment pour:

a) réglementer ou prohiber la garde des animaux ou de certaines catégories d'animaux et limiter le nombre de tels animaux qu'une personne peut garder dans ou sur un immeuble;

b) exiger du propriétaire ou gardien de tels animaux une licence;

c) empêcher ces animaux d'errer dans la ville et en autoriser l'élimination d'une manière sommaire ou la mise à l'enclos public, que celui-ci soit situé à l'intérieur ou à l'extérieur des limites de la municipalité, et la vente de ces animaux au profit de la ville ou de toute société ou personne que celle-ci peut désigner;

d) obliger le propriétaire ou gardien de tels animaux à enlever les excréments tant sur la propriété publique que privée et pour déterminer la façon d'en disposer; pour l'obliger à se munir en tout temps des instruments nécessaires à cette fin;

e) obliger tout gardien à tenir son chien ou chat au moyen d'une laisse lorsqu'il circule avec l'animal dans les rues, ruelles ou places publiques et spécifier des normes pour cette laisse;

f) faire muscler les chiens et astreindre à des règlements ceux qui gardent des chiens;

g) interdire à tout chien ou chat, l'accès aux parcs et terrains de jeux publics ainsi qu'aux propriétés privées sans la permission du propriétaire;

h) ordonner l'examen par un vétérinaire, aux frais du gardien de l'animal, de tout animal qui mord quelque personne que ce soit ou qui cause des blessures corporelles à autrui, suivant l'ordre de toute personne chargée d'appliquer le règlement; pour autoriser la destruction par une mode sommaire d'un animal dangereux, vicieux ou féroce ou mordant ou attaquant les passants;

i) permettre à la ville par résolution et pour une période qu'elle indique dans la résolution d'imposer lorsqu'elle a des motifs de croire qu'une explosion de rage ou

d'une autre maladie transmissible met en danger la santé publique, des mesures prophylactiques ou antirabiques qu'elle juge nécessaire pour prévenir une épidémie et établir des postes de quarantaine et des cliniques de vaccination, que ces postes ou cliniques soient situés à l'intérieur ou à l'extérieur des limites de la municipalité;

j) réglementer ou prohiber les chenils et exiger du propriétaire ou de l'exploitant d'un chenil un permis; pour imposer aux propriétaires ou exploitants d'un chenil, des normes d'hygiène et de salubrité relativement à la vente et à la garde de certains animaux;

k) permettre des dérogations au règlement adopté suivant la présente section pour les aveugles et les chiens guides accompagnant un aveugle;

l) permettre à la ville de conclure des ententes avec toute personne ou organisme autorisant telle personne ou organisme à percevoir le coût des licences d'animaux et à appliquer tout règlement municipal concernant ces derniers. À cette fin, les personnes ou organismes avec lesquels le Conseil conclut une entente et leurs employés, le cas échéant, sont réputés être des fonctionnaires municipaux;

m) permettre au Conseil, par résolution, de fixer ou déterminer:

i) la ou les personnes des différents services de la ville ou d'autres organismes publics ou privés qui sont autorisés à appliquer un règlement adopté en vertu de la présente section de l'article 412;

ii) la ou les personnes autres que le trésorier, qui sont autorisées à émettre les licences de chiens ainsi que le prix de cette licence;

iii) les frais de capture et de garde d'un animal errant ou mis à l'enclos public.

4. Pour réglementer ou prohiber le stationnement sur les terrains propriété de la ville ainsi que sur tout terrain ou dans tout bâtiment destinés au stationnement, après entente avec le propriétaire.

Et pour toutes autres fins.

Ville de Vanier, le 16 février 1982.

L'assistant-greffier,  
PIERRE ROUSSEAU, avocat.

17576-9-4-o

## Liquidation des compagnies — Loi sur la

### Club coopératif de consommation de Shawinigan (Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative « Club coopératif de consommation de Shawinigan », tenue à Shawinigan, dans la circonscription électorale de Saint-Maurice, le 11 novembre 1981, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que messieurs Gérard Desfonds, Robert Desfonds et Mme Lise Gignac soient nommés liquidateurs.

Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

17614-o

### Dave Roy Inc.

Avis est donné que la corporation « Dave Roy Inc. », constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies par lettres patentes en date du 10 juin 1976, avec siège social à Mont-Laurier, a été dissoute le 26 janvier 1982, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le directeur,  
HUBERT GAUDRY.  
1503-8235

17484-o

## Ministères — Avis concernant les

### Affaires municipales

#### Divers

### Corporation municipale du comté de Lotbinière

Avis est donné que la Commission municipale du Québec et le ministre de l'Environnement ont approuvé une entente intermunicipale dans laquelle les municipalités locales du comté de Lotbinière ont habilité la corporation municipale du comté de Lotbinière à exploiter un système de gestion d'enfouissement des déchets conformément à l'article 404c du Code municipi-

pal. Cette entente entre en vigueur lors de la publication dudit avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Sainte-Croix, le 8 janvier 1982.

*Le secrétaire-trésorier de la corporation  
municipale du comté de Lotbinière.*

17615-o

MARCEL LAFLEUR.

## Énergie et Ressources

### Cadastres

#### Canton d'Alleyn

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5-34, rang IV en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Ajouter: les lots 5-29 à 5-33, rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Remplacer: les lots 5-13, 5-14, 5-16, 5-17 et une partie des lots 5-6, 5-10, et 5-15, rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Annuler: la partie restante des lots 5-6, 5-10, 5-15, rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Cadastre: Alleyn, canton d'  
Division d'enregistrement: Pontiac  
Municipalité: cantons unis d'Alleyn et Cadwood

Québec, le 20 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.*  
243904

17545-o

#### Paroisse de l'Ancienne-Lorette

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées;

Ajouter: le lot 25-6 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Remplacer: une partie des lots 25-1 et 25-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Cadastre: l'Ancienne-Lorette, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 20 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.*  
243743

17545-o

#### Canton d'Ascot

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 30, rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1982.

Remplacer: le lot 23C-5 et une partie des lots 23C-6, 23C et 24A, rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1982.

Cadastre: Ascot, canton d'  
Division d'enregistrement: Sherbrooke  
Municipalité: Fleurimont

Québec, le 26 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.*  
244177

17545-o

#### Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 409-6-55, 409-6-56 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 janvier 1982.

Remplacer: les lots 409-6-7, 409-6-8-1, 409-6-8-2, 409-6-8, 409-6-9-1, 409-6-9-2, 409-6-9, 409-6-10-2, 409-6-11-2 et une partie des lots 409-6-10 et 409-6-11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 janvier 1982.

Cadastre: Cap-de-la-Madeleine, paroisse de  
Division d'enregistrement: Champlain  
Municipalité: la ville de Cap-de-la-Madeleine  
Québec, le 25 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
244315

17545-o

### Canton de Coleraine

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 21-9, 21-10, rang C en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1982.

Remplacer: les lots 21-6 et 21-7, rang C en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1982.

Cadastre: Coleraine, canton de  
Division d'enregistrement: Thetford  
Municipalité: Saint-Joseph-de-Coleraine

Québec, le 26 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
243511

17545-o

### Village de la Côte-de-la-Visitation

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 172-2638 à 172-2640 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1982.

Remplacer: les lots 172-2529 à 172-2533 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1982.

Cadastre: Côte-de-la-Visitation, village de la  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 21 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091450

17545-o

### Canton de Dudswell

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 29, rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Remplacer: le lot 15Y et une partie du lot 15A, rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Cadastre: Dudswell, canton de  
Division d'enregistrement: Wolfe  
Municipalité: village de Bishopton

Québec, le 20 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
244399

17545-o

### Canton de La Motte

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 65, rang II en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Annuler: les lots 51, 52, 53, 54, rang II en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Cadastre: La Motte, canton de  
Division d'enregistrement: Abitibi  
Municipalité: La Corne

Québec, le 21 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
244051

17545-o

### Paroisse de Lachenaie

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 257-764 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1982.

Remplacer: les lots 257-728 et 257-729 et une partie du lot 257-730 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1982.

Cadastre: Lachenaie, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 27 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091584

17545-o

### Paroisse de L'Assomption

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 231-77 à 231-79 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 janvier 1982.

Remplacer: les lots 231-34 et 231-35 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 janvier 1982.

Cadastre: L'Assomption, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la paroisse de Saint-Gérard-Magella

Québec, le 22 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090657

17545-o

### Paroisse de Longue-Pointe

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 481-30 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Remplacer: une partie du lot 481-26 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 21 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091529

17545-o

### Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2026 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 janvier 1982.

Remplacer: les lots 1843-2-2, 1843-3, 1856-4 et une partie des lots 1843-2, 1843 et 1856 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 janvier 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091390

17545-o

### Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2027 à 2035 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1982.

Remplacer: une partie des lots 1628, 1628-N et 1728-0 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 21 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091324

17545-o

**Paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 634 et 635 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Remplacer: le lot 174-77 et une partie des lots 172-19-1, 172-19, 174 et deux parties du lot 172 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Cadastre: Notre-Dame-de-la-Victoire, paroisse de  
Division d'enregistrement: Lévis  
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Pintendre

Québec, le 26 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
244244

17545-o

**Paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 633 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Remplacer: le lot 174-30 et une partie des lots 172 et 174 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Cadastre: Notre-Dame-de-la-Victoire, paroisse de  
Division d'enregistrement: Lévis  
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Pintendre

Québec, le 26 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
244243

17545-o

**Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 41-284-29 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 janvier 1982.

Remplacer: le lot 41-284-27 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 janvier 1982.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 22 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091461

17545-o

**Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 100-518 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Remplacer: une partie du lot 100-371 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 20 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091374

17545-o

**Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 29-245 et 29-246 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1982.

Remplacer: les lots 29-198 et 29-199 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1982.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 27 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091655

17545-o

#### Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 730-5 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Remplacer: le lot 730-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de  
Division d'enregistrement: Shawinigan  
Municipalité: la ville de Shawinigan-Sud

Québec, le 20 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
242524

17545-o

#### Municipalité de Pabos

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 127, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 décembre 1981.

Remplacer: les lots 9-1, 10-C-3, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 décembre 1981.

Cadastre: Pabos, municipalité de  
Division d'enregistrement: Gaspé  
Municipalité: la ville de Grande-Rivière

Québec, le 19 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
242749

17545-o

#### Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 228-471 et 228-472 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Remplacer: les lots 228-222 à 228-226 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la cité de Pointe-aux-Trembles

Québec, le 21 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091523

17545-o

#### Paroisse de Pointe-Claire

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 210 et 211 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1982.

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Pointe-Claire

Québec, le 21 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
087228

17545-o

#### Village de Pointe-Claire

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 99-165, 99-180, 99-191 à 99-193 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1981.

Ajouter: les lots 99-181 à 99-190 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1981.

Remplacer: une partie du lot 99-121 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1981.

Cadastre: Pointe-Claire, village de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Pointe-Claire  
Québec, le 15 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091325

17545-o

### Canton de Robertson

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1, rang A en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Annuler: une partie du lot 12b, rang XIV en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Cadastre: Robertson, canton de  
Division d'enregistrement: Labelle  
Municipalité: Des Ruisseaux  
Québec, le 21 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
236597

17545-o

### Paroisse de Sainte-Anne

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 329-90 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Remplacer: les lots 329-20 et 329-21 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Cadastre: Sainte-Anne, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Baie-d'Urfé  
Québec, le 21 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091539

17545-o

### Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 133-1087, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1982.

Remplacer: les lots 133-463, 133-464 et une partie du lot 133-465, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Longueuil  
Québec, le 25 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
244729

17545-o

### Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 140-1429 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1982.

Remplacer: les lots 140-292-1, 140-293-1, 140-294, 140-295, 140-296, 140-297 et une partie des lots 140-264-11, 140-263, 140-264, 140-292, 140-293, 140-298, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Longueuil  
Québec, le 25 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
244428

17545-o

**Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 394 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1982.

Remplacer: les lots 255-28, 255-32 et une partie du lot 255 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 25 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

17545-o

244270

**Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 146-942 et 146-943 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1981.

Remplacer: les lots 146-342, 146-344, 146-345, 146-343-12 et une partie des lots 146-339, 146-340, 146-341, 146-343 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1981.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 15 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

17545-o

243465

**Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 136-818 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 janvier 1982.

Remplacer: les lots 136-308 à 136-312, 136-313-1 à 136-313-3, 136-313, 136-346-22, 136-346-23 et une partie du lot 136-346 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 15 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
243173

17545-o

**Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 393 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Remplacer: les lots 227-1-3-1, 227-1-3-2, 227-1-2, 227-1-3, 227-2-1, 228-22-5-1 à 228-22-5-3, 228-22-3 à 228-22-5, 228-23-1-1, 228-23-1-2, 228-23-1 et une partie des lots 227-1-1, 227-1, 227-2, 227, 228-22-1, 228-22-2, 228-22, 228-23 et 228 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Greenfield-Park

Québec, le 25 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
243723

17545-o

**Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 133-1088 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1982.

Remplacer: les lots 133-827, 133-828, 133-829 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 25 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
242959

17545-o

### Paroisse de Saint-Bruno

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 120-9, 120-10, 122-6 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Bruno, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Québec, le 15 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
244179

17545-o

### Paroisse de Saint-Constant

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 154-241, 154-242 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Remplacer: les lots 154-207 à 154-210 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laprairie  
Municipalité: la ville de Saint-Constant

Québec, le 21 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
241777

17545-o

### Paroisse de Saint-Constant

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 154-243 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Remplacer: les lots 154-215, 154-216, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laprairie  
Municipalité: la ville de Saint-Constant

Québec, le 21 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
239724

17545-o

### Paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 6-136 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Ajouter: les lots 6-137 et 6-138 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Remplacer: le lot 6-88-1, une partie des lots 6-88-3, 6-88 et deux parties du lot 6-88-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Étienne-de-Lauzon, paroisse de  
Division d'enregistrement: Lévis  
Municipalité: la ville de Saint-Rédempteur

Québec, le 26 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
244318

17545-o

### Paroisse de Sainte-Flavie

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 55-1 à 55-10 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Cadastre: Sainte-Flavie, paroisse de  
Division d'enregistrement: Rimouski  
Municipalité: la paroisse de Sainte-Flavie,  
ville de Mont-Joli

Québec, le 21 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
244496

17545-o

### Paroisse de Sainte-Flore

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 141-415 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1982.

Remplacer: les lots 141-293, 141-294 et une partie des lots 141-256, 141-292 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1982.

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de  
Division d'enregistrement: Shawinigan  
Municipalité: la ville de Grand-Mère

Québec, le 26 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
243962

17545-o

### Paroisse de Sainte-Foy

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 600, 601, 602 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Remplacer: les lots 1-1-33 à 1-1-36 et une partie des lots 1-1, 1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 20 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
244439

17545-o

### Paroisse de Sainte-Foy

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 599 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Remplacer: le lot 595 et une partie des lots 402-4-1, 402-4-2, 402-4, 402 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 20 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
244438

17545-o

### Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 813-539 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Remplacer: les lots 813-236 à 813-238 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 20 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090801

17545-o

**Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 813-540 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Remplacer: le lot 813-358 et une partie du lot 813-359 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 20 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090757

17545-o

**Paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 59-26 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Remplacer: une partie du lot 59-12 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Jérôme-de-Matane, paroisse de Division d'enregistrement: Matane  
Municipalité: la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane

Québec, le 21 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
244114

17545-o

**Paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 157-189, 158-43 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 janvier 1982.

Remplacer: une partie des lots 157-126, 158-3 et le lot 157-127 en vertu des dispositions de l'article 2174b du

Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Joseph-de-Chambly, paroisse de Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Carignan

Québec, le 18 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
242158

17545-o

**Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 65-90 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1981.

Remplacer: les lots 65-18 et 65-19 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1981.

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de Division d'enregistrement: Deux-Montagnes  
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 18 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091272

17545-o

**Paroisse de Saint-Laurent**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 623-2915 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 janvier 1982.

Remplacer: le lot 623-174 et une partie du lot 623-175 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Mont-Royal

Québec, le 15 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091407

17545-o

**Paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1912-57 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1982.

Remplacer: le lot 1912-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Michel-de-Vaudreuil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Vaudreuil  
Municipalité: la ville de Vaudreuil

Québec, le 18 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

091454

17545-o

**Paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1793-95 et 1793-96 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1982.

Remplacer: les lots 1793-48 et 1793-49 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Michel-de-Vaudreuil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Vaudreuil  
Municipalité: la ville de Vaudreuil

Québec, le 18 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

091458

17545-o

**Paroisse de Saint-Nicolas**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 31-15 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1982.

Remplacer: les lots 31-1, 31-2 et une partie du lot 31-14, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de  
Division d'enregistrement: Lévis  
Municipalité: la ville de Saint-Nicolas

Québec, le 18 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
244387

17545-o

**Paroisse de Saint-Nicolas**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 71-30 à 71-33 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Remplacer: les lots 71-18-1, 71-18-2, 71-18-3, 71-18, 71-24, 71-29 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de  
Division d'enregistrement: Lévis  
Municipalité: la ville de Saint-Nicolas

Québec, le 26 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
241394

17545-o

**Paroisse de Saint-Paul**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 277-22 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Paul, paroisse de  
Division d'enregistrement: Joliette  
Municipalité: Saint-Paul

Québec, le 22 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
244527

17545-o

**Paroisse de Saint-Philippe**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 232-347 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Remplacer: le lot 232-195 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Philippe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laprairie  
Municipalité: la paroisse de Saint-Philippe

Québec, le 21 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
244163

17545-o

**Paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 702-3 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1981.

Cadastre: Saint-Roch-de-l'Achigan, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan

Québec, le 18 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091385

17545-o

**Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 9-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Remplacer: une partie des lots 9-4-1 à 9-4-3, 9-3, 9-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laval  
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 25 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091290

17545-o

**Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 9-6 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Remplacer: une partie des lots 9-4-3 à 9-4-6, 9-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laval  
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 25 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091288

17545-o

**Paroisse de Sault-au-Récollet**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 61-925 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Remplacer: les lots 61-714 à 61-717, 61-841, une partie du lot 61-725 et la partie restante du lot 61-718 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1982.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal-Nord

Québec, le 21 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091515

17545-o

**Paroisse de Sault-au-Récollet**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 427-859 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1982.

Remplacer: le lot 427-641 et une partie du lot 427-642 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1982.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la cité de Saint-Léonard

Québec, le 21 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091495

17545-o

**Ville de Sherbrooke (quartier Nord)**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 41-21 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1982.

Remplacer: les lots 41-3, 41-4-1 et une partie des lots 41-2 et 41-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1982.

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Nord)  
Division d'enregistrement: Sherbrooke  
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 26 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
244215

17545-o

**Ville de Sherbrooke (quartier Sud)**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1568 en vertu des dispositions des articles 2174 et 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1982.

Ajouter: les lots 1569 et 1570 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1982.

Annuler: deux parties du lot 1535 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1982.

Cadastre: ville de Sherbrooke (quartier Sud)  
Division d'enregistrement: Sherbrooke  
Municipalité: ville de Sherbrooke

Québec, le 27 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
242098

17545-o

**Ville de Sherbrooke (quartier Sud)**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1571, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1982.

Remplacer: les lots 1422-1, 1422-2, 1423, 1424, 1425, 1430, 1431, 1433-3 et une partie des lots 1422, 1433, 1564, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1982.

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Sud)  
Division d'enregistrement: Sherbrooke  
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 26 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
244451

17545-o

**Ville de Sherbrooke (quartier Sud)**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 1535-49, 1535-68, 1535-69 et une partie des lots 1535-41, 1535-42, 1535-44, 1535-48, 1535-58, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1982.

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Sud)  
 Division d'enregistrement: Sherbrooke  
 Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 26 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 241811

17545-o

### Canton de Wexford

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 53-94, rang VIII en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1982.

Remplacer: le lot 53-81, rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1982.

Cadastre: Wexford, canton de  
 Division d'enregistrement: Montcalm  
 Municipalité: Entrelacs

Québec, le 20 janvier 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 238981

17545-o

## Institutions financières et Coopératives

### Assurances — Loi sur les

#### La Compagnie d'assurances New Hampshire Demande de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que La Compagnie d'assurances New Hampshire a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

— Maritime

Son principal établissement d'affaires est situé au Canada, 55, University Avenue, Bureau 1000, Toronto, Ontario, M5J 1H7 et au Québec 1200, avenue McGill College, 20<sup>e</sup> étage, Montréal, H3B 4G7.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Québec, le 22 janvier 1982, ministère des Institutions financières et Coopératives.

*Le surintendant des assurances,*  
 JACQUES M. ROY.

17491-o

### Société mutuelle d'assurance contre l'incendie du Coeur du Québec et Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de l'Union Québécoise

Prenez avis que « Société mutuelle d'assurance contre l'incendie du Coeur du Québec », corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Saint-Grégoire, comté de Nicolet et « Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de l'Union Québécoise », corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Louiseville, comté de Maskinongé, ont arrêté entre elles une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous le nom et raison sociale de « l'Union Québécoise, Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie » et ont respectivement fait approuver telle convention lors d'une assemblée générale spéciale de leurs membres aux dates ci-après indiquées: « Société mutuelle d'assurance contre l'incendie du Coeur du Québec »: date de l'assemblée du Conseil d'administration, le 5 novembre 1981. Date de l'assemblée générale spéciale, le 7 décembre 1981.

« Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de l'Union Québécoise »: date de l'assemblée du Conseil d'administration, le 4 novembre 1981. Date de l'assemblée générale spéciale, le 8 décembre 1981.

Le tout, suivant les dispositions de la Loi sur les assurances, (L.R.Q., c. A-32).

Les deux (2) sociétés mutuelles d'assurance contre l'incendie susdites ont l'intention de demander, par requête commune adressée au ministre des Institutions financières et Coopératives, de confirmer ladite convention.

Louiseville, le 14 décembre 1981.

*La secrétaire de la « Société mutuelle d'assurance  
 contre l'incendie de l'Union Québécoise »,*  
 HÉLÈNE TRAHAN.

*Le secrétaire de la « Société mutuelle d'assurance  
 contre l'incendie du Coeur du Québec »,*

17582-9-4-o

GILLES PROULX

## Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

### Changement de dénomination sociale (Article 2)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de la corporation suivante:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
SAINT JAMES'S CLUB OF MONTREAL ..... 1112-4328	CLUB SAINT JAMES DE MONTRÉAL ..... SAINT JAMES'S CLUB OF MONTRÉAL	1892 06 24

17484-o

Le directeur,  
HUBERT GAUDRY.

## Régie des assurances agricoles du Québec

### Céréales de culture commerciale

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1982, les prix unitaires et les taux de cotisation et d'escompte suivants:

#### 1. Prix unitaires

Option I: 160,00 \$ les 1 000 kilogrammes (15% d'humidité)

Option II: 128,00 \$ les 1 000 kilogrammes (15% d'humidité)

#### 2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurée

Pour les nouveaux assurés: 5,00%

Pour les anciens assurés:

Indice de perte	Années d'expérience					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
0,00 - 0,10	5,00	5,00	4,75	4,50	4,25	4,00
0,11 - 0,40	5,00	5,00	4,83	4,67	4,50	4,33
0,41 - 0,70	5,00	5,00	4,92	4,83	4,75	4,67
0,71 - 1,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
1,01 - 1,25	5,07	5,14	5,21	5,28	5,35	5,42
1,26 - 1,50	5,13	5,26	5,39	5,52	5,65	5,78
1,51 - 2,00	5,21	5,42	5,63	5,85	6,06	6,27
2,01 - 3,00	5,39	5,77	6,16	6,55	6,94	7,33
3,01 - 4,00	5,62	6,25	6,87	7,49	8,12	8,74
4,01 et plus	5,86	6,72	7,58	8,43	9,29	10,15

#### 3. Taux d'escompte

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque le producteur signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2,50% par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale.

Québec, le 12 février 1982.

17601-o

*Le secrétaire par intérim,*  
JEAN-MARC LAFRANCE.

### Grande culture, système individuel

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1982, les prix unitaires et taux de cotisation suivants:

#### 1. Prix unitaires

##### a) Plantes fourragères

i) foin: option I: 78,00 \$ les 1 000 kilogrammes (15% d'humidité)

option II: 51,00 \$ les 1 000 kilogrammes (15% d'humidité)

##### ii) maïs fourrager

option I: 58,00 \$ les 1 000 kilogrammes (15% d'humidité)

option II: 45,00 \$ les 1 000 kilogrammes (15% d'humidité)

##### b) Céréales

i) avoine, grains mélangés, blé de printemps et orge:

option I: 160,00 \$ les 1 000 kilogrammes (15% d'humidité)

option II: 128,00 \$ les 1 000 kilogrammes (15% d'humidité)

#### 2. Taux de cotisation

a) Lorsque le Règlement concernant l'assurance des récoltes de grande culture est appliqué sans tenir compte des dispositions de la section VI.I, les taux de cotisation, applicables dans ce cas à la valeur assurée, seront les suivants:

Pour le foin et le maïs fourrager

i) pour les nouveaux assurés: 2,50%

ii) pour les anciens assurés:

Indice de perte	Années d'expérience					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
0,00 - 0,10	2,31	2,12	1,93	1,74	1,55	1,36
0,11 - 0,50	2,35	2,20	2,04	1,89	1,74	1,59
0,51 - 1,00	2,42	2,35	2,27	2,20	2,12	2,04
1,01 - 1,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
1,51 - 2,00	2,58	2,65	2,73	2,80	2,88	2,95
2,01 - 2,50	2,65	2,80	2,95	3,11	3,26	3,41
2,51 - 3,00	2,73	2,95	3,18	3,41	3,64	3,86
3,01 - 3,50	2,80	3,11	3,41	3,71	4,02	4,32
3,51 - 4,00	2,88	3,26	3,64	4,01	4,39	4,77
4,01 et plus	2,95	3,41	3,86	4,32	4,77	5,23

Pour les céréales:

i) pour les nouveaux assurés: 5,00%

ii) pour les anciens assurés:

Indice de perte	Années d'expérience					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
0,00 - 0,10	5,00	5,00	4,75	4,50	4,25	4,00
0,11 - 0,40	5,00	5,00	4,83	4,67	4,50	4,33
0,41 - 0,70	5,00	5,00	4,92	4,83	4,75	4,67
0,71 - 1,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
1,01 - 1,25	5,07	5,14	5,21	5,28	5,35	5,42
1,26 - 1,50	5,13	5,26	5,39	5,52	5,65	5,78
1,51 - 2,00	5,21	5,42	5,63	5,85	6,06	6,27
2,01 - 3,00	5,39	5,77	6,16	6,55	6,94	7,33
3,01 - 4,00	5,62	6,25	6,87	7,49	8,12	8,74
4,01 et plus	5,86	6,72	7,58	8,43	9,29	10,15

b) Lorsque le Règlement concernant l'assurance des récoltes de grande culture est appliqué en tenant compte de la section VI.I, les taux de cotisation, applicables dans ce cas à la valeur assurable, seront les suivants:

Pour le foin et le maïs fourrager: 0,50%

Pour les céréales: 2,50%

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale Québec, le 12 février 1982.

Le secrétaire par intérim,  
JEAN-MARC LAFRANCE.

17602-o

### Légumes de culture maraîchère

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c.-A 30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1982, les prix unitaires et les taux de cotisation et d'escompte suivants:

#### I. Pour les nouveaux assurés:

Catégories et espèces	Prix unitaire à l'hectare \$	Taux de cotisation \$
<b>A. Légumes racines</b>		
Carotte	2 200	8,00
Carotte de terre noire	2 200	5,00
Betterave	900	8,00
Navet et rutabaga	900	7,00
Panais	1 100	7,00
Radis	1 400	4,00
Salsifis	900	5,00
Oignon	3 000	4,00
Ail	2 100	3,00
Poireau	1 500	5,00
Oignon vert	1 500	6,50
Échalote	4 500	3,00
Oignonnet	1 500	4,00
<b>B. Légumes feuillus</b>		
Brocoli	1 500	8,00
Céleri	2 500	3,50

Catégories et espèces	Prix unitaire à l'hectare \$	Taux de cotisation \$
Épinard	1 000	7,00
Laitue	3 000	8,75
Persil	1 200	6,25
Endive	1 800	6,25
Choux	1 800	6,00
Choux de Bruxelles	1 800	4,00
Choux chinois	1 000	5,50
Choux-fleurs	2 000	8,50
<b>C. Légumes fruits</b>		
Aubergine	2 200	7,50
Citrouille	875	6,00
Concombre	1 700	4,00
Concombre transplanté	2 000	5,00
Cornichons	1 700	6,00
Courge	1 700	4,50
Melon	1 700	4,50
Melon transplanté	2 000	4,50
Piment	2 500	6,25
Tomate	2 000	8,50
Zucchini	1 700	5,50
Zucchini transplanté	2 000	5,50
Cerise de terre	840	7,50
<b>D. Légumes divers</b>		
Maïs sucré	445	6,25
Haricot	510	10,50
Fève blanche	445	7,00
Soya	415	7,00
Pois	440	7,00
Gourganes	510	7,50
<b>E. Légumes vivaces</b>		
Rhubarbe	1 000	4,00
Asperge	1 400	6,00

## 2. Pour les anciens assurés:

a) Les taux de cotisation pourront varier suivant le nombre d'années d'expérience avec la Régie et leur indice de perte. On multiplie le taux de cotisation par le facteur correspondant:

Indice de perte	Années d'expérience			
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans
0,00 - 0,10	0,95	0,90	0,85	0,80
0,11 - 0,40	0,97	0,94	0,91	0,88
0,41 - 0,70	0,98	0,97	0,96	0,94
0,71 - 1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
1,01 - 1,25	1,01	1,03	1,04	1,05
1,26 - 1,50	1,03	1,05	1,08	1,10
1,51 - 1,75	1,04	1,07	1,11	1,15
1,76 - 2,00	1,05	1,10	1,15	1,20
2,01 - 3,00	1,10	1,20	1,30	1,40
3,01 et plus	1,15	1,30	1,45	1,60

b) Pour les anciens assurés dans la catégorie des légumes vivaces, culture des asperges :

Indice de perte	Années d'expérience		
	1 an	2 ans	3 ans
0,00 - 0,10	5,40	4,80	4,20
0,11 - 0,40	5,52	4,98	4,50
0,41 - 0,80	5,70	5,40	5,10
0,81 - 1,20	5,88	5,82	5,70
1,21 - 2,00	6,18	6,42	6,54
2,01 - 3,00	6,66	7,32	7,92
3,01 et plus	6,90	7,80	8,70

### 3. Taux d'escompte

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque le producteur signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2.50% par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

Cet escompte n'est pas applicable à la catégorie des légumes vivaces (asperges).

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale et sont applicables à la valeur assurée.

Québec, le 12 février 1982.

17603-o

*Le secrétaire par intérim,*  
JEAN-MARC LAFRANCE.

## Mais-grain

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1982, les prix unitaires et les taux de cotisation et d'escompte suivants :

### 1. Prix unitaires

Option I: 160,00 \$ les 1 000 kilogrammes (15% d'humidité)

Option II: 128,00 \$ les 1 000 kilogrammes (15% d'humidité)

### 2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurée

a) Dans le cas des terres drainées souterrainement :

i) pour les nouveaux assurés: 4,00%

ii) pour les anciens assurés:

Indice de perte	Années d'expérience					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
0,00 - 0,10	3,83	3,67	3,50	3,33	3,17	3,00
0,11 - 0,50	3,94	3,88	3,83	3,75	3,69	3,63
0,51 - 1,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
1,01 - 1,50	4,14	4,29	4,44	4,58	4,73	4,88
1,51 - 2,00	4,25	4,50	4,75	5,00	5,25	5,50
2,01 - 2,50	4,35	4,71	5,06	5,42	5,77	6,13
2,51 - 3,00	4,46	4,92	5,38	5,83	6,29	6,75
3,01 - 3,50	4,56	5,13	5,69	6,25	6,81	7,38
3,51 - 4,00	4,67	5,33	6,00	6,66	7,33	8,00
4,01 et plus	4,77	5,54	6,31	7,08	7,85	8,63

b) Dans le cas des terres non darinées souterrainement: ajouter 0,50% aux taux indiqués ci-dessus.

### 3. Taux d'escompte

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque le producteur signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2,50% par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale.

Québec, le 12 février 1982.

17604-o

*Le secrétaire par intérim,*  
JEAN-MARC LAFRANCE.

## Soumissions — Demandes de

### Cité de Dorval

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la cité de Dorval » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 292 000 \$ d'obligations de la cité de Dorval datées du 13 avril 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 13 octobre et 13 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 15 mars 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléx: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 13 avril 1982.

Tableau d'amortissement — 1 292 000 \$

Année	Capital
13 avril 1983 .....	56 000 \$
13 avril 1984 .....	62 000
13 avril 1985 .....	69 000
13 avril 1986 .....	76 000
13 avril 1987 .....	84 000
13 avril 1987 .....	945 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la

municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La cité de Dorval s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 13 avril 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 852-70 — 8 900 \$; 864-70 — 4 700 \$; 869-70 — 27 500 \$; 875-70 — 4 700 \$; 879-71 — 163 200 \$; 881-71 — 63 000 \$; 887-71 — 270 000 \$; 888-71 (891-71) — 246 000 \$; 893-71 — 15 000 \$ renouvellements d'emprunt; 1094-2-81 — 67 500 \$ acq. de terrain; 1095-78 — 90 000 \$ aq. égouts; 1160-81 — 331 500 \$ pavage, trottoirs, bordures etc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 15 mars 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 15 mars 1982 à 21 h, à l'hôtel de ville, 60, avenue Martin, cité de Dorval, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Cité de Dorval, le 15 février 1982.

*Le greffier,*

Hôtel de ville  
60, avenue Martin  
cité de Dorval, QC, H9S 3R4  
téléphone: 636-4040, code 514

17566-0

**Ville de La Prairie**  
(Laprairie)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de La Prairie » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 548 000 \$ d'obligations de la ville de La Prairie datées du 13 avril 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 13 octobre et 13 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 16 mars 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 13 avril 1982.

Tableau d'amortissement — 548 000 \$

Année	Capital
13 avril 1983 .....	12 000 \$
13 avril 1984 .....	13 000
13 avril 1985 .....	13 000
13 avril 1986 .....	16 000
13 avril 1987 .....	16 000
13 avril 1987 .....	478 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de La Prairie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien

dans les soixante jours à compter du 13 avril 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 451 — 60 000 \$ tr. d'égoûts; 453(494) — 50 000 \$; 484(584) — 192 000 \$; 583 — 246 000 \$ aqueduc, égoûts, voirie, éclairage etc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 16 mars 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 16 mars 1982 à 19 h, à l'hôtel de ville, 600, boulevard Sainte-Élisabeth, ville de La Prairie, comté de Laprairie, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de La Prairie, comté de Laprairie, le 15 février 1982.

*Le greffier,*  
GUY DUPRÉ.

Hôtel de ville  
600, boul. Sainte-Élisabeth  
ville de La Prairie  
comté de Laprairie, QC, J5R 1V1  
téléphone: 659-1947, code 514

17567-0

**Ville de Mistassini**  
(Roberval)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Mistassini » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 735 000 \$ d'obligations de la ville de Mistassini datées du 13 avril 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 13 octobre et 13 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 15 mars 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 13 avril 1982.

Tableau d'amortissement — 735 000 \$

Année	Capital
13 avril 1983 .....	7 000 \$
13 avril 1984 .....	11 000
13 avril 1985 .....	11 000
13 avril 1985 .....	324 000 (à renouveler)
13 avril 1987 .....	382 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Mistassini s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 13 avril 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 54-78 — 123 000 \$ aqueduc, égouts, réparation à la station de pompage etc.; 68-79 — 135 000 \$ aqueduc, égouts, pavage; 84-80 — 295 000 \$ aqueduc, égouts, voirie; 103-81 — 60 000 \$ honoraires professionnels; 104-81 — 122 000 \$ tr. rénovations édifices municipaux.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 15 mars 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 15 mars 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 173, boulevard Saint-Michel, ville de Mistassini, comté de Roberval, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Mistassini, comté de Roberval, le 16 février 1982.

Le greffier,  
GILLES TREMBLAY.

Hôtel de ville  
173, boul. Saint-Michel  
ville de Mistassini  
comté de Roberval, QC, G0W 2C0  
téléphone: 276-5825 ou 276-5167, code 418 17568-0

**Régie intermunicipale des Bois-Francis**  
(Siège social: ville de Victoriaville, QC)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Claude Ouellet, secrétaire, au colisée des Bois-Francis, 400, boulevard Jutras est, ville de Victoriaville, QC, jusqu'à 20 h, le jeudi 18 mars 1982, pour l'achat de 340 000 \$ d'obligations de la Régie intermunicipale des Bois-Francis datées du 13 avril 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 13 octobre et 13 avril de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 13 avril 1982.

Tableau d'amortissement — 340 000 \$

Année	Capital
13 avril 1983 .....	6 000 \$
13 avril 1984 .....	8 000
13 avril 1985 .....	9 000
13 avril 1985 .....	178 000 (à renouveler)
13 avril 1987 .....	139 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La Régie intermunicipale des Bois-Francis s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché

public canadien dans les soixante jours à compter du 13 avril 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 02-80 — 340 000 \$ construction d'un centre communautaire récréatif et culturel.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le jeudi 18 mars 1982 au colisée des Bois-Francis, 400, boulevard Jutras est, ville de Victoriaville, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Victoriaville, le 15 février 1982.

*Le secrétaire,*  
CLAUDE OUELLET.

Colisée des Bois-Francis  
400, boul. Jutras est  
ville de Victoriaville, QC, G6P 7W7  
téléphone: 758-5211, code 819

17570-o

### Village de Saint-Anselme (Dorchester)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations du village de Saint-Anselme » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 380 000 \$ d'obligations du village de Saint-Anselme datées du 13 avril 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 13 octobre et 13 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 16 mars 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 13 avril 1982.

Tableau d'amortissement — 380 000 \$

Année	Capital
13 avril 1983 .....	6 000 \$
13 avril 1984 .....	7 000

Année	Capital
13 avril 1985 .....	7 000 \$
13 avril 1986 .....	8 000
13 avril 1987 .....	10 000
13 avril 1987 .....	342 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Saint-Anselme s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 13 avril 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 129 — 124 500 \$ voirie, égouts; 81 — 255 500 \$ renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 16 mars 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 16 mars 1982 à 20 h, à l'école polyvalente Saint-Anselme, village de Saint-Anselme, comté de Dorchester, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Saint-Anselme, comté de Dorchester, le 15 février 1982.

*Le secrétaire-trésorier,*  
ROLAND ROYER.

Bureau municipal  
84, rue Sainte-Anne  
village de Saint-Anselme  
comté de Dorchester, QC, G0R 2N0  
téléphone: 885-4977, code 418

17569-o

**Ville de Saint-Eustache**

(Deux-Montagnes)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Eustache » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 500 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Eustache datées du 13 avril 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 13 octobre et 13 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 15 mars 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 13 avril 1982.

Tableau d'amortissement — 2 500 000 \$

Année	Capital
13 avril 1983 .....	93 000 \$
13 avril 1984 .....	102 000
13 avril 1985 .....	113 000
13 avril 1985 .....	1 468 000 (à renouveler)
13 avril 1987 .....	724 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Eustache s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 13 avril 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 145 000 ; 986 — 80 000 \$ achat de terrains, honoraires, etc.; 987 — 250 000 \$ achat de terrains, égouts, etc.; 989 — 75 000 \$ pavage; 1012 — 150 000 \$ pavage, réparations de rues; 1034-B — 800 000 \$ tr. de fondations, de réparations et de pavages.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 15 mars 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 15 mars 1982 à 20 h, à la Cour municipale, rue Dorion, ville de Saint-Eustache, comté de Deux-Montagnes, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Eustache, comté de Deux-Montagnes, le 17 février 1982.

*Le greffier,*

GUY PRUD'HOMME.

Hôtel de ville

235, rue Saint-Eustache

ville de Saint-Eustache

comté de Deux-Montagnes, QC, J7R 2L8

téléphone: 472-4440, code 514

17616-0

**Syndicats professionnels — Loi sur les****SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT  
DE CHAMPLAIN**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, le gouvernement a, le 18 janvier 1982, autorisé le SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE CHAMPLAIN à changer sa dénomination sociale en celle de « SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHAMPLAIN ».

Donné au bureau du ministre des Institutions financières et Coopératives, le 27 janvier 1982.

*Le ministre des Institutions financières et Coopératives,*

JACQUES PARIZEAU.

17527-0

1319-0590

### SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DU SÉMINAIRE ST-MICHEL (S.E.S.S.M.)

La formation d'un syndicat sous la dénomination sociale « SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DU SÉMINAIRE ST-MICHEL (S.E.S.S.M.) » a été autorisée par le gouvernement en date du 82 01 18.

Le siège social du syndicat est situé à Rouyn, district judiciaire de Rouyn-Noranda.

*Le ministre des Institutions  
financières et Coopératives.*

JACQUES PARIZEAU.  
1851-0545

17587-0

### LE SYNDICAT UNIK DE LA TUQUE

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que le 2 mai 1980 il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel sous le nom de « LE SYNDICAT UNIK DE LA TUQUE », avec siège social situé à La Tuque, district judiciaire de Saint-Maurice.

*Le directeur des compagnies.*  
HUBERT GAUDRY.  
1509-6761

17571-0

### Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

#### Arthabaska

Saisie exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Arthabaska  
Nos 415-05-000240-811 C.S.A.  
415-18-000001-82 S. Arth.

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., c. B-1, a. 100) avec siège social au 500, place d'Armes, Montréal, demanderesse, contre ANDRÉ VALLIÈRES, R.R. 1, Kingsley-Falls, défendeur.

« Un terrain ou emplacement, situé en la paroisse de Saint-Christophe, Deuxième Rang, au nord-ouest d'un chemin de quarante pieds de largeur, à cet endroit de villégiature nommé « Plage Beauchesne », mesurant cent pieds (100 pi) de largeur en front de ladite rue, sur une profondeur de soixante pieds (60 pi), connu et désigné au cadastre officiel du village d'Arthabaskaville comme étant une partie du lot dix-sept (P. 17), et borné comme suit: en front, au sud-est, à ladite rue de quarante pieds; en profondeur, au nord-ouest, à partie du lot dix-huit (P. 18) dudit cadastre: d'un côté, au nord-est, à partie du lot 17, propriété de Omer Beauchesne ou représentants, et de l'autre côté, au sud-ouest, à une autre partie du lot 17, propriété de dame Hélène DeCourval-Yargeau, ou représentants.

Avec droit de passage en commun avec les propriétaires de terrains à cet endroit dans les chemins qui sillonnent ce développement de terrains et conduisent au chemin public.

Avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, et avec aussi toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Le bref d'exécution subséquent J.G. Lafontaine Inc. contre André Vallières 415-02-000912-812 est noté au présent bref pour valoir comme opposition afin de conserver.

La mise à prix est fixée à 5 151.00 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent comptant ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, palais de justice, 800, boulevard Bois-Francis sud, Arthabaska, QC, le SIXIÈME jour d'AVRIL 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
DENIS NOËL, *avocat.*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Arthabaska, le 9 février 1982.

17528-0

#### Beauharnois

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauharnois  
Nos 500-05-011999-818  
760-18-000005-828

**BANQUE DE MONTRÉAL**, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaire au 1010, rue La-

gachetière ouest dans la ville et le district de Mont-réal, partie demanderesse, contre MAURICE LEFEBVRE, résidant et domicilié à chemin Beaver, Huntingdon, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Huntingdon, mis en cause.

Un terrain situé dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Agnès-de-Dundee, comté de Huntingdon, et constitué par les parties suivantes:

a) Une parcelle de terrain à prélever du côté sud du lot originaire numéro neuf-A (ptie 9-A), connue et désignée sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Dundee comme faisant partie du Sixième Rang (VI) dudit cadastre. Elle mesure quatre-vingt-huit pieds (88 pi) de largeur sur cent cinquante (150 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Elle est bornée comme suit: au nord par une partie dudit lot 9-A décrite ci-après, à l'est par la route, au sud et à l'ouest par le reste dudit lot 9-A.

b) Une autre parcelle de terrain à prélever dudit lot neuf-A (Ptie 9-A) dans le Sixième Rang (VI) du cadastre mentionné ci-dessus. Elle mesure soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur sur cent cinquante (150 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Elle commence en un point situé à environ trois cents verges (300 verges) de la voie de chemin de fer, face à la route, et est bornée comme suit: au nord-est par la route, et des trois autres côtés par le reste du lot 9-A. Avec le bâtiment dessus construit. En l'état où le tout se trouve actuellement sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

La mise à prix est fixée à 6 232,50 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Huntingdon, 25, King, Huntingdon, le DOUZIÈME jour de MAI 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Valleyfield, le 9 février 1982.

17572-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauharnois  
Nos 500-05-009618-784  
760-18-000004-821

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les Banques, 1970, c. 13-1, a. 100) avec siège social au 500, place d'Armes dans les ville et district judiciaire de Mont-réal, province de Québec, partie demanderesse, contre EDDIE PELTZER, domicilié et résidant au 181, rue Saint-Louis à Châteauguay, district judiciaire de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Châteauguay, mis en cause.

Un certain terrain en bordure de la rue Saint-Louis dans la municipalité de la paroisse de Châteauguay, QC, connu et désigné comme étant la subdivision mille trois cent quarante-cinq du lot originaire deux cent vingt-six (226-1345) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay. Il mesure soixante-quinze pieds de largeur sur cent cinq pieds de profondeur et a une superficie de sept mille huit cent soixante-quinze pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.

Avec le bâtiment dessus construit qui porte l'adresse 181, rue Saint-Louis. Le fonds est grevé d'une servitude au profit de la compagnie de téléphone Bell du Canada, créée en vertu d'une convention formée entre ladite compagnie de téléphone et West-End Development Inc., reçue par l. Rapp. notaire, le vingt-cinq mars mil neuf cent cinquante-huit et enregistrée à Châteauguay sous le numéro 82650. En l'état où le tout se trouve actuellement, avec toutes les circonstances et dépendances qui s'y rattachent, sans exception ni réserve de la part du débiteur.

La mise à prix est fixée à 9 812,87 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, 164, Saint-Joseph, Sainte-

Martine, le ONZIÈME jour de MAI 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Valleyfield, le 9 février 1982.

17573-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauharnois  
Nos 760-12-001916-78  
760-99-000273-81  
760-18-000073-81

**L**ER PERCEPTEUR pour et au nom de Liette Fortin, domiciliée et résidant au 7B, Saint-Laurent, ville Mercier, partie demanderesse, contre RONALD RENAUD, adresse inconnue, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Châteauguay, mis en cause.

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 53-303 faisant partie de la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay. Lot de figure rectangulaire, borné en front au sud-ouest par le lot 53-306 (rue), au nord-ouest par le lot 53-304, au nord-est par une partie des lots 53-345 et 53-346 et au sud-est par le lot 53-302; mesurant soixante-quatre pieds (64 pi) de largeur en front par une profondeur de quatre-vingt-douze pieds (92 pi); contenant en superficie cinq mille huit cent quatre-vingt-huit pieds carrés (5 888 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

La mise à prix est fixée à 9 461,25 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, 164, Saint-Joseph, Sainte-Martine, le VINGT-HUITIÈME jour du mois d'AVRIL 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Valleyfield, le 12 janvier 1982.

17492-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauharnois  
Nos T-6156-81  
760-18-000074-81

**D**ans l'affaire de la LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU, DU RÉGIME DES PENSIONS DU CANADA, DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE, 1971 et dans l'affaire d'une évaluation des cotisations effectuée par le ministère du Revenu national en vertu DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU, DU RÉGIME DES PENSIONS DU CANADA ET (OU) DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE, 1971, partie demanderesse, contre LISETTE RACHEL VALLIÈRES MUELLER alias LISE MUELLER alias LISETTE VALLIÈRES MUELLER, 351, chemin Saint-Jean, Sainte-Agathe-des-Monts, comté de Terbonne, dans la province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

Un emplacement situé en partie dans la ville de Vaudreuil et en partie dans la paroisse de Rigaud, mesurant cent soixante-trois pieds et six dixièmes (163,6 pi) de largeur sur deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) de profondeur, connu et désigné comme étant formé de:

a) la subdivision numéro deux du lot originaire numéro deux mille treize A (2013 A-2) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil, ayant une superficie totale de cinquante-sept mille deux cent dix-neuf pieds carrés (57 219 pi<sup>2</sup>); et

b) la partie du lot numéro cent dix-neuf (ptie-119) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud, mesurant cent soixante-trois pieds et six dixièmes (163,6 pi) de largeur sur quatre-vingt-dix-sept pieds et cinq dixièmes (97,5 pi) de profondeur sur sa limite nord-est et cent trois pieds (103 pi) de profondeur sur sa limite sud-ouest, ayant une superficie totale de seize mille quatre cent un pieds carrés (16 401 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins, bornée au sud-est par ledit lot numéro 2013A-ptie 2, décrit ci-dessus au paragraphe a), au sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro 119, au nord-ouest par le lot numéro 120 sur ledit plan officiel et dans ledit livre de renvoi, et au nord-est par une autre partie dudit lot numéro 119.

Avec l'immeuble qui y est construit et qui porte le numéro municipale 16, rue Riley, dans la ville de Vaudreuil.

Les parties reconnaissent que la servitude créée dans l'acte de prêt enregistré sous le numéro 140573 n'est

plus d'aucune utilité et qu'elle est, par conséquent, désormais nulle et sans effet.

En l'état où le tout se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances, servitudes actives, passives, apparentes ou non apparentes qui y sont rattachés, sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part du vendeur.

Sont inclus dans la présente vente tous les appareils d'éclairage, accessoires électriques, et installations de plomberie et de chauffage, le tout en l'état où il se trouve actuellement dans ledit immeuble.

La mise à prix est fixée à 19 227,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le VINGT ET UNIÈME jour d'AVRIL 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Valleyfield, le 2 février 1982.

17558-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauharnois  
Nos 760-05-000038-77  
760-18-000071-81

**D**AME GINETTE ROCHON, ès qualités de tutrice à sa pupille Pauline Grenier, domiciliée et résidant au 164, rue Trudeau, Valleyfield, district de Beauharnois, partie demanderesse, contre JEAN-GUY DES-ROSIERS, domicilié et résidant au 59, rue Ellice, Valleyfield, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, mis en cause.

Un emplacement situé en la cité de Salaberry-de-Valleyfield connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent soixante-six (ptie no 366) du cadastre de la ville de Salaberry-de-Valleyfield, mesurant cinquante pieds de largeur sur trente-huit pieds de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins, et borné comme suit: en front par la rue Ellice, à l'est par la rue

Lasnier, au sud-est par le résidu dudit lot no 366 et à l'ouest par le lot no 367, avec bâtisses dessus construites portant les nos 57 et 59 de la rue Ellice à Valleyfield.

Ainsi que le tout se trouve actuellement et que l'acquéreur déclare connaître.

La mise à prix est fixée à 2 181,48 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beauharnois, le VINGT-SEPTIÈME jour du mois d'AVRIL 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Valleyfield, le 12 janvier 1982.

17493-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauharnois  
Nos 500-05-013394-810  
760-18-000002-825

**L**A SOCIÉTÉ CANADA TRUST, personne morale dûment constituée selon la loi, dont le siège social est situé dans la ville de London, province d'Ontario, et l'établissement principal pour la province de Québec dans les ville et district de Montréal au 800, boulevard Dorchester ouest, partie demanderesse, contre, AVOROSE INVESTMENTS LIMITED, personne morale dûment constituée en vertu des lois de la province d'Ontario et ayant son siège social au 45, St-Clair West, comté de York Toronto (Ontario), partie défenderesse, et JEAN-GILBERT ST-AMOUR, dont la dernière adresse connue était 308, rue Armstrong, ville de Châteauguay, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Châteauguay, mis en cause.

« Un terrain en bordure de la rue Armstrong, dans la ville de Châteauguay, division d'enregistrement de Châteauguay, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent quatre-vingt-onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-huit (138-291) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse Saint-Joachim-de-Châteauguay.

Avec tous les bâtiments y construits et spécialement la maison portant le numéro 308 de la rue Armstrong susdite. Dans l'état où le tout se trouve actuellement avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve de la part de l'emprunteur, sauf en ce qui a trait à une servitude de passage en faveur de la Commission hydro-électrique du Québec et de la compagnie de téléphone Bell établie dans un acte enregistré au même bureau d'enregistrement de Châteauguay, sous le numéro 149318 ».

La mise à prix est fixée à 10 237,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, 164, Saint-Joseph, Sainte-Martine, le VINGTIÈME jour du mois d'AVRIL 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Valleyfield, le 2 février 1982.

17515-0

## Bedford

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Bedford  
No 500-05-011466-800

**B**ANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto, et une place d'affaires au 1200, avenue McGill College, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre EDWARD PEAGRAM, résidant et domicilié au 780, Magenta, Farnham, district de Bedford, partie défenderesse.

Ville de Farnham, une partie des lots 514-24 et 514-25 et les lots 514-26 et 514-27

« Du coin nord-ouest du lot 24 de la subdivision du lot originaire 514 (514-24) dudit cadastre et borné telle partie au nord-ouest par le lot 514-25 dudit cadastre, au nord-est par le lot 514-27 dudit cadastre, au sud-est et sud-ouest par le résidu dudit lot 514-24 dudit cadastre

mesurant ladite partie 21,02 pieds dans sa ligne nord-ouest, 20 pieds dans chacune de ses lignes nord-est et sud-est et 26,6 pieds dans sa ligne sud-ouest et ayant une superficie de 466 pieds carrés.

20 pieds nord-est du lot 514-25, borné comme suit: au nord-ouest par la rue Spoor, au nord-est par les lots 514-26 et 514-27 dudit cadastre, au sud-est par le lot 514-24 dudit cadastre, et au sud-ouest par le résidu dudit 514-25 dudit cadastre mesurant ladite partie 20 pieds dans sa ligne nord-ouest, 80 pieds dans sa ligne nord-est, 21,02 pieds sud-est et 73,4 pieds dans sa ligne sud-ouest, ayant une superficie de 1 534 pieds carrés.

Borné en front vers le nord-est par partie dudit lot 514, boulevard Magenta, en arrière vers le sud-ouest par le lot 514-25, d'un côté vers le nord-ouest par partie dudit lot 514, de l'autre côté vers le sud-est par le lot 514-27 mesurant 50 pieds dans les lignes nord-est et sud-ouest, 100 pieds dans les lignes sud-est et nord-ouest et contenant 4 997 pieds carrés en superficie.

Borné en front vers le nord-est par partie du lot 514, boulevard Magenta, en arrière vers le sud-ouest par les lots 514-25 et 514-24, d'un côté vers le nord-ouest par le lot 514-26, d'un côté vers le sud-est par le lot 514-28 mesurant 50 pieds dans les lignes sud-ouest, et nord-est, 100 pieds dans les lignes nord-ouest et sud-est, contenant 4 997 pieds carrés en superficie. »

La mise à prix est fixée à 20 928,00 \$, soit le quart de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle, soit 0,96, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, Bedford, QC, le VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif,*  
P.-E. BÉLISLE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Cowansville, le 15 février 1982.

17577-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Bedford  
Nos 460-05-000131-81  
455-05-SH-000023-81

**B**ANQUE DE MONTRÉAL, corporation ayant une place d'affaires au 99 de la rue Principale à Granby, district de Bedford, partie demanderesse, contre AMIN LOUTFI, domicilié et résidant au 317, rue Denison

ouest à Granby, district de Bedford, partie défenderesse et NORMAND J. TURCOTTE, syndic, ayant une place d'affaires au 317 de la rue Racine à Granby, district de Bedford, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de la division de Brome, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome, comme étant :

a) le lot numéro quatre-vingt-dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent quatre-vingt-huit (688-97);

b) le lot numéro quatre-vingt-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent quatre-vingt-huit (688-98); cedit terrain a été acquis de dame Madeleine Laurin;

c) le lot numéro quarante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent quatre-vingt-huit (688-41). Ce terrain a été acquis d'une dame Gendreau.

Sans bâtisse. »

La mise à prix est fixée à 1 972,50 \$, soit le quart de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle, soit 1,0, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Brome, Knowlton, province de Québec, le VINGT ET UNIÈME jour d'AVRIL 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif,  
P.-E. BÉLISLE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Cowansville, le 10 février 1982.

17494-o

## Drummond

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Drummond  
No 405-05-000333-81

LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND, corporation régie par la Loi sur les caisses d'entraide économique, ayant une place d'affaires au 905, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, district de Drummond, demanderesse, contre RÉAL JUTRAS, domicilié au 4960, rue Lapero, Drummondville, QC, district de Drummond, défendeur.

« Un terrain situé dans la municipalité de Grantham-Ouest sur la concession du Deuxième Rang connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Grantham comme étant :

a) le lot numéro quatre des subdivisions officielles du lot originaire numéro cent quatre (104-4) et

b) le numéro quatre-vingt-deux des subdivisions officielles du lot originaire numéro cent huit (108-82), avec une maison devant y être érigée, circonstances et dépendances. Ledit terrain mesure soixante pieds de largeur sur une profondeur de cent pieds, mesures anglaises. »

La mise à prix est fixée à 12 137,58 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le JEUDI PREMIER jour d'AVRIL 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,  
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Drummondville, le 16 février 1982.

17583-o

## Frontenac

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Frontenac  
No 450-05-000971-81 (Saint-François)  
S. 1-82

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 2532, King ouest, Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre J.T. BUREAU (1976) INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à Disraeli, district de Frontenac, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Wolfe, mis en cause.

« Un certain terrain de figure irrégulière étant le lot vingt-neuf F (29 F) et partie du lot vingt-neuf G (ptie 29 G) dans le rang Cinq (rg V), au cadastre officiel du canton de Garthby, mesurant deux cent sept pieds et cinq dixièmes (207,5 pi) en avant dans la ligne est, cent dix-huit pieds (118 pi) dans sa ligne sud, cent soixante-neuf (169 pi) et quarante pieds et cinq dixièmes (40,5 pi) en arrière, dans la ligne ouest et soixante-dix pieds (70 pi) et quatre-vingt-treize pieds et un dixième (93,1

pi) dans la ligne nord, mesures anglaises. Borné ledit terrain d'un côté au sud par le lot 29-D, en arrière vers l'ouest partie par le chemin de fer (lot 127) et partie par partie du lot 29-G appartenant à dame Mélodia Dubois Plante, de l'autre côté au nord partie par partie dudit lot 29-G appartenant à dame Mélodia Dubois Plante et partie par partie du lot 29-G appartenant à J.T. Bureau et en avant vers l'est par l'avenue Champlain.

Un certain terrain étant partie du lot numéro vingt-neuf D (ptie 29 D) dans le rang Cinq (rg V) au cadastre officiel du canton de Garthby, mesurant quarante-quatre pieds (44 pi) en avant dans la ligne est, vingt et un pieds et cinq dixièmes (21,5 pi) en arrière dans la ligne ouest, cent neuf pieds (109 pi) dans la ligne sud et cent dix-huit pieds (118 pi) dans la ligne nord, borné ledit terrain d'un côté au sud par le résidu dudit lot 29-D appartenant à Gilles Magnan, en arrière au sud, sud-ouest par le chemin de fer Québec Central Railway (lot 127), de l'autre côté au nord par le lot 29-F et en avant à l'est par l'avenue Champlain.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Henri Perreault, a.-g., le 13 juillet 1976.

Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Avec et sujet aux servitudes actives et passives apparentes ou occultes attachées audit immeuble, notamment sujet ledit lot 29 G à deux servitudes, re: passage de canal d'égout souterrain, enregistré numéros 50974 et 54164 et à un droit de passage en commun tel que montré sur le plan ci-dessus mentionné et faisant partie du certificat de localisation préparé par ledit Henri Perreault, a.-g., sous le numéro 990 par son répertoire.

Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaies, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur, et installés ou à être installés dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou par destination.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. »

La mise à prix est fixée à vingt-six mille cinq cent quarante-huit dollars et vingt-cinq cents (26 548,25 \$), soit vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Wolfe, situé à Ham-Sud, le SEPTIÈME jour d'AVRIL 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
CLAUDE RANCOURT.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Thetford-Mines, le 9 février 1982.

17495-0

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Frontenac  
No 350-05-000308-815 (Beauce)  
S. 46-81

**LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAUDIÈRE**, corporation légalement constituée, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 3500, 6<sup>e</sup> Avenue, ville Saint-Georges-Ouest, comté et district de Beauce, partie demanderesse, contre **LA FÉDÉRATION DES ÉGLISES ET CENTRES ÉVANGÉLIQUES DU CANADA**, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, enregistrée le 6 mai 1980 au livre C-1063, folio 74, ayant son siège social à Disraeli, rue Morin, QC, district de Frontenac, et **MONSIEUR ANDRÉ BÉLIVEAU**, vendeur d'huile, résidant et domicilié au 210, rue Lavoie, Disraeli, district de Frontenac, et **MONSIEUR MICHEL GIRARD**, restaurateur, résidant et domicilié au 189, rue Champoux, Disraeli, district de Frontenac, et **MONSIEUR PIERRE GAGNON**, éducateur, résidant et domicilié sur la rue Morin, Disraeli, district de Frontenac, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Wolfe, mis en cause.

« Le commerce de garage et pompes à essence que les emprunteurs exploitent à Disraeli, comté de Wolfe, au numéro 417 de l'avenue Champlain, connu et désigné comme étant: un morceau de terrain situé au village de Disraeli, à l'angle des rues Champlain et Saint-Joseph, connu et désigné comme étant les subdivisions numéros un et deux du lot numéro trente-sept B (no 37-B-1 et 37-B-2) du village de Disraeli au cadastre officiel du canton de Garthby, comté de Wolfe, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sujet la susdite subdivision numéro deux dudit lot trente-sept B (37-B-2) à un droit de passage pour l'utilité de l'immeuble ici hypothéqué et de l'immeuble situé au nord-ouest de celui appartenant à Antonio Lachance et étant une partie non subdivisée du susdit lot numéro 37-B, du susdit cadastre, le tout suivant titres à cet égard.

Sujet ladite subdivision un dudit lot trente-sept B (37-B-1) à une servitude en faveur de la ville de Disraeli

telle qu'accordée par Gérard Prévost à ladite corporation municipale du village de Disraeli tel qu'il appert de l'acte reçu devant Pierre Beaudoin, notaire, le 2 février 1955 et enregistré au bureau d'enregistrement de Wolfe sous le numéro 73026, et reportée par avis de cadastre contre ladite subdivision 1 dudit lot 37-B.

Sauf et à distraire: la partie de la subdivision un dudit lot trente-sept B (37-B-1), village de Disraeli, vendue par Simard Disraeli Service Inc., à Sa Majesté la Reine Elizabeth II (voirie), aux droits de la province de Québec, aux termes d'un acte passé devant Jean-Marc Langlois, notaire, le 19 juillet 1972, dont copie fut enregistrée par dépôt au bureau de la division d'enregistrement de Wolfe, sous le numéro 84886. »

La mise à prix est fixée à vingt-trois mille sept cent soixante-sept dollars et vingt-cinq cents (23 767,25 \$), soit vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Wolfe situé à Ham-Sud, le SEPTIÈME jour d'AVRIL 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
CLAUDE RANCOURT.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Thetford-Mines, le 9 février 1982. 17514-0

## Hull

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hull  
No 550-05-002413-78

**I**MMEUBLES FINANCE AMERICA LTÉE, corps politique dûment incorporé selon la loi, ayant sa place d'affaires au 1335, Carling Avenue, Ottawa, Ontario, partie demanderesse, contre ARTHUR BERNATCHEZ, d'adresse inconnue, sa dernière résidence connue étant au 76, rue Claude à Gatineau, district de Hull, province de Québec, partie défendresse.

« Un immeuble appartenant à Arthur Bernatchez, connu et désigné comme étant partie du lot originaire seize A (ptie 16 A) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Templeton; mesurant cinquante pieds (50 pi)

de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: en front, vers le nord, par la rue Notre-Dame, en arrière, vers le sud, par la propriété de George H. Watt ou représentants, d'un côté, vers l'ouest, par la propriété de Roland Joncas ou représentants, et de l'autre côté, vers l'est, par la propriété de Henri Parent ou représentants. Toutes ces propriétés font partie dudit lot 16A.

Avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances, lesdites bâtisses portant le numéro civique 622, rue Notre-Dame, ville de Gatineau, QC. Ledit immeuble ci-haut décrit est aussi connu comme étant le lot numéro quatre cent vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro seize A (16 A-423) rang Un aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Templeton. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de vingt mille sept cent vingt dollars (20 720,00 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 72). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC, le VINGTIÈME jour d'AVRIL 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 10 février 1982. 17529-0

## Iberville

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Iberville  
No 755-05-375-814

**B**ANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse, contre SERGE ET NICOLE BESSETTE, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean, mis en cause.

« Un immeuble sis en la municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ayant front sur la 1<sup>re</sup> Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cinq (ptie 5) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Valentin, division d'enregistrement de Saint-Jean, de figure irrégulière, mesurant ladite partie cent soixante pieds et trois dixièmes de pied (160,3 pi) dans sa ligne nord-est, en front, quatre cent dix pieds (410 pi) dans sa ligne sud-est, en front, trois cent vingt pieds (320 pi) dans sa ligne nord-ouest, et contenant soixante mille-pieds carrés (60 000 pi<sup>2</sup>) en superficie, mesures anglaises et plus ou moins, bornée comme suit: en front, au nord-est, par la 1<sup>re</sup> Avenue, au sud-est et au nord-ouest, par par la rivière Lacolle et dont le coin nord-est situé à une par la rivière Lacolle et dont le coin nord-est situé à une distance de cent soixante-seize pieds et trois dixièmes (176,3 pi) au sud-est du lot 5-7 dudit cadastre (rue Saint-Maurice), cette distance étant mesurée sur l'emprise sud-ouest de ladite 1<sup>re</sup> Avenue, tel que le tout appert en un plan préparé par M. Marcel Denicourt, arpenteur-géomètre, le vingt-quatre septembre de l'an mil neuf cent quatre-vingt.

Avec toutes les bâtisses y construites, notamment une maison portant le numéro domiciliaire 15 de ladite 1<sup>re</sup> Avenue, sans exception ni réserve et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, notamment sujet à des servitudes perpétuelles de services publics en faveur de Bell Canada créées aux termes d'actes enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Jean sous les numéros 42776 et 46146 ».

Évaluation municipale: 37 780,00 \$

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25% de l'évaluation, soit: 23 043,00 \$ compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, QC, le TRENTE ET UNIÈME jour de MARS 1982 à ONZE heures.

*Le shérif,*

CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 9 février 1982. 17496-0

## Joliette

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Joliette

No 500-05-012882-807

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1979, SRC, c. B-1, a. 100) avec siège social au 500, place d'Armes, Montréal dit district, partie demanderesse, contre ADRIEN AUBRY, résidant et domicilié au 687, Osborne, Verdun, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement situé dans la municipalité de Saint-Alphonse-de-Rodriguez et composé des lots suivants appartenant tous au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, division d'enregistrement de Joliette, étant tous situés dans le 3<sup>e</sup> Rang du canton de Cathcart, savoir:

1. Les subdivisions cent sept et cent huit du lot originaire numéro dix-neuf (19-107 et 108) du cadastre susdit;
2. Les subdivisions numéros quatre-vingt-dix-neuf, cent, cent un et cent deux du lot originaire numéro dix-neuf (19-99, 100, 101 et 102) du cadastre susdit;
3. Les subdivisions numéros trente et un et trente-deux du lot originaire numéro vingt (20-31 et 32) du cadastre susdit. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C. le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 627,20 \$ représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette au 577, rue Notre-Dame, Joliette, le LUNDI DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Joliette, le 12 février 1982.

17584-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Joliette  
 No 705-02-000644-815

**LA VILLE DE BERTHIERVILLE**, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 588, rue Montcalm, Berthierville, district de Joliette, partie demanderesse, contre LOUIS GIROUX, domicilié et résidant au 570, rue Frontenac, Berthierville, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Berthier, mis en cause.

« Un terrain situé dans la ville de Berthierville, sur la rue Frontenac, connu sous le numéro cent quarante-cinq (145) des plan et livre de renvoi officiels de la ville de Berthierville, contenant quatre-vingt-dix pieds de profondeur par quarante-huit pieds de largeur, plus ou moins, avec une maison et dépendances, portant les numéros civiques 570, 572 et 574, rue Frontenac.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C. le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670<sup>e</sup> du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 11 672,50 \$ représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier au 180, rue Champlain, Berthierville, le JEUDI VINGT-DEUXIÈME jour d'AVRIL 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
 Cour provinciale  
 Joliette, le 12 février 1982.

17578-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Joliette  
 No 705-05-000312-812

**LA VILLE DE BERTHIERVILLE**, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au

588, rue Montcalm, contre Berthierville, district de Joliette, partie demanderesse, contre LOUIS GIROUX, domicilié et résidant au 570, rue Frontenac, Berthierville, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« Un terrain situé à Berthierville, en front sur la rue Frontenac, au sud-est de cette rue, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro trente-sept (P. 37) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Berthierville, ayant une largeur d'environ soixante-quinze pieds (75 pi) plus ou moins, sans garantie de mesure précise sur la profondeur qu'il y a à partir de la rue Frontenac à aller au fleuve Saint-Laurent, avec maisons et dépendances érigées et notamment une maison portant les numéros civiques 841 et 831, rue Frontenac, Berthierville; et ainsi borné: en front à la rue Frontenac, en profondeur, au fleuve Saint-Laurent, d'un côté au nord-est à partie du même lot appartenant à Raymond Piette et/ou représentants, et de l'autre côté à partie du même lot appartenant à la corporation municipale de Berthier ou représentants.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C. le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670<sup>e</sup> du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 22 873,75 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le JEUDI VINGT-DEUXIÈME jour d'AVRIL 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
 JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Joliette, le 12 février 1982.

17585-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Joliette  
 No 700-05-001374-804

**L**A CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ST-JÉRÔME, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et la Loi sur les caisses d'entraide économique, ayant son siège social au 62, rue Legault, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre ANDRÉ VALADE, industriel, demeurant et domicilié à Saint-Calixte, district de Joliette, et CRÉATIONS AVA INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Calixte-de-Kilkenny, district de Joliette, représentée par son président André Valade, partie défenderesse, et STANLEY SHEWCHUCK, rentier, demeurant et domicilié au 640, 9<sup>e</sup> Avenue à ville Lachine, district de Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

## Emplacement A

Un emplacement situé à Saint-Calixte, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro neuf D, rang VII (ptie no 9 D, rang VII) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Kilkenny, division d'enregistrement de Montcalm.

Mesurant trois cents pieds (300 pi), soit quatre-vingt-onze mètres et quarante-quatre centimètres (91,44 m) de largeur sur trois cents pieds (300 pi), soit quatre-vingt-onze mètres et quarante-quatre centimètres (91,44 m) de profondeur, le tout, mesures anglaises et métriques et plus ou moins et borné comme suit: en front, vers le nord-ouest, par le chemin du rang VII, en profondeur, vers le sud-est et sur les côtés nord-est et sud-ouest, par d'autres parties du même lot appartenant à Stanley Shewchuck ou représentants.

Le côté nord-est de l'immeuble ci-haut décrit, étant situé à deux cent soixante pieds (260 pi), soit soixante-dix-neuf mètres et vingt-cinq centimètres (79,25 m) de la ligne séparative des lots 9 C et 9 D, et le côté sud-ouest dudit emplacement étant situé à environ quatre cents pieds (400 pi), soit cent vingt et un mètres et quatre-vingt-douze centimètres (121,92 m) de la ligne séparant les lots 10 A et 9 D.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

## Emplacement B

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro neuf F (ptie 9F) dans le Sixième Rang (rang VI) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Kilkenny, division d'enregistrement de Montcalm, ledit emplacement de figure irrégulière est

borné comme suit: vers le nord-est, par une partie du lot 9 B, rang VI, vers l'est par une rivière, vers le sud-est par une partie du lot 9 F, vers le sud-ouest par une partie du lot 9 F, vers le sud-est par une autre partie du lot 9 F, vers le sud-ouest par la rue Pinet (chemin public, sans désignation cadastrale), vers le nord-ouest par une partie du lot 9 F.

Ledit emplacement mesure soixante et un mètres et cinquante et un centimètres (61,51 m) dans une ligne nord-est, cinquante-huit mètres et trente six centimètres (58,36 m) le long de la rivière dans une ligne est; cinquante-six mètres et cinquante-quatre centimètres (56,54 m) dans sa ligne sud-est, trente-neuf mètres et huit centimètres (39,08 m) dans une ligne sud-ouest, treize mètres et soixante-neuf centimètres (13,69 m) dans une ligne sud-est; soixante et onze mètres et quatre-vingt-seize centimètres (71,96 m) dans une ligne sud-ouest, quarante mètres et trente-neuf centimètres (40,39 m) dans une ligne nord-ouest.

Contenant une superficie de six mille sept cent onze mètres carrés et soixante-treize centièmes de mètre carré (6 711,73 m<sup>2</sup>).

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Avec une maison y érigée sur la rue Pinet, en la municipalité de Saint-Calixte.

## Emplacement C

Un emplacement de forme irrégulière situé dans la paroisse de Saint-Calixte, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro neuf A, rang Cinq (rang V) (ptie 9 A), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Kilkenny, division d'enregistrement de Montcalm.

Mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) vers le nord-est; douze pieds et cinquante-trois centièmes de pied (12,53 pi) vers le sud-est; cent trois pieds et cinquante-sept centièmes de pied (103,57 pi) vers le sud-ouest et quarante-six pieds et vingt-cinq centièmes de pied (46,25 pi) vers le nord; contenant une superficie de deux mille six cent soixante-neuf pieds carrés (2 669 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

Borné comme suit: vers le nord-est par une autre partie dudit lot 9 A (rue de la Rivière); vers le sud-ouest par une partie du lot 9 B et vers le nord par une autre partie dudit lot 9 A.

Avec toutes les bâtisses dessus construites.

2. Un emplacement de forme irrégulière, situé dans la paroisse de Saint-Calixte, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro neuf B, rang Cinq (ptie 9

B, rang V) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Kilkenny, division d'enregistrement de Montcalm, mesurant cent onze pieds (111 pi) le long d'une courbe, vers l'est, vingt et un pieds (21 pi) vers le nord; cent trois pieds et cinquante-sept centièmes de pied (103,57 pi) vers le nord-est et quatre-vingt-treize pieds (93 pi) vers le sud-est; contenant une superficie de cinq mille quatre cent cinquante-neuf pieds (5 459 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises. Borné comme suit: vers l'est par la rivière Beauport; vers le nord par une autre partie dudit lot 9 B, vers le nord-est par une partie du lot 9 A et vers le sud-est par une autre partie dudit lot 9 B.

La superficie totale des deux parties de lot ci-dessus décrites est de huit mille cent vingt-huit pieds carrés (8 128 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

Avec toutes les bâtisses dessus construites. Tel que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et plus spécialement avec une servitude de droit de passage à pied et en voiture, en commun avec tous autres y ayant droit, dans les chemins privés ouverts par M. Anselme Duquette, sur ledit lot 9 A et ledit lot 9 B, du Cinquième Rang, pour communiquer du chemin public aux terrains ci-haut décrits.

#### Emplacement D

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro huit D (ptie 8 D) dans le Sixième Rang (rang VI), canton de Kilkenny, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton, division d'enregistrement de Montcalm. Borné comme suit: vers le nord-ouest par le chemin public du rang VI, sans désignation cadastrale, vers le nord-est par la ligne de division entre les lots 8 C et 8 D, vers le sud-est et le sud par un ruisseau.

Mesurant: vers le nord-ouest cent vingt-six pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (126,82 pi), soixante-dix-neuf pieds et quarante-deux centièmes de pied (79,42 pi) et cent trente-huit pieds et cinq centièmes de pied (138,05 pi), vers le nord-est deux cent douze pieds et cinq centièmes de pied (212,05 pi) et dix pieds (10 pi).

Ledit emplacement contient une superficie de quarante-trois mille cinq cents pieds carrés (43 500 pi<sup>2</sup>).

Le tout, tel qu'il se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire

devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait payable au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 9 861,00 \$ quant à l'emplacement A vendu séparément; 4 018,50 \$ quant à l'emplacement B vendu séparément; 3 819,00 \$ quant à l'emplacement C dont les deux emplacements sont vendus en bloc; 8 265,00 \$ quant à l'emplacement D vendu séparément, représentant dans chaque cas, 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendus quant à l'emplacement A: séparément; quant à l'emplacement B: séparément; quant à l'emplacement C: les deux parties de lots vendues ensemble; quant à l'emplacement D: vendu séparément, au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert à Sainte-Julienne, le MERCREDI QUATORZIÈME jour d'AVRIL 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 5 février 1982.

17497-o

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Joliette  
No 705-02-000108-811

**LA VILLE DES LAURENTIDES**, corporation municipale légalement constituée, ayant son siège social à l'hôtel de ville de ville des Laurentides, district de Joliette, partie demanderesse, contre NOËL THÉOGÈNE, domicilié et demeurant au 1079, rang Double, Saint-Lin des Laurentides, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de L'Assomption, mis en cause.

« Un immeuble situé en la ville des Laurentides, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lin, division d'enregistrement de L'Assomption, comme faisant partie des lots numéros mille quinze et mille seize (P. 1015 et P. 1016), mesurant quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) de largeur du nord au sud par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90 pi), le tout mesures anglaises et plus ou moins; borné en front, à l'ouest, partie par un chemin privé appartenant à la venderesse et partie par des lots dont détaché appartenant à la venderesse, en arrière, à l'est, par partie des lots nos 918, 917 et 916 dudit cadastre, d'un côté, au

nord, par partie dudit lot no 1015 appartenant à M. Rodrigue Lapointe ou ses ayants droit, et de l'autre côté, au sud, par le lot numéro 1017 dudit cadastre. Avec les bâtisses y érigées.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes attachées audit immeuble et plus spécialement avec une servitude de droit de passage à perpétuité, à pied ou en automobile, en commun avec tous autres ayants droit, pour communiquer de la rue Saint-Isidore au terrain présentement vendu; telle servitude devant s'exercer plus particulièrement dans le chemin privé susdit. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 2 442,00 \$ représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval à L'Assomption, le JEUDI HUITIEME jour d'AVRIL 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Joliette, le 5 février 1982.

17498-0

## Mingan

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour municipale — District de Mingan  
No C.M.C. 2594  
No du shérif 650-18-000042-81

**LA CITÉ DES SEPT-ÎLES**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sept-Îles, 546, avenue Dequen, district de Mingan, partie demanderesse, contre **ENTREPRISE CENTRE D'ACHAT INC.**, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 4141, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, partie défenderesse.

### Description:

Les immeubles suivants comme étant connus et désignés:

La subdivision cinq du lot trois (3-5 n.s.) du rang Un (1) est, baie des Sept-Îles, située entre l'emprise de la route 138 et l'emprise de la ligne de transmission de la Cie Minière I.O.C., ayant une superficie de 5 363 pieds carrés, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier;

La subdivision deux du lot quatre (4-2) du rang Un (1) est, baie des Sept-Îles, située entre l'emprise de la route 138 et l'emprise de la ligne de transmission de la Cie Minière I.O.C., ayant une superficie de 301 509 pieds carrés, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier;

La subdivision un du lot cinq (5-1 n.s.) du rang Un (1) est, baie des Sept-Îles, située entre l'emprise de la route 138 et l'emprise de la ligne de transmission de la Cie Minière I.O.C., ayant une superficie de 460 217 pieds carrés, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier;

Une partie du lot numéro deux de la subdivision du lot originaire numéro six (6 ptie 2) du rang 1 est de la baie des Sept-Îles, cadastre officiel du canton de Letellier, ladite partie, de figure irrégulière, est bornée vers le nord-est par le lot numéro 6-3 dudit cadastre, vers le sud-est par une partie du lot numéro 7 dudit cadastre, par le lot numéro 7-2 dudit cadastre, et partie du lot numéro 6-2 dudit cadastre, vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 6-2 dudit cadastre et par la route 138 (sans désignation cadastrale), vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 5 dudit cadastre. Aussi, ladite partie de terrain peut être plus particulièrement décrite comme suit: commençant au point indiqué par la lettre H sur le plan ci-dessous mentionné, lequel point est situé à l'intersection de la ligne séparative des lots numéros 5 et 6-2 dudit cadastre d'avec l'emprise nord-est de la route 138 (sans désignation cadastrale); de là dans une direction nord 72°25'34" est sur une distance de cinq cent douze pieds et trente-deux centièmes de pied (512,32 pi) jusqu'au point I sur ledit plan; de là dans une direction sud 19°40'42" est sur une distance de huit cent cinquante-cinq pieds (855 pi) jusqu'au point J sur ledit plan; de là, dans une direction sud 72°24'24" ouest sur une distance de deux cent cinquante-quatre pieds et quarante-trois centièmes de pied (254,43 pi) jusqu'au point K sur ledit plan; de là, dans une direction nord 24°4'43" ouest sur une distance de deux cents pieds (200 pi) jusqu'au point L sur ledit plan; de là, dans une direction sud 72°24'07" ouest sur une distance de cent pieds (100 pi) jusqu'au point M sur ledit plan; de là, dans une direction nord 23°22'26" ouest sur une

distance de cent pieds (100 pi) jusqu'au point N sur ledit plan; de là, dans une direction sud 72°24'07" ouest sur une distance de cent pieds (100 pi) jusqu'au point O sur ledit plan; de là, dans une direction nord 23°22'27" ouest sur une distance de cinq cent cinquante-neuf pieds et vingt-six centièmes de pied (559,26 pi) jusqu'au point H sur ledit plan, point de départ de ladite partie fermant ainsi son périmètre, contient, en superficie, trois cent soixante-quatre mille cent soixante-cinq pieds carrés (364 165 pi<sup>2</sup>), ou huit acres et trente-six centièmes d'acre (8,36 ac), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier;

Aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Letellier avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, suivant l'article 688a C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 33 152,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,12.

Pour être vendu en bloc au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, le HUITIÈME jour du mois d'AVRIL 1982 à DIX heures.

Sept-Îles, 12 février 1982.

L'officier du shérif,  
JEAN TRUCHON.

Truchon & Truchon, huissiers  
106, Napoléon, app. 303  
Sept-Îles, QC  
Tél.: 962-4966

17588-o

## Montmagny

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montmagny  
No 300-05-000021-79

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., c. B-1, a. 100), avec siège social au 440, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre FERNAND TANGUAY, résidant et domicilié à Saint-Gervais, comté de Bellechasse, défendeur.

« Un morceau de terrain situé à Saint-Gervais, Bellechasse, côté nord du chemin public du Premier Rang

est, connu et désigné comme étant la partie nord du lot de terre numéro deux cent quatre (ptie no 204) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Gervais, comté de Bellechasse, mesurant un arpent et trois quarts (1¾) de largeur est-ouest par environ six à sept (6 à 7) arpents de profondeur nord-sud, mesures anglaises, borné comme suit: au nord, le trait carré dudit lot; à l'est et à l'ouest, les lignes latérales dudit lot deux cent quatre (204) et au sud, le chemin public du Premier Rang est, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve actuellement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 4 088,70 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,18, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Montmagny, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Bellechasse, 23, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, province de Québec, le MARDI TRENTEIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,  
GEMMA NICOLE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montmagny, le 22 février 1982.

17530-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montmagny  
No 300-02-000462-79

**COMMISSION SCOLAIRE L'ISLET-SUD**, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à Saint-Pamphile, comté de L'Islet, demanderesse, contre LA SCIERIE NAP. GAGNON LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 70, rue Saint-Paul ouest, C.P. 66, station B, Québec, défenderesse.

« Les lots trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, quarante, quarante et un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-huit, cinquante-neuf, soixante, soixante et un, soixante-deux, soixante-trois, cent trente-cinq, cent trente-six, cent trente-sept, cent trente-huit, cent quarante, cent quarante et un, cent quarante-deux, cent quarante-trois, cent quarante-

quatre, cent quarante-cinq, cent quarante-six, cent quarante-sept, cent quarante-huit, cent quarante-neuf, cent cinquante, cent cinquante et un, cent cinquante-deux, cent cinquante-trois, cent cinquante-quatre, cent cinquante-cinq, cent cinquante-six et cent cinquante-sept de la subdivision du lot quarante-deux du cadastre officiel pour le rang A du canton de Fournier.

Les lots quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre de la subdivision du lot quarante-trois du cadastre officiel pour le rang A du canton de Fournier.

Les lots connus et désignés au cadastre officiel pour le canton de Fournier, rang A, comme étant les subdivisions numéros soixante-trois, soixante-quatre, soixante-cinq et treize du lot originaire numéro quarante-trois (63-43, 64-43, 65-43 et 13-43) et les subdivisions numéros quatorze, seize, dix-huit, vingt-deux, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente et trente et un du lot originaire numéro quarante-deux (14-42, 16-42, 18-42, 22-42, 24-42, 25-42, 26-42, 27-42, 28-42, 29-42, 30-42 et 31-42)

La mise à prix est fixée à 3 391,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,33, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Montmagny, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de L'Islet, 14, Gaspé ouest, Saint-Jean-Port-Joli, le JEUDI PREMIER jour d'AVRIL 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
GEMMA NICOLE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montmagny, le 22 février 1982. 17531-o

## Montréal

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-012697-817

**L**ES ASSOCIÉS SERVICES FINANCIERS LIMITÉE, demanderesse, contre VICTOR HUGO VALENZUELA et DAME EVA CATALAN, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

Annexe A

« Un emplacement situé dans le quartier Chomedey de ville de Laval, Quatre-vingt-unième Avenue, comprenant :

Un lot de terre connu et désigné comme étant la subdivision soixante-trois du lot numéro cent quarante-trois (143-63) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin.

Et une maison portant les numéros 540 et 542 de ladite Quatre-vingt-et-unième (81<sup>e</sup>) Avenue, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous droits y inhérents, et avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve. » :

La mise à prix est fixée à 6 952,33 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, ville de Laval, QC, le SEPTIÈME jour d'AVRIL 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 11 février 1982. 17589-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Bedford  
No 460-05-152-814

**B**ANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse, contre RAYMOND COUTURE, 1935, Nightingale, Saint-Bruno, DOMAINE DES CASCADES INC., Frelighsburg, district de Bedford, et ETUDITECH INC., 54 A, Robert, Saint-Basile-le-Grand, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

L'immeuble du défendeur Raymond Couture:

Annexe

Désignation:

« Un emplacement situé à Saint-Bruno-de-Montarville, étant de forme irrégulière, contenant en superficie dix mille huit cent trente-trois pieds carrés et sept dixièmes de pied carré (10 883,7 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins, et connu et désigné au cadastre officiel de la

paroisse de Saint-Bruno, division d'enregistrement de Chambly, comme étant la subdivision officielle numéro treize du lot originaire numéro trois cent quatorze (314-13).

Tel que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances, notamment avec maison dessus érigée portant le numéro civique 1935 de la place Nightingale, Saint-Bruno-de-Montarville, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 25 287,50 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le CINQUIÈME jour d'AVRIL 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 9 février 1982.

17590-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-040836-814

**BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE**, demanderesse, contre SOBHAJU NASR, résidant et domicilié au 3958, rue Frémont, Chomedey, ville de Laval, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

Un emplacement de forme rectangulaire, ayant front sur la rue Fremont dans la ville de Laval, province de Québec, connu et désigné comme étant la redivision cent soixante-douze du lot originaire quatre cent soixante-huit (468-172) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, mesurant trente-quatre pieds et trente-cinq centièmes (34,35 pi) de largeur sur cent pieds et neuf centièmes (100,09 pi) de profondeur et ayant une superficie totale de trois mille quatre cent trente-huit pieds carrés (3 438 pi<sup>2</sup>) en mesures anglaises.

Avec la maison qui y est construite, portant le numéro 3958 de ladite rue Fremont et dont le mur sud-est est mitoyen.

Avec une servitude créée au profit d'Hydro-Québec et assoc. par un acte enregistré à Laval sous le numéro 387615. En l'état où se trouve actuellement la propriété avec tous les droits, circonstances et dépendances qui s'y rattachent, sans aucune exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 9 548,50 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, ville de Laval, QC, le SEPTIÈME jour d'AVRIL 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 1<sup>er</sup> février 1982.

17559-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-014273-812

**BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL**, demanderesse, contre ANDY PETER FLEMING, domicilié et résidant au 4280, Quévillon, cité de Saint-Hubert, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Quévillon en la ville de Saint-Hubert, connu et désigné comme étant composé des lots numéros six cent soixante-six et six cent soixante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante et onze (171-666 et 667) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly. Avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 4280 de ladite rue Quévillon, Saint-Hubert. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble sans aucune exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 12 285,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité

municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le CINQUIÈME jour d'AVRIL 1982 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 4 février 1982.

17591-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-026393-806

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, contre HELEN TSENES KARAVOUSSIANIS et JOHN KARAVOUSSIANIS, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Tous les biens immeubles de Helen Tsenes Karavoussianis, et notamment l'immeuble ci-après décrit, à savoir:

« Un emplacement ayant front sur la rue Clark, en la cité de Montréal, connu et désigné comme étant le lot vingt et un de la resubdivision du lot numéro mille soixante-seize de la subdivision du lot originaire numéro onze (11-1076-21) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Côte-Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal, borné au nord-est par le lot 11-1112 (rue Clark), au sud-est par le lot 11-1076-20, au sud-ouest par le lot 11-1076-24 (ruelle), et au nord-ouest par le lot 11-1076-22; mesurant au cadastre 25,0 pieds, soit 7,62 mètres de largeur (front sur la rue Clark), par 88,0 pieds, soit 26,82 mètres de profondeur et contenant en superficie 2200,0 pieds carrés, soit 204,39 mètres carrés, le tout plus ou moins.

D'après le certificat de localisation, préparé par M. Yvon Éthier, arpenteur-géomètre, en date du 1<sup>er</sup> février 1978, la profondeur dudit emplacement mesure 88,7 pieds, environ au lieu de 88,0 pieds tel que ci-dessus indiqué.

Avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros civiques 6478 et 6480 de la rue Clark, Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 6 604,50 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le HUITIÈME jour d'AVRIL 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 12 février 1982.

17592-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-013354-814

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, PAUL LEFRANÇOIS, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

Désignation

« Un emplacement situé dans la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro vingt-cinq de la subdivision du lot originaire numéro deux (2-ptie no 25) des plan et livre de renvoi officiels du village de Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal, mesurant dix-huit pieds et soixante-quinze centièmes de pieds (18,75 pi) de largeur sur une profondeur de cent pieds (100 pi) et est bornée comme suit: vers le sud-ouest par le lot 2-795, rue Sicard, vers le nord-ouest par le lot 2-26, vers le nord-est par le lot 2.20 A ruelle, vers le sud-est par la partie sud-est du lot 2-25. Le mur sud-est est mitoyen et le mur nord-ouest est mitoyen sur une longueur de trente-six pieds et cinq dixièmes de pied (36,5 pi).

Toutes les mesures ci-dessus données sont anglaises et plus ou moins.

Avec les bâtisses y érigées portant les numéros civiques 549 et 551, rue Sicard. »

La mise à prix est fixée à 4 814,63 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur

établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le SIXIÈME jour d'AVRIL 1982 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 11 février 1982. 17593-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-009284-819

**CAISSE D'ÉCONOMIE DELPHIC**, demanderesse, contre **CAROLINA McTIGUE**, célibataire, autrefois résidant et domiciliée au 5765, Westminster nord, Côte-Saint-Luc, district de Montréal, défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

Un emplacement donnant sur l'avenue Westminster dans la ville de Côte-Saint-Luc, district de Montréal, province de Québec, désigné comme étant la subdivision numéro deux cent seize du lot originaire cent huit (108-216) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, ladite subdivision mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur à l'avant et à l'arrière sur quatre-vingt-neuf pieds et deux dixièmes (89,2 pi) de profondeur des deux côtés.

Avec le bâtiment qui y est construit portant le numéro 5765 de ladite avenue Westminster et dont le mur nord-ouest est mitoyen.

La mise à prix est fixée à 20 776,50 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le SIXIÈME jour d'AVRIL 1982 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 2 février 1982. 17560-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-018082-816

**ROBERT CHATEL**, homme d'affaires, domicilié et résidant au 400 de l'avenue Yvon-Berger, Sainte-Rose, ville de Laval, district de Montréal, demandeur, contre **CARREFOUR PONTIAC BUICK INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 171, boulevard Curé-Labelle, Sainte-Rose, ville de Laval, district de Montréal, défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Laval, mis en cause.

Vendre l'immeuble ci-après décrit appartenant à la défenderesse Carrefour Pontiac Buick Inc.:

« Un terrain vacant situé à ville de Laval (Sainte-Rose), connu et désigné comme étant composé:

a) Du lot numéro vingt de la subdivision officielle du lot originaire deux cent trente-six (236-20) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Rose.

Mesurant vingt-sept mètres et vingt et un centimètres (27,21 m) dans sa ligne nord-ouest; soixante-deux mètres et quarante-huit centimètres (62,48 m) dans sa ligne nord; cent quatre-vingt-dix mètres et dix-huit centimètres (190,18 m) dans sa ligne est; quatre-vingt-huit mètres et soixante-treize centimètres (88,73 m) dans sa ligne sud-est; et cent quatre-vingt-dix-sept mètres et huit centimètres (197,08 m) dans sa ligne ouest.

Contenant en superficie dix-sept mille cinquante mètres carrés et deux décimètres carrés (17 050,2 m<sup>2</sup>).

b) Du lot quatre cent quatre-vingt-quatorze (494) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Rose.

Borné vers le nord par une partie de lot, sans désignation cadastrale, étant l'avenue Yvon-Berger; vers l'est par une partie du lot 242, faisant partie du boulevard Curé-Labelle; vers le sud-est par une autre partie de lot, sans désignation cadastrale, faisant partie de l'autoroute 15; et vers l'ouest par la subdivision 20 du lot 236 ci-haut décrite;

Mesurant neuf mètres et quatorze centimètres (9,14 m) dans sa ligne nord; cent quatre-vingt-sept mètres et quatre-vingt-six centimètres (187,86 m) dans sa ligne est; neuf mètres et quarante-trois centimètres (9,43 m) dans sa ligne sud-est; cent quatre-vingt-dix mètres et dix-huit centimètres (190,18 m) dans sa ligne ouest.

Contenant en superficie un mille sept cent vingt-huit mètres carrés et quatre décimètres carrés (1 728,4 m<sup>2</sup>).

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et avec toutes les servitudes d'utilité publique pouvant être enregistrées sur ledit immeuble antérieurement aux présentes, et notamment sujet à une servitude de non-accès à l'avenue Yvon-Berger, le long de la limite nord dudit lot 236-20 et du lot 494 au boulevard Curé-Labelle, le long de la limite est du lot 494 et à l'autoroute 15, le long de la limite sud-est du lot 494 et dudit lot 236-20, le tout tel qu'il appert à un plan déposé au bureau d'enregistrement de Laval, sous le numéro 83.

Le seul accès actuel à ce terrain est donc par l'avenue Yvon-Berger sur une longueur de vingt-sept mètres et vingt et un centimètres (27,21 m) le long de la limite nord-ouest dudit lot 236-20.

La mise à prix est fixée à 18 933,15 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de ville de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, ville de Laval, QC, le TREIZIÈME jour d'AVRIL 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 15 février 1982.

17594-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Terrebonne  
No 700-05-000801-807

PAUL CHOQUETTE, 212, Monseigneur-Prévost, ville de Saint-Eustache, demandeur, contre YVES PERREAULT, 80, montée de l'Église, Saint-

Colomban, et ROBERT PAPINEAU, 160, rue Dauphin, Pont-Viau, ville de Laval, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement situé à ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent dix de la subdivision du lot originaire quarante-deux (42-210) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, avec maison ci-dessus érigée, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 160 de la rue Dauphin, Pont-Viau, ville de Laval. »

La mise à prix est fixée à 11 211,20 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, ville de Laval, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de MAI 1982 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 5 février 1982.

17499-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-005237-811

LA COMPAGNIE D'HYPOTHÈQUES CANADA PERMANENT, demanderesse, contre DANIEL COULOMBE, KATERI HOLDINGS INC., défendeurs, et CRÉDIT FRANCO QUÉBÉCOIS INC. et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble enregistré au nom de la mise-en-cause, aliéné par les défendeurs poursuivis hypothécairement:

Description:

« Un emplacement ayant front sur la rue Goyer, en la cité de Montréal, connu et désigné sous le numéro quatre de la resubdivision du lot numéro quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-treize (no 73-4-4) des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Côte-des-Neiges. Mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de largeur sur une profondeur de cent six pieds (106 pi); le tout mesures anglaises et plus

ou moins. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à la servitude de droit de passage créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 798923.

Avec une maison y érigée portant le numéro civique 3275, rue Goyer, ville de Montréal. »

La mise à prix est fixée à 44 455.50 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le HUITIÈME jour d'AVRIL 1982 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Montréal, le 11 février 1982.

17595-0

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-010259-750

**W**ILLI LANG, Kehlhof Str. 28, ch. 8590, Salm-sach, Suisse, demandeur, contre INVESTGUARD LTD., corps politique et corporation dûment incorporée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de la partie demanderesse (moitié indivise), la moitié indivise appartenant à Willi Lang de :

« Un emplacement ayant front sur les rues Saint-Jean, Saint-Alexis et Hôpital, en la cité de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro cent dix-sept (117) aux plan et livre de renvoi officiels de l'arrondissement de l'ouest. Avec la bâtisse y érigée portant le numéro civique 468 de la rue Saint-Jean. Telle que la propriété se trouve présentement avec tous ses droits, membres et appartenances sans exception ou réserve d'aucune nature. »

La mise à prix est fixée à 51 268.13 \$, soit la moitié de 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le HUITIÈME jour d'AVRIL 1982 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 8 février 1982.

17596-0

## Québec

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-004783-796  
S. 0017-82

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1<sup>er</sup> novembre 1979, suivant arrêté C.P. 1979-2921, demanderesse, contre RAYMOND ROY, en sa qualité de syndic à la faillite de LÉOPOLD FILLION, défendeur.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro trente-trois du lot originaire numéro mille trois cent (1300-33) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Avec bâtisses dessus construites, notamment une maison portant le numéro civique 55, boulevard Jacques-Bédard, Lac-Saint-Charles, QC, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.

La mise à prix est fixée à 12 535,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SEIZIÈME jour d'AVRIL 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 27 février 1982. 17605-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-000971-817  
S. 6829

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, QC, demanderesse, contre **MONSIEUR CLAUDE THIVIERGE**, domicilié et résidant au 1901, Royale, appartement 25, Giffard, QC, défendeur.

« Un morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent trente-six (336 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Lambert, division d'enregistrement de Lévis, mesurant plus ou moins en mesures anglaises, six cents pieds (600 pi) en front et à la profondeur et quatre-vingt-dix pieds (90 pi) sur chacun des côtés borné en front au sud-est par un chemin privé nommé rue Thibault, en profondeur, au nord-ouest par une partie du lot trois cent trente-six (336 ptie), appartenant à monsieur Fernand Boutin ou ses ayants droit, du côté nord-est par une partie du lot trois cent trente-six (336 ptie) appartenant à monsieur Denis Pelchat ou ses ayants droit, et du côté sud-ouest par une autre partie du lot trois cent trente-six (336 ptie) appartenant à monsieur Firmin Thibault ou ses ayants droit, tel que le tout se trouve actuellement, avec droit de passage en faveur de monsieur Léopold Thivierge ou ses ayants droit à perpétuité sur le chemin privé de sortie de monsieur Firmin Thibault afin de communiquer au chemin public. »

La mise à prix est fixée à 1 400,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en

argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le SEIZIÈME jour d'avril 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 27 février 1982. 17606-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-000971-817  
S. 6829

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, QC, demanderesse, contre **MONSIEUR CLAUDE THIVIERGE**, domicilié et résidant au 1901, Royale, appartement 25, Giffard, QC, défendeur.

Une étendue de terrain devant représenter la moitié nord-ouest de la subdivision soixante du lot originaire numéro dix-huit (½ N.-O. 18-60) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Edmond-de-Stoneham, dans le Troisième Rang, division d'enregistrement de Québec, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par une profondeur de cinq cent vingt-deux pieds (522 pi) sur la ligne de division d'avec le lot 18-61 bornée au nord-est par la route Nationale (rue Paré) au sud-est par le résidu du lot 18-60, au sud-ouest par le lot 17 partie et au nord-ouest par le lot 18-61, tous du même cadastre. Tel que le tout se trouve actuellement avec en plus le droit de passage sur le lot dix de la subdivision dudit lot dix-huit (18-10) du Troisième Rang du cadastre de Saint-Edmond-de-Stoneham, pour communiquer du chemin public à la rivière, en suivant le chemin actuellement tracé, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 768,35 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SEIZIÈME jour d'AVRIL 1982 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 27 février 1982.

17607-0

---

## Rimouski

---

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Rimouski  
No 100-05-000545-81

**CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE RIMOUSKI**, corporation légalement constituée, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 125, rue de l'Évêché ouest, Rimouski, district de Rimouski, demanderesse, contre CAROL CÔTÉ, résidant et domicilié à Rivière-Hâtée, Bic, district de Rimouski, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

Partie du lot numéro sept (ptie de 7) au cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic, district de Rimouski, étant un emplacement situé en le Premier Rang du Bic, mesurant cent pieds (100 pi) de front par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, bornée au sud, en front, à la route Nationale, au nord et à l'ouest à M. Georges Parent et à l'est au chemin d'accès qui se rencontre sur le lot numéro six du même cadastre, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Cet immeuble est maintenant connu comme étant la resubdivision numéro un de la subdivision numéro trois du lot original numéro sept (7-3-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic.

La mise à prix est fixée à 12 780,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, lequel montant devra être payé au shérif, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rimouski, 320, Saint-Germain est à Rimouski,

province de Québec, le VINGT-SEPTIÈME jour du mois d'AVRIL 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ANNETTE BLAIS.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rimouski, le 9 février 1982.

17500-0

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Rimouski  
No 100-05-000359-817

**SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 900, place du Canada à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre LUCILLE BERNIER, domiciliée et résidant au 481, Mgr-Fortin à Rimouski, district de Rimouski.

Le lot numéro quarante-cinq de resubdivision du numéro seize de subdivision du numéro deux cent quinze (215-16-45) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, maintenant annexée à la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 9 080,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, lequel montant devra être payé au shérif, en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rimouski, 320, Saint-Germain est à Rimouski, province de Québec, le VINGTIÈME jour d'AVRIL 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ANNETTE BLAIS.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rimouski, le 9 février 1982.

17501-0

---

## Roberval

---

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure séant à Alma — District de Roberval  
No 160-05-000191-818

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et con-

tinuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979, La Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., c. B-1, a. 100), ayant une place d'affaires sur le boulevard Saint-Michel, Mistassini, partie demanderesse, contre STEVENS GIRARD, travailleur forestier, résidant et domicilié au 108, Sasseville, Mistassini, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest à Roberval, mis en cause.

Instruction est donnée au shérif afin de saisir les immeubles suivants:

« Un emplacement, de figure régulière, situé à Sainte-Élizabeth-de-Proulx, mesurant quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m) équivalant à cent cinquante pieds anglais (150 pi) de largeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest sur soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m) équivalant à deux cents pieds anglais (200 pi) de profondeur, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro deux (ptie lot 2) du Neuvième Rang aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Proulx, borné comme suit: vers le sud-est, au chemin entre les rangs Huit et Neuf dudit canton; vers le sud-ouest, au lot un desdits rang et canton; vers le nord-ouest au résidu du susdit lot, propriété de la Couronne Chef de la province de Québec; et enfin, vers le nord-est, au terrain de Claudia Simard Landry ou ayants droit, avec la maison mobile, de marque P.M.C., modèle Cottage, fabriquée en 1976, portant le numéro de série 456056C018, immobilisée sur ledit emplacement, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, suivant l'article 688a C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 1 464,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle: 1,02.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le PREMIER jour d'AVRIL 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
GÉRALD TAILLON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Roberval, le 9 février 1982.

17608-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure séant à Alma — District de Roberval  
No 160-05-000275-81-9

S. 155-18-000048-82

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979 (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., c. B-1, a. 100), ayant une place d'affaires au numéro 193, boulevard Saint-Michel, Mistassini, district de Roberval, partie demanderesse, contre 95776 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au numéro 259, boulevard Saint-Michel, Mistassini, district de Roberval, et ALAIN BERGERON, homme d'affaires, domicilié et résidant au numéro 306, boulevard Saint-Michel, Mistassini, district de Roberval, parties défenderesses conjointes et solidaires, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, mis en cause.

Instruction est donnée au shérif afin de saisir l'immeuble suivant:

« Un emplacement situé en la ville de Mistassini, mesurant vingt-deux virgule quatre-vingt-six mètres équivalant à soixante-quinze pieds anglais de largeur dans ses côtés nord-ouest et sud-est sur vingt-deux virgule quatre-vingt-six mètres équivalant à soixante-quinze pieds anglais de profondeur dans ses côtés nord-est et sud-ouest (22,86 m × 22,86 m ou 75 pi × 75 pi) faisant partie du lot connu et désigné sous le numéro deux cent vingt et un (ptie lot 221) du cadastre révisé d'une partie du canton de Dolbeau, formant partie du territoire de la ville de Mistassini, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, avec toutes bâtisses dessus construites, appartenances et dépendances, et borné comme suit: dans le sens de la largeur, en front, dans son côté nord-ouest par une rue projetée (ptie lot 221 n.s.); à l'arrière, dans son côté sud-est, au résidu dudit lot numéro deux cent vingt et un; tenant dans le sens de la profondeur dans son côté nord-ouest, au résidu dudit lot numéro deux cent vingt et un, propriété de Gaston Hébert et Benoit Rousseau, et enfin dans son côté sud-ouest, au résidu dudit lot numéro deux cent vingt et un, propriété d'Alain Bergeron, ledit côté sud-ouest étant situé à une distance de vingt-deux virgule quatre-vingt-six mètres équivalant à soixante-quinze pieds anglais du boulevard Saint-Michel connu sous le numéro cadastral deux cent vingt et un quarante-six. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, suivant l'article 688a C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 9 254,63 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle: 1,11.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le PREMIER jour d'AVRIL 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
GÉRALD TAILLON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Roberval, le 9 février 1982. 17609-0

### Saint-François

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
District de Saint-François  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-7640-818

**BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE**, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à C.P. 6003, station A, Montréal, QC, partie demanderesse, contre ANDRÉ CHOINIÈRE, domicilié au 36, rue Brassard, Magog, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Stanstead, mis en cause.

« Partie indivise d'un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision cent trente-six du lot originaire numéro mille cinq cent quatre-vingt-dix (1590-136) pour la ville de Magog, division d'enregistrement de Stanstead, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 5 018,40 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead, QC, le MARDI TRENTIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Sherbrooke, le 8 février 1982. 17502-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-François  
No 450-05-000978-81

**LA CAISSE POPULAIRE ST-ESPRIT**, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 2370, rue Galt ouest, Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SHERBROOKE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit du Québec, ayant son siège social au 2727, rue King ouest, bureau 100, Sherbrooke, district de Saint-François, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sherbrooke, mis en cause.

« 1. Le lot numéro un de la division du lot numéro quarante de la redivision du lot numéro quatre-vingt-dix du lot originaire numéro quinze B (15 B-90-40-1), aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Neuf (rg IX) du canton d'Ascot maintenant annexé à la cité de Sherbrooke.

2. Le lot numéro un de la division du lot numéro quarante et un de la resubdivision du lot numéro quatre-vingt-dix de la subdivision du lot originaire numéro quinze B (15 B-90-41-1) aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Neuf (rg 9) du canton d'Ascot, maintenant annexé à la cité de Sherbrooke.

3. Le lot numéro un de la division du lot numéro quarante-six de la resubdivision du lot numéro quatre-vingt-dix de la subdivision du lot originaire numéro quinze B (15 B-90-46-1) aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Neuf (rg IX) du canton d'Ascot, maintenant annexé à la cité de Sherbrooke. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances portant le numéro civique 1374, boulevard Université en la ville de Sherbrooke. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 11 507,95 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, salle des ventes, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MERCREDI TRENTE ET UNIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sherbrooke, le 9 février 1982. 17503-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Saint-François  
 No 450-05-000968-81

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT**, partie demanderesse, contre M. MICHEL MOISAN, partie défenderesse, et M. CLAUDE DUBÉ, mis en cause.

« Une certaine partie de terrain à prendre et à distraire du lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro six cent vingt-trois (ptie 623-1) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, en la municipalité de la paroisse de Saint-Denis-de-Brompton. Mesurant en largeur sur son côté ouest cent deux pieds et neuf dixièmes (102,9 pi) et quarante-sept pieds et deux dixièmes (47,2 pi), mesurant en profondeur sur son côté nord cent trente-trois pieds et huit dixièmes (133,8 pi) et mesurant en largeur sur son côté est cent cinquante pieds (150 pi) et mesurant en profondeur sur son côté sud cent trente-quatre pieds et six dixièmes (134,6 pi). Borné à l'ouest par le chemin public appelé chemin du rang XI, au nord, à l'est et au sud, par le résidu du lot 623-1, canton d'Orford, appartenant à M. Adrien Beauchesne. La ligne nord du terrain présentement vendu est située à deux cent quatre-vingt-cinq pieds (285 pi) de la ligne nord du lot un de la subdivision du lot originaire numéro six cent vingt-trois (623-1) canton d'Orford et lui est parallèle.

Le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances sujet aux servitudes actives et passives pouvant exister dans les titres antérieurs et notamment sujet à une servitude d'eau et de passage telle que créée dans un acte de vente de Claude Dubé à Adrien Beauchesne, signé devant le notaire Gaëtan Bellefeuille, le 18 juin 1976, et enregistré à Sherbrooke, le 29 juin 1976, sous le numéro 222514. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 3 677,50 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke (salle des ventes), le MERCREDI TRENTE ET UNIÈME jour de MARS 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Sherbrooke, le 8 février 1982.

17504-0

**Saint-Hyacinthe***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Bedford  
 No 460-02-000759-813

**LES BÉTONS DU COTEAU LTÉE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa place d'affaires au 125, rang du Coteau, Saint-Césaire, district de Saint-Hyacinthe, demanderesse, contre CLÉMENT DENICOURT, du 1703, rue Saint-André à Saint-Césaire, district de Saint-Hyacinthe, défendeur.

« Un certain immeuble composé de :

1. Un terrain étant le lot numéro vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-neuf (22-149) du cadastre du village de Saint-Césaire, à distraire dudit lot une lisière de terrain de cinq pieds (5 pi) de largeur par la profondeur du lot, soit quatre-vingt-douze pieds (92 pi), mesures anglaises, à l'est dudit lot allant du sud au nord et servant actuellement à l'élargissement d'une rue existant actuellement. Le terrain vendu comprend une maison de trois logements et autres dépendances dessus construites.

2. Une lisière de terrain mesurant onze pieds (11 pi) de largeur par une profondeur de quatre-vingt-douze pieds (92 pi), mesures anglaises, prise et détachée du lot numéro vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-neuf (P.-23-149) du même cadastre. Cette lisière de terrain prise à l'extrémité est du lot susdit est contiguë du sud au nord et parallèle au lot en premier lieu décrit.

Avec toutes bâtisses dessus érigées. »

La mise à prix est fixée à la somme de 7 335,25 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le MARDI SIXIÈME jour du mois d'AVRIL 1982 à QUATORZE heures, au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Rouville au 1601, rue Edmond-Guillet, Marieville.

*Le shérif adjoint,*  
 ME JACQUES LÉTOURNEAU.

Bureau du shérif  
 Cour provinciale  
 Saint-Hyacinthe, le 4 février 1982.

17586-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe

No 750-05-000412-81

**L**A CAISSE POPULAIRE DE ST-JOSEPH DE ST-HYACINTHE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 750, rue Villeneuve ouest à Saint-Hyacinthe, demanderesse, contre JACQUES MADISON, domicilié et résidant au 101, rue Marc, Saint-Alphonse, district de Bedford, défendeur.

« Un immeuble situé à Saint-Denis-de-Richelieu, connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt-quatre du lot originaire numéro vingt et un (21-24) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Denis.

Avec maison y érigée, portant le numéro civique 308, Domaine, Saint-Denis-de-Richelieu. »

La mise à prix est fixée à la somme de 11 715,00 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le JEUDI PREMIER jour du mois d'AVRIL 1982 à QUATORZE heures, au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise à Saint-Hyacinthe.

*Le shérif adjoint,*  
ME JACQUES LÉTOURNEAU.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Hyacinthe, le 9 février 1982.

17533-0

**Saint-Maurice***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Saint-Maurice

No 410-02-000304-813

No 410-18-000002-82

**H**OUSEHOLD FINANCE CORPORATION, corps politique et incorporé, ayant une place d'affaires au 317, 6<sup>e</sup> Avenue, Grand-Mère, demanderesse, contre FRANÇOISE BOUCHER, 741, 2<sup>e</sup> Avenue, Grand-Mère, GUY BOUCHER, 11582, des Chalets, Shawinigan, défendeurs.

« Un terrain situé en la paroisse de Shawinigan-Est, de la contenance de cinquante pieds de largeur sur la profondeur de cent pieds, mesures anglaises et plus ou

moins, et borné en front par la rivière Saint-Maurice, en profondeur et du côté sud-ouest par Jean-Claude Bellemare et du côté nord-est par le terrain appartenant à P. Dupont ou représentants et faisant partie du lot de terre numéro neuf (ptie 9) du cadastre de la paroisse de Sainte-Flore, avec chalet et bâtisses y érigés, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 1 340,17 \$, ce qui représente l'évaluation municipale 3 210,00 \$ × 25% × par le facteur 1,67, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Shawinigan, 422, rue de la Station, le SEPTIÈME jour d'AVRIL 1982 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif,*  
SIMON LALIBERTÉ.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Shawinigan, le 11 février 1982.

17579-0

**Terrebonne***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Terrebonne

No 700-02-000123-829

**J.** GÉRARD PROULX, 259, Bellefeuille, Saint-Eustache, QC, J7P 2K6, partie demanderesse, contre FRANCE PROULX, 549, 26<sup>e</sup> Avenue, appartement 3, Deux-Montagnes, QC, partie défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent quatre-vingt-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent sept (107-398) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-du-Lac, division d'enregistrement de Deux-Montagnes.

De forme trapézoïdale; borné vers le nord-est par les lots 107-375 et 107-399, vers le sud-est par le lot 107-449 (rue), vers le sud-ouest par une partie du lot 107 et vers le nord-ouest par le lot 107-396; mesurant vers le nord-est soixante-sept (67 pi) pieds, vers le sud-est cent cinq (105 pi) pieds, vers le sud-ouest cinquante-six (56 pi) pieds et vers le nord-ouest cent quatre pieds et six dixièmes de pied (104,6 pi); contenant une superficie de six mille quatre cent trente-trois (6 433 pi) pieds carrés, mesures anglaises. »

La mise à prix est fixée à 303,35 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670<sup>e</sup> C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Un emplacement composé de :

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent cinquante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent sept (107-453) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-du-Lac, division d'enregistrement de Deux-Montagnes.

De forme irrégulière; borné vers le sud et le sud-ouest par le lot 107-452 (rue), vers le nord-ouest par le lot 107-455, vers le nord-est par le lot 107-454 et vers le sud-est par le lot 197-449 (rue); mesurant vers le sud vingt-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (29,5 pi) suivant un arc de cercle de vingt (20 pi) pieds de rayon, vers le sud-ouest quatre-vingts pieds et cinq dixièmes de pied (80,5 pi), vers le nord-ouest cinquante-huit (58 pi) pieds, vers le nord-est cent quatre pieds et deux dixièmes de pied (104,2 pi) et vers le sud-est quarante pieds et un dixième de pied (40,1 pi); contenant une superficie de cinq mille huit cent seize (5 816 pi) pieds carrés, mesures anglaises. »

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent cinquante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent sept (107-454)

aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-du-Lac, division d'enregistrement de Deux-Montagnes.

De forme trapézoïdale; borné vers le sud-est par le lot 107-449 (rue), vers le sud-ouest par le lot 107-453, vers le nord-ouest par le lot 107-455 et vers le nord-est par une partie non subdivisée du lot 107; mesurant cinquante-huit (58 pi) pieds de largeur par des profondeurs de cent quatre pieds et deux dixièmes de pied (104,2 pi) dans sa ligne sud-ouest et de cent neuf pieds et sept dixièmes de pied (109,7 pi) dans sa ligne nord-est; contenant une superficie de six mille deux cent trois (6 203 pi<sup>2</sup>) pieds carrés, mesures anglaises. »

La mise à prix est fixée à 1 037,25 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670<sup>e</sup> C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne à Saint-Eustache, QC, le SEIZIÈME jour d'AVRIL 1982 à QUATORZE heures QUINZE.

*Le shérif adjoint,*  
GILLES CARON, L.L.L., D.D.N.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Saint-Jérôme, le 11 février 1982.

17532-o

## Ventes(s) pour taxes

### Municipalité de comté d'Abitibi

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Paul-Émile Bégin, secrétaire-trésorier de la corporation du comté d'Abitibi, que les immeubles avec bâtisses, circonstances et dépendances ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique à l'édifice de la corporation de comté, 571, 1<sup>re</sup> Rue est, Amos, lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le second jeudi du mois d'avril 1982, soit le HUITIÈME jour d'AVRIL 1982 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires, avec intérêts, plus frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente au bureau de ladite corporation.

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Municipalité du canton de Trécesson							
Trécesson	17	I	Jean-Guy Legault	18,36 \$		34,32 \$	52,68 \$
Trécesson	23	I	Émile Gignac	43,98		40,22	84,20
Trécesson	13	II	Jean-Guy Legault	32,02		37,36	69,38
Trécesson	26	II	Claude Ménard	27,45		36,31	63,76
Trécesson	60A-29	III	Rosaire Sirois	6,50		31,31	37,81

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Trécesson	21	V	Adrien Beaudet	52,00 \$		40,47 \$	92,47 \$
Trécesson	59	V	Jean Labrecque	107,25		51,60	158,85
Trécesson	19	VI	Roland Lanoue	22,75		34,59	57,34
Trécesson	½ Sud-39	IX	Lucien Desgroseillers	13,00		32,62	45,62
	½ Sud-38						
Trécesson	42	IX	Lucien Desgroseillers	29,25		35,90	65,15
Trécesson	18-6	IV	Gilles Turcotte	330,20		80,54	410,74
Trécesson	18-19	IV	Jacques Cloutier	52,38		42,82	95,20
Trécesson	Ptie S.-O. 33	V	Noëlla Lapointe Legault	70,29		45,99	116,28
Un emplacement mesurant cinquante pieds (50 pi) du nord au sud, par environ cent vingt pieds (120 pi) de l'est à l'ouest, étant la partie sud-ouest du lot trente-trois (ptie S.-O. 33), du rang Cinq (5), pour le canton de Trécesson, et borné comme suit: au nord, par une ligne parallèle à la ligne nord du chemin des rangs Quatre et Cinq (4 et 5), passant à cinquante pieds (50 pi) de cette dernière; à l'est, par une ligne parallèle à la ligne ouest de la route entre les lots 33 et 34, passant à six cents pieds (600 pi) de cette dernière; au sud, par le chemin de front des rangs 4 et 5; et à l'ouest, en front, par la ligne des hautes eaux du lac Davy; le tout avec les bâtisses y érigées dont une servant de chalet.							
Toutefois, l'acquéreur devra laisser une lisière de terrain de vingt pieds (20 pi) de largeur, le long de la ligne est dudit emplacement pour fins de droit de passage, à pieds et en voiture, pour l'utilité des emplacements situés au nord du sien, et cela gratuitement et à perpétuité, tel que réservé au titre du vendeur et de ses auteurs. No enrg. 183709.							
Trécesson	33-P.	V	Jean-Yves Gauthier	8,12		32,42	40,54
Un emplacement mesurant quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) de l'est à l'ouest, par cent pieds (100 pi) de profondeur, situé à la partie sud du lot numéro trente-trois (33) du rang Cinq (5) du canton de Trécesson et borné ledit emplacement comme suit: au sud, en front, par la route des rangs Quatre et Cinq; au nord, par une ligne parallèle à ladite route passant à cent pieds de cette dernière; à l'est, par une ligne parallèle à la ligne ouest de la route entre les lots 33 et 34 et passant à quatre cent soixante-quinze pieds (475 pi) de cette dernière; et à l'ouest, par une ligne parallèle à la ligne ouest de ladite route et passant à cinq cent soixante pieds (560 pi) de cette dernière, le tout sans bâtisse. No enrg. 167341							
Trécesson	28-P.	V	Raymond d'Amour	91,00		48,33	139,33
1. Un emplacement, de forme irrégulière, mesurant sept pieds (7 pi) dans sa ligne nord, trente-deux pieds (32 pi) dans sa ligne sud, et cinquante pieds (50 pi) de largeur du nord au sud, faisant partie du lot vingt-neuf A (ptie 29-A), rang Cinq (5), canton de Trécesson, et borné à l'est, en front, par la ligne ouest d'un chemin de passage; au nord-ouest par la ligne nord-ouest dudit lot 29-A; au sud par la ligne nord de l'emplacement de M. Toussaint Gaudreault; et au nord par une ligne parallèle à la ligne nord de l'emplacement de M. Gaudreault, passant à cinquante pieds (50 pi) de cette dernière; et							
2. Un emplacement de forme irrégulière mesurant cent quarante-trois pieds (143 pi) dans sa ligne nord, cent dix-huit pieds (118 pi) dans sa ligne sud, et cinquante pieds (50 pi) de largeur du nord au sud, faisant partie du lot vingt-huit (ptie 28), rang Cinq (5), canton de Trécesson et borné: au sud-est, en front, par la ligne sud-est dudit lot 28; au sud, par la ligne nord de l'emplacement de M. Toussaint Gaudreault, mesurant cent dix-huit pieds (118 pi) de longueur; au nord, par une ligne parallèle à la ligne nord de l'emplacement de M. Gaudreault, passant à cinquante pieds (50 pi) de cette dernière; et mesurant cent quarante trois pieds (143 pi) de longueur; et à l'ouest, par une ligne droite, reliant les lignes nord et sud dudit emplacement, sans bâtisse. No enrg. 131547							
Trécesson	28-P.	V	Toussaint Gaudreault	8,12		31,64	39,76
	29-P.						
1. Emplacement de forme irrégulière, mesurant trente-deux pieds (32 pi) dans sa ligne nord; cinquante-huit pieds (58 pi) dans sa ligne sud, et cinquante pieds (50 pi) dans sa ligne est, faisant partie du lot vingt-neuf-A (29-A) du rang Cinq (5), canton de Trécesson, et borné: à l'est, en front, par la ligne ouest d'un chemin de passage; au nord-ouest par la ligne nord-ouest dudit lot 29-A; au nord par la ligne sud de l'emplacement de M. Raymond d'Amours; et au sud par une ligne parallèle à la ligne sud de l'emplacement de M. D'Amours passant à cinquante pieds (50 pi) de cette dernière; et							
2. Un emplacement, de forme irrégulière, mesurant cent dix-huit pieds (118 pi) dans sa ligne nord, quatre-vingt-douze pieds (92 pi) dans sa ligne sud, et cinquante pieds (50 pi) de largeur du nord au sud, faisant partie du lot vingt-huit (28), rang Cinq (5), canton de Trécesson, et borné: au sud-est, en front, par la ligne sud-est dudit lot vingt-huit (28); au nord par la ligne sud de l'emplacement de M. Raymond d'Amours; et au sud par une ligne parallèle à la ligne sud de l'emplacement de M. D'Amours, passant à cinquante pieds (50 pi) de cette dernière; et à l'ouest par une ligne droite, reliant les lignes nord et sud, sans bâtisse.							
Sujet en faveur dudit emplacement à un droit de passage sur la balance des lots 28 et 29-A, des mêmes rang et canton, à pieds et en voiture, par le chemin actuel, pour se rendre au chemin public; lequel droit de passage devra aussi servir aux emplacements voisins, attendu que son entretien devra se faire à frais communs entre eux, le vendeur ne devant être tenu à aucun de ces travaux. No enrg. 132414.							
Trécesson	37-P.	IX	Ghislaine Desgroseillers	40,62		38,18	78,80
Un emplacement de villégiature en bordure du lac à la Prêle, mesurant cinquante pieds de largeur en front sur le lac susdit, sur cent trente-cinq pieds de profondeur, plus ou moins, situé à la partie sud du lot trente-sept du rang Neuf du canton de Trécesson et borné comme suit: au sud, en front, par le lac à la Prêle, à l'ouest par une ligne parallèle à la limite ouest dudit lot et passant à							

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
quatre cents pieds de cette dernière: au nord par un chemin traversant ledit lot de l'ouest vers l'est à environ cent trente-cinq pieds au nord de la rive du lac et à l'est par une ligne parallèle à la limite ouest dudit lot et passant à quatre cent cinquante pieds de cette dernière, le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et tout le mobilier et équipement de chalet s'y trouvant. No enrg. 167393.							
Trécesson	29-3	X	Michel Pilotte	8,12 \$		31,64 \$	39,76 \$
Trécesson	30-7	X	Louis Talbot	53,62		40,80	94,42
Trécesson	30-3	X	Gilles Vachon	32,50		36,55	69,05
Trécesson	31-2	X	Michel Pilotte	31,36		38,08	69,44
Trécesson	32-P.	X	Louis Talbot	8,12		31,64	39,76

Un emplacement de villégiature, de forme irrégulière, en bordure du lac Centre, à la partie sud du lot trente-deux (ptie S.32), rang Dix (10), canton de Trécesson, et borné: au sud, en front, par la ligne des hautes eaux du lac Centre; à l'est par une ligne parallèle à la ligne est dudit lot passant à cent pieds (100 pi) de cette dernière, laquelle ligne est mesure deux cent onze (211 pi) de profondeur. Au nord par le résidu dudit lot, mesurant cent vingt-deux pieds (122 pi) de largeur dans cette ligne; et à l'ouest, par une ligne parallèle à la ligne est dudit lot, passant à deux cents pieds (200 pi) de cette dernière; cette ligne ouest mesurant deux cents pieds (200 pi) de profondeur; sans bâtisse. No enrg. 144594.

Trécesson	29A-P.	IV	Yvan Gobeil	29,12		36,81	65,93
Un emplacement, mesurant cent pieds (100 pi) par cent pieds (100 pi) situé à la partie nord du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Trécesson, sous le numéro vingt-neuf-A (ptie N. 29-A), du rang Quatre (4), et borné ledit emplacement comme suit: au nord par la ligne des hautes eaux du lac Davy passant à cent pieds (100 pi) de cette dernière, à l'est par une ligne parallèle à la ligne est dudit lot 29-A passant à quatre cents pieds (400 pi) de cette dernière, et à l'ouest par une ligne parallèle à la ligne est dudit lot, passant à cinq cents (500 pi) pieds de cette dernière. No enrg.051593.							
Trécesson	30-P.	V	Raoul Duchesne	3,25		30,66	33,91
Une partie du lot trente (30-P.) du rang Cinq (V), canton de Trécesson, borné comme suit: au nord une ligne parallèle à la ligne des hautes eaux du lac Davy à environ 500 pi, au sud par un chemin de passage ou à environ 150 pi, au nord de la ligne des hautes eaux du lac Davy, à l'est par le lot 31, à l'ouest par le résidu du lot 30 ou à environ 375 pi de la ligne est du lot 30.							

## Municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville

Villemontel	40-7/8 S.	IV	Denis Chamberland	29,88		30,00	59,88
Borné au nord par la ligne parallèle au chemin public mais à un huitième (1/8) du lot; au sud, par le rang Trois (III); à l'est par le lot quarante et un-un (41-1); à l'ouest par le lot trente-neuf (39) (88 acres).							
Villemontel	4-1	V	Yvon Hamel	129,01		30,00	159,01
Villemontel	43	VI	René Thomassin	106,94		30,00	136,94
Villemontel	31-P.	VII	Lucien Geoffroy	13,58		30,00	43,58
La demie ouest (50 acres) du lot 31-1; borné au nord par le rang 8; au sud par le chemin public; à l'est par une ligne parallèle à la ligne du lot original mais à 1/2 lot; à l'ouest par la ligne du lot.							
Villemontel	15	VIII	Denis Chamberland	40,06		30,00	70,06
Villemontel	28-1	VIII	Lucien Geoffroy	27,16		40,00	67,16
29-1 30-1-P.							
La partie des lots 28 et 29 se trouvant au sud de la rivière; borné au nord par la rivière; au sud par le rang 7; à l'est par le lot 27-1; à l'ouest par le lot 30-1.							
La demie ouest de la partie au sud de la rivière du lot 30-1; borné au nord par la rivière; au sud par le rang 7; à l'est par une ligne parallèle à la ligne est du lot original mais à 1/2 lot; à l'ouest par la ligne du lot.							
Villemontel	30-1-P.	VIII	Euclide Geoffroy	27,16		35,00	62,16
31-1							
La demie est de la partie au sud de la rivière du lot 30-1; borné au nord par la rivière; au sud par le rang 7; à l'est par la ligne du lot; à l'ouest par une ligne parallèle à la ligne ouest du lot original mais à 1/2 lot.							
La partie du lot original 31 qui se trouve au sud de la rivière; borné au nord par la rivière; au sud par le rang 7, à l'est par le lot 32 et à l'ouest par le lot 30.							
Villemontel	48-P.	VIII	André Proulx	6,79		30,00	36,79
150 pi en front par 300 pi de profondeur; (partie du lot 48-1 du rang 8, canton de Villemontel); borné au nord par le chemin public; au sud par une ligne parallèle au chemin public; à l'est par une ligne parallèle à la ligne du lot à 150 pi de celle-ci. Cette borne est la borne ouest du terrain de André Fortier. Borné à l'ouest par une ligne parallèle à la ligne ouest du lot à 500 pi de cette dernière, droit de passage de 10 pi sur ce terrain.							

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Villemontel	6	IX	Denis Chamberland	118,83 \$		30,00 \$	148,83 \$
Villemontel	13-P.	IX	Raymond Dubois	20,37		30,00	53,37
Le coin sud-ouest du lot 13-1 du rang 9, canton de Villemontel. 200 pi de front × 150 pi de profondeur; borné au nord par la ligne parallèle au chemin public; au sud par le chemin public; à l'est par la ligne parallèle à la ligne du lot; à l'ouest par la ligne du lot original.							
Villemontel	13	IX	André Gignac	64,84		30,00	94,84
Villemontel	14	IX	André Gignac	37,35		30,00	67,35
Faucher	—	Bloc A-P. Bloc B-P. Bloc B-P.	Eva Midlige <i>et al.</i>	249,04		101,43	350,47

1. Un terrain, avec les bâtiments érigés et les dépendances, faisant partie du bloc B du canton de Faucher, adjacent au bloc A du même canton; ledit terrain se décrit précisément comme suit:

Une parcelle de terrain de configuration régulière, mesurant quarante pieds (40 pi) de largeur le long de ses limites nord et sud, sur une profondeur de quatre-vingts pieds (80 pi), lesdites limites nord et sud étant mesurées approximativement à angle droit avec la ligne divisant les blocs A et B, ladite limite nord partant d'un point situé sur la ligne de division entre les blocs A et B, à cent vingt pieds (120 pi) du point d'intersection des limites nord et est du bloc B; le tout est tracé en rouge sur le plan annexé à l'acte constatant la vente consentie par Alex Bastien Limitée à Howard Smith Paper Mills Limited, reçu par le notaire soussigné le 20<sup>e</sup> jour de mars mil neuf cent trente et un, et dûment enregistré au bureau d'enregistrement d'Abitibi le 27<sup>e</sup> jour de mars de la même année, sous le numéro 6074.

2. L'étendue de terrain située dans le canton de Faucher (Québec), d'une superficie de dix acres, plus ou moins, dont doit être distraite la partie mentionnée ci-après, mais qui comprend l'emprise habituellement réservée pour les routes; ladite étendue de terrain est connue et désignée comme suit:

Le bloc A du canton de Faucher, étant expressément entendu qu'aucune indemnité ne sera accordée pour les dommages éventuels causés par l'inondation d'une partie du terrain concédée par les présentes, à la suite de la construction dûment autorisée de barrages, le tout étant mentionné dans les lettres patentes délivrées à l'égard dudit terrain avec les bâtiments et les dépendances qui y sont construits.

A distraire néanmoins dudit bloc A la parcelle de terrain suivante, avec les bâtiments, déjà vendue par Alexander Bastien Limitée à Smith Paper Mills Limited, par l'acte de vente susmentionné, qui a été passé devant le notaire soussigné le 20 mars mil neuf cent trente et un, et enregistré au bureau d'enregistrement d'Abitibi sous le numéro 6074. Ladite parcelle de terrain, avec les bâtiments, qui ne fait pas partie de la présente vente, se décrit plus précisément comme suit:

Une parcelle de terrain faisant partie du bloc A du canton de Faucher, district d'Abitibi (Québec) et décrite comme suit: partant du point situé sur la ligne divisant les blocs A et B dudit canton, à une distance de cent pieds en direction sud du centre des rails du chemin de fer du Canadien National, de là sur une distance de cent vingt pieds à partir de ce point en direction est, tel que l'indique le plan joint à l'acte de vente du 20 mars 1931, de là sur une distance de cent vingt pieds en direction sud, puis sur une distance de cent vingt pieds en direction ouest et ensuite sur une distance de cent vingt pieds en direction nord jusqu'au point de départ, le tout en mesures anglaises et plus ou moins et sans garantie de mesures précises; ledit terrain est borné comme suit: au nord par une ligne située à cent pieds du centre des rails du chemin de fer du Canadien National, à l'est et au sud par le reste du bloc A et à l'ouest par le bloc B, ce qui lui donne une superficie approximative de quatorze mille quatre cents pieds carrés, avec tous les bâtiments et les dépendances y érigés, le tout étant tracé en rouge sur le plan mentionné ci-dessus;

En l'état où le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes qui s'y rattachent, et sous réserve d'un droit de passage au profit de Howard Smith Paper Mills Co. Limited ou ses représentants, sur la partie du bloc A vendue par les présentes, et avec un droit de passage au profit de l'acheteur, de ses héritiers et ayants droit, sur l'autre partie du bloc A qui n'est pas vendue par les présentes, tel qu'il est mentionné dans l'acte de vente du 20 mars 1931, enregistré au bureau d'enregistrement d'Abitibi sous le numéro 6074.

Une parcelle de terrain de configuration irrégulière faisant partie du bloc B du canton de Faucher, comté d'Abitibi-Est bornée au nord par le bloc A dudit canton, au nord-ouest et au sud-ouest par le reste du bloc B, et au sud-est et à l'est par le lac Oskelaneo; ce terrain se décrit plus précisément comme suit:

Commençant au point A qui constitue l'intersection des limites sud et ouest du bloc A, de là en direction sud à vingt-neuf degrés est (S. 29,00' E.) sur une distance de huit cent quarante pieds (840 pi) jusqu'au point B; de là en direction sud, trente-huit degrés est (S. 38° E.) jusqu'à l'intersection de cette ligne avec la ligne des hautes eaux du lac Oskelaneo, qui constitue le point C; de là, suivant la ligne des hautes eaux de la rive ouest du lac Oskelaneo jusqu'au point D qui constitue l'intersection entre les limites sud et est du bloc A avec la ligne des hautes eaux du lac Oskelaneo; de là en direction franc ouest en suivant la limite sud susmentionnée du bloc A, jusqu'au point de départ A. Ce terrain mesure dix (10) acres, plus ou moins, en mesures anglaises.

Le tout est indiqué sur le plan dessiné par Léopold Dion, arpenteur-géomètre, le 14<sup>e</sup> jour de mai dernier (1965), au moyen des lettres A, B, C et D; ce plan est enregistré sous le numéro 190846.

Faucher	92	—	James Henry Kowan	50,34		42,36	92,70
	93						

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Un emplacement situé à Oskélanéo-River, connu et désigné comme étant les lots numéros seize (16) et dix-sept (17) du bloc trois (3) de l'arpentage primitif du village (projeté) d'Escalana, canton de Faucher, correspondant aux lots quatre-vingt-treize (93) et quatre-vingt-douze (92) du cadastre officiel d'une partie du canton de Faucher, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. No engr. 159504.							
Boisseau	16	A	Rolland Beaulieu	30.01 \$		34.39 \$	64.40 \$
Boisseau	22	A	Georges Bélanger	56.15		38.21	94.36
Montgay	46	III	Léopold et Lionel Parent	84.47		42.36	126.83
Pascalis	57	III	Antoine Chartier	64.85		54.49	119.34
	58-P.	III					
La partie du lot 58, rang 3, située à l'ouest de la route 113, no engr. 192475							
	56-P.	II					
La juste demie est du lot 56, rang 2, canton de Pascalis.							
Pascalis	61-14	IV	Slawko Kit	59.97		43.77	103.74
Pascalis	61-53	IV	Alice Naud Lavoie	45.84		36.71	82.55
Pascalis	54 ½ E.	V	Ferme Joannie Engr.	137.81		55.16	192.97
	55 ½ E.						
Pascalis	58-P.	V	Roger Sigouin	138.07		50.20	188.27
Lot 58, rang 5, distraction faite des emplacements vendus.							
Pascalis	61	VI	Raoul Bisson	35.13		35.14	70.27
Pascalis	63	VI	Arthur Blouin Succ.	40.78		35.97	76.75
Pascalis	64	VII	Rolland Labbé	296.29		73.35	369.64
Un immeuble connu et désigné, comme étant le lot numéro soixante-quatre (64), du rang Sept (7), au cadastre officiel pour le canton de Pascalis; avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances; à distraire cependant les emplacements de chalets appartenant à MM. Palma St-Jean, Émile St-Jean, Henri Bisson, Marcel Julien, Paul Tremblay et Fernand Duval ou acquéreurs subséquents, de même que l'emprise actuelle de la route 113 et à distraire également la demie indivise d'une partie du susdit lot déjà vendue au présent acquéreur, aux termes d'un acte de vente reçu devant le notaire soussigné, le 16 novembre 1979 et enregistré à Amos, sous le numéro 179536. No engr. 182845.							
Pascalis	50	VIII	Armand Vallières	311.67		145.60	457.27
	50C-P.	IX					
	50-A	IX					
	51C-P.	IX					
	51A-P.	IX					
1) Le lot au cadastre officiel pour le Huitième Rang du canton de Pascalis, comté d'Abitibi, sous le numéro cinquante (50-rg 8), à distraire les lisières vendues au ministère de la Voirie.							
2) Les lots connus au cadastre officiel pour le Neuvième Rang du canton de Pascalis, comté d'Abitibi, sous les numéros cinquante A et cinquante C (50A et 50C-rg 9); à distraire du lot cinquante C (50C) les lisières vendues au ministère de la Voirie et à distraire dudit lot no 50C un terrain de forme irrégulière contenant environ trois acres en superficie avec les chalets qui s'y trouvent, circonstances et dépendances, étant une partie nord-est de ce lot et située en bordure du lac Tiblemont, borné comme suit: au nord par une partie du lot 51C, au nord-est par le lac Tiblemont, au sud par le lot 50C pour une partie minime et par le lac Tiblemont pour la majeure partie, et au sud-ouest partie par le lac Tiblemont et partie par le chemin public.							
3) La moitié sud des lots connus au cadastre officiel pour le Neuvième Rang du canton de Pascalis, comté d'Abitibi, sous les numéros cinquante et un A et cinquante et un C (½ S. de 51A et 51C-rg 9), bornée au nord par la moitié nord de ces lots appartenant à Louis-Marie Meilleur, au sud par les lots 50A et 50C plus haut mentionnés, à l'est et à l'ouest par la limite des lots; à distraire de cette partie sud du lot cinquante et un (51C) les lisières vendues au ministère de la Voirie ainsi qu'un terrain de forme irrégulière, pouvant contenir environ un acre et demi en superficie, servant à compléter les emplacements des chalets faisant partie du lot 50C, cadastre susdit, plus haut décrits et distraits à l'item « 2 » au présent contrat, et borné comme suit: au nord et au sud-ouest par une partie dudit lot 51C et la ligne de séparation se trouvant juste au nord et au sud-ouest du chemin de sortie, au sud par une partie du lot 50C, et au nord-est par le lac Tiblemont. Le tout, avec les bâtisses qui s'y trouvent, circonstances et dépendances. No engr. 138708.							
Pascalis	51	VIII	Jean-Paul Vallières	126.27		48.47	174.74
Pascalis	51C-8	IX	Michelle Bellemare	60.78		43.89	104.67
	50C-10						
Pascalis	50C-P.	IX	Adrien Gagné	37.36		40.47	77.83
	51C-P.						

Un emplacement de chalet situé en bordure du lac Tiblemont, avec chalet dessus érigé, circonstances et dépendances, et comprenant les deux emplacements suivants:

Cantons	Lots	Rangs Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
a)	Un emplacement faisant partie du lot numéro cinquante C (50C ptie), du rang Neuf (9), au cadastre officiel pour le canton de Pascalis; mesurant soixante-dix pieds (70 pi) de largeur, sur cent pieds (100 pi) de profondeur; mesures anglaises et borné: vers le nord par la limite sud dudit lot no 51C, desdits rang et conton; vers le sud par la ligne des hautes eaux du lac Tiblemont; vers l'est par un emplacement faisant partie du même lot no 50C et appartenant à Bertrand Diamond; et vers l'ouest par résidu dudit lot no 50C appartenant à Joseph Bilodeau ou représentants;					
b)	Une parcelle du terrain faisant partie du lot no cinquante et un C (51C ptie), du rang Neuf (9), au cadastre officiel pour le canton de Pascalis; de forme irrégulière et mesurant 70 pi de largeur, en front, sur le chemin de passage desservant les divers emplacements de chalets, sur toute la profondeur comprise entre ce chemin de passage et la ligne séparative entre les lots nos 50C et 51C, desdits rang et canton; borné comme suit: vers le nord, par ledit chemin de passage; vers le sud, par la ligne séparative entre les lots nos 50C et 51C desdits rang et canton; vers l'est par l'emplacement de M. Bertrand Diamond; et vers l'ouest par le résidu dudit lot no 51. No enrg. 151772.					
Rochebeaucourt	14-P.	VII Lucien Morrissette	33.80 \$		65.94 \$	99.74 \$
Un emplacement de forme rectangulaire mesurant quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) en front sur le chemin public, par cent cinquante pieds (150 pi) de profondeur, pris à la partie nord du lot quatorze du rang Sept (ptie N.14 rg VII) du canton Rochebeaucourt, et borné comme suit: au nord, par la limite sud du chemin des rangs 7 et 8; au sud par une ligne parallèle à la limite sud dudit chemin et passant à cent cinquante pieds (150 pi) de cette dernière; à l'est par une ligne parallèle à la limite est dudit lot et passant à trois cent soixante-treize pieds (373 pi) de cette dernière; et à l'ouest, par une ligne parallèle à la limite est dudit lot et passant à quatre cent soixante-huit pieds de cette dernière, le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. No enrg. 191035.						
Rochebeaucourt	15-P.	VII Juliette Lalande Ménard	145.30		51.26	196.56
Un emplacement de forme rectangulaire mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de largeur en front, sur le chemin public, sur cent pieds (100 pi) de profondeur, situé à la partie nord du lot quinze (ptie N.15), du rang Sept (7), du canton de Rochebeaucourt, et borné comme suit: au nord en front, par la limite sud dudit chemin public; au sud par une ligne parallèle à la limite sud dudit chemin public et passant à cent pieds (100 pi) de cette dernière; à l'ouest par une ligne parallèle à la ligne est de la route Rochebeaucourt-Champneuf et passant à cent soixante-quinze pieds (175 pi) de cette dernière; et à l'est, par une ligne parallèle à la limite est de ladite route Rochebeaucourt-Champneuf et passant à trois cent vingt-cinq pieds (325 pi) de cette dernière; le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et sujet à un droit de passage pour servitude d'égout et d'entretien consenti à la Société de drainage de Rochebeaucourt, suivant acte enregistré à Amos, le 4 avril 1951, sous le numéro 37464.						
Un emplacement mesurant quatre-vingt-quatre pieds (84 pi) en front de l'est à l'ouest, par cent cinquante pieds (150 pi) en profondeur situé à la partie nord du lot seize (ptie N.16), du rang Sept (7) du canton de Rochebeaucourt, et borné comme suit: au nord, en front, par le chemin de front des rangs Sept et Huit; à l'est par une ligne parallèle à la ligne ouest dudit lot, passant à deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) de cette dernière; au sud, par une ligne parallèle à la ligne sud dudit chemin public, passant à cent cinquante pieds (150 pi) de cette dernière; et à l'ouest par une ligne parallèle à la ligne ouest dudit lot et passant à cent quarante pieds (140 pi) de cette dernière; le tout avec la maison dessus construite. No enrg. 174401.						
Rochebeaucourt	21-B	IX Louis-Philippe Lampron	32.80		39.80	72.60
	22-B					
Rochebeaucourt	23-B	IX Louis-Philippe Lampron	44.06		41.45	85.51
	24-B					
Rochebeaucourt	30-A	IX Marcel Robidoux	141.67		65.73	207.40
	30-C					
	31-A					
	31-B					
Rochebeaucourt	3-A	X Roger LeBoulich	27.04		33.96	61.00
Rochebeaucourt	30-B	X Marcel Robidoux	77.47		92.33	169.80
	31-C					
	31-A					
	32-A					
	33-A					
Despinassy	31	III Rosaire Tremblay	64.40		39.42	103.82
Despinassy	31-3-P.	IV Richard Michaud	141.16		50.65	191.81
1. Un emplacement faisant partie du lot trois de la subdivision du lot numéro trente et un (ptie 31-3) du rang Quatre (rg 4) du canton de Despinassy, borné à l'est par la limite est de subdivision numéro trois, à l'ouest par une ligne parallèle à la précédente et à cent pieds de celle-ci, au sud par la limite sud de la subdivision numéro trois, au nord par une ligne parallèle à la précédente et à cent dix pieds (110 pi) de celle-ci, formant une superficie totale de 11 000 pieds carrés. No enrg. 187848.						
Despinassy	6	A Alcide Bourassa	27.51		34.02	61.53
Vassal	28	II J. Rolland Vallières	100.52		44.71	145.23

Cantons	Lots	Rangs Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Lamorandière	40	I Alphonse Dubois	25.25 \$		33.69 \$	58.94 \$
Lamorandière	35-A-P.	IV Charles-Auguste Parenteau	41.98		67.34	109.32
Un emplacement de forme carrée de 300 pi de côté, formant le coin sud-ouest du lot 35-A (coin S.-O. 35-A) du rang Quatre (4), au cadastre officiel pour le canton de Lamorandière; borné: au sud, en front, par la ligne nord du chemin des rangs Trois et Quatre; au nord par une ligne parallèle à la ligne nord dudit chemin passant à 300 pi de cette dernière; à l'ouest par la ligne ouest dudit lot; et à l'est par une ligne parallèle à la ligne ouest dudit lot, passant à 300 pi de cette dernière, avec les bâtisses y érigées. No enrg. 146362.						
Lamorandière	38A-P.	IV Florent Hardy	31.91		49.67	81.58
Le lot 38A du rang IV, canton de Lamorandière, distraction de l'emplacement de cent trente-deux pieds par cent vingt pieds (132 pi × 120 pi) au coin sud-ouest dudit lot.						
	39-B	IV				
	39-A					
	38-B					
Lamorandière	33, 34	VI Arthur Côté	82.76		47.11	129.87
Lamorandière	60	VII Gérard Mailhot	208.02		65.43	273.45
	61	VII				
Lamorandière	62	VII Robert Lacasse	67.43		39.87	107.30
Lamorandière	20	IX Serge Denis	42.81		36.26	79.07
Lamorandière	22	IX Serge Denis	101.19		44.80	145.99
Lamorandière	9B-1	X Serge Denis	61.53		39.00	100.53
Duvernoy	2-2/3N.	V Jean-Marie Lecomte	158.76		58.23	216.99
	3-2/3N.					
Duvernoy	2-P.	VI Paul Champagne	54.54		37.98	92.52
Un emplacement de forme carrée de deux cents pieds (200 pi) de côté, situé à la partie nord du lot deux (ptie. N. 2), rang Six (6) au cadastre officiel pour le canton de Duvernoy et borné: au nord, en front, par la ligne sud du chemin public; au sud par une ligne parallèle à la ligne sud dudit chemin passant à deux cents pieds (200 pi) de cette dernière; à l'ouest par une ligne parallèle à la ligne ouest dudit lot passant à quatre cent cinquante pieds (450 pi) de cette dernière; et à l'est par une ligne parallèle à la ligne ouest dudit lot passant à six cent cinquante pieds (650 pi) de cette dernière, sans bâtisse. No enrg. 182998.						
Guyenne	37.38	IV Louis Charlebois	90.76		48.28	139.04
Guyenne	49-1	IV Richard Malenfant	57.12		38.36	95.48
Guyenne	37.38	V Louis Charlebois	32.72		39.79	72.51
Guyenne	48-P.	V Michel Gagnon	56.10		38.21	94.31
Un emplacement de forme carrée de deux cents pieds (200 pi) de côté, situé à la partie sud du lot quarante-huit (ptie S.48) du rang Cinq (5), du canton de Guyenne, immédiatement à l'ouest de celui de M. Claude Dion, et borné: au sud, en front, par la ligne nord du chemin public; au nord par une ligne parallèle à la ligne nord du chemin public passant à deux cents pieds (200 pi) de cette dernière; à l'est par une ligne parallèle à la ligne est dudit lot, passant à deux cents pieds (200 pi) de cette dernière ou l'emplacement de M. Claude Dion ou successeurs en titre; et à l'ouest, par une ligne parallèle à la ligne dudit lot passant à 400 pi de cette dernière; avec les bâtisses dessus construites circonstances et dépendances.						
Sujet au droit de passage pour un tuyau d'égout qui part de la maison érigée sur ledit lot et se dirige vers le nord-ouest jusqu'à un cric situé à environ 900 pi au nord, sur la balance du lot quarante-huit (48), le tout tel que réservé à l'acte de vente enregistré, numéro 167476. No enrg. 184984.						
Guyenne	59-1/3S.	V Jean-Claude Lapointe	53.36		52.81	106.17
	60, 61, 62					
Guyenne	58-P.	VI Yvan Boulé	34.66		35.07	69.73
Un emplacement de forme irrégulière faisant partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Guyenne, sous le numéro cinquante-huit (58) du rang Six (6), mesurant trois cent quarante-cinq pieds (345 pi) en front, sur le chemin public, dans sa ligne nord; trois cent vingt-cinq pieds (325 pi) dans sa ligne sud; cent cinq pieds (105 pi) dans sa ligne est; et cent cinquante-sept pieds (157 pi) dans sa ligne ouest, et borné: au nord, en front, par la ligne sud du chemin public; à l'est, par une ligne parallèle à la ligne est dudit lot cinquante-huit (58) passant à deux cent sept pieds (207 pi) de cette dernière, laquelle ligne est part d'un point situé sur la ligne sud du chemin public, à deux cent sept pieds (207 pi) à l'ouest de la ligne est dudit lot et se dirige vers le sud, sur une longueur de cent cinq pieds (105 pi); à l'ouest par un ravin, et la ligne ouest part d'un point situé sur la ligne sud du chemin public, à cinq cent cinquante-deux pieds (552 pi) à l'ouest de la ligne est dudit lot et se dirige vers le sud sur une longueur de cent cinquante-sept pieds (157 pi) et au sud par une ligne droite reliant les lignes est et ouest dudit emplacement; le tout avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. No enrg. 134867.						
Berry	2B-P.	IV Joseph-Albert Perron	53.08	42.77	95.85	
	3B-P.					

Cantons	Lots	Rangs Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Une partie du lot 2B situé au coin nord-est dudit lot d'un emplacement de cent quatre-vingts pieds (180 pi) de largeur, en front, sur le chemin public, sur deux cent trente-neuf pieds de profondeur, borné au nord, en front, par le chemin public, à l'est par la limite est dudit lot; au sud par une ligne parallèle à la limite sud dudit chemin public et passant à deux cent trente-neuf pieds (239 pi) de cette dernière et à l'ouest par une ligne parallèle à la limite est dudit lot et passant à cent quatre-vingts pieds (180 pi) de cette dernière.						
Une partie du lot 3B situé au coin nord-ouest dudit lot d'un emplacement de quarante-cinq pieds (45 pi) de largeur sur deux cent trente-neuf pieds (239 pi) de profondeur, borné au nord par le chemin public, à l'ouest par la limite ouest dudit lot, au sud par une ligne parallèle à la limite sud dudit chemin public et passant à deux cent trente-neuf pieds (239 pi) de cette dernière et à l'est par une ligne parallèle à la limite ouest dudit lot et passant à quarante-cinq pieds (45 pi) de cette dernière. No enrg. 189921.						
Berry	48	V Rita Lamoureux	52.50 \$		37.68 \$	90.18 \$
Berry	52	VII Lauréat Thivierge	36.75		35.38	72.13
Berry	51	VIII Harold Heing <i>et Al.</i>	32.83		34.80	67.63
Berry	39-P.	I André Primeau	37.88		35.54	73.42

Un emplacement mesurant 200 pi de largeur, en front, sur le chemin public, par 200 pi de profondeur situé sur la partie sud du lot 39 et borné comme suit: au sud par le chemin public; au nord, par une parallèle à la limite nord dudit chemin public et passant à 200 pi de cette dernière; d'un côté, à l'ouest, par une ligne parallèle à la limite ouest dudit lot passant à 450 pi de cette dernière; et de l'autre côté, à l'est, par la ligne parallèle à la limite ouest dudit lot et passant à 650 pi de cette dernière; le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstance et dépendances. No enrg. 146683.

## Commission scolaire d'Amos

Villemontel	4-1	V Yvon Hamel	83.48		30.00	113.48
Un emplacement de forme rectangulaire mesurant deux cents pieds (200 pi) en front sur le chemin des rangs Quatre et Cinq (rgs 4 et 5), par trois cent cinquante pieds (350 pi) en profondeur du sud au nord, faisant partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Villemontel sous le numéro un, subdivision officielle du lot originaire numéro quatre (4-1) du rang Cinq (V), division d'enregistrement d'Abitibi, plus amplement borné comme suit: au sud par la limite sud dudit lot ou encore par la limite nord du chemin des rangs 4 et 5; au nord par une ligne parallèle à la limite sud dudit lot et passant à trois cent cinquante pieds (350 pi) de cette dernière; à l'est par la limite est dudit lot et passant à deux cents pieds (200 pi) de cette dernière, le tout sans bâtisse. No enrg. 171285.						

Amos, le 28 janvier 1982.

*Le secrétaire-trésorier,*  
PAUL-ÉMILE BÉGIN.

17395-8-2-o

## Ville d'Alma

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné greffier de la ville d'Alma, qu'en vertu de la Résolution 52-82-3 du Conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> février 1982, les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, à l'hôtel de ville, 140, rue Saint-Joseph, Alma, le MERCREDI VINGT-QUATRIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, ainsi que des intérêts tels qu'indiqués ci-après, plus les frais encourus; à moins que ces taxes, intérêts et frais aient été payés avant cette date.

Les immeubles ci-après seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé.

Abréviations: T.M.: taxes municipales; T.S.: taxes scolaires F.: frais

No de rôle	Propriétaire	Cadastre		
12-91-03-32-00	Mme Bernard Aidams, 4607, Mentane, Montréal	P. 24, rg III, I.A., De L'Île, rg Mistook	T.M. T.S. F.	64,05 \$ 67,89 30,00
			Total	161,94
Un terrain de 160 pieds de largeur sur 125 pieds de profondeur borné au nord par la Grande Décharge et à l'ouest par le terrain de dame Clarisse Breault.				
03-01-01-12-00	Banque de Montréal, C.P. 1314, place d'Armes, Montréal	P. 13-A et 13-A-47, rg 9, Signai, 290, Sacré-Coeur ouest	T.M. T.S. F.	7 946,93 647,45 30,00
			Total	8 624,38
P. 13-A un terrain de 50 pieds par 100 pieds; borné au nord par la rue Sacré-Coeur, à l'est par le lot 13-A-48, au sud par partie du lot 13-A-47.				
P. 13-A-47 un terrain de 50 pieds dans sa ligne est-ouest, 6 pieds dans sa ligne est et 13 pieds dans sa ligne ouest; borné au nord par partie du lot 13-A, au sud par partie du lot 13-A-28 et partie du lot 13-A-29, à l'est par le lot 13-A-48 et à l'ouest par le résidu du lot 13-A.				
01-05-01-01-00	Mme Thérèse Bouchard, 1000, Price ouest, Alma	Lot 4-43, rg 1, Delisle, 1000, Price ouest	T.M. T.S. F.	1 397,47 359,15 30,00
			Total	1 786,62
02-02-06-17-00	Mme Thérèse Bouchard, 1000, Price ouest, Alma	P. 14-A-34 et P. 14-A-35, rg 9, Signai	T.M. T.S. F.	882,42 178,95 30,00
			Total	1 091,37
P. 14-A-34 un terrain mesurant 45 pieds au nord, 30 pieds au sud, sur la profondeur du lot dont il fait partie; borné au nord à la rue Harvey, au sud au lot 14-A-48, à l'est au lot 14-A-35 et à l'ouest au reste du lot dont il fait partie, sauf à distraire une lisière de 5 pieds par 100 pieds.				
P. 14-A-35 un terrain d'une profondeur de 75 pieds, soit de la rue Harvey à la rue Scott; borné au nord par la rue Harvey, à l'ouest au lot 14-A-34, à l'est et au sud par le reste du lot dont il fait partie.				
19-91-01-28-00	Lucien Brassard, rue Boivin, Mistassini	P. 12-A, rg 8, Signai DuPont sud	T.M. T.S. F.	56,51 8,80 30,00
			Total	95,31
P. 12-A un terrain mesurant 50 pieds de long de l'avenue DuPont sur une profondeur mesurée à compter de ladite avenue jusqu'à 15 pieds de la ligne ouest du lot 12-A; borné au nord, au terrain de Laurent Brassard, à l'est à l'avenue DuPont, à l'ouest au terrain de Joseph Plourde, sauf à distraire le terrain vendu suivant acte enregistré au numéro 81700.				
01-05-09-21-00	Canada 85713 Ltée, 901, boul. Talbot, Chicoutimi	Lot 4-5, rg 1, Delisle, 127, Laurier	T.M. T.S. F.	866,81 203,41 30,00
			Total	1 100,22
03-01-01-11-00	Canada 85713 Ltée, 901, boul. Talbot, Chicoutimi	P. 13-A, rg 9, Signai, 320, Sacré-Coeur ouest	T.M. T.S. F.	1 043,11 187,36 30,00
			Total	1 260,47
P. 13-A un terrain mesurant 50 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur; borné au nord à la rue Sacré-Coeur, au sud, au lot 13-A-47, à l'est, au terrain de M. Armand Bouchard et à l'ouest au terrain d'Eugène Côté ou représentants.				
08-01-01-02-00	Canada 85713 Ltée, 901, boul. Talbot, Chicoutimi	P. 3-B-131, Rg 1, Delisle, 180, Taché nord	T.M. T.S. F.	835,81 337,93 30,00
			Total	1 203,74
P. 3-B-131 un terrain mesurant 48,8 pieds dans son côté nord, 54 pieds dans son côté est, 52,2 pieds dans son côté sud et 58 pieds dans son côté ouest; borné au nord au reste du lot dont il fait partie, à l'est à la rue Taché et à l'ouest à une partie du lot 3-B-137.				
20-91-02-98-50	André Desbiens, 1101, rue St-Joseph, Roberval	P. 34-B, rg 8, Signai route du Lac ouest.	T.M. T.S. F.	30,62 11,34 30,00
			Total	71,96

No de rôle	Propriétaire	Cadastre		
P. 34-B un terrain de 75 pieds dans tous ses côtés; borné au nord par le chemin public, au sud et à l'ouest, au reste du lot dont il fait partie et à l'est par le chemin de service qui s'y trouve.				
04-09-03-06-00	Léon Dubois, 405, boul. St-Jude sud, Alma	P. 16-132 et P. 16-133, rg 9, Signay 405, St-Jude sud	T.M. T.S. F.	1 392,31 \$ 434,94 30,00
			Total	1 857,25
P. 16-132 et P. 16-133 un terrain d'une superficie totale de 5 225 pieds carrés.				
04-01-05-14-00	Marcel Forget, 1045, Grimard ouest, Alma	P. 17-A et 17-B, rg. 9, Signai, 1145, Scott ouest	T.M. T.S. F.	2 039,00 1 972,02 30,00
			Total	4 041,02
P. 17-A un terrain mesurant 10 pieds au nord, 132,5 pieds au sud, 100 pieds à l'ouest et 166 pieds à l'est; borné au nord à la Petite Décharge, au sud à la rue St-Joseph, à l'est au lot 17-B.				
P. 17-A un terrain mesurant 22 pieds de largeur sur environ 50 pieds de profondeur; borné au nord à la rue St-Joseph, au nord-est à la ligne de division des lots 17-A et 17-B.				
P. 17-B un terrain mesurant 45 pieds dans sa ligne nord, 85 pieds dans sa ligne sud; borné au nord à la propriété David Turgeon, à l'est à la Petite Décharge, au sud à la propriété de ville d'Alma et à l'ouest au reste du lot dont il fait partie.				
14-91-01-57-00	Ghislain Fortin, 2725, Beauchamps, Alma	P. 10-1, rg 5, I.A., Delisle, ex-chalet	T.M. T.S. F.	45,23 6,31 30,00
			Total	81,54
P. 10-1 un terrain borné au nord-est sur une longueur d'environ 90 pieds, soit entre le contour 247,5 pieds par le terrain appartenant à Jérôme et Daniel Turcotte; au sud-est sur une longueur d'environ 135 pieds par le chemin d'accès, au sud-ouest sur une longueur d'environ 55 pieds, par le terrain appartenant à Raynald & Roma Gobeil; au nord-ouest sur une longueur d'environ 150 pieds au contour 257,5 pieds situé sur une côte de 15 pieds, au-dessus de la cote de zéro au-dessus de la cote Zéron indiquée à l'échelle d'étiage au quai de Roberval.				
18-91-04-15-00	Marcel Fortin, 28, Bossé ouest, Chicoutimi	Lot 32-112, rg 4, Labarre, R.R. 1, Alma	T.M. T.S. F.	1,59 0,17 30,00
			Total	31,76
14-91-01-80-00	Pierre Frederick, 1894, avenue Scott ouest, Alma	P. 11-1, I.A., rg 5, Delisle	T.M. T.S. F.	370,57 236,79 30,00
			Total	637,36
P.11-1 un terrain borné comme suit: au sud sur une largeur d'environ quarante pieds (40 pi) en eaux basses pour la propriété d'Association Coopérative de la Baie Moise occupée par monsieur Antonio Harvey, monsieur Raymond Fortin et monsieur Philippe Voyer et des autres côtés par le lac St-Jean. Ce terrain mesure dans le sens nord-sud, environ quatre cents pieds; dans la directive nord-ouest et sud-est, environ cinq cent cinquante pieds (550 pi) entre le contour deux cent cinquante-cinq pieds (255 pi) situé à une cote zéro indiquée à l'échelle d'étiage au quai du gouvernement à Roberval, dans la division d'enregistrement de Lac-St-Jean-Ouest.				
P.11-1 un îlot situé au nord du terrain ci-dessus décrit, mesurant environ cinquante pieds (50 pi) de circonférence et faisant partie de la subdivision un du lot originaire numéro onze (ptie 11-1), du rang Cinq (5) de l'île d'Alma, au cadastre officiel du canton de Delisle, et borné de tous les côtés par le lac St-Jean. Le côté sud du terrain étant situé à cinquante pieds (50 pi) du terrain ci-dessus.				
22-91-01-80-00	Garage Desgané Frères Inc., 1350, route du Lac ouest, Alma	P. 19-A, rg 7, Signai, 1350, route du Lac ouest	T.M. T.S. F.	754,36 55,22 30,00
			Total	839,58
P. 19-A, un terrain mesurant 70 pieds de tous les côtés et borné comme suit: au nord à la route du rang Sept; à l'ouest à la ligne de division des lots dix-neuf-A et dix-neuf-B desdits rang et canton; à l'est et au sud au reste du lot dont il fait partie appartenant à Arthur et Léonce Boivin.				
P. 19-A, un terrain mesurant 70 pieds de largeur ou de l'est à l'ouest sur 98 pieds de profondeur ou du nord au sud, et borné: au nord au terrain appartenant déjà à Bertrand Desgagné (terrain décrit à l'item A ci-dessus) à l'est au reste du lot dont il fait partie; au sud au reste du lot dont il fait partie appartenant à Arthur et Léonce Boivin; et à l'ouest à la ligne de division des lots dix-neuf A et dix-neuf B desdits rang et canton.				

No de rôle	Propriétaire	Cadastre		
18-91-01-68-00	Hôtel Motel M.G.B.F. INC., 1000, rue Price ouest, Alma	P. 9-A et P. 10, rg. Saguenay, Labarre, boul. Auger sud	T.M. T.S. F.	1 934,39 \$ 362,80 30,00
			Total	2 327,19
P. 9-A, un terrain mesurant 300 pieds au nord-est, 260 pieds au sud-est; 298 pieds au sud-ouest et 300,3 pieds au nord-ouest et borné comme suit: au nord-est par le boulevard Auger, au sud-est par la ligne de division des lots 9-A et 10 du rang Saguenay, canton de Labarre, au sud-ouest par partie du lot 9-A de la ligne d'électricité qui s'y trouve; et au nord-ouest par une partie du lot 9-A, propriété de Patrick Falardeau ou représentants.				
P. 10, un terrain mesurant au nord-est 240 pieds environ, au sud-est 236 pieds environ, au sud-ouest 250 pieds, et au nord-ouest 260 pieds et borné comme suit: au nord-est par le boulevard Auger, au sud-est par partie du lot 10, propriété de M. Aurelien Lalancette ou représentants; au sud-ouest par une autre partie du lot 10 et par la ligne d'électricité qui s'y trouve; et au nord-ouest par la ligne séparative des lots 9-A et 10 desdits rang et canton.				
14-91-04-88-00	Jean-Marc Lavoie, 725, St-Bernard ouest, Alma	P. 14-A et 14-B, I.A., rg. 1, Delisle, 2420, Melançon ouest	T.M. T.S. F.	1 985,73 328,70 30,00
			Total	2 344,43
P. 14-B, un terrain mesurant 126 pieds dans ses lignes nord et sud, 200 pieds dans ses lignes est et ouest, contenant une superficie de 25 200 pieds carrés et borné vers le nord par le rang Melançon ouest, vers l'est par la ligne séparative des lots 14B et 14A desdits rang et canton; vers le sud par le résidu dudit lot dont il fait partie; et vers l'ouest par le résidu dudit lot.				
P. 14-A, un terrain mesurant 64 pieds dans ses lignes nord et sud, 200 pieds dans ses lignes est et ouest, contenant une superficie de 12 800 pieds carrés et borné vers le nord, par le rang Melançon ouest, vers l'est par le résidu dudit lot; vers le sud par le résidu dudit lot, vers l'ouest par la ligne séparative des lots 14-A et 14-B.				
13-91-01-17-30	Maurice Lessard, 5, Bureau-de-Poste, Chambord	P. 26-B, I.A., rg 2, Delisle, ex-chemin de chalet	T.M. T.S. F.	460,14 121,88 30,00
			Total	612,02
P. 26-B, un terrain mesurant environ 100 pieds dans tous ses côtés; borné au nord au chemin, à l'est au terrain Jean-Marc Jean, au sud au lac et à l'ouest, au terrain de André Villeneuve ou représentants.				
10-01-03-04-00	Justin Mailloux, 1120, Price ouest, Alma	Lot 3, bloc A, Delisle, 1120, Price ouest	T.M. T.S. F.	3 899,63 1 331,65 30,00
			Total	5 261,28
P. 3, un terrain borné au nord-ouest et à l'ouest au lot 99, au sud au lot 2, à l'est au lot 8 (avenue Road) et au nord partie au lot 4 (West Road) et partie au résidu du lot 3, et étant le prolongement en ligne droite et vers l'ouest ou le sud-ouest de la ligne sud-est du lot 4 (West Road).				
17-91-01-21-50	Mme Michel Mann, 6891, Sherbrooke ouest, Montréal	Lot 16, rg Saguenay, Labarre, Villebois	T.M. T.S. F.	165,88 20,12 30,00
			Total	216,00
P. 16, les droits à une partie indivise d'un terrain acquis de Aimé Barbeau, par contrat non-enregistré, mesurant 125 pieds de large par 150 pieds de profondeur, borné au nord par la rivière Grande-Décharge, à l'ouest de Edgar Guay, à l'est au terrain de Maurice Tremblay et au sud au chemin.				
18-91-04-09-00	Germain Renaud, 2095, Laronde, Québec	Lot 32-92, rg 4, Labarre, R.R. no 1, Alma	T.M. T.S. F.	6,04 0,17 30,00
			Total	36,21
19-91-03-14-00	Sportplex Alma Inc. 125, St-Luc ouest, Alma	Lots 13-2, 13-3, 13-4, 13-5, 13-1-3 et 13-14-1-1, rg, 8 Signai 125, St-Luc ouest	T.M. T.S. F.	24 789,17 3 944,85 30,00
			Total	28 764,02
19-01-10-29-00	Mlle Lise Tremblay, 82, Delage, app. 1, Ste-Foy	P. 15-A-54, rg 8, Signai, ex-rue 15-A-56	T.M. T.S.	210,61 —
				30,00
			Total	240,61

No de rôle	Propriétaire	Cadastre		
18-91-01-66-49	Mme Marie-Reine Tremblay, 1112, boul. Auger est, Alma	P. 9-A, Rg. Saguenay Labarre, boul. Auger sud	T.M.	30,45 \$
			T.S.	3,54
			F.	30,00
			Total	63,99
			P. 9-A, un terrain-emplacement borné vers le nord, par le résidu dudit lot soit le terrain décrit au paragraphe I, vers l'est par le résidu dudit lot propriété de Jean-Paul Tremblay, vers le sud par le résidu dudit lot, propriété de M. Jean Bouchard ou représentants; vers l'ouest par le résidu dudit lot, propriété de Conrad Bergeron ou représentants le coin sud-est de ce terrain est situé à une distance de 148 pieds, à l'ouest de la ligne séparative des lots 9-A et 10 desdits rang et canton, ledit terrain mesurant 150 pieds dans sa ligne nord, 128,9 pieds dans sa ligne est, 150 pieds dans sa ligne sud et 150,3 pieds dans sa ligne ouest.	
24-91-01-01-20	Raymond Tremblay, 3105, DuPont sud, Alma	P. 26, rg 4, Labarre, 3105, DuPont sud	T.M.	1 816,17
			T.S.	342,25
			F.	30,00
			Total	2 188,42
			P. 1/2 S. 26, un terrain mesurant 200 pieds sur chacun de ses côtés, borné au nord par une partie du lot dont il fait partie appartenant à Martin Néron, à l'est et au sud par le résidu du lot dont il fait également partie appartenant au vendeur et à l'ouest par la route St-Bruno. Sauf à distraire le terrain vendu au ministère de la Voirie par acte dûment enregistré.	
P.26, un terrain mesurant environ 200 pieds de largeur ou du nord au sud par 171 pieds de profondeur ou de l'est à l'ouest, et borné comme suit: au nord partie au terrain de M. Robert Boulianne et partie au terrain de Jos. Morin & Fils Ltée, à l'est au terrain de Robert Boulianne, au sud au terrain ci-après décrit et à l'ouest au terrain de Les voitures R.M. Ltée.				
P.26, une lisière de terre contiguë pour partie au terrain ci-dessus, comprise entre la clôture et le terrain de Les Voitures R.M. Ltée, mesurant en largeur, plus ou moins, 6 pieds sur une profondeur d'environ 343 pieds; borné comme suit: au nord partie au terrain ci-dessus et partie au terrain de Les voitures R.M. Ltée; à l'est au terrain de Robert Boulianne; au sud au terrain de Robert Boulianne limité par la clôture actuelle et à l'ouest à la route.				
01-05-03-05-00	Stanislas Tremblay, 655, Durocher, Alma	P. 4-74, rg 1, Delisle 15, Gouin	T.M.	19,46
			T.S.	2,53
			F.	30,00
			Total	51,99
			P. 4-74, un certain terrain connu et désigné comme étant le lot 4-74, sauf à distraire un terrain en faveur de Charles-Eugène Duchesne ou représentants, ainsi décrit: un terrain mesurant 100 pieds de largeur dans le sens de la rue Moreau et environ 100 pieds de profondeur à partir de la ligne nord de séparation du lot 4-74 d'avec les lots 4-66 et 4-67 jusqu'au mur de pierres de la Petite Décharge; borné vers le nord aux lots 4-66 et 4-65; à l'est par Yvon Tremblay ou représentants; au sud au mur de la Petite Décharge et à l'ouest au reste du lot 4-74.	
Sauf à distraire la partie du lot no P. 4-74 vendue à Yvon Tremblay, enrg. no 37748, mesurant 60 pieds de largeur le long des lots 4-67 et 4-66 sur toute la profondeur allant jusqu'à la Petite Décharge, bornée au nord au lot 4-67 et à une partie du lot 4-66; à l'est au lot 4-75, 4-76 et 4-77; au sud à la Petite Décharge et à l'ouest au reste du lot 4-74.				
01-05-03-11-10	Stanislas Tremblay, 650, Duberger, Chicoutimi	P. 4-77, rg. 1, Delisle 10, Morin	T.M.	12,46
			T.S.	—
			F.	30,00
			Total	42,46
			P. 22-1, rg 2, Delisle, rg Melançon ouest	
13-91-01-79-50	Raynald Villeneuve, 3695, rang Melançon, Alma	P. 22-1, rg 2, Delisle rg Melançon ouest	T.M.	98,67
			T.S.	—
			F.	30,00
			Total	128,67

Alma, le 12 février 1982.

17610-9-2-o

Le greffier,  
RAYMOND FORTIN, O.M.A.

**Municipalité régionale de comté de Bécancour**

Avis est, par les présentes, donné par le secrétaire-trésorier du comté de Nicolet et de la municipalité régionale de comté de Bécancour, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique à la salle publique de l'hôtel de ville de ville de Bécancour LE JEUDI HUITIÈME jour d'AVRIL 1982 à compter de DIX heures, pour les taxes scolaires et municipales dues aux différentes municipalités par les personnes dont les noms figurent en regard de chaque immeuble, à moins qu'elles n'aient été payées, y compris les frais en sus des taxes, entre mes mains avant la vente, savoir:

**Paroisse de Saint-Célestin**

M. Armand Beauchesne

Lot P.-324

Désignation:

Un terrain-emplacement situé en la paroisse de Saint-Célestin, comté de Nicolet, mesurant cent vingt-cinq pieds de largeur sur cent vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins et à mesures anglaises, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro trois cent vingt-quatre (P. 324) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Célestin, comté de Nicolet, ainsi borné: en front, par le chemin public, rang de la Côte-Saint-Pierre, en profondeur à Donat Bineault, du côté sud-est à François Gagnon et du côté nord-ouest à Elphège Lethiecq, sans bâtisse.

Total: 4,00 \$

Jacques W. Lefebvre

Lot no 309

Désignation

Une terre située en la paroisse de Saint-Célestin, dans le Cinquième Rang du canton d'Aston, mesurant deux arpents et un quart (2¼ arp) de largeur en front sur la profondeur des terres dudit rang, soit vingt-huit (28) arpents, le tout plus ou moins; laquelle terre est connue et désignée comme étant le lot numéro trois cent neuf (309) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Célestin, comté de Nicolet; sans bâtisse.

Sujet ledit immeuble à un bail en faveur de Shell Québec Ltée pour recherches de matières pétrolifères, suivant contrat devant Romulus Roy, notaire, en date du 19 juin 1964 sous le no 14147 de ses minutes, dont copie enregistrée à Nicolet sous le no 53642.

Sujet à une servitude par Adolphe Poirier en faveur d'Electric Service Corporation enregistrée à Nicolet, le 21 décembre 1925, sous le no 19221; suivie d'un transport par Electric Service Corporation en faveur de The Shawinigan Water & Power Co. suivant enregistrement no 22341.

Total: 79,90 \$

**Municipalité de Saint-Wenceslas (S.D.)**

Bélanger, Line Gaudreau, 24, Arturus, Ottawa, Ont.

Un terrain situé en la paroisse de Saint-Wenceslas, comté de Nicolet, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot deux (2-30) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Wenceslas, comté de Nicolet.

Borné et décrit comme suit: borné en front nord-est par la rue Bélanger, sud-est par le chemin public (rang Six); au sud-ouest par le lot partie dix-huit (P.-18) appartenant à Alfred Richer, au nord-ouest par une partie du lot deux (2-33) appartenant à Henri Bélanger, mesurant environ deux cent quarante et un pieds (241 pi) de front sur rue Bélanger superficie totale quatorze mille soixante-dix pieds carrés (14 070 pi<sup>2</sup>)

Taxes scolaires: 2,68 \$, taxes municipales: 25,78 \$.

Tel et ainsi que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées à l'immeuble vendu.

Total: 28,46 \$

Serge Breton, 1420, route 161

Un terrain-emplacement bâti situé en la paroisse de Saint-Wenceslas, comté de Nicolet, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-cinq (P. 85) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Wenceslas, comté de Nicolet. Borné et décrit comme suit: borné au sud-ouest par la route 161, au nord-ouest par une partie du lot quatre-vingt-cinq (P. 85) appartenant à Clément Béliveau, au nord-est par le lot partie quatre-vingt-six (P. 86) appartenant à Serge Hélic, au sud-est par une partie du lot quatre-vingt-cinq (P. 85), mesurant environ de front sur la route 161 deux cent quatre-vingt-cinq pieds (285 pi) pour une superficie de quarante-quatre mille cent soixante-quinze pieds carrés (44 175 pi<sup>2</sup>)

Taxes scolaires: 57,07 \$ plus taxes municipales: 277,45 \$

Tel et ainsi que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées à l'immeuble vendu.

Total: 334,52 \$

René Désilets, 460, rang 8

Un terrain situé en la paroisse de Saint-Wenceslas, comté de Nicolet, connu et désigné comme étant une partie du lot trente et un (P. 31) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Wenceslas, comté de Nicolet.

Borné et décrit comme suit: borné au nord-ouest par le chemin public rang Six (rg 6) au nord-est par le lot trente et un (P. 31) appartenant à Robert et Lucien Lamothe, au sud-est par le lot partie soixante-cinq (P. 65) appartenant à Robert et Lucien Lamothe, au sud-ouest par le lot partie trente et un (P. 31) appartenant à Claude Désilets, mesurant environ deux arpents (2 arp) de front, pour une superficie de quatre-vingt-quatre arpents carrés. (84 arp<sup>2</sup>)

Tel et ainsi que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées à l'immeuble vendu.

René Désilets, 460, rang 8.

Un terrain situé en la paroisse de Saint-Wenceslas, comté de Nicolet, connu et désigné comme étant une partie du lot soixante-six (P. 66) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Wenceslas, comté de Nicolet.

Borné et décrit comme suit: borné au sud-est par le chemin rang Huit (rg 8), au sud-ouest par le lot partie soixante-cinq (P. 65) appartenant à Robert Lamothe *et al.*, au nord-ouest par le lot partie trente et un (P. 31) appartenant à René Désilets, au nord-est par le lot partie soixante-sept (P. 67) appartenant à Lamothe et Frères, mesurant environ trois arpents de front, formant soixante-seize, soixante arpents (76,60 arp).

Tel et ainsi que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées à l'immeuble vendu.

René Désilets, 460, rang 8

Un terrain et emplacement bâti situé en la paroisse de Saint-Wenceslas, comté de Nicolet, connu et désigné comme étant une partie du lot soixante-six (P. 66) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Wenceslas, comté de Nicolet, borné et décrit comme suit: au sud-est par le chemin public, rang 8, au sud-ouest par le lot partie numéro soixante-six, appartenant à René Désilets, au nord-ouest par le lot partie soixante-six (P. 66) appartenant à René Désilets, au nord-est par le lot soixante-sept (P. 67) appartenant à Lamothe et Frères, mesurant environ soixante-cinq pieds de front, formant une superficie d'environ deux cent douze mille huit cent soixante-quinze pieds carrés (212 875 pi<sup>2</sup>).

Tel et ainsi que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées à l'immeuble vendu.

Taxes scolaires de ces trois terrains de René Désilets: 82,16 \$; taxes municipales des ces trois terrains de René Désilets: 811,24 \$

Total: 893,40 \$.

Village de Saint-Wenceslas

Mary Kelly

Un terrain-emplacement connu et désigné au cadastre de la paroisse de Saint-Wenceslas comme étant une partie du lot numéro soixante-neuf (P. 69) dudit cadastre division d'enregistrement no 2 à Nicolet; et borné comme suit: en front au sud-est par la rue Richard; en profondeur vers le nord-ouest par une autre partie du lot 70 appartenant à Wilfrid Laquerre ou représentants; du côté nord-est par la partie du lot 76 appartenant à la Caisse populaire de St-Wenceslas; et du côté sud-ouest par le terrain appartenant à Gabriel Fournier; mesurant en front 51 pieds de largeur par une profondeur de 130 pieds (mesures anglaises) avec la maison dessus construite portant le numéro civique 1045 de la rue Richard.

Taxes municipales et scolaires: .....

Total 1 133,14 \$

Gentilly, ville de Bécancour, le 6 février 1982.

*Le secrétaire-trésorier,*  
ANDRÉ VILLENEUVE.

### Ville de Bromont

Avis est, par les présentes, donné que le Conseil municipal a ordonné au soussigné, conformément à la Loi sur les cités et villes par résolution de ce Conseil, de vendre à l'enchère publique les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, avec intérêts et frais subséquents encourus ou à encourir à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à toutes servitudes, actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Cette vente d'immeubles se tiendra le VINGT-DEUXIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures à l'hôtel de ville, 89, boulevard Bromont, Bromont, QC.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement en argent comptant ou chèque visé.

Sous l'autorisation de la Commission municipale du Québec, en date du 10 février 1982, l'énumération des numéros cadastraux des immeubles est abrégée.

Collection comptabilisée au 4 février 1982, intérêts calculés au 82 02 28.

Dossier	Nom et adresse	Cadastré	Taxes	Intérêts	Total	Taxes scolaires
6014-78-9080	St-Pierre, Léo, Ange-Gardien	P. 426	1 402,65 \$	325,83 \$	1 728,48 \$	
Cadastré officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome Borné: au nord: lot 427; au sud: P. 426, 426-7, -8, -9; à l'est: rue Adamsville; à l'ouest: rue Brousseau Superficie: 21 700 pieds carrés, avec bâtisse.						
6015-57-8323	Choinière, Jacques, 27, Grégoire, Bromont 2	P. 447	799,14	97,63	896,77	
Cadastré officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome Borné: au nord: rue Grégoire; au sud: rivière Yamaska; à l'est: P. 447; à l'ouest: 448-3, 448-2, 448-1 Superficie: 38 000 pieds carrés, avec bâtisse.						
6015-71-4060	Caron, Lucienne O., 11, Gagnon, Bromont 2	435-11	1 336,31	161,70	1 498,01	
Cadastré officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome Superficie: 6 051 pieds carrés, avec bâtisse.						
6015-71-6240	Caron, Lucienne O., 11, Gagnon, Bromont 2	435-12	88,44	12,62	101,06	
Cadastré officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome Superficie: 6 354 pieds carrés.						
6015-71-9090	Choinière, Jacques, 151, Adamsville, Bromont 2, a/s: Célin Roy et Serge Corriveau	437	1 494,59	181,52	1 676,11	
Cadastré officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome Superficie: 20 037 pieds carrés, avec bâtisse.						
6015-72-6010	Caron, Réal, 11, Gagnon, Bromont 2	435-8, -9, -10	1 297,68	156,99	1 454,67	
Cadastré officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome Superficie: 6 643 pieds carrés; 6 221 pieds carrés; 6 153 pieds carrés, respectivement avec bâtisse.						
6015-77-0045	Gaudet, Maurice et Georges McGowan, 881, Centenaire, Farnham	P. 447, P. 451	1 004,94	149,54	1 154,48	
Cadastré officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome Bornés: au nord: rue Grégoire; au sud: rivière Yamaska; à l'est: P. 447; à l'ouest: P. 447 Superficie: 10 120 pieds carrés; 3 485 pieds carrés, respectivement avec bâtisse.						
6015-77-4085	Gaudet, Maurice et Georges McGowan, 881, Centenaire, Farnham	452	1 415,60	199,89	1 615,49	

Dossier	Nom et adresse	Cadastre	Taxes	Intérêts	Total	Taxes scolaires
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Superficie: 35 570 pieds carrés, avec bâtisse.						
6015-77-5550	Gaudet, Maurice et Georges McGowan 881, Centenaire, Farnham	P. 447	1 029,34 \$	149,33 \$	1 178,67 \$	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Borné: au nord: rue Grégoire; au sud: rivière Yamaska; à l'est: P. 447; à l'ouest: P. 447						
Superficie: 18 015 pieds carrés, avec bâtisse.						
6015-80-8062	Caron, Daniel, 3, Caron, Bromont 2	477-2	528,44	49,10	577,54	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Superficie: 7 771 pieds carrés, avec bâtisse.						
6015-81-0055	Caron, Réal, 11, Gagnon, Bromont 2	P. 436	1 100,52	129,95	1 230,47	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Borné: au nord: P. 436; au sud: P. 435; à l'est: rue Adamsville; à l'ouest: rue Gagnon						
Superficie: 10 648 pieds carrés, avec bâtisse.						
6015-81-0075	Caron, Réal, 11, Gagnon, Bromont 2	P. 436	1 875,87	281,55	2 157,42	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Borné: au nord: 437; au sud: P. 436; à l'est: rue Adamsville; à l'ouest: rue Gagnon						
Superficie: 10 676 pieds carrés, avec bâtisse.						
6016-92-9030	Mc Duff, Denis, 221, Adamsville, Bromont 2	568-23	1 524,02	189,93	1 713,95	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Superficie: 16 873 pieds carrés, avec bâtisse.						
6116-57-4000	Côté, Denise Allard, 437 Adamsville, Bromont 2	P. 566	613,27	74,40	687,67	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Borné: au nord: P. 566; au sud: rue Adamsville; à l'est: P. 566; à l'ouest: P. 566						
Superficie: 18 000 pieds carrés.						
6319-25-5050	Parent, Gérald, 1324, Adamsville, Bromont 2	P. 56	696,04	132,47	828,51	
Cadastre officiel du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford						
Borné: au nord: P. 55; au sud: P. 57; à l'est: P. 47; à l'ouest: rue Adamsville						
Superficie: 38,13 acres, avec bâtisse.						
6422-03-3114	Côté, Immelda, 5, Fairfield, Granby	152.-1.-2, P. 152	42,08	8,70	50,78	
Cadastre officiel du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford						
Borné: au nord: autoroute; au sud: 154-3; à l'est: P. 152; à l'ouest: P. 152						
Superficie: 69 pieds carrés; 767 pieds carrés; 36 284 pieds carrés respectivement.						
6515-39-7090	Thibault, Gaétan, 1257, 1 <sup>re</sup> Avenue, app. 4, Pointe-aux-Trembles	506-22	460,51	46,60	507,11	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Superficie: 12 732 pieds carrés, avec bâtisse.						
6515-90-5050	Lombart, Jérôme, boul. Pierre-Laporte, Bromont	P. 509, P. 512, P. 508	578,85	68,06	646,91	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Bornés: au nord: P. 510, P. 511; au sud: P. 508; à l'est: rue Shefford; à l'ouest: P. 506, P. 507						
Superficie: 52 acres; 33,04 acres; 60,003 acres, respectivement avec bâtisse						
6520-23-5050	Spik, Paul, rue Racine, R.R.1, Granby	40, 43, 45	1 011,36	128,32	1 139,68	
Cadastre officiel du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford						
Superficie: 53,63 acres; 227,52 acres; 53,63 acres, respectivement avec bâtisse.						
6614-98-4000	Roy, Jean, 283, Willowdale, Montréal	513-49	167,66	24,09	191,75	

Dossier	Nom et adresse	Cadastre	Taxes	Intérêts	Total	Taxes scolaires
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Superficie: 21 528 pieds carrés.						
6615-52-6045	Lombart, Jérôme et Lombart, Gisele, boul. Pierre-Laporte, Bromont	P. 513-7	462.51 \$	52.98 \$	515.49 \$	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Bornés: au nord: P. 513-7; au sud: 513-7-4; à l'est: P. 513-7; à l'ouest: boul. Pierre-Laporte						
Superficie: 20 000 pieds carrés, avec bâtisse.						
6615-72-4555	Lachance, Jean-Claude, boul. Pierre-Laporte, Bromont	P. 513-7, 513-7-5, 513-19 513-20, P. 513	2 053.37 \$	625.97 \$	2 679.34 \$	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Bornés: au nord: P. 513; au sud: P. 513-7-3, P. 513-16; à l'est: P. 513; à l'ouest: P. 513-7						
Superficie: 20 895 pieds carrés; 203 pieds carrés; 10 801 pieds carrés; 12 544 pieds carrés; 2 545 pieds carrés, respectivement avec bâtisse.						
6615-75-4515	Lachance, Jean-Claude boul. Pierre-Laporte, Bromont	P. 513-23	63.18	19.89	83.07	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Borné: au nord: P. 513; au sud: P. 513; à l'est: P. 513; à l'ouest: boul. Pierre-Laporte						
Superficie: 12 118 pieds carrés.						
6615-80-0585	Hugues Edward Ory, 131, Sherbrooke, Beaconsfield	513-40-2, 513-23-13	421.20	131.71	552.91	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Superficie: 17 657 pieds carrés; 2 214 pieds carrés respectivement.						
6615-90-0555	Siciliani, Michel, 4444, boul. du Souvenir, ville de Laval	513-44	1 668.71	280.24	1 948.95	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Superficie: 25 823 pieds carrés, avec bâtisse.						
6717-74-1020	Construction & Maintenance Valère Inc., 3, pr. Hawthorne Kirkland, QC	529-6	272.08	51.43	323.51	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Superficie: 15 000 pieds carrés.						
6717-74-2530	Construction & Maintenance Valère Inc.	529-7	49.44	8.83	58.27	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Superficie: 3 000 pieds carrés.						
6717-74-5040	Construction & Maintenance Valère Inc.	529-8	303.02	57.88	360.90	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Superficie: 16 500 pieds carrés						
6717-76-9090	Ferme Broval Inc. (Éric Valère), 3, pr. Hawthorne, Kirkland, QC	P. 682	3.00	0.66	3.66	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Borné: au nord: P. 682; au sud: P. 529; à l'est: P. 684; à l'ouest: P. 682						
Superficie: 30 000 pieds carrés.						
6717-85-4515	Ferme Broval Inc.	524-3	272.08	51.43	323.51	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Superficie: 15 000 pieds carrés.						
6717-85-7035	Construction & Maintenance Valère Inc.	524-4	272.08	51.43	323.51	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Superficie: 15 000 pieds carrés						
6718-30-5000	Germain Desourdy (François Desourdy et Rose Paré), 1410, boul. Pierre-Laporte, Bromont	P. 682	695.00	150.79	845.79	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome						
Borné: au nord: P. 682; au sud: usine de filtration; à l'est: P. 682; à l'ouest: boul. Pierre-Laporte						
Superficie: 52 085 pieds carrés, avec bâtisse.						

Dossier	Nom et adresse	Cadastre	Taxes	Intérêts	Total	Taxes scolaires
6720-25-1595	Bisaillon, Jean-Pierre, 280, Guillermin, Longueuil	31-5	61,12 \$	14,44 \$	75,56 \$	
Cadastre officiel du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford Superficie: 15 950 pieds carrés.						
6817-02-5050	Ferme Broval Inc.	P. 524, 525, P. 529, P. 684, P. 683	17 689,29	4 973,19	22 662,48	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome Borné: au nord: rue Shefford; au sud: 526; à l'est: 522, 523, P., 688; à l'ouest: 527, 529 Superficie: 103,019 acres; 26,5 acres; 57,237 acres; 0,200 acre; 29,923 acres, avec bâtisse.						
6817-02-5150	Ferme Broval Inc.	P. 524	200,80	40,82	241,62	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome Borné: au nord: rue Shefford et P. 684; au sud: 527, 525; à l'est: P. 523, P. 522; à l'ouest: P. 529 Superficie: 103,06 acres.						
6818-33-7520	Bernier, Luc, 1355, Provost, Brossard	688-126	147,42	46,38	193,80	
Cadastre officiel du canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome Superficie: 27 049 pieds carrés.						
6818-91-5050	Fortin, Monique Pepin	P. 93	270,00	42,29	312,29	
Cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome Borné: au nord: P. 93; au sud: P. 99; à l'est: P. 93; à l'ouest: P. 688 Superficie: 0,773 acre.						
6918-97-7555	Brophy, Philippe, Bromont	95-4, 98-2 P. 98, P. 95	366,72	86,37	453,09	
Cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome Borné: au nord: rue Pacific; au sud: P. 98; à l'est: 95-6, 95-7; à l'ouest: 95-3, P. 95, P. 98 Superficie: 27 533 pieds carrés; 17 466 pieds carrés; 14 972 pieds carrés; 27 pieds carrés.						
6919-00-8090	82164 Canada Ltée, 125, Granby, Bromont a/s: Acier Acmont du Canada	P. 96	2 982,68	461,76	3 444,44	
Cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome Borné: au nord: rue Granby; au sud: P. 96; à l'est: P. 96; à l'ouest: P. 96 Superficie: 47 853 pieds carrés, avec bâtisse.						
6919-00-8091	Acier Acmont Canada Ltée	P. 96	2 326,01	528,95	2 854,96	
Cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome Borné: au nord: rue Granby; au sud: P. 96; à l'est: P. 96; à l'ouest: P. 96 Superficie: 9,97 acres, avec bâtisse.						
6919-11-6000	Verreault, Denis, 5262, Globert, Montréal	P. 96	601,81	92,62	694,43	
Cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome Borné: au nord: rue Granby; au sud: P. 96; à l'est: P. 96; à l'ouest: P. 96 Superficie: 38 292 pieds carrés.						
6919-41-0144	Thibodeau, Donat, adresse inconnue	P. 96	78,79	19,36	98,15	
Cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome Borné: au nord: P. 96; au sud: rue Shefford; à l'est: rue Shefford; à l'ouest: P. 96 Superficie: 180 pieds carrés.						
7014-40-2040	Plages & Loisirs du Paradis de Brome a/s: Jacqueline Campagna, 314, Frontenac, Bromont	73-1, -2, -3, -4, -5, 127-118, -119, -120, -121, -122	2 226,36	659,58	2 885,94	
Cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome Superficie: 11 500 pieds carrés; 6 061 pieds carrés; 3 882 pieds carrés; 3 960 pieds carrés; 4 047 pieds carrés; 3 729 pieds carrés; 6 690 pieds carrés; 4 350 pieds carrés; 4 653 pieds carrés; 4 896 pieds carrés respectivement.						
7014-72-7015	L'Écuyer, Denis, 4658, boul. Ste-Thérèse, Carignan	127-214	733,49	326,46	1 059,95	

Dossier	Nom et adresse	Cadastre	Taxes	Intérêts	Total	Taxes scolaires
Cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome						
Superficie: 25 492 pieds carrés.						
7018-18-5595	Bipoly Inc., 340, Gaspé, Bromont	98-7	37 207,82 \$	10 217,89 \$	47 425,71 \$	
a/s: N. Dunlavey						
Cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome						
Superficie: 90 000 pieds carrés, avec bâtisse.						
7018-42-5050	Dunlavey, Norbert, 340, Gaspé, Bromont	P. 105	1 707,00	372,15	2 079,15	
Cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome						
Borné: au nord: 105-1; au sud: P. 93; à l'est: 105-1; à l'ouest: P. 94						
Superficie: 67,82 acres, avec bâtisse.						
7019-48-4585	Ladurantaye, Napoléon, 669, 74 <sup>e</sup> Avenue, ville de Laval	P. 1178	368,54	63,79	432,33	
a/s: Jeanne Leduc						
Cadastre officiel du canton de Shefford, division d'enregistrement de Shefford						
Borné: au nord: P. 1178; au sud: P. 1192; à l'est: P. 1192; à l'ouest: P. 1178						
Superficie: 12 654 pieds carrés, avec bâtisse.						
7019-67-5560	Reid, Denis, 792, Shefford, Bromont	P. 1201	8 097,40	1 701,20	9 798,60	
Cadastre officiel du canton de Shefford, division d'enregistrement de Shefford						
Borné: au nord: rue Shefford et P. 1201; au sud: P. 1185; à l'est: P. 1201 et P. 1204; à l'ouest: 1200 et P. 1201						
Superficie: 32 277 pieds carrés, avec bâtisse.						
7019-68-6520	Chouinard, Rosaire, 849, Shefford, Bromont	P. 1204, P. 1202, 1201-2	3 020,04	683,80	3 703,84	
a/s: J. Desgens Gauthier						
Cadastre officiel du canton de Shefford, division d'enregistrement de Shefford						
Borné: au nord: rue Shefford; au sud: P. 1201, P. 1204; à l'est: P. 1204; à l'ouest: P. 1201						
Superficie: 3 963 pieds carrés; 2 962 pieds carrés; 2 325 pieds carrés, respectivement avec bâtisse.						
7019-78-4020	Leblanc, Denis, 807, Shefford, Bromont	P. 1206	2 097,20	472,66	2 569,86	
Cadastre officiel du canton de Shefford, division d'enregistrement de Shefford						
Borné: au nord: rue Shefford; au sud: P. 1203; à l'est: P. 1207; à l'ouest: P. 1205						
Superficie: 21 780 pieds carrés, avec bâtisse.						
7019-99-2040	Auger, Rosaire, 177, Cartier, Granby	1212-12	1 618,14	247,96	1 866,10	
Cadastre officiel du canton de Shefford, division d'enregistrement de Shefford						
Superficie: 3 921 pieds carrés, avec bâtisse.						
7114-12-4030	P.B.F. Construction Inc., Rock-Forest	127-198-7	94,50	33,72	128,22	
a/s: Léas Lomgpré & Fils						
Cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome						
Superficie: 7 219 pieds carrés.						
7114-12-6030	P.B.F. Construction Inc.	127-195-4, 127-196-2, 127-198-6	108,00	38,97	146,97	
Cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome						
Superficie: 2 991 pieds carrés; 1 639 pieds carrés; 3 342 pieds carrés respectivement.						
7114-21-0040	P.B.F. Construction Inc.	127-192-1, 127-193-5	108,00	38,97	146,97	
Cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome						
Superficie: 5 500 pieds carrés; 2 000 pieds carrés respectivement.						
7114-26-5060	Campagna, Louiselle Corriveau, 189, Le Baron, Boucherville	126-7	1 067,76	134,33	1 202,09	
Cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome						
Superficie: 3 726 acres, avec bâtisse.						
7114-50-5050	Schieder, Else, R.R.3, Cowansville		759,32	168,69	928,01	

Dossier	Nom et adresse	Cadastre	Taxes	Intérêts	Total	Taxes scolaires
Cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome Borné: au nord: P. 307; au sud: P. 307; à l'est: P. 307; à l'ouest: 127 Superficie: 75 000 pieds carrés, avec bâtisse.						
7118-49-1525	Marois, André, 1966, Prospect, Sherbrooke	103-3, 328-17	658,19 \$	140,94 \$	799,13 \$	
Cadastre officiel du canton de Brome division d'enregistrement de Brome Superficie: 18 601 pieds carrés; 4 809 pieds carrés respectivement.						
7119-40-4535	Mimel Holdings Ltd., 4626, Ste-Catherine ouest, Montréal	1242-34	695,10	147,43	842,53	
Cadastre officiel du canton de Shefford, division d'enregistrement de Shefford Superficie: 38 082 pieds carrés.						
7120-58-3585	McCulloch, Robert, 52, boul. Bromont, Bromont	1034-10	3 418,51	689,51	4 108,02	
Cadastre officiel du canton de Shefford, division d'enregistrement de Shefford Superficie: 24 912 pieds carrés, avec bâtisse.						
7218-85-4090	Succ. Yvan Sabourin, C.P. 51, place Victoria a/s: Bureau du Curateur, Montréal	331-39	1 863,31	408,77	2 272,08	
Cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome Superficie: 34 500 pieds carrés.						
7219-34-4070	Les Publications C. Daigneault Inc., 200, Champlain, Bromont	P. 1236-26	2 866,28	629,44	3 495,72	
Cadastre officiel du canton de Shefford, division d'enregistrement de Shefford Borné: au nord: boul. Bromont; au sud: 1263-26; à l'est: 1263-25; à l'ouest: rue Champlain Superficie: 15 919 pieds carrés, avec bâtisse.						
7219-45-2520	Goulet, Bernard, 106, boul. Bromont, Bromont	1263-59, -60	1 507,38	179,77	1 687,15	
Cadastre officiel du canton de Shefford, division de Shefford Superficie: 32 600 pieds carrés; 30 329 pieds carrés, respectivement avec bâtisse.						
7219-52-1060	Lacroix, Pierre, 117, Saguenay, Bromont	1263-5-5	2 375,84	535,98	2 911,82	
Cadastre officiel du canton de Shefford, division d'enregistrement de Shefford Superficie: 8 414 pieds carrés, avec bâtisse.						
7219-71-9070	Laplante, Rosario, Venise-en-Québec	P. 1263, P. 1264-8, 1266, P. 1265-2, P. 1265-1	10 925,35	2 968,76	13 894,11	
Cadastre officiel du canton de Shefford, division d'enregistrement de Shefford Borné: au nord: boul. Bromont; au sud: rue Saguenay; à l'est: 1265-5; à l'ouest: P. 1263 Superficie: 29 304 pieds carrés; 15 016 pieds carrés; 10 856 pieds carrés; 61 456 pieds carrés; 6 534 pieds carrés, respectivement avec bâtisse.						
7317-59-2010	Lord Robert & Ass., 1610, Bellevue, Carignan	345-28	807,79	174,08	981,87	
Cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome Superficie: 30 658 pieds carrés.						

Bromont, le 15 février 1982.

17617-9-2-o

Le gérant-greffier,  
PAUL DUBORD.

**Municipalité de comté de Champlain**

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la corporation municipale de comté de Champlain, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique en la salle des sessions du Conseil du comté de Champlain (183, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, province de Québec), le JEUDI HUITIÈME jour d'AVRIL 1982, à compter de DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires ainsi que des intérêts courus et des frais, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter, avec tous les droits de subrogation pouvant exister.

**Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel**

Deux lots de terre situés en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le rang St-Louis nord, portant les numéros un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent trente-neuf (nos 539-1 et -2) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Propriétaire: dame Marcelle Bailly.

Taxes municipales: 95,91 \$. Total: 95,91 \$

Un terrain situé en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, connu et désigné comme étant le lot numéro quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent sept (no 507-15) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, le tout avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

Propriétaire: dame Anita Beaulieu.

Taxes municipales: 321,05 \$. Total: 321,05 \$.

Un terrain situé en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cinq cent sept (ptie 507) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest sur la profondeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: vers le nord-est par le lot originaire numéro 506 dudit cadastre; d'un côté vers le nord-ouest par un terrain appartenant à Roger Beaulieu ou représentants (ptie 507); à l'arrière vers le sud-ouest par une privée de quarante pieds (40 pi) de largeur (ptie 507) appartenant à Gisèle Marchand Lafontaine ou représentants; vers le sud-est par un terrain appartenant à André Boisvert ou représentants (ptie 507), le tout sans bâtisse.

Propriétaire: monsieur Michel Trépanier.

Taxes municipales: 8,25 \$. Total: 8,25 \$.

Trois terrains situés en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, connus et désignés comme étant les lots numéros trente-sept, trente-huit et trente-neuf de la subdivision du lot originaire numéro deux cent cinquante-six (nos 256-37, -38 et -39) aux plans et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, sans bâtisse.

Propriétaire: monsieur Robert Desgagnés.

Taxes municipales: 278,21 \$. Total: 278,21 \$.

Un terrain situé en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent vingt-trois (no 523-29) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, sans bâtisse.

Propriétaire: monsieur Michel Fortin.

Taxes municipales: 52,72 \$. Total: 52,72 \$.

Un emplacement ayant front sur la rue portant le numéro 81-57, en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-un (ptie 81) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, bornée comme suit: en front par la rue numéro 81-57; d'un côté au sud-est par une partie du lot numéro 81 appartenant à Marie-Andrée Giguère ou représentants; et de l'autre côté au nord-ouest par une partie du lot numéro 81 appartenant à Raoul Rocheleau ou représentants; en profondeur par une partie du lot numéro 81 appartenant à Raoul Rocheleau ou représentants.

Propriétaire: monsieur Gilbert Labbé.

Taxes municipales: 25,37 \$. Total: 25,37 \$.

Un terrain situé en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre cent quatre-vingt-onze (ptie 491) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest sur la profondeur de cent vingt pieds (120 pi) mesures anglaises et plus ou moins, borné comme suit: vers le nord-est par une rue privée de 60 pieds de largeur (ptie 491); vers le sud-est par une partie du lot numéro 491 appartenant à Ernest Ducharme ou représentants; vers le sud-ouest par le lot numéro 492 dudit cadastre; vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 491 appartenant à René Chantal ou représentants; ladite ligne nord-ouest étant située à 250 pieds du chemin public du rang St-Louis, le tout sans bâtisse.

Propriétaire: monsieur Denis Lacerte.

Taxes municipales: 28,87 \$. Total: 28,87 \$.

Un terrain situé en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq cent neuf (ptie 509) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant deux cents pieds (200 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est et cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, mesures anglaises et plus ou moins, borné comme suit: en front vers le sud-est par une rue privée de quarante pieds (40 pi) de largeur appartenant à Gisèle Marchand ou représentants (no 509-17), d'un côté vers le sud-ouest et à l'arrière vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 509 appartenant à Gisèle Marchand ou représentants, et de l'autre côté vers le nord-est par une partie du lot numéro 509 appartenant à Gisèle Marchand ou représentants; ladite ligne nord-est étant située à sept cents pieds (700 pi) d'une partie du lot 508 dudit cadastre appartenant à Andrée Houle St-Amand, le tout sans bâtisse.

Propriétaire: Christiane Lafontaine.

Taxes municipales: 42,70 \$. Total: 42,70 \$.

Un emplacement situé sur la rue portant le numéro 83-3 en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre-vingt-trois (ptie 83) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur par cent quinze pieds (115 pi) de profondeur, borné en front par la rue numéro 83-3, et des trois autres côtés par d'autres parties du lot numéro 83 appartenant à Bruno Doucet ou représentants; la ligne nord-ouest dudit emplacement est située à soixante pieds (60 pi) du lot numéro 83-30.

Propriétaire: Marjolaine Mercier.

Taxes municipales: 11,90 \$. Total: 11,90 \$.

Un emplacement situé en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de largeur sur une profondeur de cent dix pieds (110 pi), connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre-vingt-un (ptie 81) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, borné en front vers le nord-est par le lot numéro 81-57 (rue), d'un côté vers le nord-ouest par le lot numéro 81-58 (rue), vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 81 appartenant à Ovilá Tanguay et René Gauthier ou représentants, et de l'autre côté vers le sud-est par une partie du lot numéro 81 appartenant à Bruno Doucet ou représentants. La ligne sud-ouest dudit emplacement est situé à cent dix pieds (110 pi) au nord-est de la rue portant le numéro 81-40.

Propriétaire: monsieur André Pratte.

Taxes municipales: 504,43 \$. Total: 504,43 \$.

Un emplacement situé du côté nord-ouest du rang St-Flavien, en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, contenant soixante pieds (60 pi) anglais de profondeur sur cent vingt-cinq pieds (125 pi) de largeur, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent quatorze (ptie 314) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, borné comme suit: en front, par la route numéro 157, d'un côté à l'est, partie par une partie du lot numéro 314 appartenant à madame Wellie Lacombe ou représentants, et partie par une partie du lot numéro 314 appartenant à madame Augustin Bornais ou représentants, du côté ouest et en profondeur par une partie du lot numéro 314 appartenant à madame Augustin Bornais ou représentants, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Propriétaire: monsieur Florido Régis.

Taxes municipales: 25,45 \$. Total: 25,45 \$.

Deux (2) terrains situés en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, connus et désignés comme étant les lots numéros cinquante et un et cinquante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-un (nos 81-51 et -52) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Propriétaire: monsieur Gaston Perron.

Taxes municipales: 510,93 \$. Total: 510,93 \$.

Une terre située en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, connue et désignée comme étant le lot numéro deux cent soixante-dix-neuf (no 279) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

Propriétaire: monsieur William Rice.

Taxes municipales: 421,45 \$. Total: 421,45 \$.

Un terrain situé en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq cent huit (ptie 508) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur sans ses lignes nord-ouest et sud-est, sur la profondeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises et plus ou moins, borné comme suit: vers le nord-ouest, le sud-ouest et le nord-est par une partie du lot numéro 508 appartenant à la Succession Aurèle Marchand ou représentants, vers le sud-est par une rue privée de quarante pieds (40 pi) de largeur (ptie), ladite ligne nord-est étant située à cent soixante pieds (160 pi) du lot numéro 508-14 et la ligne sud-est étant située à cent quarante pieds (140 pi) du lot numéro 508-8, le tout sans bâtisse.

Propriétaire: madame Andrée Houle St-Amant.

Taxes municipales: 8,25 \$. Total: 8,25 \$.

Deux terrains situés en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, connus et désignés comme étant les lots numéro sept et huit de la subdivision officielle du lot numéro deux cent cinquante-six (nos 256-7 et -8) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, avec bâtisse y érigée, circonstances et dépendances.

Propriétaire: monsieur Michel St-Arnaud.

Taxes municipales: 387,42 \$. Total: 387,42 \$.

Un terrain situé en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cinq cent sept (ptie 507) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant trois cent soixante pieds (360 pi) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest sur la profondeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises et borné comme suit: vers le nord-est par le lot numéro 506 dudit cadastre; vers le sud-ouest partie par une rue privée de quarante pieds (40 pi) de largeur (no 507-33) et partie par la rue portant le numéro 507-31 dudit cadastre appartenant à la corporation municipale de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 507 dudit cadastre, sous promesse de vente à Roger Beaulieu; ladite ligne sud-est étant située à cent quatre-vingts pieds (180 pi) du terrain appartenant à André Boisvert étant une partie du lot numéro 507 dudit cadastre, sans bâtisse.

Propriétaire: monsieur Michel Trépanier.

Taxes municipales: 282,35 \$. Total: 282,35 \$.

Un terrain situé en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-trois (no 83-22) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Propriétaire: monsieur Jean-Jacques Dumont.

Taxes municipales: 143,78 \$. Total: 143,78 \$.

Un terrain situé en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, connu et désigné comme étant le lot numéro dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent treize (no 313-10) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Propriétaire: monsieur Denis Isabelle.

Taxes municipales: 17,91 \$. Total: 17,91 \$.

Un terrain situé en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent douze (no 312-21) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Propriétaire: Succession Robert Poitras.

Taxes municipales: 11,97 \$. Total: 11,97 \$.

Un terrain situé en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, connu et désigné comme étant le lot numéro quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent douze (no 312-15) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Propriétaire: Succession Robert Poitras.

Taxes municipales: 16,27 \$. Total: 16,27 \$.

Un terrain situé en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le rang St-Flavien nord, à une distance de deux cent quarante pieds (240 pi) du lac Marchand, mesurant soixante pieds (60 pi) de front sur une profondeur de cent quarante pieds (140 pi), mesures anglaises, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent vingt-deux (ptie 322) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, borné comme suit: en front, par le chemin public (ptie 322), en profondeur, du côté nord-est par une partie du lot numéro 322 appartenant à Donat Dostaler ou représentants, et des deux autres côtés par une partie du lot numéro 322, appartenant à Noëlla Marchand ou représentants, sans bâtisse.

Propriétaire: monsieur Léonard G. Mazzone.

Taxes municipales: 51,69 \$. Total: 51,69 \$.

---

Municipalité de Lac-à-la-Tortue

---

Un terrain situé au Lac-à-la-Tortue, composé de ce qui suit:

— le lot numéro trente-sept de la subdivision officielle du lot numéro onze du rang VIII (no 11-37, rg VIII) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Radnor;

— les parties du lot numéro onze du rang VIII (ptie 11, rg VIII) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Radnor, décrites comme suit:

a) Au sud-ouest du lot numéro 11-37, rg VIII susdit, un terrain de cinquante pieds (50 pi) de profondeur étant toute la largeur de la rue à partir dudit lot numéro 11-37 à aller à la ligne de terre de Jean-Baptiste Pronovost, sur la longueur de cent dix pieds (110 pi), mesures anglaises et plus ou moins;

b) la rue située au sud du lot numéro 11-37 susdit, étant de cent cinquante-trois pieds (153 pi) de profondeur dans la ligne nord, et de cent quarante-sept pieds et soixante-quinze centièmes (147,75 pi) dans la ligne sud de ladite rue, laquelle mesure cinquante pieds (50 pi) de largeur;

c) la partie nord de la subdivision voisine au sud de ladite rue, mesurant quarante-deux pieds (42 pi) de largeur sur la profondeur qu'il y a à compter de la rue portant le numéro 11-39 qui le borne en front à aller au lot numéro 10 appartenant à Jean-Baptiste Pronovost, sans bâtisse.

Propriétaire: monsieur Rolland Girard.

Taxes municipales: 125,93 \$. Total: 125,93 \$.

Un terrain situé au Lac-à-la-Tortue, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro dix-sept du rang VII (ptie 17, rg VII) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Radnor, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur la profondeur de cent trente-cinq pieds (135 pi), plus ou moins, mesures anglaises, borné en front par le chemin, en profondeur et des deux côtés par Hormidas Lahaie ou représentants; le côté sud du terrain étant situé à quatre-vingt-huit pieds (88 pi) du terrain de Lewis Laforme ou représentants, avec droit de passage sur un chemin de treize pieds (13 pi) de largeur allant du chemin susdit à la rive du lac, avec bâtisse.

Propriétaire: Succession Jean-Paul Périgny.

Taxes municipales: 407,46 \$. Total: 407,46 \$.

---

Saint-Georges-de-Champlain, le 12 février 1982.

17412-8-2-o

*Le secrétaire-trésorier,*  
ROBERT BOUCHARD.

---

**Municipalité régionale de comté de Francheville**

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Francheville, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique en la salle des sessions du Conseil de la municipalité régionale de comté de Francheville, 183, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, province de Québec, le JEUDI HUITIÈME jour d'AVRIL 1982, à compter de DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires ainsi que des intérêts courus et des frais, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Il seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter, avec tous les droits de subrogation pouvant exister.

---

Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan

---

Un emplacement situé en la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, faisant partie du lot numéro soixante-douze (ptie 72) du cadastre officiel pour la paroisse susdite, mesurant soixante-dix pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur; borné en front, au nord, à la rue Saint-Joseph; en profondeur, au sud, au résidu dudit lot numéro soixante-douze; joignant du côté est le lot

numéro cent dix-huit au même cadastre, appartenant à M. Ulysse Potvin ou représentant; et de l'autre côté, à l'ouest, au résidu dudit lot numéro soixante-douze; avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.  
Propriétaire: M. Louis-Georges Bronsard; taxes municipales: 116,95 \$; taxes scolaires: nil; total: 116,95 \$.

Une partie de la subdivision numéro un du lot originaire numéro cent quarante-quatre (ptie 144-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, plus explicitement décrite comme suit:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie du lot numéro 144, vers le sud-est par une partie du lot numéro 144 et une partie du lot numéro 144-2, vers l'est par une partie du lot numéro 144-2, au sud par une partie du lot numéro 144-1, à l'ouest et au nord-ouest par la rivière Batiscan; mesurant cent soixante-quatorze pieds et six dixièmes (174,6 pi) vers le nord-est, cent dix pieds et deux dixièmes (110,2 pi) et cent quatre-vingt-seize pieds et cinq dixièmes (196,5 pi) vers le sud-est, cent quatorze pieds et quatre dixièmes (114,4 pi) vers l'est, cinquante-neuf pieds et huit dixièmes (59,8 pi) au sud, vingt et un pieds et six dixièmes (21,6 pi) et deux cents pieds et huit dixièmes (200,8 pi) vers l'ouest, cent vingt-six pieds (126 pi) et cent deux pieds et huit dixièmes (102,8 pi) vers le nord-ouest; contenant en superficie quarante-cinq mille quatre cent soixante-quinze pieds carrés en superficie (45 475 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

b) Une certaine partie de la subdivision numéro deux du lot originaire numéro cent quarante-quatre (ptie 144-2) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot numéro 144, au nord par une partie du lot numéro 144-2, à l'est par une partie du lot numéro 144-2 (rue), au sud et à l'est par une partie du lot numéro 144-2, au sud par une partie du lot numéro 144-1, à l'ouest et au nord-ouest par une partie du lot numéro 144-1; mesurant cent vingt-sept pieds et trois dixièmes (127,3 pi) vers le nord-est, cinquante pieds et cinq dixièmes (50,5 pi) au nord, cent soixante-dix-sept pieds et trente-trois centièmes (177,33 pi) à l'est, cent vingt-cinq pieds (125 pi) au sud, soixante-quinze pieds (75 pi) à l'est, cent cinquante-cinq pieds et deux dixièmes (155,2 pi) au sud, cent quatorze pieds et quatre dixièmes (114,4 pi) à l'ouest, cent quatre-vingt-seize pieds et cinq dixièmes (196,5 pi) vers le nord-ouest; contenant en superficie soixante mille sept cent quarante pieds carrés (60 740 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

c) Une certaine partie de la subdivision numéro deux du lot originaire cent quarante-quatre (ptie 144-2) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan (selon les titres mais occupée par « 91 721 Canada Ltée »), de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot numéro 144-2 (rue), à l'est et au sud par une partie du lot numéro 144-1 et à l'ouest par une partie du lot numéro 144-2; mesurant onze pieds et cinq dixièmes (11,5 pi) au nord, six pieds et soixante-quinze centièmes (6,75 pi) à l'est, onze pieds et huit dixièmes (11,8 pi) au sud et cinq pieds et huit dixièmes (5,8 pi) à l'ouest; contenant en superficie soixante-treize pieds carrés (73 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

d) Les lots numéros trois et quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-quatre (nos 144-3 et -4) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.  
Propriétaire: Camping Yogi l'Ours Ltée; taxes municipales: 11 184,17 \$; taxes scolaires: 1 301,95 \$; total: 12 486,12 \$.

Un emplacement sis et situé en la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cent quarante-trois (ptie 143) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, borné comme suit: en front, vers le sud-ouest, par le chemin public, en profondeur, vers le nord-est, et d'un côté, vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 143 appartenant à M. Ernest Carpentier ou représentants, et de l'autre côté, vers le sud-est par une partie du lot numéro 140 appartenant à M. F.X. Baribeau ou représentants, sans bâtisse.  
Propriétaire: M. Fernand Carpentier; taxes municipales: 910,62 \$; taxes scolaires: 101,17 \$; total: 1 011,79 \$.

Un morceau de terrain de figure triangulaire, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cent quarante-cinq (ptie no 145) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, division d'enregistrement de Champlain, mesurant cent cinquante pieds (150 pi) le long du chemin public (rang des Forges), cinquante pieds (50 pi) dans sa ligne sud-ouest et cent cinquante pieds (150 pi) dans sa ligne sud-est, le tout plus ou moins et à la mesure anglaise, borné comme suit: en front, vers le nord, par le chemin public susdit, d'un côté, vers le sud-ouest, par la propriété de M. Fernand Magny ou représentants (ptie no 145), et de l'autre côté, vers le sud-est, par une autre partie dudit lot 145 appartenant à M. Robert Carpentier ou représentants, sans bâtisse.  
Propriétaire: M. Michel Carpentier; taxes municipales: 11,05 \$; taxes scolaires: 0,59 \$; total: 11,64 \$.

a) Un terrain sis et situé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, connu et désigné comme étant le lot numéro cent vingt-deux (no 122) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, mesurant, plus ou moins, à la mesure anglaise, quarante-deux pieds et six dixièmes (42,6 pi) en front et en arrière, sur la profondeur de quatre-vingt-seize pieds (96 pi) des deux côtés, borné en front, vers le sud-est, par la rue Saint-Joseph.

b) Un terrain sis et situé au même endroit, connu et désigné comme étant le lot numéro cent vingt-trois (no 123) du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Geneviève-de-Batiscan, mesurant, plus ou moins, et à la mesure anglaise, trente-quatre pieds et neuf centièmes (34,09 pi) en front et en arrière sur la profondeur de quatre-vingt-seize pieds (96 pi) des deux côtés, borné en front, vers le sud-est, par la rue Saint-Joseph.

c) Un autre terrain situé au même endroit, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cent vingt-sept (ptie no 127) du susdit cadastre, mesurant, plus ou moins et à la mesure anglaise, quarante-six pieds et cinq dixièmes (46,5 pi) de largeur en front et en arrière sur la profondeur de quatre-vingt-seize pieds (96 pi) des deux côtés, borné en front, vers le nord-ouest, par la rue Saint-Pierre, en arrière, vers le sud-est, par des parties des lots 123 et 124, d'un côté, vers le nord-est, par d'autres parties du lot 124 appartenant à Bruno Bronsard et Alphonse Trudel ou représentants et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par une partie du lot 127 appartenant à Henri Lèveillé ou représentants.

d) La bâtisse construite sur les immeubles susdécrits, circonstances et dépendances.

Propriétaire: M. Gilles Cloutier; taxes municipales: 634,01 \$; taxes scolaires: 64,32 \$; total: 698,33 \$.

Un terrain ou emplacement situé en la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, comme faisant partie du lot numéro soixante-dix (ptie 70), mesurant ledit terrain, plus ou moins et mesures anglaises, soixante pieds (60 pi) de largeur sur la profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90 pi); borné en front par le chemin public (rue Principale); en arrière par le terrain de La Fabrique (no P.-69); du côté sud par le terrain de M. Odias Gervais (no P.-70); et du côté nord par le terrain de La Chaussure de Ste-Geneviève Ltée (no P.-69) ou représentants; sans bâtisse.

Propriétaire: M. Jacques Dubé; taxes municipales: 14,44 \$; taxes scolaires: nil; total: 14,44 \$.

Un emplacement situé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix (ptie 190) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, division d'enregistrement de Champlain, mesurant, plus ou moins, mesures anglaises, cent onze pieds (111 pi) de largeur au nord et au sud, sur quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de profondeur à l'est et à l'ouest, et borné comme suit, savoir: au sud et à l'ouest par une partie du lot 190 érigée en chemin (chemin Rocheleau), au nord par une partie du lot 190, propriété de Michel Rompré ou représentants, et enfin, à l'est, par une partie du lot 190 sous promesse de vente à Gaétan Rocheleau, sans bâtisse.

Propriétaire: M. Serge Fortier; taxes municipales: 15,62 \$; taxes scolaires: 3,34 \$; total: 18,96 \$.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro un du lot originaire numéro cent quatre-vingt-trois (no 183-1) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, division d'enregistrement du comté de Champlain. Ledit emplacement a une superficie de quatorze mille six cents pieds carrés (14 600 pi<sup>2</sup>) et mesure en front cent pieds (100 pi) de largeur. Avec un chalet dessus construit, circonstances et dépendances.

Propriétaire: M. Denis Désilets; taxes municipales: 78,04 \$; taxes scolaires: 18,80 \$; total: 96,84 \$.

Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, division d'enregistrement de Champlain, comme étant le lot numéro quatre cent dix-sept (no 417), contenant environ trois arpents de largeur sur dix arpents de profondeur, le tout sans garantie de mesure précise.

Propriétaire: M. André Lahaie; taxes municipales: 9,57 \$; taxes scolaires: 1,97 \$; total: 11,54 \$.

Un emplacement situé en la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, comté de Champlain, au côté sud de la rivière Batiscan, faisant partie du lot numéro cinq cent quatre-vingt-huit (ptie 588) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) anglais de largeur sur toute la profondeur qu'il y a depuis la rivière Batiscan jusqu'à un chemin privé situé sur le résidu dudit lot no 588 appartenant à Gérard Trudel ou représentants, et servant à l'utilité de tous les terrains concédés sur ce lot par M. Gérard Trudel, pour y bâtir des chalets; borné en front à la rivière Batiscan; en profondeur au chemin susdit (ptie 588); du côté nord-est, par une partie du lot numéro 588 appartenant à Guy Bastien ou représentants et au sud-ouest par une partie du lot numéro 588 appartenant à Maurice Gervais ou représentants; les lignes nord-est et sud-ouest dudit emplacement devant être parallèles. Avec chalet dessus construit, circonstances et dépendances.

Propriétaire: M. Yves Martin; taxes municipales: 104,73 \$; taxes scolaires: 19,69 \$; total: 124,42 \$.

Un terrain vacant situé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (ptie 186) du cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, mesurant, plus ou moins, mesures anglaises, en front dans sa ligne sud-ouest cent deux pieds et cinq dixièmes (102,5 pi), à l'arrière dans sa ligne nord-est quatre-vingt-quatre pieds et douze centièmes (84,12 pi) dans sa ligne nord-ouest cent vingt-cinq pieds et cinq dixièmes (125,5 pi) de profondeur et dans sa ligne sud-est cent trente-neuf pieds (139 pi) de profondeur, soit toute la profondeur qu'il y a à partir du chemin Rondeau jusqu'au lac Arc-en-Ciel; borné comme suit, savoir: en front, au sud-ouest, par une partie du lot 186 érigée en chemin (chemin Rondeau), à l'arrière, vers le nord-est, par le lac Arc-en-Ciel, vers le nord-ouest par une partie du lot 186 étant un chemin donnant accès au lac Arc-en-Ciel, vers le sud-est par une partie du lot 186 propriété de Michel et Louise Levasseur ou représentants, contenant en superficie neuf mille trois cent soixante et onze pieds carrés (9 371 pi<sup>2</sup>), plus ou moins, mesures anglaises; ledit emplacement est situé à environ mille cent vingt-cinq pieds (1 125 pi) du chemin public (rang des Forges).

Propriétaire: M. Jacques Provençal; taxes municipales: 26,90 \$; taxes scolaires: 16,66 \$; total: 43,56 \$.

Un terrain vacant situé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (ptie 186) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, mesurant, plus ou moins, mesures anglaises, en front dans sa ligne nord, cent pieds (100 pi), dans sa ligne est, cent cinquante pieds (150 pi), à l'arrière dans sa ligne sud, cent pieds (100 pi) et dans sa ligne ouest, cent quarante-cinq pieds (145 pi), borné comme suit: en front vers le nord par une partie du lot 186 érigée en chemin ou rue Rocheleau, vers l'est par une partie du lot 186 appartenant à Roger Rondeau ou représentants, vers le sud par une partie du lot 186 appartenant à Paul Rondeau ou représentants et vers l'ouest par une partie du lot 186 appartenant à Serge Rocheleau ou représentants.

Propriétaire: M. Pierre Pruneau; taxes municipales: 27,28 \$; taxes scolaires: 9,26 \$; total: 36,54 \$.

Un emplacement composé de ce qui suit, savoir:

a) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent quatre-vingt-cinq (ptie no 185) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, division d'enregistrement de Champlain, mesurant en sa limite sud-est deux cent six pieds (206 pi), en sa limite sud-ouest cent dix pieds (110 pi), en sa limite nord-ouest deux cent quatorze pieds (214 pi) et en sa limite nord-est cent quatre-vingt-onze pieds (191 pi), et borné comme suit: au sud-est par une partie dudit lot 185 appartenant à Roger Rondeau ou représentants, au sud-ouest par le chemin Rondeau, au nord-ouest par le chemin du Barrage et au nord-est par la partie ci-après décrite du lot 184;

b) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent quatre-vingt-quatre (ptie no 184) desdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant en sa limite sud-est quatre-vingt-seize pieds (96 pi), en sa limite sud-ouest cent quatre-vingt-onze pieds (191 pi), en sa limite nord-ouest trente-six pieds (36 pi) et en sa limite nord deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) pour se continuer sur une nouvelle longueur de quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) en sa limite nord-est, et borné comme suit: au sud-est par une partie dudit lot 184 appartenant à Roger Rondeau ou représentants, au sud-ouest par la partie du lot 185 ci-haut décrite, au nord-ouest par le chemin du Barrage, au nord par le ruisseau et au nord-est par une partie du lot 184 appartenant à Charles Paquette ou représentants.

Ces deux immeubles comprennent toute l'étendue de terrain sise à partir du chemin du Barrage jusqu'à la tête de la colline, la limite sud-est étant sise à environ huit cent quatorze pieds (814 pi) de la ligne nord-ouest du rang des Forges.

Toutes les mesures ci-dessus sont anglaises et en plus ou moins.

Propriétaire: Mme Carmen Gauthier Thiffault; taxes municipales: 148,58 \$; taxes scolaires: 8,07 \$; total: 156,65 \$.

#### Municipalité régionale de comté de Francheville

Un terrain sis et situé en la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cinq cent quatre-vingt-dix (ptie 590) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur une profondeur d'environ deux cent dix-huit pieds (218 pi) dans sa ligne nord-est, et une profondeur d'environ cent quatre-vingt-sept pieds (187 pi) dans sa ligne sud-ouest, le tout mesures anglaises, borné comme suit: en front, par le chemin public de la Pointe-Trudel, en profondeur, vers le sud-est, par une partie du lot numéro 590 étant un fossé, d'un côté, vers le nord-est, par une partie du lot numéro 590 appartenant à Bernard Trudel ou représentants et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 590 appartenant à Denis Trudel ou représentants, sans bâtisse.

Propriétaire: M. Michel Trudel; taxes municipales: 36,97 \$; taxes scolaires: 11,32 \$; total: 48,29 \$.

Un emplacement de figure parallélogrammatique, situé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, concession village Champlain, côté nord, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quarante-neuf (no 449-1) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, division d'enregistrement de Champlain, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Propriétaire: M. Robert Cossette; taxes municipales: 2,55 \$; taxes scolaires: 17,89 \$; total: 20,44 \$.

a) Une certaine partie de la subdivision numéro un du lot originaire cent quarante-quatre (ptie 144-1) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot numéro 144-1, par le lot numéro 144-2 et par une partie du lot numéro 144 (chemin public), à l'est par une partie du lot numéro 144, vers le sud par une partie du lot numéro 144, à l'ouest et vers le sud-est par une partie du lot numéro 144, vers le sud-ouest et l'ouest par la rivière Batiscan et vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 144-2; mesurant trois cent cinquante et un pieds et huit dixièmes (351,8 pi) au nord, six pieds et soixante-quinze centièmes (6,75 pi) à l'ouest, trente-huit pieds et cinq dixièmes (38,5 pi) au nord, cinq cent dix pieds (510 pi) à l'est, cent pieds (100 pi) vers le sud, trente et un pieds et deux dixièmes (31,2 pi) à l'ouest, cent quarante-neuf pieds et cinq dixièmes (149,5 pi) vers le sud-est, cent quarante-trois pieds et deux dixièmes (143,2 pi) et deux cent vingt et un pieds et deux dixièmes (221,2 pi) vers le sud-ouest et deux cent cinq pieds et quatre dixièmes (205,4 pi) vers l'ouest; contenant en superficie cent soixante-quatorze mille six cent quarante-cinq pieds carrés (174 645 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

b) Une certaine partie de la subdivision numéro deux du lot originaire numéro cent quarante-quatre (ptie 144-2) dudit cadastre, ayant la forme d'un parallélogramme, bornée vers l'ouest et le nord par une partie du lot numéro 144-2, vers l'est par une partie du lot numéro 144-2 (rue) et par une partie du lot numéro 144-2 appartenant à Camping Yogi l'Ours Québec Ltée, vers le sud par une partie du lot numéro 144-1; mesurant cent vingt-cinq pieds (125 pi) vers le nord et le sud et soixante-quinze pieds (75 pi) vers l'est et l'ouest; contenant en superficie neuf mille trois cent soixante-quinze pieds carrés (9 375 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

Propriétaire: 91.721 Canada Ltée; taxes municipales: 3 890,40 \$; taxes scolaires: 382,90 \$; total: 4 273,30 \$.

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre cent trente-deux (ptie 432) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, division d'enregistrement de Champlain, mesurant le long du chemin public cent quatre-vingt-trois pieds (183 pi) en sa limite nord-ouest, cent trente-cinq pieds (135 pi) en son côté nord-est, soixante-dix-huit pieds (78 pi) en sa limite sud-est à l'arrière et cent cinquante-trois pieds (153 pi) en son côté sud-ouest et borné comme suit: au nord-ouest par le chemin public, aux sud-ouest, sud-est et nord-est par une autre partie du lot numéro 432 desdits plan et livre de renvoi officiels; ledit emplacement est situé au point de jonction de sa limite nord-ouest et sud-ouest, à environ trois cent deux pieds (302 pi) et au point de jonction de la limite sud-est et sud-ouest à environ quatre cent vingt pieds (420 pi) d'un cours d'eau appelé rivière Champlain; le tout à mesures anglaises et plus ou moins.

Propriétaire: Émile Cossette; taxes municipales: 110,83 \$; taxes scolaires: 89,66 \$; total: 200,49 \$.

- a) Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, au lieu nommé la Rivière-à-la-Lime, étant la juste moitié du côté sud du lot numéro six cent cinquante ( $\frac{1}{2}$  S. 650) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, mesurant trois arpents et trois quarts de largeur en totalité sur trente arpents de longueur, le tout plus ou moins, ladite moitié étant bornée en front par le chemin public dudit rang, en profondeur à la ligne de division entre les municipalités de Saint-Luc et Sainte-Geneviève-de-Batiscan, du côté nord à l'autre moitié du lot numéro 650 appartenant à Rolland Gamache ou représentants et du côté sud par une partie du lot numéro 649, appartenant à Rosaire Brouillette ou représentants, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
- b) Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, au lieu nommé Rivière-à-la-Lime, étant une partie du lot numéro six cent trente-trois (ptie 633) du susdit cadastre, mesurant deux arpents de largeur sur vingt et un arpents de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise, le plus ou moins sera au profit ou à la perte de l'acquéreur et borné en front par le chemin du Petit-Rang, à l'autre bout par une partie du lot numéro 633 appartenant à David Dumont ou représentants, c'est-à-dire à la clôture qui sépare la terre présentement décrite de celle des représentants dudit David Dumont, d'un côté par une partie du lot numéro 635, appartenant à Hubert Maher et Noé Simon ou représentants, et de l'autre côté par une partie du lot numéro 630 appartenant à Georges Bronsard ou représentants.
- c) Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, au lieu nommé la Rivière-à-la-Lime, étant le lot numéro six cent dix-huit (no 618) du susdit cadastre, mesurant deux arpents de largeur sur trente arpents de profondeur, le tout plus ou moins.
- d) Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, au lieu nommé la Rivière-à-la-Lime, étant les lots numéros six cent vingt-trois et six cent trente et un (nos 623 et 631) du susdit cadastre, sans bâtisse.
- e) Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, au lieu nommé la Rivière-à-la-Lime, étant le lot numéro six cent trente-deux (no 632) du susdit cadastre, mesurant un arpent de largeur en front allant en élargissant de manière à avoir un arpent et deux perches de largeur à la profondeur de trente arpents, formant trente-trois arpents en superficie.
- f) Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, au lieu nommé la Rivière-à-la-Lime, étant une partie du lot numéro six cent trente-trois (ptie 633) du susdit cadastre, mesurant deux arpents de largeur par environ vingt arpents de profondeur soit toute la profondeur comprise entre la Rivière-à-la-Lime et le chemin du Petit-Rang, et bornée comme suit: en front au sud-est par la Rivière-à-la-Lime, en profondeur au nord-ouest par le chemin du Petit-Rang (ou partie du lot numéro 633), du côté sud-ouest par le lot numéro 635 et du côté nord-est par le lot numéro 630, sans bâtisse.
- g) Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, au lieu nommé la Rivière-à-la-Lime, étant une partie du lot numéro six cent trente (ptie 630) du susdit cadastre, mesurant deux arpents de largeur par environ dix-huit arpents de profondeur soit toute la profondeur comprise entre le chemin public séparant la terre présentement vendue des lots numéros 631 et 632 jusqu'à la Rivière-à-la-Lime et bornée en front au sud-est par la Rivière-à-la-Lime, en profondeur au nord-ouest par le chemin public, du côté nord-est par le lot numéro 626 et du côté sud-ouest par le lot numéro 633, sans bâtisse.
- h) Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, au lieu nommé la Rivière-à-la-Lime, étant le lot numéro six cent trente-quatre (no 634) dudit cadastre, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
- i) Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, au lieu nommé la Rivière-à-la-Lime, connu et désigné comme étant deux parties du lot numéro six cent trente-cinq (pties 635) dudit cadastre, décrites comme suit:  
De figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot numéro 635 (chemin public Rivière-à-la-Lime) où elle mesure, suivant une ligne irrégulière, environ cinq cent soixante pieds (560 pi), vers le nord-est par une partie du lot numéro 633 où elle mesure environ vingt-cinq pieds (25 pi), vers le sud-est, le sud et le sud-ouest par l'ancien chemin public (Rivière-à-la-Lime) où elle mesure environ sept cent dix pieds (710 pi) suivant une ligne irrégulière; le tout formant une superficie d'environ cinquante-cinq mille pieds carrés (55 000 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.  
De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot numéro 633 où elle mesure environ trois mille neuf cent quarante-huit pieds (3 948 pi), vers le sud par le chemin public (Rivière-à-la-Lime) où elle mesure environ quatre cent quatre-vingt-dix pieds (490 pi), vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 635 appartenant à Roland Gamache, où elle mesure deux cents pieds (200 pi) le long de la Rivière-à-la-Lime, vers le sud-ouest par ladite partie du lot numéro 635 appartenant à Roland Gamache, où elle mesure deux cent vingt-cinq pieds (225 pi), vers le sud-est par ladite partie du lot numéro 635 appartenant à Roland Gamache, où elle mesure deux cent vingt-cinq pieds (225 pi), vers le sud-ouest par le chemin public (Rivière-à-la-Lime) où elle mesure deux mille deux cent soixante-dix-huit pieds (2 278 pi), vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 635 appartenant à Louis Dionne et Line Mongrain, où elle mesure cent quarante-trois pieds et neuf dixièmes (143,9 pi), vers le sud-ouest par ladite partie du lot numéro 635 appartenant à Louis Dionne et Line Mongrain, où elle mesure cent vingt-sept pieds et neuf dixièmes (127,9 pi), vers le sud-est par ladite partie du lot numéro 635 appartenant à Louis Dionne et Line Mongrain, où elle mesure cent quarante-trois pieds et huit dixièmes (143,8 pi), vers le sud-ouest par le chemin public (Rivière-à-la-Lime) où elle mesure neuf cent trois pieds (903 pi) et vers le nord-ouest par un chemin abandonné (sans désignation cadastrale) où elle mesure trois cent soixante-quatorze pieds (374 pi); le tout formant une superficie d'environ trente-sept arpents carrés et cinq dixièmes (37,5 arp<sup>2</sup>), mesures anglaises.
- j) Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, au lieu nommé la Rivière-à-la-Lime, étant le lot numéro six cent cinquante-deux (no 652) dudit cadastre, sauf et à distraire une partie dudit lot que s'est réservée M. Veillette, mesurant deux cent cinq pieds (205 pi) de largeur le long du chemin public sur une profondeur de deux cent soixante-deux pieds (262 pi), le tout plus ou moins, mesures anglaises, et borné comme suit: au nord-est par le chemin public, au sud-ouest et au nord-ouest par le résidu du lot numéro 652 et au sud-est par le lot numéro 651, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

k) Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Genève-de-Batiscan, au lieu nommé la Rivière-à-la-Lime, du côté sud-ouest du chemin à la Lime, étant une partie du lot numéro six cent cinquante (ptie 650) dudit cadastre, mesurant deux arpents de largeur par trente arpents de profondeur, borné en front, au nord-est, par le chemin public, en profondeur, au sud-ouest, par la ligne de division entre les municipalités de Saint-Luc et Ste-Genève-de-Batiscan, du côté sud-est par le lot numéro 650 ci-dessus décrit et du côté nord-ouest par une partie du lot numéro 651 appartenant à Raoul Trudel ou représentants, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

l) Un lopin de terre situé en la paroisse de Sainte-Genève-de-Batiscan, connu et désigné comme étant le lot numéro six cent vingt-quatre (no 624) dudit cadastre, contenant deux arpents et deux perches de front sur un arpent et huit perches de profondeur, formant trois arpents et quatre-vingt-seize perches en superficie.

m) Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Genève-de-Batiscan, connue et désignée comme étant le lot numéro six cent vingt-cinq (no 625) dudit cadastre, contenant deux arpents et vingt-huit perches de front sur environ vingt-cinq arpents et deux perches de profondeur, sans bâtisse.

Propriétaire: Ferme Baettig Inc.; taxes municipales: 3 471,27 \$; taxes scolaires: 624,62 \$; total: 4 095,89 \$.

#### Municipalité de Saint-Luc

Un emplacement situé en la municipalité de St-Luc-de-Vincennes, comté de Champlain, connu et désigné au cadastre officiel fait pour ladite paroisse de Saint-Luc-de-Vincennes, comme étant une partie non subdivisée du lot numéro cent dix-sept (ptie 117), mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur cent dix pieds (110 pi) de profondeur, borné comme suit: en front, par la 9<sup>e</sup> Rue, en profondeur par une partie dudit lot numéro 117 appartenant à Alcide Normandin ou représentants, d'un côté par une partie du lot numéro 117 appartenant à Alcide Normandin ou représentants, de l'autre côté par le prolongement projeté de la route du Domaine.

Propriétaire: M. Gaëtan Thériault; taxes municipales: 21,08 \$; taxes scolaires: nil; total: 21,08 \$.

#### Municipalité de Saint-Louis-de-France

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Louis-de-France, comté de Champlain, mesurant soixante pieds (60 pi) anglais de largeur par environ cent cinquante pieds (150 pi) anglais de profondeur, faisant partie du lot numéro soixante-quatorze (ptie 74)<sup>o</sup> du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Maurice, dont celle de Saint-Louis-de-France est un démembrement, borné comme suit: d'un bout, vers le nord-est, sur une largeur de soixante pieds (60 pi) anglais, par une partie du lot numéro 73 appartenant à Denis Paquin ou représentants; de l'autre bout, vers le sud-ouest, par la rue joignant au sud-est la partie du lot numéro 74 appartenant à Edgar Abbott ou représentants, et de l'autre côté, au nord-ouest, par le lot numéro 74-18 appartenant à Napoléon Marchand ou représentants.

Propriétaire: M. Gilbert Dumont; taxes municipales: 73,47 \$; taxes scolaires: 18,57 \$; total: 92,04 \$.

Un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent soixante-trois (no 563-50) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Maurice, dont celle de Saint-Louis-de-France est un démembrement, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Propriétaire: M. Joseph Fortin; taxes municipales: 331,88 \$; taxes scolaires: 93,04 \$; total: 424,92 \$.

Le lot numéro cent trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-six (no 86-103) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Maurice, dont celle de Saint-Louis-de-France est un démembrement.

Propriétaire: M. Denis Lamy; taxes municipales: 820,01 \$; taxes scolaires: 25,52 \$; total: 845,53 \$.

Le lot numéro cent quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-six (no 86-104) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Maurice, dont celle de Saint-Louis-de-France est un démembrement.

Propriétaire: M. Denis Lamy; taxes municipales: 859,86 \$; taxes scolaires: 26,73 \$; total: 886,59 \$.

Un morceau de terrain situé du côté nord-est de la route nationale Trois-Rivières-Shawinigan-Falls, en la paroisse de Saint-Louis-de-France, contenant cent pieds (100 pi) de largeur par deux cent cinquante pieds (250 pi) de profondeur, mesures anglaises, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-neuf (ptie 289) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Maurice, dont celle de Saint-Louis-de-France est un démembrement, borné comme suit, savoir: en front, vers le sud-ouest, par ladite route nationale, d'un côté, vers le nord-ouest, par le lot numéro 289-7 appartenant à Alphonse Grenier ou représentants, et par une partie du lot numéro 289 appartenant à dame Aldéa Bussièrès ou représentants, et en profondeur, vers le nord-est et de l'autre côté vers le sud-est, par une partie du lot numéro 289 appartenant à dame Aldéa Bussièrès ou représentants, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Propriétaire: M. Léopold Lefebvre; taxes municipales: 2 081,27 \$; taxes scolaires: 206,86 \$; total: 2 288,13 \$.

Un morceau de terrain situé du côté nord-est de la route nationale, en la paroisse de Saint-Louis-de-France, contenant cent pieds (100 pi) de largeur sur la route nationale par cent vingt-cinq pieds (125 pi) de profondeur, mesures anglaises, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quatre cent soixante-neuf (ptie 469) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Maurice, dont celle de Saint-Louis-de-France est un démembrement, borné comme suit: en front, vers le sud-ouest, par ladite route nationale, d'un côté, vers le nord-ouest, et en profondeur, vers le nord-est, par une partie du lot numéro 469 appartenant à Charles-Édouard Lamothe ou représentants, et de l'autre côté, vers le sud-est, par le lot numéro 469-8 appartenant à un nommé Gagnon ou représentants.

Propriétaire: Mme Eugène Ouimet (Lucienne Pagé); taxes municipales: 2 061,30 \$; taxes scolaires: 31,91 \$; total: 2 093,21 \$.

Un terrain de forme irrégulière étant une partie du lot numéro quatre cent soixante-neuf (ptie 469) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Maurice, dont celle de Saint-Louis-de-France est un démembrement, ayant une superficie approximative de quatre-vingt-quatorze mille huit cent soixante-quinze pieds carrés (94 875 pi<sup>2</sup>). Ce terrain a la configuration d'un « L » dont les dimensions approximatives et bornes sont: de cinq cent quarante pieds (540 pi), plus ou moins, sur une ligne allant du sud-ouest vers le nord-est et longeant la ligne de subdivision cinq du lot originaire quatre cent soixante-neuf (no 469-5); de cinq cent cinquante-neuf pieds (559 pi), plus ou moins, sur une ligne allant du nord-ouest vers le sud-est et attenante à une partie du lot numéro quatre cent soixante-huit (no 468); de cent quinze pieds (115 pi), plus ou moins, sur une ligne allant du nord-est vers le sud-ouest, attenante à une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-dix (ptie 290); de quatre cent quatre-vingt-quinze pieds (495 pi), plus ou moins, sur une ligne allant du sud-est vers le nord-ouest et limitrophe à une partie du lot numéro quatre cent soixante-neuf (ptie 469); de quatre cent vingt-cinq pieds (425 pi), plus ou moins, sur une ligne allant du nord-est vers le sud-ouest et borné par des parties du lot numéro quatre cent soixante-neuf (pties 469); et de soixante pieds (60 pi); plus ou moins, en sa ligne sud-ouest et borné par la route provinciale numéro 157 (sans désignation cadastrale).

Propriétaire: Mme Yvonne Lamothe; taxes municipales: 1 305,47 \$; taxes scolaires: 92,26 \$; total: 1 397,73 \$.

Un terrain de forme irrégulière étant une partie du lot originaire numéro quatre cent soixante-quinze (ptie 475) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Maurice, dont celle de Saint-Louis-de-France est un démembrement, et borné comme suit: au nord, par le chemin municipal route Saint-Martin (sans désignation cadastrale), au sud-est, par le chemin public du rang Saint-Alexis (sans désignation cadastrale), au sud-ouest, par une partie du lot originaire numéro 475, le tout ayant une superficie approximative de cinq mille pieds carrés (5 000 pi<sup>2</sup>).

Propriétaire: Succession Frank F. Ritchie; taxes municipales: 692,78 \$; taxes scolaires: 5,31 \$; total: 698,09 \$.

Deux (2) emplacements ayant une superficie totale approximative de cent seize (116) arpents carrés situés dans la municipalité de Saint-Louis-de-France:

a) Un terrain de forme trapézoïdale, étant une partie des lots originaires numéros quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-deux (ptie 84 et ptie 82) du cadastre de la paroisse de Saint-Maurice et borné comme suit: au nord-ouest par le chemin public du rang Saint-Alexis (sans désignation cadastrale), au nord-est par le lot numéro 82-7, ainsi que par une partie du lot numéro 82, au sud-est par une partie du lot numéro 84 et une partie du lot numéro 82, propriétés du ministère des Transports de la province de Québec, au sud-ouest par une partie du lot numéro 475.

b) Un terrain de forme irrégulière étant une partie des lots numéros quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-deux (ptie 84 et ptie 82) du cadastre de la paroisse de Saint-Maurice et borné comme suit: au nord-ouest par une partie du lot numéro 84 et une partie du lot numéro 82 appartenant au ministère des Transports de la province de Québec, au nord-est par une partie du lot numéro 82 et une partie du lot numéro 84 appartenant à Hydro-Québec, au sud-est par une partie du lot numéro 84 appartenant à Hydro-Québec, au sud-ouest par une partie du lot numéro 475, ainsi que par la ligne limitrophe entre la cité du Cap-de-la-Madeleine et la municipalité de Saint-Louis-de-France.

Propriétaire: Succession F. Ritchie; taxes municipales: 7 499,89 \$; taxes scolaires: 323,51 \$; total: 7 823,40 \$.

Saint-Georges-de-Champlain, le 1<sup>er</sup> février 1982.

*Le secrétaire-trésorier,*  
ROBERT BOUCHARD.

## Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Maurice

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Maurice, que les immeubles énoncés à la liste incluse aux présentes seront vendus à l'enchère publique, à la salle publique de l'hôtel de La Tuque, 508, rue Commerciale, La Tuque, le HUITIÈME jour d'AVRIL 1982, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus.

Noms des propriétaires	Désignation — situés à : village de Parent	Montant des taxes les affectant		Total
		Municipales	Scolaires	
Awashish, Maxim Parent, QC G0A 2V0	Bloc K, lots 131-132-133 (1)	357,45 \$	97,80 \$	455,25 \$
Beaudoin, Paul-Émile Parent, QC G0A 2V0	Rang 111, lot 11b, bloc E, lots 19 et 20	150,44	13,61	164,05
Beaumier, Louis-Georges 174, Notre-Dame Cap-de-la-Madeleine, QC	Bloc B, lot 89, bloc K, lot 103	153,17	5,42	158,59
Bélanger, Benoit 317, 11 <sup>e</sup> Rue Charny, QC	Bloc B, lot 153	24,17	1,31	25,48
Bissonnette, Jean-Claude Parent, QC G0A 2V0	Bloc B, lots 33 p. — 34 — 35	151,54	16,47	168,01
Trois (3) lots de terre ou emplacements situés dans le village de Parent, comté de Laviolette, connus et désignés comme étant la juste moitié sud-est du lot 33, lot no 34 et 35, du bloc B, du cadastre du canton de Lamy, division d'enregistrement de La Tuque, le tout avec bâtisses y dessus construites, circonstances et dépendances.				
Boivin, Claude Parent, QC G0A 2V0	Bloc E, lots 151-152-153-154	141,18	0,00	141,18
Boivin, Roger Parent, QC G0A 2V0	Bloc B, lots 154 et 155	146,01	0,00	146,01
Bouchard, Serge Parent, QC G0A 2V0		37,56	0,00	37,56
Divers lopins de terre connus et désignés comme étant les lots no 24, 25, 26, Bloc E au cadastre officiel du canton de Lamy. Avec les bâtisses y érigées. Avec certains autres équipements que l'acquéreur a déjà en main.				
Cargair Cie St-Zénon	Bloc J-4 p., bloc J-4 p.	76,98	9,25	86,23
Comté de Berthier, QC Caron, André <i>et al.</i> 4245, rue Doré, app. 2 St-Hubert, QC	Bloc F p.	14,09	1,98	16,07
Case, Edgar 823, St-Antoine La Tuque, QC	Bloc K, lots 179 et 180	34,81	0,64	35,45
Casoni, Dany Parent, QC G0A 2V0	Bloc 4, lot 11	397,42	143,99	541,41
Claveau, Robert Parent, QC G0A 2V0	Bloc B, lots 61 à 64, bloc E, lots 156 à 158, 163 à 166	229,58	0,00	229,58
Desrochers, Clément 5, des Tourterelles C.P. 809 St-Basile-le-Grand, QC JOL 1S0		51,36	0,00	51,36

Noms des propriétaires	Désignation — situés à: village de Parent	Montant des taxes les affectant		Total
		Municipales	Scolaires	
Le lot de terre ou emplacement situé au village de Parent, connu et désigné comme étant le lot no 27 du bloc E aux plans et livres de renvoi officiel du cadastre fait pour le canton de Lamy, division d'enregistrement de La Tuque. Avec les bâtisses en mauvais état dessus construites, circonstances et dépendances. Le tout ayant appartenu auparavant à monsieur Yves Patry.				
Fournier, Nelly Lacasse Mont-St-Michel, QC S0W 1P0	Bloc K, lots 142-143, 242 à 249, 260, bloc K, 240 et 241 (lots)	46,13 \$	0,00	46,13 \$
Gravel, Paul-Émile Inconnue	Bloc K, lot 53	4,43	287,97 \$	292,40
Hôtel Commercial Jean-Louis et Serge Bouchard Parent, QC G0A 2V0		906,21	122,52	1 028,73
a) Un emplacement situé dans le village de Parent, connu et désigné comme étant une partie du lot 13, bloc no 1, canton de Lamy, division d'enregistrement de La Tuque, avec bâtisses y dessus construites, circonstances et dépendances. Ledit terrain mesurant, mesures anglaises, 50,0 pieds en front sur la Première Avenue; sur une profondeur de 88,0 pieds. Ledit emplacement est borné comme suit: au sud par la Première Avenue; au nord: par une ligne parallèle à la ligne nord de la Première Avenue, passant à 88,0 pieds de cette dernière; à l'est: par la ligne est dudit lot 13, du bloc no 1; et à l'ouest: par la ligne ouest dudit lot 13, bloc no 1.				
b) Un emplacement situé à Parent, mesurant, plus ou moins mesures anglaises, 38,0 pieds en front par une profondeur de 12,0 pieds, connu et désigné comme étant le coin sud-ouest du lot quinze, bloc no 1, du cadastre fait pour le canton de Lamy, division d'enregistrement de la Tuque et avec bâtisse y dessus construite, circonstances et dépendances. Bornes: Ledit terrain est borné au sud par la ligne sud dudit lot 15, bloc 1; à l'ouest: par la ligne ouest dudit lot 15 bloc 1; au nord: par une ligne parallèle à la ligne sud dudit lot 15, bloc 1, passant à 12,0 pieds de cette dernière; et à l'est: par une ligne parallèle à la ligne ouest dudit lot 15, bloc 1, passant à 38,0 pieds de cette dernière. Le tout avec bâtisse y dessus construite, circonstances et dépendances.				
c) Un emplacement situé à Parent, connu et désigné comme étant le lot no 12, bloc no 1, du cadastre officiel, canton de Lamy, division d'enregistrement de La Tuque, avec bâtisses y dessus construites, circonstances et dépendances. Cependant, moins et à distraire dudit lot 12, la parcelle suivante, savoir: Une lisière de terrain mesurant douze pieds en front, par une profondeur de 50,0 pieds, prise dans le coin nord-est dudit lot 12 et borné comme suit: au nord: par la ligne nord dudit lot 12, bloc 1; à l'est: par la ligne est dudit lot 12, bloc 1; au sud: par une ligne parallèle à la ligne nord dudit lot, passant à 50 pieds de cette dernière; et à l'ouest: par une ligne parallèle à la ligne nord dudit lot, passant à 12,0 pieds de cette dernière.				
d) Sont également compris dans la présente vente: l'hôtel et ses dépendances, de même que toutes les constructions, sans exception, pouvant être érigées sur les immeubles ci-dessus décrits au paragraphe «désignation», de même que tous les biens mobiliers et équipement se trouvant sur les lieux lors de la prise de possession par l'acquéreur, les parties n'exigeant pas de plus amples précisions au sujet de ces équipements et biens mobiliers et faisant de cette question une affaire personnelle. Le nom ou raison sociale de « Hôtel Commerciale » est également inclus.				
Jos Jean 1311, rue Papillon Ancienne-Lorette, QC G2E 2P4	Bloc E, lot 149, bloc G-1 p.	43,79	8,63	52,42
Labrèche, Nicole Bouchard Parent, QC G0A 2V0		141,87	0,00	141,87
1. Un lot de terre ou emplacement situé à Parent, mesurant, mesures anglaises et plus ou moins, 50 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, connu et désigné comme étant le lot 47 du bloc K au cadastre officiel dudit village de Parent et compris dans les bornes suivantes: en front au chemin public; en profondeur au terrain de monsieur Edgar ou ses représentants; d'un côté, au terrain de monsieur Allevyn Rozon ou ses représentants; et de l'autre côté, au terrain de monsieur Marc Badeau ou ses représentants.				
2. Deux lots de terre ou emplacements situés à Parent, mesurant chacun 50 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, connus et désignés comme étant les lots no 65 et 66 du bloc K au cadastre officiel dudit village de Parent. Avec bâtisses y érigées.				
Lafrance, France Parent, QC G0A 2V0	Bloc K, lots 100 et 101	258,21	0,00	258,21
Leblanc, Claude Hôtel Air Tamarac Clova, QC		180,24	13,39	193,63

Noms des propriétaires	Désignation — situés à : village de Parent	Montant des taxes les affectant		Total
		Municipales	Scolaires	
Trois lots de terre ou emplacements situés dans le village de Parent, comté de Lavolette connus et désignés comme étant les lots no 148, 149 et 161 du bloc B aux plans et livres de renvoi officiels du cadastre fait pour le dessus construites, et les lots 148 et 161, sans bâtisse et le bloc B lot 158				
Masse, Gilles Parent, QC G0A 2V0	Bloc 3, lots 11 et 12	353,89 \$	0,00	353,89 \$
Michaud, Carol Parent, QC G0A 2V0	Bloc E, lots 76-77 et 78	344,18	5,28 \$	349,46
Moisan, Raymond Adresse inconnue	Bloc B, lot 160	6,31	0,64	6,95
Mongeon, Yolande Parent, QC G0A 2V0	Bloc E, lots 67 à 70 p., 113 et 114	195,70	0,00	195,70
Moreau, Mariette Parent, QC G0A 2V0	Bloc K, lots 56-57-58	84,57	27,78	112,35
Malbot, Maurice Parent, QC Acheté de Moreau Mariette Parent, QC G0A 2V0	Bloc B, lots 7 et 8	296,07	0,00	296,07
Mc Namara, Martin (décédé) a/s Elmer Mc Namara	Bloc 2, lot 7 (1)	3,39	0,00	3,39
Mc Nulty, John C.P. 1 Rawdon, QC J0K 1S0	Bloc F p.	126,51	pas au rôle	126,51
Robillard, René Parent, QC G0A 2V0	Bloc 2, lots 4 et 5	615,08	17,34	632,42
Rochette, Paul-Émile Parent, QC G0A 2V0	Bloc 3, lot 13, bloc no 9	544,37	19,32	563,69
Roy, Serge Parent, QC G0A 2V0	Bloc B, lot 44	4,02	0,00	4,02
Un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 44 du bloc B, dans le canton de Lamy.				
Simard, Lyonnais Parent, QC G0A 2V0	Bloc E, lots 72, 73 et 74	260,08	2,58	262,66
Thibault, Eugène Parent, QC G0A 2V0	Rang 111, lot 34	18,76	0,00	18,76
Thiffault, Mario 1550, Marnier, app. 5 Longueuil, QC	Bloc 4, lots 13 à 24 Bloc B, lot 60 Bloc B, lots 66 et 67	77,47	11,52	88,99
Labrecque, Marcelin 204, Bossuet, app. 6 Lévis, QC	Bloc B, lot 100	2,53	0,67	3,20
Takaski, Tamura 84.20 Skikaxama Odawa City (Japon)	Bloc K, lots 82 à 91 - 184 à 185, 210 et 211	106,36	12,30	118,66

Haute-Mauricie, le 5 février 1982.

Le secrétaire-trésorier,  
DENIS TOUIGNANT

**Ville de Jonquière**

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, 520, place Davis, Jonquière, secteur Arvida, le TRENTE ET UNIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires au 31 décembre 1981 avec intérêts et frais subséquents encourus ou à encourir à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Immeuble propriété de M. Eutrope Hudon, 230, rue Larouche, secteur Arvida, Jonquière, portant le numéro de compte 24-04-01-04-10-0.

Un terrain situé dans la côte Sainte-Famille connu et désigné comme étant la subdivision numéro deux cent vingt-sept du lot originaire numéro vingt-six (26-227) dans le rang I, canton de Jonquière. Le tout sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 132,22 \$; taxes scolaires: 34,16 \$

Immeuble propriété des Placements Cerbères Inc., 341, Saint-Dominique, Jonquière, portant le numéro de compte 33-03-05-11-00-0.

Un terrain situé au 331-335, rue Saint-François, Jonquière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro cent trente-trois du lot originaire numéro vingt et un-A (ptie 21-A-133), dans le rang IV, canton de Jonquière, mesurant 56 pieds de largeur de l'est à l'ouest sur 100 pieds de profondeur du côté ouest et environ 88 pieds de profondeur du côté est, borné de la façon suivante: vers le nord par la rue Saint-François, vers l'est par le lot numéro 21-A-132, vers le sud par le lot numéro 21-A-131, propriété de M. Émile Leblanc ou représentants et vers l'ouest par le lot 21-A-134 desdits rang et canton. Le tout sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 3 857,44 \$, taxes scolaires: 1 094,48 \$.

Immeuble propriété des Immeubles Ret Limitée, 1020, boulevard Tadoussac, Chicoutimi-Nord, portant les numéros de compte 34-05-08-01-00-0 et 34-05-08-01-10-0.

Un terrain situé au 470 de la rue Saint-David, et 327-329 de la rue Sainte-Cécile, Jonquière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision quatorze du lot originaire vingt-sept-B (ptie 27-B-14) dans le rang III, canton de Jonquière, mesurant 47 pieds du nord au sud sur 110 pieds de profondeur de l'est à l'ouest et borné de la façon suivante: au nord par une partie du lot 27-B-10 (rue Sainte-Cécile), à l'est par une partie du lot 27-B-22 (rue Saint-David), à l'ouest par le lot numéro 27-B-11, propriété de dame Alice Blackburn ou représentants et au sud par le résidu du lot 27-B-14 dont il forme partie, propriété de dame Dorila Bouchard ou représentants. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 2 694,82 \$, taxes scolaires: 424,32 \$.

Les immeubles susdits sont tous situés dans la ville de Jonquière et seront vendus avec bâtisses et dépendances dessus construites, s'il y a lieu. Ladite vente sera, en outre, faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

Le prix de l'adjudication de ces immeubles sera payable comptant.

---

Jonquière, le 9 février 1982.

17482-8-2-o

*Le greffier,*  
RENÉ PERRON.

### Municipalité régionale de comté de Mékinac

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Mékinac, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique en la salle des sessions du Conseil de la municipalité régionale de comté de Mékinac, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, province de Québec, le JEUDI HUITIÈME jour d'AVRIL 1982, à compter de DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires ainsi que des intérêts courus et des frais, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter, avec tous les droits de subrogation pouvant exister.

---

#### Municipalité de la paroisse de Saint-Adelphé

---

Une terre située au Premier Rang Price, dans la paroisse de Saint-Adelphé, connue et désignée comme étant le lot numéro sept cent quatre-vingt-treize (no 793) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Stanislas, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Propriétaire: Mlle Angéline Lafontaine; taxes municipales: 497,47 \$; taxes scolaires: 70,14 \$; total: 567,61 \$.

Un emplacement sis et situé en la paroisse de Saint-Adelphé, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent soixante-sept (ptie 367) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Stanislas, de la contenance qu'il y a depuis l'emplacement de M. Albert Brouillette (ptie 367) ou représentants jusqu'à la rivière Batiscan, sur une profondeur d'environ deux cent cinquante pieds (250 pi), borné comme suit: en front par le chemin public, en profondeur par une partie du lot numéro 366 appartenant à M. Freddy Perron ou représentants, d'un côté, vers l'est, par la rivière Batiscan, et de l'autre côté, vers l'ouest, par une partie du lot numéro 367 appartenant à M. Albert Brouillette ou représentants, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Propriétaire: M. Yvon Perron; taxes municipales: 219,97 \$; taxes scolaires: nil; total: 219,97 \$.

---

#### Municipalité de la paroisse de Sainte-Thècle

---

Un emplacement situé à Sainte-Thècle, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent quatorze (ptie 114) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle, mesurant cent quatre-vingts pieds (180 pi) de largeur sur une profondeur de cent quatre-vingts pieds (180 pi) dans la ligne nord, et deux cent vingt-huit pieds (228 pi) dans la ligne sud; borné en front, vers l'est, par le chemin public; en profondeur, vers l'ouest, par le terrain appartenant à Ghislaine Trottier ou représentants, joignant des côtés nord et sud le surplus dudit lot numéro 114 appartenant à Emile Jobin ou représentants; avec chalet dessus construit, circonstances et dépendances.

Propriétaire: M. Louison Audy; taxes municipales: 83,56 \$; taxes scolaires: nil; total: 83,56 \$.

Une terre située en la paroisse de Sainte-Thècle, ayant une superficie de cent soixante-dix arpents, composée de ce qui suit:

a) une partie du lot numéro cent trente-sept (ptie 137) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle, bornée au sud par le lac Chicots, au nord par le chemin Saint-Joseph, d'un côté par une partie du lot numéro 138 ci-dessous décrite, et de l'autre côté par des parties du lot numéro 136 appartenant à MM. Guy Paquette, Denis Baril et André Baril, ou représentants de chacun d'eux.

b) une partie du lot numéro cent trente huit (ptie 138) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle, borné au sud par le surplus du lot numéro 138 appartenant à Léandre Trudel ou représentants, au nord par le chemin Saint-Joseph, d'un côté par la route Marchand et de l'autre côté par une partie du lot numéro 137 décrite ci-dessus.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Propriétaire: M. Ange-Albert Béland; taxes municipales: 1 123,19 \$; total: 1 123,19 \$.

Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Thècle, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinquante-trois (ptie 53) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle, mesurant, plus ou moins et à la mesure anglaise, cent pieds (100 pi) de largeur sur une profondeur de deux cents pieds (200 pi), borné en front, vers le nord-ouest par le chemin public (chemin Saint-Georges), en profondeur, vers le sud-est, et d'un côté, vers le nord-est, par une partie du lot numéro 53 appartenant à M. Jean-Paul Cloutier ou représentants, et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 53 appartenant à M. René Doucet ou représentants, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Propriétaire: M. Denis Doucet; taxes municipales: 220,43 \$; total: 220,43 \$.

Une terre située en la paroisse de Sainte-Thècle, connue et désignée comme étant le lot numéro quatre-vingt-dix-sept de la subdivision officielle du lot numéro trois cent cinquante et un (no 351-97) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Stanislas, ayant une superficie de quatre-vingt-treize arpents et soixante-cinq centièmes (93,65 arpents), avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Propriétaire: M. Paul Fehmiu; taxes municipales: 612,76 \$; total: 612,76 \$.

Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Thècle, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinquante-six (ptie 56) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle, mesurant, plus ou moins, trois arpents de largeur sur une profondeur d'environ cent pieds (100 pi) dans la ligne nord-est et trois cents pieds (300 pi) dans la ligne sud-ouest, borné comme suit: en front, vers le nord-ouest, par le chemin public, en profondeur, vers le sud-est, par un lac, d'un côté vers le nord-est par le lot numéro 57 et de l'autre côté vers le sud-ouest par le lot numéro 55-B; sans bâtisse.

Propriétaire: M. Raymond Hardy; taxes municipales: 8,76 \$; total: 8,76 \$.

a) Une terre située en la paroisse de Sainte-Thècle, connue et désignée comme étant le lot numéro soixante et onze (no 71) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle, ayant une superficie de cinquante-trois arpents et huit dixièmes (53,8 arpents), sauf et à distraire l'emplacement appartenant à M. Armand Rodrigue ou représentants.

b) Une terre située en la paroisse de Sainte-Thècle, connue et désignée comme étant le numéro soixante-dix-sept (no 77) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle, ayant une superficie de cent arpents et sept dixièmes (100,7 arpents), sauf et à distraire ce qui suit: l'emplacement appartenant à la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Thècle; l'emplacement appartenant à M. Roger Vandal ou représentants; l'emplacement appartenant à M René Vandal ou représentants; l'emplacement appartenant à M Jeannot Vandal ou représentants; l'emplacement appartenant à M Sylvain Vandal ou représentants.

c) Une terre située en la paroisse de Sainte-Thècle, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro soixante-dix-huit (ptie 78) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle, contenant trois arpents de largeur sur une profondeur d'environ quinze arpents; bornée en front, vers le nord-ouest, par le lac Chicots, en profondeur, vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 78 appartenant à M. Robert Cossette ou représentants, joignant au sud-ouest une partie du lot numéro 77 et du côté nord-est une partie du lot numéro 79-A dudit cadastre. Sauf et à distraire les emplacements appartenant à M. André Vandal ou représentants, à la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Thècle ou représentants et à M. Gaston Arcand ou représentants.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Propriétaire: M. Guy Paquette; taxes municipales: 1 088,74 \$; total: 1 088,74 \$.

a) Une terre située en la paroisse de Sainte-Thècle, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro cent trente-six (ptie 136) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle, mesurant deux arpents de largeur sur toute la profondeur comprise entre le chemin public du rang A et celui du rang B nord, bornée en front, vers le nord-ouest, par le chemin public du rang B nord, en profondeur, vers le sud-est, par le chemin public du rang A joignant du côté nord-est une partie du lot numéro 136 appartenant à Mme Edmond Plamondon ou représentants et de l'autre côté, vers le sud-ouest, le lot numéro 137. Sauf et à distraire un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent trente-six (ptie 136) dudit cadastre, mesurant deux arpents de largeur sur une profondeur de quatre cent dix pieds (410 pi) anglais, borné comme suit: en front, vers le sud-est, par le chemin public du rang A, en profondeur, vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 136 ci-dessus décrite, joignant du côté nord-est une partie du lot numéro 136 appartenant à Mme Edmond Plamondon ou représentants, et de l'autre côté, vers le sud-ouest le lot numéro 137.

b) Une terre située en la paroisse de Sainte-Thècle, connue et désignée comme étant une partie des lots numéros cent trente-quatre et cent trente-cinq (pties nos 134 et 135) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle, bornée en front par le chemin Saint-Joseph, en profondeur par le surplus desdits lots appartenant à Richard Boutet ou représentants, d'un côté par une partie du lot numéro 136 appartenant à Réjean Cloutier ou représentants et de l'autre côté par une partie du lot numéro 132 appartenant à Claude et Richard Boutet ou représentants. Ladite terre possède une superficie de cinquante arpents (50 arpents).

c) Une terre située en la paroisse de Sainte-Thècle, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro deux cent un (ptie 201) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle, bornée en front par le chemin Saint-Joseph, en profondeur par le lot numéro 18 du rang IV sud-ouest, d'un côté par une partie du lot numéro 201 appartenant à Réjean Cloutier ou représentants et de l'autre côté par le lot numéro 202 appartenant partie à Jacques Boucher ou représentants, partie à Lucien Toupin ou représentants, partie à Nicole Trottier ou représentants, partie à Michel Bellemare ou représentants, partie à Laurent Tellier ou représentants. Ladite terre possède une superficie de quatre-vingt-dix-huit arpents (98 arpents). Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Propriétaire: Monsieur Guy Paquette; taxes municipales: 1 292,66 \$; total: 1 292,66 \$.

a) Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Thècle, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre-vingt (ptie 80) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle, mesurant, mesures anglaises et plus ou moins, deux cent neuf pieds (209 pi) de largeur, en front, et deux cent soixante-quatorze pieds (274 pi) de largeur, en profondeur, sur une profondeur de trois cents pieds (300 pi); borné en front, vers le sud-est, par le chemin Saint-Georges, en profondeur vers le nord-ouest et des deux côtés vers le nord-est et le sud-ouest par une partie du lot numéro 80. La ligne nord-est dudit terrain étant située à une distance d'environ cent pieds (100 pi) anglais de la ligne séparative des lots numéros 80 et 81-A.

b) Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Thècle, de figure triangulaire, mesurant quatre cents pieds (400 pi) dans la ligne sud-est, sept cents pieds (700 pi) dans la ligne sud-ouest et six cents pieds (600 pi) dans la ligne nord, étant composé de ce qui suit:

1) Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro soixante-dix-neuf A (ptie 79-A) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle, borné vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 79-A, vers le nord-est par une partie du lot numéro 79-B ci-dessous décrite, vers le sud-est par une autre partie du lot numéro 79-A appartenant à Rollande Davidson ou représentants et de l'autre côté au nord par le terrain appartenant à Christian Michaud ou représentants.

2) Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro soixante-dix-neuf B (ptie 79-B) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle, borné vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 79-A ci-dessus décrite, vers le sud-est par une partie du lot numéro 79-B appartenant partie à Rollande Davidson ou représentants et partie à Jocelyn Boutet ou représentants, et de l'autre côté au nord par une partie du lot numéro 79-B appartenant à Christian Michaud ou représentants; le tout avec serres dessus construites.

Propriétaire: M. Auguste Piché; taxes municipales: 162,26 \$; total: 162,26 \$.

Saint-Tite, le 2 février 1982.

17397-8-2-o

*Le secrétaire-trésorier,*  
PIERRE-AIMÉ DÉSAULNIERS.

### Ville de Nicolet

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que l'immeuble ci-dessous décrit sera vendu à l'enchère publique, en la salle des délibérations du Conseil de la ville de Nicolet, située au 116, rue Évariste-Lecomte, Nicolet, le MERCREDI VINGT-QUATRIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires non payées et les taxes qui seront dues au moment de la vente et les intérêts mentionnés dans l'état en plus des frais et intérêts qui ont été ou qui pourront être encourus à moins que lesdites taxes, intérêts et frais aient été payés avant la vente.

L'immeuble ci-après décrit sera vendu sujet au droit de retrait d'un an. Il sera vendu avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, pouvant l'affecter.

L'adjudicataire devra payer immédiatement et comptant, soit en argent, soit par chèque visé, le prix de son adjudication.

La Commission municipale du Québec a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux de ces immeubles dans une lettre datée du 10 février 1982 adressée à la ville de Nicolet.

**Numéro de rôle**    **Nom et adresse du propriétaire**

**Description de l'immeuble**

7221-90-9580    Proulx Fernand, 152, rue Brassard, C.P. 1851, Nicolet, QC ... P.-227-1 du cadastre communément appelé cadastre révisé de la ville de Nicolet.

Un terrain situé en la ville de Nicolet, du côté sud-est de la rue Saint-Joseph, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro un de la subdivision originale du lot numéro deux cent soixante-dix-sept (ptie 227-1) du cadastre officiel révisé de la ville de Nicolet, comté de Nicolet;

Borné et décrit comme suit: borné en front vers le nord-ouest par la rue Saint-Joseph (lot 698), en profondeur vers le sud-est par le lot 309-1-2, du côté nord-est par le résidu du lot P.-227-1 propriété de dame Marie Paule Lemire et du côté sud-ouest par les lots 309-2, 278-2, 278-1;

Mesurant quarante pieds (40 pi) en front au nord-ouest, quarante (40 pi) pieds à sa profondeur au sud-est, sur une profondeur d'environ cent quinze pieds et deux dixièmes (115,2 pi) dans sa ligne nord-est et d'environ cent quinze pieds et deux dixièmes (115,2 pi) dans sa ligne sud-ouest (m.a.)

Nicolet, le 12 février 1982.

17597-9-2-o

*Le secrétaire-trésorier,*  
FRANK VALLÉE.

## Errata

Édition no	Rubrique	Page	Lire:	Au lieu de:
6 (82 02 06)	Correction des lettres patentes supplémentaires (Article 12)	1494	LA FERME ST-LAURENT LIMITÉE 1259-1137	LA FERME SAINT-LAURENT LIMITÉE 1259-1137
6 (81 02 07)	Changement de dénomination sociale (Article 21)	1464	MARCEL LEDUC AUTOMOBILE LTÉE 1153-0367 Date de constitution en corporation: 63 12 24	MARCEL LEDUC AUTOMOBILE LTÉE 1153-0367 Date de constitution en corporation: 63 12 14

17483-o

### CANADIAN MERRILL LTD.

Prenez note que l'avis de dissolution concernant la compagnie « CANADIAN MERRILL LTD. » publié à la *Gazette officielle du Québec*, 16 janvier 1982, numéro 3 à la page 317 est nul et de nul effet.

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1177-5533

17484-o

### PAROISSE SAINT-ALEXANDRE DE PORT-CARTIER

Prenez note que dans l'avis modifiant les limites de « LA PAROISSE DE SAINT-ALEXANDRE » publié à la *Gazette officielle du Québec*, le 9 janvier 1982, à la page 249 du numéro 2, le nom aurait dû se lire ainsi: « PAROISSE SAINT-ALEXANDRE DE PORT-CARTIER ».

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1539-3077

17484-o

### PUBLICITÉ PAYEUR INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies le directeur corrige l'avis de fusion, de « PUBLICITÉ PAYEUR INC. » paru le 30 janvier 1982 à la page 973 du numéro 5 de la *Gazette officielle du Québec*, en y remplaçant la date d'émission des statuts de fusion « 81 12 30 » par « 81 12 31 ».

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1853-7597

17484-o

### RESTAURANT LA VUE SUR LE NORD LTÉE NORTHVIEW RESTAURANT LTD.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que l'erratum paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 2 janvier 1982 à la page 167 du numéro 1, concernant la compagnie « RESTAURANT LA VUE SUR LE NORD LTÉE — NORTHVIEW RESTAURANT LTD. » doit être considéré comme nul et de nul effet.

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1119-4966

17484-o

## INDEX

	Page
<b>AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'</b>	
IBERVILLE, VILLE ( <i>Prolongation du délai pour l'adoption d'un plan d'urbanisme</i> ) .....	2059
SAINTE-CALIXTE, MUNICIPALITÉ ( <i>Élaboration d'un plan d'urbanisme</i> ) .....	2059
SAINTE-CHARLES-DE-BOURGET, MUNICIPALITÉ ( <i>Élaboration d'un plan d'urbanisme</i> ) .....	2059
<b>ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES</b>	
CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DE VILLERAY ( <i>Changement du montant de la part sociale</i> ) .....	2059
<b>AVIS DIVERS</b>	
ASSEMBLÉE SPIRITUELLE DES BAH'AÏS DE RIMOUSKI (L') (L.P.) .....	2059
ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE SENNEVILLE (L') ( <i>Changement de nom</i> ) .....	2059
BÉGIN, MUNICIPALITÉ ( <i>Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39</i> ) .....	2060
L'ANSE SAINT-JEAN, MUNICIPALITÉ ( <i>Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39</i> ) .....	2060
NOTRE-DAME-DE-LATERRIÈRE, PAROISSE ( <i>Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39</i> ) .....	2060
ORFORD, CANTON ( <i>Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39</i> ) .....	2060
OTIS, CANTON ( <i>Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39</i> ) .....	2060
PAROISSE SAINT-ALEXANDRE DE PORT-CARTIER ( <i>Erratum</i> ) .....	2163
PETIT-SAGUENAY, MUNICIPALITÉ ( <i>Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39</i> ) .....	2060
ROCK-ISLAND, VILLE ( <i>Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39</i> ) .....	2061
SAINTE-CHARLES-DE-BOURGET, MUNICIPALITÉ ( <i>Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39</i> ) .....	2061
SHIPSHAW, MUNICIPALITÉ ( <i>Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39</i> ) .....	2061
SUCCESSION FERNAND DUBÉ ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> ) .....	2061
SUCCESSION JEAN-MARIE CLOUTIER ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> ) .....	2061
SUCCESSION MICHEL LAROCQUE ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> ) .....	2062
SUCCESSION RAYMOND LAPIERRE ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> ) .....	2062
TREMBLAY KLOCKARS, HÉLÈNE ( <i>Vente aux enchères</i> ) .....	2062
<b>CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES</b>	
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE (L.A) ( <i>Modification de territoire</i> ) .....	2062
FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS DE MONTRÉAL ET DE L'OUEST-DU-QUÉBEC ( <i>Fusion</i> ) .....	2063
<b>CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE</b>	
<b>ACCORDÉS</b>	
BÉTIL, JOSEPH PAUL NORMAND .....	2063
BOMBARDIER, MARIE GINETTE .....	2063
BOUCHER, MARIE CLARISSE JEANNINE .....	2063
CAPOBIANCO, MARY ANN .....	2063
COURCY, JOHNNY .....	2063
DE SYLVA, MARIE MÉRILDA RITA .....	2063
DESÈVE, DIANE .....	2064
DIAB, NADA THÉRÈSE MAHMOUD .....	2064
DUFRESNE, MARIE GLORIA JEANNINE .....	2064
FRÉGEAU, JOSEPH DANIEL-LAURENT .....	2064
GILBERT, ARNOLD .....	2064
GRÉGOIRE, MARIE ALICE .....	2064
HAZEL, JOSEPH ARMAND CHARLES .....	2064
HÉBERT, JOSEPH FORTUNAT FRANÇOIS .....	2064
IMPELLEZZERI, VINCENT JOSEPH .....	2064
JAUVIN, JOSEPH RAYNOLD .....	2065
KENNY, MARIE EXILDA DIANE .....	2065
KULCZYCKY, IHOR GREGORY .....	2065
LAMBERT, MARIE THÉRÈSE ROSY .....	2065
MARCHAND, MARIE MARGUERITE LINDA .....	2065
NISBET, JOHN .....	2065

## CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE ACCORDÉS — suite

Page

PELLETIER, MARIE THÉRÈSE MARGUERITE .....	2065
POIRIER, MARIE IRENE DANIELLE .....	2065
RAIMONDO, GLEN JOSEPH .....	2065
REIS, BETTY MARIA .....	2066
ROBITAILLE, JEAN-CHARLES .....	2066
SANLIAN, ROBERT .....	2066
SMITH, VICTOR PIERRE .....	2066
TON, MARTIN VU THAT .....	2066
TRUCHON, MARIE CAROLE CHANTAL .....	2066
WHITTAKER, MARIE THÉRÈSE MICHÈLE .....	2066

### DEMANDES

BASMADJI, HANNA GEORGES .....	2066
BÉLANGER, RICHARD .....	2066
BOUCHARD, JOSÉPHINE ANN .....	2067
BOUSQUET, DANIELLE .....	2067
CHILLAS, ANDRÉ .....	2067
CLOUTIER, RÉJENT .....	2067
COHEN, MAYER .....	2067
DECOEUR, MARIE DÉLIMA .....	2067
DESROSIERS, GASTON .....	2067
DUTREMBLE, RICHÈRE .....	2068
GOSSELIN, FLORISTINE .....	2068
GUINARD, ANNETTE .....	2068
ISENBERG, MINNIE .....	2068
LAMOUREUX, ARLETTE .....	2068
LARRIVÉE, MARIE JEANNE .....	2068
MACK, TOBIAS JR. JR. ....	2068
MALLETTE, MARIE ROLANDE GRACIA DANIELLE .....	2068
MARIE ALICIA .....	2069
MORIN, JOSEPH ALBERT ROGER .....	2069
MOUYAL, DALIA .....	2069
MOUYAL, VIOLETTE .....	2069
POISSON, NESTOR .....	2069
TOUTLOFF, IRVIN SAMUEL RENÉ .....	2069
VELTRI, CARMINE FRANCESCO .....	2069

## COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

### CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

AGENCE DE VENTES WILLIAM INC. ....	2018
ALLEN VETERANS CLUB .....	2016
ART STEEL PRODUCTS LTD. ....	2015
ASSOCIATION DES SPÉCIALISTES DE LA MESURE EN ÉDUCATION A.S.M.E. ....	2015
ASSOCIATION DES SPÉCIALISTES DE LA MESURE ET DE L'ÉVALUATION EN ÉDUCATION A.S.M.E. ....	2015
ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR HANDICAPÉS DES LAURENTIDES-LANAUDIÈRE (L') .....	2015
ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DES LAURENTIDES .....	2015
ATLAS STEELS SOCIAL CLUB-TRACY .....	2016
ATOMIC PRINTING COMPANY LIMITED .....	2015
BALMORAL INVESTMENTS LTD. ....	2015
BEACON BUILDING LTD. ....	2015
BOIS MORRIS LTÉE .....	2017
BOMAR DEPARTMENTAL STORES LTD. ....	2015
BROSPEC INC. ....	2015
BROSPEC LIMITED .....	2015
BROSPEC LIMITÉE .....	2015
BRUMER (E. & L.) LTD. ....	2015
BRUMER (E. & L.) LTD. ....	2015

## COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

## CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) — suite

Page

BUTLER & PAULE REALTIES LTD.	2015
CENTRE D'APPAREILS MÉNAGERS R.H. BEAULIEU (1981) INC.	2016
CENTRE DU MOTEUR C.F. INC.	2015
CENTRE DU MOTEUR DRUMMOND INC.	2015
CHAPITRE LUMIÈRE DE L'EST. ORDRE ROSICRUCIEN A.M.O.R.C.	2017
CLUB CORSAIRE	2015
CLUB D'ATHLÉTISME CORSAIRE-CHAPARAL INC.	2015
CLUB DE NAGE SYNCHRONISÉE DE RIMOUSKI	2015
CLUB DE PÊCHE ET CHASSE DE WRIGHT	2018
CLUB DE TIR AU PISTOLET ARVIDA INC.	2016
CLUB DE TIR AU PISTOLET D'ARVIDA INC.	2016
CLUB DES VÉTÉRANS ALLEN	2016
CLUB DES VÉTÉRANS DE MONTRÉAL INC.	2016
CLUB KINSMEN DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU INC.	2018
CLUB SOCIAL D'ATLAS STEELS-TRACY (LE)	2016
CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉES DES ACIERS ATLAS (LE)	2016
CLUB VIVÉLO DE RIMOUSKI	2015
CONFECTIONS POUR HOMMES JEAN TALON LTEE	2017
COSMO ENTERPRISES LTD.	2016
CONSTRUCTION PIA INC.	2017
CONSTRUCTION POINTE CLAIRE INC.	2017
CONSTRUCTION RIVERMONT LTÉE	2017
CONSTRUCTIONS BEACON LTÉE	2015
CRESCENT ENTERPRISES INC.	2016
CREST DEVELOPMENT CORP.	2016
CREST DEVELOPMENT INC.	2016
DALFEN (A.) ENTERPRISES INC.	2015
DÉPANNEUR ÉLECTROMÉNAGER LTÉE (LE)	2016
DESMARAIS MARINE OUTBOARD SALES INC.	2016
DÉVELOPPEMENT LORNE CRESCENT INC.	2016
ENTREPRISES A. DALFEN INC. (LES)	2015
ENTREPRISES CRESCENT INC. (LES)	2016
ENTREPRISES D. LÉVESQUE INC. (LES)	2016
ENTREPRISES DUBOIS ET LÉVESQUE INC. (LES)	2016
ENTREPRISES W.K.K. LTÉE (LES)	2018
EXPLORATIONS MINIÈRES ROSARIO LTÉE (LES)(L.R.P.)	2017
FISHBIEN BROS. INC.	2016
FISHBIEN & FRÈRE INC.	2016
FORAGES GROLEAU LTÉE (LES)	2016
FOURRURES M. SHUCHAT LTÉE	2018
G.T.M. DIRECT INTERNATIONAL IMPORTING LTD.	2016
GESTION FRANCIS GROLEAU LTÉE	2016
GROLEAU DIAMOND DRILLING LTD.	2016
HÔPITAL CATHERINE BOOTH DE L'ARMÉE DU SALUT	2018
IMMEUBLES BUTLER & PAULE LTÉE	2015
IMMEUBLES IRVING EKLOVE INC.	2016
IMPRIMERIE ATOMIC CIE LTÉE	2015
INVESTISSEMENTS IMMOBILIÈRES L.N.S. INC.	2016
IRVING EKLOVE REALTIES INC.	2016
IRVING EKLOVE CORP.	2016
JAY-N-JAY REALTY CO. LTD.	2016
JEAN TALON MEN'S WEAR CENTER INC.	2017
JOLIMARBRES	2017
LEDUC (MARCEL) AUTOMOBILE LTÉE (Erratum)	2163
LIGUE DE HOCKEY FÉMININE DE GRANBY ET RÉGION INC. (LA)	2016
LIGUE FÉMININE DE HOCKEY YAMASKA INC.	2016
L.N.S. DEVELOPMENT INC.	2016
LORNE CRESCENT DEVELOPMENT INC.	2016
MAGASIN ONTARIO 5C 1 00 LTÉE	2017

**COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES**  
**CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) — suite**

Page

MANUFACTURE D'HABITS LE ROI DU VÊTEMENT INC. ....	2017
McKOUGH (F.H.) & SON. LIMITED .....	2017
McKOUGH (F.H.) INC. ....	2017
MERCERIES POUR HOMMES JEAN TALON INC. ....	2017
MÉTAUX OUVRÉS UNIQUES INC. ....	2018
MONTRÉAL VETERANS CLUB INC. ....	2016
MORRIS LUMBER LTD. ....	2017
MORRIS LUMBER LIMITED .....	2017
NORTHVIEW RESTAURANT LTD. ( <i>Publication révoquée</i> ) .....	2163
OCTA COMPANY LTD. ....	2017
OLYMPIC ENTREPRISES INC. ....	2017
OMNIMÉTAL INC. ....	2015
ONTARIO 5¢ — \$1.00 STORE LTD. ....	2017
ONTARIO 5¢ 1 00 STORE LTD. ....	2017
ORDRE ROSICRUCIEN A.M.O.R.C. CHAPITRE MAAT DE LAVAL .....	2017
PHOENIX NATURAL SCIENCE ASSOCIATION (THE) .....	2017
PHOENIX NATUREL SCIENCE ASSOCIATION (THE) .....	2017
PLANNED RENOVATORS LIMITED .....	2017
POINTE CLAIRE CONSTRUCTION INC. ....	2017
POINTE-CLAIRE CONSTRUCTION INC. ....	2017
PRONAOS LUMIÈRE DE L'EST. ORDRE ROSICRUCIEN A.M.O.R.C. ....	2017
PRONAOS MAAT DE LAVAL. ORDRE ROSICRUCIEN A.M.O.R.C. ....	2017
PUBLICITÉ LÉO BURNETT LTÉE .....	2018
QUALITY KNITWEAR CO. LTD. ....	2017
RÉNOVAPLAN INC. ....	2017
RENOVAPLAN INC. ....	2017
RESTAURANT LA VUE SUR LE NORD LTÉE ( <i>Publication révoquée</i> ) .....	2163
REVUE MELKITE TRAIT D'UNION .....	2017
REVUE TRAIT D'UNION .....	2017
RIVERMONT CONSTRUCTION CO. LTD. ....	2017
ROI DU VÊTEMENT INC. (LE) .....	2017
ROSARIO MINING EXPLORATIONS LTD. ( <i>N.P.L.</i> ) .....	2017
ROSARIO MINING EXPLORATIONS, LTD. ( <i>N.P.L.</i> ) .....	2017
ROSSY (F.) DEPARTMENT STORES LTD. ....	2018
ROSSY (F.) LTD. ....	2018
ROSSY (F.) LTÉE .....	2018
ST.JOHNS KINSMEN CLUB INC. ....	2018
SALVATION ARMY CATHERINE BOOTH HOSPITAL (THE) .....	2018
SAVAGE (R.A.) & SONS INC. ....	2018
SAVAGE (R.A.) & FILS INC. ....	2018
SHUCHAT (M.) FUR CO. LTD. ....	2018
SHUCHAT (M.) FUR CO. LIMITED .....	2018
SKI ET SPORT JACQUES TOUCHETTE INC. ....	2018
SKI MAG INC. ....	2018
SLEDNEM CORPORATION .....	2018
SLEDNEM INC. ....	2018
SOCIÉTÉ CULTURELLE PRO ORGANO (SAINT-HYACINTHE) INC. ....	2018
SOCIÉTÉ CULTURELLE PRO-ORGANO ST-HYACINTHE INC. ....	2018
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION TRUMPF LTÉE .....	2018
SOCIÉTÉ DE GESTION D'ENTREPRISES ROBY INC. ....	2016
SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES PHOENIX .....	2017
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT BALMORAL LTÉE .....	2015
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CREST INC. ....	2016
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE JAY-N-JAY LTÉE .....	2016
SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'IMPORTATION G.T.M. LTÉE .....	2016
SOCIÉTÉ MARITIME DESMARAIS INC. ....	2016
SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC LABELLE INC. ....	2018
SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC LAURENTIDES INC. ....	2018
TRAIT D'UNION REVIEW .....	2017
TRICOTS QUALITY INC. ....	2017

**COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES**

Page

**CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) — suite**

TRUMPF DISTRIBUTING CORP. LTD. ....	2018
UNIC METAL WORKS INC. ....	2018
W. K. K. ENTERPRISES LTD. ....	2018
WATIER QUÉBEC LTÉE ..... 2018	2018
WILLIAM SALES AGENCIES INC. ....	2018
WRIGHT FISH AND GAME CLUB .....	2018

**CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)**

CLUB DU LAC DES ROCHES INC. ....	2019
COMPAGNIE MINIÈRE GASPÉSIE LIMITÉE (L.R.P.) .....	2019
ENTRETIEN ET FABRICATION TOUPIN LTÉE .....	2019
INVESTISSEMENTS ESSEE INC. ....	2019
M. CHARLES COHEN INC. ....	2019
ROYAUME BANDAG LTÉE .....	2019
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT KUPER LTÉE .....	2019

**CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)**

AMEUBLEMENT HENAULT LTÉE .....	2019
ARTISANS DE ST-JEAN-PORT-JOLI INC. (LES) .....	2019
COMPAGNIE MINIÈRE GASPÉSIE LIMITÉE (L.R.P.) .....	2019
FENÊTRE MONTMAGNY INC. ....	2019
IMMEUBLES DE TENNIS BEACONSFIELD INC. (LES) .....	2020
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES L. POIRIER LTÉE (LES) .....	2020
MENUISERIE ST-FRANÇOIS INC. ....	2020
POIRIER (L.) LTÉE .....	2020
TRANSPORT T. F. QUÉBEC LIMITÉE .....	2020

**CORRECTION DES LETTRES PATENTES (Article 12)**

CONSEIL DES ÉCHANSONS DE FRANCE .....	2020
CONSEILS DES ÉCHANSONS DE FRANCE .....	2020
FONDATION DU PAVILLON FOSTER INC. ....	2020
FOSTER PAVILION FOUNDATION INC. ....	2020
MAISON DE L'ORCHIDÉE INC. (LA) .....	2020
MAISON DE L'ORGUIDÉE INC. (LA) .....	2020

**CORRECTION DES LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES (Article 12)**

CENTRE D'ACCEUIL ST-RAYMOND INC. ....	2021
CENTRE D'ACCUEIL ST-RAYMOND INC. ....	2021
FERME ST-LAURENT LIMITÉE (LA) (Erratum) .....	2163

**DEMANDES DE DISSOLUTION**

A. B. C. WATCH SERVICE INC. ....	2070
CELEBRITY FORMALS. LTD. ....	2070
CHÂTEAU MACKAY INC. ....	2070
COMMUNICATIONS ÉDITEL LIMITÉE (LES) .....	2070
D. G. C. ADMINISTRATIVE SERVICES INC. ....	2070
DISTRIBUTEUR DE COUVRE PLANCHERS CITADELLE INC. ....	2070
DRAPERIE L. J. INC. ....	2070
ENTREPRISES P. V. S. INC. (LES) .....	2071
ENTREPRISES TANDEM LTÉE (LES) .....	2071
GEVRY (ÉLIE) INC. ....	2071
JALAGA INC. ....	2071
LAITERIE CITÉ LIMITÉE .....	2071
MONDRESS INC. ....	2071
MOROZ ENTERPRISES INC. ....	2071
OLI-PRO-DONNAONA INC. ....	2071
OLI-PRO GESTION INC. ....	2072

**COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES  
DEMANDES DE DISSOLUTION — suite**

Page

OLI-PRO-ST-NICOLAS INC. ....	2072
PARAMOUNT INSURANCE AGENCIES (MONTRÉAL) INC. ....	2072
PONTON (JOSEPH) INC. ....	2072
PREMIER TRADING CO. LTD. ....	2072
PREMIÈRE SOCIÉTÉ DE COMMERCE LTÉE ....	2072
ST. LAWRENCE LEROYER LIMITED ....	2072
SERVICES ADMINISTRATIFS D.G.C. INC. ....	2070
SUZAN DRESSES INC. ....	2072
TANDEM ENTERPRISES LTD. ....	2071
TEAN HONG CHINESE CAFÉ LTD. ....	2072
THETFORD SPEEDWAY INC. ....	2073

**DISSOLUTION (Article 28)**

AMERICAN HOTEL LTD. ....	2021
ARTISANS DE BONSECOURS INC. (LES) ....	2021
CAMPING PONT-ROUGE LIMITÉE ....	2021
CANADIAN MERRILL LTD. ( <i>Publication révoquée</i> ) ....	2163
CAPITOL STEEL PRODUCTS LIMITED ....	2021
COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DU CONSEIL DU DISTRICT DE MONTRÉAL DE LA FRATERNITÉ UNIE DES CHARPENTIERS ET MENUISIERS D'AMÉRIQUE ....	2021
ENTREPRISES O.C. INC. (LES) ....	2021
ÉPICERIE LES COPAINS INC. ....	2021
GAUDREAU & DORÉ INC. ....	2021
GRIMARD ASSURANCES INC. ....	2021
HERTHA'S KNITTING SHOP INC. ....	2021
IMPRIMERIE TRANDEK LTÉE ....	2022
MIRAR DEVELOPMENT INC. ....	2022
MODES INTERNATIONALES INC. ....	2022
OCAMPO DEVELOPMENT INC. ....	2022
OTTONI (V.) & SONS LTD. ....	2022
PÉTROLES DU LAC ST-JEAN INC. (LES) ....	2022
PIÈCES ET RÉPARATIONS M.G.C. INC. ....	2022
PLOMBERIE ROBERVAL INC. ....	2022
NOVASPORT LTÉE ....	2022
ROCKLAND CHESTERFIELD LTD. ....	2022
ST. JEAN ROOFING INC. ....	2022
SOIES PRINCESSE (QUÉBEC) LTÉE (LES) ....	2022
SONAX STE-FOY (1978) LTÉE ....	2022
VALEURS MOBILIÈRES C.M. LIMITÉE ....	2022
WEARBEST SHEET & PILLOWCASE OF CANADA MFG. CO. LTD. ....	2022
WELTRO DEVELOPMENT INC. ....	2022

**ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)**

ASSOCIATION DES TRANSFORMATEURS DE POMMES DE TERRE DU QUÉBEC ....	2023
CLUB AEROBIC MONTCALM INC. ....	2023
COMPAGNIE DES DEUX CHAISES INC. (LA) ....	2023
IMMO-CAPITAL INC. ....	2023
JARDIN DES MOUSSAILLONS DES CÈDRES INC. ....	2023
MAISON DE L'AMITIÉ DU CAP. INC. (LA) ....	2023
MÉCANIQUE VEGA INC. ....	2023
MIADEL INC. ....	2023
VÉZINA (PHILIPPE) INC. ....	2023

**LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES**

ARTICLES DE SÉCURITÉ NASCO LTÉE ....	2023
ASSOCIATION PROVINCIALE DE LOCATAIRES DES LOGEMENTS MUNICIPAUX DU QUÉBEC ....	2024
CARREFOUR DU TRAVAIL DES LAURENTIDES INC. ....	2024

**COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES  
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES — suite**

Page

CLINIC OF REHABILITATION FOR HANDICAPPED CHILDREN INC. (THE) .....	2024
CLINIQUE DE READAPTATION DE TROIS-RIVIÈRES INC. ....	2024
CLINIQUE DE RÉHABILITATION POUR ENFANTS HANDICAPÉS INC. (LA) .....	2024
CLUB DE GOLF DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. ....	2024
CLUB OPTIMISTE DE SAINT-COLOMBAN INC. ....	2024
CLUB OPTIMISTE DE ST-COLOMBAN-ST-CANUT (LE) .....	2024
ENTREPRISES LANDRY ET LAROUCHE INC. (LES) .....	2024
FONDATION JEAN LESAGE (LA) .....	2024
IMMEUBLES FRADET INC (LES) .....	2024
MARCHÉ FORTIER LTÉE .....	2024
MINES DE CUIVRE ET DE NICKEL COMMANDER LTÉE (LES) (L.R.P.) .....	2024
NASCO INC. ....	2023
NASCO SAFETY EQUIPMENT LTD. ....	2023
PLACEMENTS PIERRE BRAULT INC. (LES) .....	2024
QUÉBEC 1534-1984 .....	2024
ST.PATRICK REALTY COMPANY LIMITED .....	2024
SALON DE QUILLES DE JONQUIÈRE INC. ....	2024
SERVICE DES LOISIRS DU BON PASTEUR .....	2024
SERVICE DES LOISIRS STE-MARTHE .....	2024

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES**
**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION**

ACCESSOIRES D'AUTO YVON MORRIS INC. ....	2025
AL-AZ INC. ....	2025
ASSURANCES ALAIN DE ROY INC. ....	2025
AUBERGE D'INVERNESS INC. (L') .....	2025
AUDISIO (MARCEL) & ASSOCIÉS INC. ....	2025
AUVENTS ORLÉANS INC. (LES) .....	2025
BEAUMONT DUBÉ INC. ....	2025
BUREAU D'EXPERTISE DENIS DUBOIS INC. ....	2025
BYSBOIS (1982) INC. ....	2025
CARREFOUR PONTIAC BUICK (1982) INC. ....	2025
CARROSSERIES FUTURIC INC. (LES) .....	2025
CARROSSERIES HAMMARRENGER INC. (LES) .....	2025
CENTRE DU GOURMET DE L'ÎLE PERROT INC. (LE) .....	2025
CENTRE TOURISTIQUE MONT-LOYAL INC. (LE) .....	2025
COMMUNICATIONS VICOM INC. ....	2025
COMPAGNIE DE GESTION IMPERATOR INC. ....	2025
COMPAGNIE DE GESTION R.J. INC. (LA) .....	2026
COMPOSITION EXPRESS DE DORION INC. ....	2026
COMPTOIR HORTICOLE L.M. INC. ....	2026
CONSTRUCTIONS THIFFEAULT & BELLEMARE INC. (LES) .....	2026
CONSULTANTS DAT INC. (LES) .....	2026
CORPORATION IMMOBILIÈRE PRODOBEC INC. ....	2026
DÉMARREURS H.D.M. INC. (LES) .....	2026
DÉPANNEUR F.L. INC. ....	2026
DÉPANNEUR PORT AU PERSIL INC. ....	2026
DISTRIBUTEURS LES GOÉLANDS INC. (LES) .....	2026
DOCTEUR PELOUSE INC. ....	2026
ENTREPRISES ÉLECTRIQUES POULIN & LACROIX LTÉE (LES) .....	2026
ENTREPRISES EN PLOMBERIE LANGLOIS INC. (LES) .....	2026
ENTREPRISES GER-PLO INC. (LES) .....	2026
ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS RIVE-NORD INC. (LES) .....	2026
ESPACE CUIR LTÉE .....	2026
EXTERMINATION (LE TUEUR À GAGE) INC. ....	2026
FERBLANTERIE A. GARNEAU INC. ....	2026
FERME BONNETERRE INC. ....	2026
FERME C., S. Y. ST-PIERRE INC. ....	2027

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES**  
**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite**

Page

FERME LUCIE ET BERNARD INC. (LA) .....	2027
FITZGÉRALD (LÉONARD) ET ASSOCIÉS INC. ....	2027
FOISY AUTO ÉLECTRICITÉ INC. ....	2027
FOURNAISES NICO INC. (LES) .....	2027
FRANC SOLAIRE ESTHÉTIQUE INC. (LE) .....	2027
GARAGE SYLVAIN LABELLE INC. ....	2027
GAUTHIER (SERGE) INC. ....	2027
GÉNIE MODERNE LTÉE .....	2027
GESTION CHARE INC. ....	2027
GESTION J.P. LÉVEILLÉE INC. ....	2027
GESTION N.O.P. LTÉE .....	2027
GESTION SEPT-ÎLES INC. ....	2027
IMMEUBLES W.N.P. (1982) INC. (LES) .....	2027
IMPRIFLEURI INC. ....	2027
JARDINS DU COEUR DU QUÉBEC INC. (LES) .....	2027
LABRECQUE & VILLENEUVE INC. ....	2027
LARIVÉE MARINE INC. ....	2027
LESSARD (G.) & COUTURE INC. ....	2027
LIFTQUIP TOYOTA INC. ....	2028
LOGE-HABITATION J.C. INC. ....	2028
LUNETTERIE AGMA INC. ....	2028
MAISON BARAKETT (LES RIVIÈRES) INC. (LA) .....	2028
MANTEAUX & VESTONS NICKIAE LTÉE .....	2028
MAPAC INC. ....	2028
MARCHÉ MASSON & FILS INC. ....	2028
MATÉRIAUX DE PLOMBERIE R. ROBERGE & FILS INC. ....	2028
MCCOMBER (L.-P.) & FILS INC. ....	2028
MERCERIE CAPRICE INC. ....	2028
1853-1632 QUÉBEC INC. ....	2028
1853-9114 QUÉBEC INC. ....	2028
1853-9122 QUÉBEC INC. ....	2028
1853-9130 QUÉBEC INC. ....	2028
1853-9148 QUÉBEC INC. ....	2028
1853-9155 QUÉBEC INC. ....	2028
1853-9163 QUÉBEC INC. ....	2028
1853-9171 QUÉBEC INC. ....	2028
1854-5186 QUÉBEC INC. ....	2028
1854-5277 QUÉBEC INC. ....	2029
1854-5343 QUÉBEC INC. ....	2029
1854-5350 QUÉBEC INC. ....	2029
1854-5368 QUÉBEC INC. ....	2029
1854-5434 QUÉBEC INC. ....	2029
1854-5442 QUÉBEC INC. ....	2029
1854-5459 QUÉBEC INC. ....	2029
1854-5467 QUÉBEC INC. ....	2029
1854-5525 QUÉBEC INC. ....	2029
1854-5582 QUÉBEC INC. ....	2029
1854-5624 QUÉBEC INC. ....	2029
1854-5756 QUÉBEC INC. ....	2029
1854-5764 QUÉBEC INC. ....	2029
1854-5772 QUÉBEC INC. ....	2029
1854-5780 QUÉBEC INC. ....	2029
1854-5798 QUÉBEC INC. ....	2029
1854-5806 QUÉBEC INC. ....	2029
1854-6242 QUÉBEC INC. ....	2029
1854-6416 QUÉBEC INC. ....	2029
1854-6424 QUÉBEC INC. ....	2030
MOBILIER 88 LTÉE .....	2030
MONALY INC. ....	2030

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES  
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite**

Page

NETTOYEUR SOCIAL INC. ....	2030
PAQUETTE & GETIN LTÉE .....	2030
PEINTURATOR INC. ....	2030
PIÈCES D'AUTO JEAN MARC FAUBERT INC. ....	2030
PIÈCES M.L. INC. (LES) .....	2030
PLACEMENTS JACQUES VIGNEAULT LTÉE .....	2030
PLACEMENTS LÉO VALLIÈRES INC. ....	2030
PLOMBERIE ET CHAUFFAGE G. RENIÈRE INC. ....	2030
POINT COMMUNICATION INC. (AU) .....	2030
PROFOBEC INC. ....	2030
PUBLICATIONS ST-DENIS INC. (LES) .....	2030
RANCH DE L'ARABE INC. (LE) .....	2030
RÉNOVATIONS FLORIDA INC. (LES) .....	2030
RÉSIDENCE TRACY INC. ....	2030
RESTAURANT TRATTORIA DEL BUON GUSTAIO INC. ....	2030
ROI DES HABITS PAPINEAU INC. (LE) .....	2030
ROI DES HABITS ST-HUBERT INC. (LE) .....	2031
ST-AMAND (JEAN-PIERRE) INC. ....	2031
SANCHE (G.) ASSURANCE INC. ....	2031
SANCHE (G.) INSURANCE INC. ....	2031
SCIERIE MELBOURNE INC. (LA) .....	2031
SERVICES DE POMPES S.P. INC. ....	2031
SERVICES DE RÉDACTION ET DE PUBLICITÉ CIBLE INC. ....	2031
SOCIAL CLEANER INC. ....	2030
SOCIÉTÉ DE GESTION CLAUPIJEAN INC. ....	2031
SOUS-MARINS ELSEN INC. (LES) .....	2031
SOUVENIR HÉRITAGE INC. ....	2031
STATION SERVICE RIDGEWOOD INC. ....	2031
TAXI LOUIS INC. ....	2031
TELESEGA INC. ....	2031
TOIT BEC INC. ....	2031
TOUSSAINT & FRÈRES INC. ....	2031
TREMBLAY, LABRECQUE INC. ....	2031
VARIÉTÉS, DÉPANNEUR CENTRE-VILLE DE ROUYN INC. ....	2031
VESTIAIRE POUR HOMME G.P. INC. (LE) .....	2031
VOÛTES ACTON INC. (LES) .....	2031
VOYAGES TOURNESOL (JONQUIÈRE) INC. ....	2032

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION**

AGENCES AGRICOLES LA SARRE INC. ....	2032
ASSOCIÉS MORFIT INC. (LES) .....	2032
AUTO ÉCOLE UNIVERSELLE INC. ....	2033
AYOTTE (THÉO) & FILS INC. ....	2032
BAR-SALON ESPAGNOLA INC. (LE) .....	2032
BÉDARD (FRANÇOIS) INC. ....	2032
BÉDARD (MARCEL) CONSTRUCTION INC. ....	2032
BIPHIL INC. ....	2032
BOREALAIR LIMITEE .....	2032
BOUTIQUE LE CIRQUE .....	2032
BOUTIQUE LE CIRQUE INC. ....	2032
BOUTIQUE NOUNOU INC. ....	2032
CENTRE DE RÉNOVATION POINTE LUMBER INC. ....	2035
CHARBONNEAU (LAURENT) & FILS INC. ....	2032
CHOINIÈRE & MARTEL INC. ....	2032
CLINIQUE DE RADIOLOGIE DU SAGUENAY INC. ....	2033
COMPAGNIE DE RÉFRIGÉRATION RAY INC. (LA) .....	2033
CONFECTIONS M.B. INC. ....	2032
CONSTRUCTION BEAULIEU & SAVARIA LTÉE .....	2033

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES  
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — suite**

Page

CONSTRUCTION J.C. MORIN INC. ....	2033
DE KONINCK (YVES) INC. ....	2033
DESTEL INC. ....	2033
DISTRIBUTEURS ALIMENTAIRES DE BROMONT INC. (LES) .....	2033
DOMAINE HÉRITAGE INC. ....	2033
ÉCOLE DE CONDUITE UNIVERSELLE INC. ....	2033
ENTREPRISES ALIMENTAIRES TARTE & FRÈRE INC. (LES) .....	2034
ENTREPRISES MICHEL LAPIERRE INC. (LES) .....	2033
ENTREPRISES PIERRE MICHAUD INC. (LES) .....	2034
ENTREPRISES ST-DENIS & TROTTIER INC. (LES) .....	2034
ESCOSEPT INC. ....	2033
FONDACTIONS G.R. INC. (LES) .....	2033
FROMAGERIE DU VILLAGE INC. (LA) .....	2034
GARAGE PAQUETTE ET FILS LTÉE .....	2033
GARAGE ROGER LACHAINE & FILS INC. ....	2033
GERIM INC. ....	2033
IMMEUBLES BOURGEOIS LTÉE .....	2033
IMMEUBLES STANSTEAD INC. (LES) .....	2033
IMPRIMERIE BELLE FEUILLE INC. ....	2034
INDUSTRIE L.D. INC. ....	2034
INDUSTRIES DESJARDINS LTÉE (LES) .....	2034
INDUSTRIES L.D. INC. (LES) .....	2034
INVESTISSEMENTS FOSCO INC. (LES) .....	2034
JOURDAIN SPORTS INC. ....	2034
LACBEC INC. ....	2034
MARCHÉ A. GABOURY ET FILS INC. ....	2034
MARCHÉ ED INC. ....	2034
MARCHÉ GERTRUDE INC. ....	2034
MARCHÉ TARTE & FILS INC. ....	2034
MARTIN (R. & M.) INC. ....	2034
MARTINEAU (EDGAR) ET FILS INC. ....	2034
MEUNERIE ST-AURICE INC. ....	2034
1467-2935 QUÉBEC INC. ....	2033
MIVILLE (CLAUDE) INC. ....	2034
MOTO-NEIGE PIERRE MICHAUD INC. ....	2034
PALAIS HAWAIIEN INC. ....	2034
PARE-CHOCS B.L. INC. ....	2034
PHARE GASPÉSIEN INC. (LE) .....	2034
PLACEMENTS EN AVIATION INC. (LES) .....	2034
PLACEMENTS FLEURANT INC. ....	2035
PLACEMENTS MIELE INC. (LES) .....	2023
PLACEMENTS R.C.E. INC. ....	2023
POINTE LUMBER INC. ....	2035
POIRIER ET TANGUAY INC. ....	2035
POULIOT, GUÉRARD & ASSOCIÉS INC. ....	2035
POULIOT, GUÉRARD INC. ....	2035
PRIME SPORT INC. ....	2035
PRODUCTIONS CINÉGRAPHE INC. (LES) .....	2035
RO-BAR STAMPS INC. ....	2035
ROY (M. & S.) & FRÈRES INC. ....	2035
ROY (S.) INC. ....	2035
ST-GERMAIN (J.A.) (1974) INC. ....	2035
SÉCURIFORT INCORPORÉE .....	2035
SERVICE EUROWA LTÉE .....	2035
SHERBRO. INC. ....	2035
SOCROY INC. ....	2035
SOUDES CHAGNON LIMITÉE (LES) .....	2035
STOBEK INC. ....	2035
TESSIER TRANSPORT LTÉE .....	2035

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES****DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — suite**

Page

TIMBRES RO-BAR INC. ....	2035
TRANSPORT PAUL DUBOIS INC. ....	2035
TRANSPORT SAMSON INC. ....	2035
VACHON (MARCEL) INC. ....	2035
VALIDOR INC. ....	2035
VALLÉE AUTOMOBILE INC. ....	2036
VEL CONSTRUCTION (67) LTÉE ....	2036
VÊTEMENTS DE SPORT TRIBAL INC. (LES) ....	2036

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION**

CHIFFONNERIE DU PETIT CHAMPLAIN INC. ....	2036
DOMAINE DES ÎLES SISCOE (1982) INC. (LE) ....	2036
ÉLECTROMECC. DIVISION MARITIME INC. ....	2036
G.B.L. SPORTS INC. ....	2036
GERCOTECH INC. ....	2036
KORVEX INC. ....	2036
PHONO AUTOMATIQUE LTÉE ....	2036
PLACEMENTS SIMKOVITS LTÉE ....	2036
PUBLICATIONS PPA INC. ....	2036
PUBLICITÉ PAYEUR INC. (Erratum) ....	2163
RADIO TAXI UNION LTÉE ....	2037
SIMKOVITS HOLDINGS LTD. ....	2036

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION**

ALIMENTS SENNEVILLE INC. (LES) ....	2037
ARCHER & D'ANJOU INC. (L') ....	2037
ASSURANCES ROMA GOULET INC. ....	2037
AUGER, LAFRANCE ET SAMSON INC. ....	2037
BOUTIQUE FRIPOUILLE INC. ....	2037
BOUTIQUE L'HABITUDE (1982) INC. ....	2038
COMPLEXE LE BARON INC. ....	2038
CONSOR INC. ....	2038
DÉMOLITION C.E. BOUCHARD INC. ....	2038
ENTREPRENEUR PEINTRE GAÉTAN D'ANJOU INC. ....	2037
ÉPICERIE CENTRE-VILLE INC. ....	2038
FERME BRISSETTE INC. (LA) ....	2037
FERME CHAMP-MAY INC. ....	2031
FERME LAURENT MARTEL & FILS INC. (LA) ....	2037
GESTION DENIS REID INC. ....	2037
GESTION VENAFRO INC. ....	2037
GESTOFOR INC. ....	2037
IMMEUBLES SENNEVILLE INC. (LES) ....	2037
JALCAN INC. ....	2038
LAFRANCE (RÉJEAN) INC. ....	2037
MICO CONSOLIDATED LTD. ....	2038
1841-9028 QUÉBEC INC. ....	2038
1844-9264 QUÉBEC INC. ....	2038
1848-1663 QUÉBEC INC. ....	2038
1850-3839 QUÉBEC INC. ....	2038
1852-0106 QUÉBEC INC. ....	2038
1852-7234 QUÉBEC INC. ....	2038
1853-2127 QUÉBEC INC. ....	2038
PLACEMENTS B. & M. VEILLEUX INC. (LES) ....	2038
PLACEMENTS L'ESPÉRANCE INC. ....	2038
PONTON (JEAN C. ET PIERRE) INC. ....	2038
SÉCURITÉ DESJARDINS LTÉE ....	2038
SERVICE DE SÉCURITÉ C.P.D. INC. ....	2038
SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS MICO LTÉE ....	2038

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES  
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION — suite**

Page

SOCIÉTÉ SANITAIRE LAVAL LTEE .....	2038
SUPERMARCHÉ SUZANNE INC. ....	2037
TAXI LAURIER STE-FOY INC. ....	2038
TAXIS MARCEL HAMEL INC. (LES) .....	2038
TECHNI-DRO INC. ....	2038
VERS MICHEL INC. ....	2038
VICTORIAVILLE PHOTO INC. ....	2038

**COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES**
**LETTRES PATENTES**

ÂGE D'OR DE LA NATIVITÉ DE BEAUPORT .....	2039
ARGOULET INC. (LES) .....	2039
ARTISTES ET ARTISANS DE SEPT-ÎLES .....	2039
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE LES FAUCONS ST-ÉDOUARD INC. ....	2039
ASSOCIATION DE LOISIRS POUR HANDICAPÉS PHYSIQUES DU HAUT-RICHELIEU .....	2039
ASSOCIATION DES ANCIENS DU CLUB DE SOCCER F.C. ONZE DE TROIS-RIVIÈRES .....	2039
ASSOCIATION DES CORPS DE CLAIRONS LAVAL .....	2039
ASSOCIATION DES ÉTUDES ARMÉNIENNES DU QUÉBEC .....	2039
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS HAÏTIENS DU COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT INC. ....	2039
ASSOCIATION DES INFORMATIENS MUNICIPAUX DU QUÉBEC. INC. ....	2039
ASSOCIATION DES POLICIERS D'ACTION VAL INC. (L') .....	2039
ASSOCIATION DES POMPIERS DE PLAISANCE. INC. (L') .....	2039
ASSOCIATION DU RENOUEAU DES HANDICAPÉS DE ST-HENRI ET PETITE BOURGOGNE INC. ....	2039
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC DES TROIS MONTAGNES .....	2040
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES MARIONNETTISTES A.Q.M. (L') .....	2040
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA DÉFENSE DES RETRAITÉS ET PRÉ-RETRAITÉS. SECTION LOCALE DE GATINEAU INC. ....	2040
ASSOCIATION SEPTILIENNE DES ARTS ET CULTURE (ASAC) INC. ....	2040
ASSOCIATION SPORTIVE DU LAC GULL INC. ....	2040
ATELIER HABITAT DE QUÉBEC .....	2040
BLEUET MIGRATEUR INC. ....	2040
CASER INC. ....	2040
CERCLE DE FERMIERES DE L'ANSE-AUX-GASCONS INC. (LE) .....	2040
CERCLE DE FERMIERES DE SAINT-MAJORIQUE DE GRANTHAM INC. ....	2040
CERCLE DES COMMUNICATEURS DE VAUDREUIL-SOULANGES INC. ....	2040
CHASSEURS UNIS (QUÉBEC) INC. ....	2040
CHEMIN DU DOMAINE ROCHON INC. (LE) .....	2040
CHOEUR DE BLAINVILLE .....	2040
CLUB DE BASEBALL JUNIOR-MAJEUR RIVE-SUD (ST-JEAN CHRYSOSTÔME) INC. ....	2040
CLUB DE BUDO DE BOIS DE BOULOGNE .....	2040
CLUB DE SKI DE FOND DE SAINT-CONSTANT .....	2041
CLUB DE SOCCER MAISONNEUVE INC. ....	2041
CLUB DE TIR MATAN-ARC INC. ....	2041
CLUB DES GAIS LURONS SPORTIFS INC. ....	2041
CLUB OPTIMISTE DE COLERAINE. QUÉBEC .....	2041
CLUB OPTIMISTE DE FERMONT INC. (LE) .....	2041
CLUB OPTIMISTE LA POCATIÈRE INC. ....	2041
CLUB OPTIMISTE QUYON INC. (LE) .....	2041
CLUB OUTAMIS INC. ....	2041
CLUB ROTARY DE BEAUCEVILLE INC. ....	2041
CLUB SOCIAL GAILURON .....	2041
COMITÉ D'AMITIÉ QUÉBEC-ITALIE .....	2041
COMITÉ DES PÊCHEURS DE VIEUX-FORT .....	2041
COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI RALLYE BOTTINES DE HAUTERIVE .....	2041
COMMUNAUTÉ CAMBODGIENNE DE MAURICIE BOIS-FRANCS .....	2041
COMPAGNIE DE THÉÂTRE SAUVAGEAU INC. (LA) .....	2041
CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS ET D'ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE. CADEUS INC. ....	2041

**COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES  
LETTRES PATENTES — suite**

Page

CORPORATION TOURISTIQUE DU KAMOURASKA INC.	2042
DESTINATION TERRE NOUVELLE	2042
EAU SECOURS L'ÉPIPHANIE	2042
ÉCOLE CHRÉTIENNE ET SERVICE PASTORAUX TIMOTHÉE INC.	2042
ÉCOLE SECONDAIRE MONT SAINT-SACREMENT INC.	2042
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE L'ART MARTIAL CORÉEN INC.	2042
FERME LE DINDON BLANC INC. (LA)	2042
FONDATION GUILLAUME-LAHAISE	2042
FONDATION ST-GEORGES	2042
GALA DU MÉRITE SPORTIF BEAU CERON INC. (LE)	2042
GARROTS-FEU INC. (LES)	2042
GROUPE D'ACTION CIVIQUE DE ST-PATRICE INC. (LE)	2042
INSTITUT INTERNATIONAL DE PSYCHANALYSE SUPÉRIEURE	2042
JEUNE RONDE INC. (LA)	2042
LOISIRS BEAUPORT EST INC.	2042
LOISIRS D'OR ST-PIERRE. ST-BERNARD INC. (LES)	2042
LOISIRS DU QUARTIER SUD DE MONTMAGNY INC. (LES)	2042
LOISIRS HANDICAPÉS PHYSIQUES ET VISUELS DE SAINT-LÉONARD	2043
LOISIRS RÉCRÉATIFS DE CHÉNIER. INC.	2043
MONTRÉAL SUPER 8	2043
OLD FORT FISHERMAN'S COMMITTEE	2041
PARRAINAGE CIVIQUE DRUMMOND INC.	2043
PIONNIERS DE FLEURIMONT INC.	2043
PRÉ-MATERNELLE LE SOLEIL D'ANJOU	2043
PRODUCTIONS RÉSISTANCES (LES)	2043
REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LA CÔTE SUD	2043
REGROUPEMENT DES GARDERIES DE LA RÉGION 02	2043
RESEAU DES ORGANISATEURS DE SPECTACLES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	2043
SERVICE DE RECHERCHES SUR L'ASIE DE L'EST	2043
SOCIÉTÉ DE PHILOSOPHIE DE LA MAURICIE ET DES BOIS-FRANCS SPMBF	2043
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU GOLFE INC.	2043
SOCIÉTÉ LAVALLOISE POUR LES ANIMAUX INC.	2043
SPIRAL MAGAZINE CULTUREL	2043
THÉÂTRE DE LA HOULE (LE)	2043
THÉÂTRE LA MANIVELLE ENCHANTÉE (LE)	2043
TIMOTHY CHRISTIAN SCHOOL & MINISTRIES INC. (THE)	2042
TOUR DES CLOCHERS DE NICOLET INC. (LE)	2044
VÉLORENTIDES-CENTRE	2044

**COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES**

**NOUVEAU PERMIS**

COMPAGNIE INTERNATIONALE BATESVILLE. INC.	2044
FILMS UNITED ARTISTS CORP. INC.	2044
PENNZOIL PÉTROLE LTÉE	2044
SERVICE MARITIME INTERNATIONAL SEA-LAND LTÉE	2044

**PERMIS**

CORPORATION D'OR RADISSON	2045
MINES D'OR QUEENSTON LTÉE	2045
RESSOURCES BEAUCOUP LTÉE (LES)	2045
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION MINIERE HOMESTAKE INC.	2045

**CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA**

**AVIS DE QUALITÉ**

PALMS. ESMIEZIENE VIOLA	2073
-------------------------	------

**DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE**

	Page
ANJOU, VILLE .....	2073
MONTRÉAL-EST, VILLE .....	2074
VANIER, VILLE .....	2074

**LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA**

CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DE SHAWINIGAN .....	2075
ROY (DAVE) INC. ( <i>Dissolution</i> ) .....	2075

**MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES****AFFAIRES MUNICIPALES****DIVERS**

LOTBINIÈRE, COMTÉ ( <i>Entente inter-municipale relative à un système de gestion d'enfouissement des déchets</i> ) .....	2075
--	------

**ÉNERGIE ET RESSOURCES****CADASTRES**

ALLEYN, CANTON .....	2076
ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE .....	2076
ASCOT, CANTON .....	2076
CAP-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE .....	2076
COLERAINE, CANTON .....	2077
CÔTE-DE-LA-VISITATION, VILLAGE .....	2077
DUDSWELL, CANTON .....	2077
LA MOTTE, CANTON .....	2077
LACHENAIE, PAROISSE .....	2077
L'ASSOMPTION, PAROISSE .....	2078
LONGUE-POINTE, PAROISSE .....	2078
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE) .....	2078
MONTRÉAL, CITE (QUARTIER SAINT-ANTOINE) .....	2078
NOTRE-DAME-DE-LA-VICTOIRE, PAROISSE .....	2079
NOTRE-DAME-DE-LA-VICTOIRE, PAROISSE .....	2079
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE .....	2079
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE .....	2079
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE .....	2079
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE .....	2080
PABOS, MUNICIPALITÉ .....	2080
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE .....	2080
POINTE-CLAIRE, PAROISSE .....	2080
POINTE-CLAIRE, VILLAGE .....	2080
ROBERTSON, CANTON .....	2081
SAINTE-ANNE, PAROISSE .....	2081
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE .....	2081
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE .....	2081
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE .....	2082
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE .....	2082
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE .....	2082
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE .....	2082
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE .....	2082
SAINTE-BRUNO, PAROISSE .....	2083
SAINTE-CONSTANT, PAROISSE .....	2083
SAINTE-CONSTANT, PAROISSE .....	2083
SAINTE-ÉTIENNE-DE-LAUZON, PAROISSE .....	2083
SAINTE-FLAVIE, PAROISSE .....	2083
SAINTE-FLORE, PAROISSE .....	2084
SAINTE-FOY, PAROISSE .....	2084
SAINTE-FOY, PAROISSE .....	2084

**MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES****ÉNERGIE ET RESSOURCES****CADASTRES — suite**

	Page
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE .....	2084
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE .....	2085
SAINT-JÉRÔME-DE-MATANE, PAROISSE .....	2085
SAINT-JOSEPH-DE-CHAMBLY, PAROISSE .....	2085
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE .....	2085
SAINT-LAURENT, PAROISSE .....	2085
SAINT-MICHEL-DE-VAUDREUIL, PAROISSE .....	2086
SAINT-MICHEL-DE-VAUDREUIL, PAROISSE .....	2086
SAINT-NICOLAS, PAROISSE .....	2086
SAINT-NICOLAS, PAROISSE .....	2086
SAINT-PAUL, PAROISSE .....	2086
SAINT-PHILIPPE, PAROISSE .....	2086
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN, PAROISSE .....	2087
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE .....	2087
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE .....	2087
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE .....	2087
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE .....	2088
SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER NORD) .....	2088
SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER SUD) .....	2088
SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER SUD) .....	2088
SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER SUD) .....	2088
WEXFORD, CANTON .....	2089

**INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET COOPÉRATIVES****ASSURANCES — LOI SUR LES**

COMPAGNIE D'ASSURANCES NEW HAMPSHIRE (LA) ( <i>Demande de modification de permis</i> ) .....	2089
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE L'UNION QUÉBÉCOISE ( <i>Demande de fusion</i> ) .....	2089
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COEUR DU QUÉBEC ( <i>Demande de fusion</i> ) .....	2089

**POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES****CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 2)**

CLUB SAINT JAMES DE MONTRÉAL .....	2090
SAINT JAMES'S CLUB OF MONTREAL .....	2090
SAINT JAMES'S CLUB OF MONTRÉAL .....	2090

**RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC**

CÉRÉALES DE CULTURE COMMERCIALE ( <i>Prix unitaires et taux de cotisation</i> ) .....	2090
GRANDE CULTURE, SYSTÈME INDIVIDUEL ( <i>Prix unitaires et taux de cotisation</i> ) .....	2091
LÉGUMES DE CULTURE MARAÎCHÈRE ( <i>Prix unitaires et taux de cotisation</i> ) .....	2092
MAÏS-GRAIN ( <i>Prix unitaires et taux de cotisation</i> ) .....	2094

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES****AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS**

A.B.C. KNITTING MILLS LTD. ....	2046
ACADÉMIE NATIONALE DE BURLESQUE LTÉE .....	2046
ACADEMY DEVELOPMENT INC. ....	2046
ACE LINEN SUPPLY LTD. ....	2046
ADMINISTRATION D'IMMEUBLES ÉTOILE LTEE .....	2046
ADMINISTRATION EIFFEL INC. ....	2046
AGRITEST INC. ....	2046
AIMÉE INVESTMENTS CORPORATION .....	2046

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES  
AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite**

Page

ALLIED CAPITAL AND MANAGEMENT LIMITED .....	2046
ALUMNI REALTIES .....	2046
AMBULANCE SÉCURITÉ INC. ....	2046
ANTHONIAN MINING CORPORATION LTD. (N.P.L.) .....	2046
ANTIROUILLE LAVAL INC. ....	2046
ANTON AGENCIES LTD. ....	2046
AQUA MEDICAL INDUSTRIES INC. ....	2054
ARGEL INC. ....	2046
ARLEQUIN-AUX DEUX MASQUES, INC. ....	2046
ARRAS CONSTRUCTION INC. ....	2046
ASCAN OILS LIMITED .....	2047
ASSAMY INC. ....	2047
ASSURANCES ROLAND BÉDARD INC. (LES) .....	2047
AUBERGE DU PONT INC. ....	2047
BALMO LTD. ....	2047
BARBACAN INC. ....	2047
BARNABÉ (BOB) INC. ....	2047
BARZEL STEEL & PIPE LTD. ....	2047
BEAUDRY TAXIS INC. ....	2058
BÉLAIR MOTORS INC. ....	2047
BÉLANGER CONSTRUCTION INC. ....	2047
BELMONT MUSIC INC. ....	2056
BERGERON (G. D.) & ASSOCIÉS, INC. ....	2047
BERNARDIN (CLAUDE) LTÉE. ....	2047
BERT MIGNAULT INC. ....	2047
BILTRITE CONSTRUCTION INC. ....	2047
BLAIS (YVON) INC. ....	2047
BODERO EDITIONS INC. ....	2051
BOISCLAIR INVESTMENTS LTD. ....	2047
BONNEVILLE CONSTRUCTION INC. ....	2047
BORDUN MINING (QUÉBEC) LIMITED (N.P.L.) .....	2055
BOSTON BAY MINES LIMITED .....	2047
BOUFFE EXPRESS INC. ....	2047
BOUTIQUE CHERIE (PLAZA CÔTE DES NEIGES) LTD. ....	2047
BOUTIQUE CHERIE (PLAZA CÔTE DES NEIGES) LTÉE .....	2047
BRALL LIMITED .....	2048
BRALL LIMITÉE .....	2048
BRAZEAU (ÉMILE) INC. ....	2048
BRIDGE INN INC. (THE) .....	2047
BROMPTON MINES LTD. (N.P.L.) .....	2057
BROUILLARD (LUCIEN) INC. ....	2048
BROWN SALES INTERNATIONAL INC. ....	2048
BRUCHÉSI (GÉRARD) INC. ....	2048
BRUN SPORT INC. ....	2048
C.A.B. CONSTRUCTION INC. ....	2048
CABOTEURS UNIS DE QUÉBEC INC. ....	2048
CAMEOR INC. ....	2048
CANADIAN AFRO TRAVELLERS COUNSELLOR CORPORATION .....	2048
CANADIAN TIRON CHEMICAL CORPORATION .....	2048
CAN-AM CONTRACT CONSULTANTS INC. ....	2048
CANYÓN REALTIES LTD. ....	2048
CAPITAL MULTIPLAN INVESTMENTS LIMITED .....	2054
CARAMINA RESOURCES LTD. ....	2048
CARDINAL SECURITIES INC. ....	2058
CARIBE BAKERY LTD. ....	2048
CARR HOLDINGS LTD. ....	2048
CARTER, DENNIS & JENNENS LTD. ....	2048
CARTIER HOLDINGS INC. ....	2048
CASSE CROÛTE P'TIT PIERRE LTÉE. (LE) .....	2048

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES  
AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite**

Page

CATACUMBAS INC. ....	2048
CAYNE (S. S. & N. A.) INSURANCE AGENCIES LTD. ....	2048
CEDARS DRAGWAY (1967) LTD. ....	2049
CENTRE D'AMUSEMENT ST-GABRIEL DE BRANDON LTÉE	2049
CHABOT (NAPOLEON) & FILS INC. ....	2049
CHAMARTOM LIMITED ....	2049
CHARKA CORPORATION ....	2049
CHAUSSURES MORROW INC. (LES) ....	2049
CHEMTRAM LTD. ....	2049
CHENEVERT (GUY) (LAVAL) LTÉE	2049
CHEQUERS CORPORATION (THE) ....	2049
CHEVRIER & FRÈRES LIMITÉE	2049
CHIB INVESTORS INC. ....	2049
CHICOUTIMI SILICON LTD. ....	2057
CIE DE GESTION BÉLANGER INC. (LA) ....	2049
CIE NATIONALE DE CONTRÔLE DE FLOTTE INC. (LA) ....	2049
CITY MERCHANTS ENTERPRISES LTD. ....	2049
CLEARVIEW PAPER PRODUCTS LTD. ....	2049
CLOROBEN CHEMICALS LTD. ....	2049
CO. G. E. R. INC. ....	2049
COLUMN REALTY CORPORATION ....	2049
COMPAGNIE DE DISTRIBUTION MONROE LIMITÉE	2049
COMPOSITE DEVELOPMENT LTD. ....	2049
CONSTRUCTION A. MASSARO INC. ....	2050
CONSTRUCTION CONDURA LTÉE	2050
CONSTRUCTION DURHAM LTÉE	2050
CONSTRUCTION J.O.C.T. LIMITÉE	2050
CORD AND SHOE THREAD INC. ....	2050
CORPORATION DE GESTION ET DE PLACEMENT DE LUXE (LA)	2050
CORPORATION POGANY	2050
CORSAIR INVESTMENTS LTD. ....	2050
COURTIERS EN ALIMENTATION LAVAL LTÉE	2050
CRAIGSCOTT MINING AND EXPLORATION LTD. (N.P.L.)	2050
CRÉATIONS EUROPÉENNES INC. ....	2050
CRÉDIT GÉNÉRAL INC. ....	2050
CRÉDIT-QUÉBEC INC. ....	2050
CUMBERLAND INVESTMENT CORP. ....	2050
CYR AUTO BODY (1960) LTD. ....	2050
D. B. PUTT INC. ....	2050
D.M. ASSOCIATED PROTEIN ENTERPRISES LTD. ....	2051
DAIRY PRODUCTS TRANSPORT LIMITED	2050
DANMAR CONSTRUCTION CO. LTD. ....	2050
DE LUXE HOLDING AND INVESTMENT CORPORATION (THE)	2050
DIAL IMPORT CORPORATION LTD. ....	2050
DICKENS INVESTMENT CORP. ....	2050
DIRECTIVES FINANCIÈRES INC. ....	2051
DISTRIBUTEURS DYNAMIQUES LTÉE (LES) ....	2051
DISTRIBUTEURS LAFAYETTE INC. ....	2051
DIVERSIFIED INVESTMENT SERVICES LTD. ....	2057
DOMINION RESTAURANT & BAR-B-Q. INC. ....	2051
DOUGALE INVESTMENTS LTD. ....	2051
DUFRESNE, MCLAGAN, DAIGNAULT, INC.	2051
DUPUIS MARINA LTÉE	2051
DURHAM CONSTRUCTION LTD. ....	2050
DUROY LIMITED	2051
DUROY LIMITÉE	2051
DYNAMIC DISTRIBUTORS LTD. ....	2051
DYNATECH INC. ....	2051
E & S HOLDINGS INC. ....	2051

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES  
AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite**

Page

EASTERN EXPLORERS CORPORATION (N.P.L.) .....	2051
ÉDITIONS BODERO INC. ....	2051
ÉDITIONS MAISONNEUVE INC. (LES) .....	2051
EDU-TRIP INC. ....	2051
ÉDU-VOYAGES INC. ....	2051
EIFFEL MANAGEMENT INC. ....	2046
ELGO MINES LIMITED (N.P.L.) .....	2051
ELLIOTT & BOLDOC LIMITÉE .....	2051
EMPIRE MINERALS INC. (N.P.L.) .....	2051
ENCADREMENTS LAVAL INC. (LES) .....	2051
ENTREPRISES ASSOCIÉES DE PROTÉINES D.M. LTÉE .....	2051
ENTREPRISES C. J. INC. (LES) .....	2052
ENTREPRISES CHEVRIER & LARIN INC. (LES) .....	2052
ENTREPRISES CLAUDE LIMITÉE (LES) .....	2052
ENTREPRISES CONVENTO INC. (LES) .....	2052
ENTREPRISES DIROMOS INC. (LES) .....	2052
ENTREPRISES QUÉ-BOUR INC. ....	2052
ENTREPRISES TROIS SAISONS LTÉE .....	2052
ENTREPRISES YVES & GUY FOISY INC. (LES) .....	2052
ESTHETICS FOR BUSINESS INC. ....	2052
ESTHÉTIQUE EN AFFAIRES INC. ....	2052
ETCHEVERRY ENTERPRISES INC. ....	2052
EVANS ENTERPRISES LTD. ....	2052
EXCEL HOMES INC. ....	2052
EXPLORATIONS ST-FABIEN INC. (L.R.P.) .....	2052
FABRIC IMPORTING LTD. ....	2052
FANTETTI CONSTRUCTION LTD. ....	2052
FESGO CORP. ....	2052
FILTRES INDUSTRIELS DU QUÉBEC INC. ....	2052
FOAM APPLICATORS INC. ....	2052
FORBEC DEVELOPMENT LTD. ....	2052
FORBEC DÉVELOPPEMENT LTÉE .....	2052
FORGET & FORGET, LIMITÉE .....	2052
FOUR HUNDRED REALTY CORPORATION .....	2053
FUTEC COMPUTER CORPORATION LTD. ....	2053
GAGNIER, FLEURY & ASSOCIÉS INC. ....	2053
GAMMA INVESTMENTS INC. ....	2056
GARAGE MARC LTÉE .....	2053
GARDEN AGENCIES INCORPORATED .....	2053
GARIÉPY (LUCIEN) ET ASSOCIÉS INC. ....	2053
GARON AUTOMOBILES INC. ....	2053
GEE (HERBERT L.) INC. ....	2053
GEE-KAY SALES LTD. ....	2053
GELFAND (M. RICHARD) INC. ....	2053
GELGRU CORP. ....	2053
GERIDEN INC. ....	2053
GESTION DIVERSIFIÉE GLENMORE INC. ....	2053
GIARD CONSTRUCTION CO. LTD. ....	2053
GIBSON MINES LTD. (N.P.L.) .....	2053
GILBERT INVESTMENT CO. LTD. ....	2053
GILMAR DRESS INC. ....	2053
GILSON INVESTMENTS LIMITED .....	2056
GIROTALE INC. ....	2053
GLENMORE DIVERSIFIED HOLDINGS INC. ....	2053
GOTHAM INVESTMENT CORPORATION .....	2053
GRAND HOLDINGS CORPORATION LTD. ....	2054
GRAPHIE MÉDIA LIMITÉE .....	2054

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES  
AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite**

Page

GREENBERG (S.) & ASSOC. LTD.	2054
GRENIER (N.) CONSTRUCTION INC.	2054
GRITTANI (H. R.) LTD.	2054
GUARDIAN LEASEHOLDS LTD.	2054
GUZZO (FRANK) DIAMONDS INC.	2054
HABITAT NOTRE-DAME LTD.	2054
HABITAT NOTRE-DAME LTÉE	2054
HAMELIN & FRÈRE. LIMITÉE.	2054
HOLIDAY CASUALS INC.	2054
I. J. CONTRACTING CORPORATION	2054
ÎLE CHARRON PROPERTIES INC.	2054
IMMEUBLES BRUYÈRE INC.	2054
IMMEUBLES EDERY-LAJEUNESSE INC. (LES)	2054
IMPORTATIONS LAURA LTÉE (LES)	2054
INCREDIBLE GRAND TRUNK FUNK CORPORATION (THE)	2054
INDUSTRIES AQUA MÉDICAL INC. (LES)	2054
INGRID'S INNER CIRCLE INC.	2054
INTAX MANAGEMENT CONSULTANTS LTD.	2054
INTEGRATED MARINE SYSTEMS I.M.S. INC.	2058
INVESTISSEMENTS CAPITAL MULTIPLAN LIMITÉE. (LES)	2054
INVESTISSEMENTS CONFIANCE LTÉE (LES)	2054
J.G.H. CONSTRUCTION INC.	2055
KNIGHTHOOD DISTRIBUTING CORP.	2055
KORVET SHOPPER'S DISCOUNT LTD.	2055
L.M.G. ÉCLAIRAGE INC.	2055
LACOSTE (CLAUDE) ET ASSOCIÉS INC.	2055
LAFAYETTE DISTRIBUTORS INC.	2051
LAKESHORE GARDENING & MAINTENANCE LTD.	2055
LANGELIER BOULEVARD DEVELOPMENT CORP.	2055
L'ASSOMPTION ALUMINIUM CIE LTÉE	2055
LAURA IMPORTS LTD.	2054
LAVAL FOOD BROKERS LTD.	2050
LAVAL PICTURE FRAME INC.	2051
LAVAL RUSTPROOFING INC.	2046
LÉONARD FRUIT (MONTRÉAL) CORP.	2055
LINGERIE BETTY INC.	2055
LOISIRS ET SPORT DE LA GRANDE-ÎLE INC.	2055
MACKENZIE (C.T.) LTD.	2055
MAISON ANBAR DE MONTRÉAL INC.	2055
MANHATTAN WHOLESALERS & DISTRIBUTORS LTD.	2055
MANOIR ROGER BERNARD LTÉE	2055
MARC GARAGE LTD.	2053
MARGARINE BLANCHET INC.	2055
MARTIN (ARTHUR) INC.	2055
MAUZONE (FOOD) CATERERS LTD.	2055
MEDITERRANEAN GYRO'S INC.	2055
MEMORIAL BRONZE INC.	2055
MENUISERIE CHARLAND INC.	2055
MINES BORDUN (QUÉBEC) LIMITÉE (LES) (L.R.P.)	2055
MINI SUPERMARCHÉ LONGUEUIL INC.	2056
MODERN CHILDREN'S WEAR CO. INC.	2056
MOGAU TITANE INC. (L.R.P.)	2056
MOGAU TITANIUM INC. (N.P.L.)	2056
MONROE DISTRIBUTING COMPANY LIMITED	2049
MONTEAGLE EXPLORATIONS LIMITED	2056
MORROW FOOTWEAR INC.	2049
MOTEL GAI INC.	2056
MUSIQUE BELMONT INC.	2056
NATIONAL BURLESQUE ACADEMY LTD.	2046

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES  
AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite**

Page

NATIONAL FLEET CONTROL CO. INC. ....	2049
NEW-CLAN FASHIONS INC. ....	2056
NORTH SHORE RADIOLOGY SERVICES INC. ....	2057
NORYN MINES LIMITED (N.P.L.) ....	2056
O'BRIEN VARIETIES LIMITED ....	2056
ONE EIGHTY SIX INVESTMENT LTD. ....	2056
PAPILLON D'OR INC. ....	2056
PAVILLON CLAUDE INC. ....	2056
PLACEMENTS BOURGOIN LTÉE (LES) ....	2056
PLACEMENTS GALMA INC. (LES) ....	2056
PLACEMENTS GAMMA INC. (LES) ....	2056
PLACEMENTS GILSON LIMITÉE (LES) ....	2056
PLACEMENTS H. P. CYRENNE LTÉE (LES) ....	2056
PLACEMENTS M. & M. FORTIER LIMITÉE (LES) ....	2056
POGANY CORPORATION ....	2050
POINTE-CLAIRE PAVING LTD. ....	2056
POLY-GESTA INC. ....	2056
P'TIT PIERRE SNACK BAR LTD. (THE) ....	2048
QUÉBEC INDUSTRIAL FILTERS INC. ....	2052
QUÉBEC UNITED COASTERS INC. ....	2048
QUÉ-BOUR ENTERPRISES INC. ....	2052
RICHARDSON ENTERPRISES INC. ....	2057
RIOUX ET SIMON INC. ....	2057
RONA-FROH LTD. ....	2057
ST-FABIEN EXPLORATIONS INC. (N.P.L.) ....	2052
ST. GEORGES APARTMENTS LIMITED ....	2057
SALON LA COMTESSE INC. ....	2057
SALON LA DAME DE COEUR INCORPORÉE ....	2057
SCOTT CHIBOUGAMAU MINES LIMITED (N.P.L.) ....	2057
SECURITY AMBULANCE INC. ....	2046
SERVICE D'INVESTISSEMENTS DIVERSIFIÉS LTÉE ....	2057
SERVICES DE RADIOLOGIE DE LA RIVE NORD INC. ....	2057
SHOPPING CART MAINTENANCE LTD. ....	2057
SHUCHAT FRANCHISES (DRUMMONDVILLE) INC. ....	2057
SICARD ENTERPRISES INC. ....	2057
SIGOUIN (AIMÉ) INC. ....	2057
SILICIUMS DE CHICOUTIMI LTÉE (LES) ....	2057
SMITH (W.) (CHANDLER) LTÉE ....	2057
SMOKE HOUSE DELLY PRODUCTS LTD. ....	2057
SOCIÉTÉ D'ÉCOLOGIE DU NORD DU QUÉBEC (LA) ....	2057
SOCIÉTÉ MINIÈRE BROMPTON LTÉE (L.R.P.) ....	2057
SONALL ENTERPRISES LIMITED ....	2057
SPI-LO INC. ....	2057
STUC-ART INC. ....	2058
SUZANNA FROCKS INC. ....	2058
SYNDICATED BUSINESS BROKERS INC. ....	2058
SYSTÈMES MARITIMES INTÉGRÉS I.M.S. INC. ....	2058
TAXIS BEAUDRY INC. ....	2058
TESSO ELECTRIC INC. ....	2058
THREE SEASONS ENTERPRISES LTD. ....	2052
TRANS OCEAN FINANCE CORPORATION ....	2058
TRICOTAGE G & B LIMITÉE ....	2058
TWO BROTHERS HOLDINGS INC. ....	2058
URBAN GARAGES LIMITED ....	2058
VALEURS MOBILIÈRES CARDINAL INC. (LES) ....	2058
VERITAS CULTURAL ASSOCIATION LTD. ....	2058
VOLKAT ENTERPRISES LTD. ....	2058

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES — suite**

Page

**REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)**

ASSOCIATION DES ANCIENS DE L'ÉCOLE ST-PATRICK INC. ....	2045
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DE LOGEMENTS MUNICIPAUX DE QUÉBEC (F.A.L.L.M.Q.) .....	2045
ST. PATRICK'S ACADEMY « OLD BOYS » ASSOCIATION INC. ....	2045
ST. PATRICK'S ACADEMY « OLD BOYS » ASSOCIATION INCORPORATED .....	2045
SOCIÉTÉ CULTURELLE DE GUGLIONESE .....	2045

**SOUSSIONS — DEMANDES DE**

DORVAL, CITÉ .....	2095
LA PRAIRIE, VILLE .....	2096
MISTASSINI, VILLE .....	2096
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES BOIS-FRANCS .....	2097
SAINT-ANSELME, VILLAGE .....	2098
SAINT-EUSTACHE, VILLE .....	2099

**SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES**

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHAMPLAIN ( <i>Changement de nom</i> ) .....	2099
SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DU SÉMINAIRE ST-MICHEL (S.E.S.M.) ( <i>Constitution</i> ) .....	2100
SYNDICAT UNIK DE LA TUQUE (LE) ( <i>Constitution</i> ) .....	2100

**VENTE(S) PAR SHÉRIF****ARTHABASKA**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. VALLIÈRES .....	2100
---	------

**BEAUHARNOIS**

BANQUE DE MONTRÉAL c. LÉFEBVRE .....	2100
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PELTZER .....	2101
FORTIN c. RENAUD .....	2102
REVENU NATIONAL c. VALLIÈRES MUELLER .....	2102
ROCHON c. DESROSIERS .....	2103
SOCIÉTÉ CANADA TRUST (LA) c. AVO-ROSE INVESTMENTS LIMITED ET AL. ....	2103

**BEDFORD**

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. PEAGRAM .....	2104
BANQUE DE MONTRÉAL c. LOUTFI ET AL. ....	2104

**DRUMMOND**

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND (LA) c. JUTRAS .....	2105
--	------

**FRONTENAC**

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. J.T. BUREAU (1976) INC. ....	2105
CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAUDIÈRE (LA) c. LA FÉDÉRATION DES ÉGLISES ET CENTRES ÉVANGÉLIQUES DU CANADA ET AL. ....	2106

**HULL**

IMMEUBLES FINANCE AMERICA LTÉE c. BERNATCHEZ .....	2107
--	------

**IBERVILLE**

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. BESSETTE ET AL. ....	2107
---	------

## VENTE(S) PAR SHÉRIF — suite

Page

**JOLIETTE**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. AUBRY .....	2108
BERTHIERVILLE, VILLE c. GIROUX .....	2109
BERTHIERVILLE, VILLE c. GIROUX .....	2109
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ST-JÉRÔME (LA) c. VALADE <i>ET AL.</i> .....	2110
LAURENTIDES, VILLE c. THÉOGÈNE .....	2111

**MINGAN**

SEPT-ÎLES, CITÉ c. ENTREPRISE CENTRE D'ACHAT INC. ....	2112
--	------

**MONTMAGNY**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. TANGUAY .....	2113
COMMISSION SCOLAIRE L'ISLET-SUD c. LA SCIERIE NAP. GAGNON LIMITÉE .....	2113

**MONTREAL**

ASSOCIÉS SERVICES FINANCIERS LIMITÉE (LES) c. VALENZUELA <i>ET AL.</i> .....	2114
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. COUTURE <i>ET AL.</i> .....	2114
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. NASR .....	2115
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTREAL c. FLEMING .....	2115
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. KARAVOUSSIANIS <i>ET AL.</i> .....	2116
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LEFRANÇOIS .....	2116
CAISSE D'ÉCONOMIE DELPHIC c. McTIGUE .....	2117
CHATEL c. CARREFOUR PONTIAC BUICK INC. ....	2117
CHOQUETTE c. PERREAULT <i>ET AL.</i> .....	2118
COMPAGNIE D'HYPOTHÈQUES CANADA PERMANENT (LA) c. COULOMBE <i>ET AL.</i> .....	2118
LANG c. INVESTGUARD LTD. ....	2119

**QUÉBEC**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ROY ès qualités (FAILLITE LÉOPOLD FILLION) .....	2119
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. THIVIERGE .....	2120
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. THIVIERGE .....	2120

**RIMOUSKI**

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE RIMOUSKI c. CÔTÉ .....	2121
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. BERNIER .....	2121

**ROBERVAL**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GIRARD .....	2121
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. 95776 CANADA INC. <i>ET AL.</i> .....	2122

**SAINT-FRANÇOIS**

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. CHOINIÈRE .....	2123
CAISSE POPULAIRE ST-ESPRIT (LA) c. LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SHERBROOKE .....	2123
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (LA) c. MOISAN <i>ET AL.</i> .....	2124

**SAINT-HYACINTHE**

BÉTONS DU COTEAU LTÉE (LES) c. DENICOURT .....	2124
CAISSE POPULAIRE DE ST-JOSEPH DE ST-HYACINTHE (LA) c. MADISON .....	2125

**SAINT-MAURICE**

HOUSEHOLD FINANCE CORPORATION c. BOUCHER .....	2125
--	------

**TERREBONNE**

PROULX c. PROULX .....	2125
------------------------	------

**VENTE(S) POUR TAXES**

	Page
ABITIBI, COMTÉ .....	2126
ALMA, VILLE .....	2133
BÉCANCOUR, MRC .....	2138
BROMONT, VILLE .....	2140
CHAMPLAIN, COMTÉ .....	2146
FRANCHEVILLE, MRC .....	2149
HAUT-SAINT-AURICE, MRC .....	2156
JONQUIÈRE, VILLE .....	2159
MÉKINAC, MRC .....	2160
NICOLET, VILLE .....	2162

# SOMMAIRE

	Page
AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L' .....	2059
ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, LOI SUR LES .....	2059
AVIS DIVERS .....	2059
CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, LOI SUR LES .....	2062
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE .....	2063
COMPAGNIES, LOI SUR LES .....	2015-2070
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES, LOI SUR LES .....	2044
CURATELLE PUBLIQUE, LOI SUR LA .....	2073
DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE .....	2073
LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI SUR LA .....	2075
MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES .....	2075
POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS, LOI SUR LES .....	2090
RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC .....	2090
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES .....	2046
SOUSSIONS, DEMANDES DE .....	2095
SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI SUR LES .....	2099
VENTE(S) PAR SHÉRIF .....	2100
VENTE(S) POUR TAXES .....	2126

